This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600006885X

LES ÉCOLES

ÉPISCOPALES ET MONASTIQUES

DE L'OCCIDENT

TYPOGRAPHIE

EDMOND MONNOYER

AU MANS (Sarthe)

LES ÉCOLES
ÉPISCOPALES ET MONASTIQUES
DE L'OCCIDENT

DEPUIS

CHARLEMAGNE JUSQU'A PHILIPPE-AUGUSTE

(768-1180)

ÉTUDE HISTORIQUE
SUR LA FILIATION DES ÉCOLES, LA CONDITION DES MAITRES
ET DES ÉLÈVES, ET LE PROGRAMME
DES ÉTUDES AVANT LA CRÉATION DES UNIVERSITÉS

PAR

LÉON MAITRE

Archiviste du département de la Mayenne, ancien élève
de l'école impériale des Chartes.

Parietes cœnobiales diu sanctitatis et
melioris litteraturæ sæpes fuerunt.
(MARSHAM, *Monasticon anglic.*)

PARIS
DUMOULIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
13, QUAI DES AUGUSTINS, 13

LE MANS, ED. MONNOYER, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

1866

BIBLIOTHECA MONTIANA

237. h. 95.

BIBLIOGRAPHIE

Parmi les auteurs nombreux qui ont entrepris d'écrire l'histoire de l'instruction en France, il n'en est pas un qui se soit attaché spécialement à faire connaître en détail la période comprise entre le IXe et le XIIIe siècle. Ceux qui ont abordé le sujet de plus près, ne l'ont touché qu'à la surface, ou traité sous un seul aspect.

Du Boulay (1), en recherchant les origines de l'Université de Paris, a donné, comme préliminaires, un aperçu rapide des principales écoles antérieures à cette institution, et c'est tout ce que le titre de son histoire comportait. Crevier (2) n'a fait que traduire Du Boulay en le résumant.

Le petit traité in-12 de Claude Jolly (3), sur les écoles épiscopales, a été composé pour démontrer le droit des préchantres sur les petites écoles, et, quoique la première partie du livre soit consacrée à la revue des écoles avant le Xe siècle, on n'y trouve rien qui mérite l'attention.

De Launoi (4), le plus fréquemment cité, nous a

(1) Bulæus, *Hist. univers.* Paris, 6 vol. in-fo.
(2) Crevier, *Hist. de l'Univ. de Paris*, in-12, 1763.
(3) Claude Jolly, in-12. Paris 1678.
(4) De Launoi, *De scholis celebrioribus*, 1 vol. in-12.

donné une compilation de textes judicieuse, mais trop sobre de commentaires et surtout trop dépourvue de méthode et d'ordre pour composer une démonstration.

L'Histoire littéraire des Bénédictins (1) contient en tête de plusieurs volumes un état des lettres dont l'ensemble peut être très-utile pour donner une idée générale de la culture intellectuelle pendant les siècles qui nous occupent. Bien que, sur certains points, leur travail soit assez complet, pourtant il ne réunit aucune des conditions nécessaires à une histoire de l'instruction.

Les détails (2) n'abondent pas davantage dans le traité des études de Mabillon. L'auteur y rappelle que de tout temps les Bénédictins ont cultivé les lettres sacrées et profanes, et dirige les moines dans leurs études par de sages conseils.

Hémeré (3) a fait un aperçu historique de l'Université de Paris sans valeur aucune pour notre temps.

On trouve bon nombre de faits constatant l'existence d'écoles monastiques dans les recherches historiques de D. Cajot (4) sur le prétendu esprit primitif de l'ordre de Saint-Benoît, mais rien de plus.

Au XIXe siècle, les résultats sont les mêmes. M. Theiner (5) considère les écoles depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours,

(1) *Hist. litt. de la France*, par les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, in-4°, du tome IV au tome XV.

(2) Mabillon, *De studiis monasticis*, in-12.

(3) Hémeré, *De Academia Paris.* 1637, in-4°.

(4) *Recherches hist. sur l'esprit primitif de l'ordre de Saint-Benoît*, in-12, 1793.

(5) Aug. Theiner, *Hist. des Instit. d'éducation eccles.*, in-12, 1841.

et dans toute l'Europe. Un si vaste cadre ne lui a pas permis de s'arrêter longtemps sur notre époque, ni même de rendre compte des différences qui caractérisent chaque siècle. Il s'attache de préférence à la période postérieure au concile de Trente.

Toute l'attention de M. Kilian (1) s'est portée sur l'histoire moderne, il a réservé plus de la moitié de son ouvrage aux règlements promulgués depuis 1789, sur l'instruction secondaire.

M. Théry avoue lui-même dans sa préface qu'il n'a pu se rendre au désir de ceux qui le sollicitaient d'étendre ses indications à l'ancien état des colléges et à leur discipline. Les considérations élevées auxquelles l'auteur s'abandonne, nous aident à apprécier le niveau intellectuel de chaque âge sans nous faire connaître les centres d'où partit la lumière (2).

L'ouvrage de M. Vallet [de Viriville] (3), sur l'instruction publique en Europe, est une vaste synthèse destinée à présenter un tableau animé de la transmission des connaissances humaines; le chapitre concernant notre époque ne pouvait donc être que très-exigu.

Pour la province ecclésiastique de Trèves, nous avons rencontré en M. Digot (4) un auxiliaire précieux.

(1) Kilian, *Tableau de l'Instruction secondaire en France*, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Paris, in-8°, 1841.

(2) Théry, *Hist. de l'éducation en France*, depuis le ve siècle jusqu'au XIXe siècle, 2 vol. in-12.

(3) *Hist. de l'instruction publique en Europe*, 1852, in-4°.

(4) *Dix-septième session du congrès scientifique de France*, in-8°, 1851.

Quant aux recherches de MM. Stallaert et Vander Haeghen (1) sur la Belgique, elles n'ont rien signalé sur le nord de la Gaule qui ne fût à notre portée. Leur vrai mérite, à notre point de vue, c'est d'avoir appelé l'attention sur les auteurs étudiés dans les écoles.

Tout en recueillant avec soin les travaux de nos devanciers, nous nous sommes efforcés de réunir une somme de notions plus complètes, et plus méthodiques sur toutes les parties qui intéressent l'histoire de l'enseignement du IXe au XIIIe siècle. Afin d'attacher à nos assertions plus d'autorité, nous n'avons puisé nos renseignements qu'aux sources les mieux accréditées, telles que les *Acta sanctorum* des Bollandistes et de Mabillon, *les Annales de l'ordre de Saint-Benoît,* le *Thesaurus anecdotorum* et l'*Amplissima collectio* de D. Martène, *le Spicilege* d'Achéry, *la collection des historiens de France* de D. Bouquet, et les *Monumenta Germaniæ* de M. Pertz, *la Patrologie* de M. l'abbé Migne, et les *Mémoires des sociétés savantes.*

Nous n'avons certes pas la prétention d'avoir rassemblé tout ce qu'il était possible de trouver sur l'histoire des écoles épiscopales et monastiques; nous avons seulement la conviction d'avoir relevé les faits indispensables à quiconque voudrait porter un jugement équitable sur ces temps reculés.

(1) *De l'Instruction publique au moyen âge*, du VIIIe au XVIe siècle, in-8°. Bruxelles, 1851. Stallaert et Vander Haeghen.

INTRODUCTION

Parietes cœnobiales diu sanctitatis et melioris litteraturæ sæpes fuerunt.
(MARSHAM, *Monasticon anglic.*)

L'intérêt de ce récit doit s'accroître doublement si l'on veut bien considérer que l'Église a été seule capable de participer à la renaissance suscitée par les efforts de Charlemagne. Écrire l'histoire des écoles épiscopales et monastiques dans la période que nous embrassons, c'est faire l'histoire de l'enseignement tout entier, car la France n'en a point eu d'autres pendant cette suite de siècles. En communiquant aux clercs et aux moines l'instruction nécessaire à leur apostolat, les abbés et les évêques ont pourvu d'abord à l'éducation morale des races germaines, et sauvegardé en même temps, à l'ombre du cloître et de la cathédrale, le dépôt sacré de la tradition littéraire, jusqu'au jour où la société laïque vint réclamer sa part dans l'héritage intellectuel de la nation. Notre sujet n'a donc rien d'exclusif comme on pourrait le croire, il fournit tout à la fois

un épisode glorieux aux annales de l'Église, et une introduction à l'histoire de l'instruction publique en France. C'est à ce double point de vue que nous avons rassemblé la série des écolâtres réguliers et séculiers sur une même scène, et examiné de près leur dévouement à la science et leurs moyens d'action.

Afin d'inviter le lecteur à juger avec impartialité les alternatives de défaillance et d'héroïsme dont nous serons témoins, il n'est pas superflu de rappeler que ces générations ont dû lutter contre les irruptions des Barbares, et les entreprises ambitieuses des princes, subir l'influence des modifications introduites dans l'ordre social et politique, braver enfin tous les désordres qui tourmentent l'enfance d'une nation. Si nous n'assistons pas à la naissance de chefs-d'œuvre, nous aurons du moins sous les yeux le spectacle consolant d'une armée d'esprits intelligents et libres appliqués à maintenir et perpétuer la culture des lettres.

Que personne ne s'attende à trouver ici une histoire bien circonstanciée des écoles épiscopales et monastiques, et un aperçu complet de leur organisation. Il serait injuste de se montrer exigeant vis-à-vis d'une époque aussi éloignée de nous, surtout quand il s'agit d'un sujet aussi complexe et dont les éléments sont si dispersés. Nous tentons seulement de résumer les faits connus, de mettre en œuvre plusieurs indices négligés, et d'utiliser un certain nombre de témoignages exhumés par l'érudition moderne. Afin de ne pas rester trop au-dessous du but, nous avons été contraints de compulser minutieusement les vies de saints, les lettres

des princes, des papes, des évêques et des abbés, les chroniques des églises et des monastères, cherchant un mot entre mille qui pût nous mettre sur la trace d'une école ou nous révéler un usage littéraire. C'est après avoir glané çà et là quelques épis bien longs à recueillir, que nous avons essayé cette dissertation. Le tableau qu'elle présente au lecteur pourrait sans doute offrir plus de traits et de couleurs, mais il nous a semblé que la simplicité et la précision s'accommoderaient mieux au sujet que les vagues et indécises amplifications des périphrases fleuries. Nous lui avons donné pour limites celles mêmes qui nous étaient imposées par l'enchaînement des faits et le sentiment de l'unité. Du jour où Charlemagne a donné le signal de la renaissance, les écoles n'ont eu qu'une méthode d'enseignement et qu'une manière d'être jusqu'au règne de Philippe-Auguste, époque où la création des Universités est venue inaugurer un nouveau système d'éducation et d'instruction.

Notre plus grande préoccupation est de conduire le lecteur à travers ce long espace de temps sans toutefois fatiguer son attention par les détails, ou embarrasser sa mémoire en lui présentant trop d'objets à la fois. Voici l'ordre qui nous a paru le plus favorable à la clarté : nous passons d'abord en revue, siècle par siècle, les principaux foyers d'instruction qu'alimentait chaque province ecclésiastique, afin de mieux faire apprécier la part qu'a prise chaque contrée dans le mouvement intellectuel. Ensuite la seconde partie montre quelle était la condition des maîtres et des élèves. Puis nous cher-

chons en quoi consistaient les sciences étudiées dans les écoles, et quels étaient les manuels en usage. Suivent quelques mots sur l'instruction des femmes et des seigneurs, et nous terminons notre exposé par le catalogue des meilleures bibliothèques formées dans les monastères.

PREMIÈRE PARTIE

REVUE DES ÉCOLES

PENDANT

LES IXe, Xe, XIe ET XIIe SIÈCLES

CHAPITRE I

PRÉLIMINAIRES. — ÉTAT DES LETTRES EN OCCIDENT VERS LE MILIEU DU VIIIe SIÈCLE.

Les cénobites voués à la vie claustrale, comme les clercs destinés à perpétuer les enseignements de la foi chrétienne dans le monde, ont tous regardé la science comme une des conditions indispensables de leur existence et de leur mission. Aussi peut-on dire que l'origine de nos écoles épiscopales et monastiques remonte à l'établissement même du christianisme et du monachisme en Gaule. Un missionnaire n'entreprenait jamais les conquêtes de l'apostolat sans se munir de livres, et, dès qu'il campait au milieu d'une peuplade, c'était pour y fonder une école de néophytes et se préparer des disciples. Quand les Bénédictins(1), poussés par un généreux prosélytisme, vinrent propager, au VIe siècle, leur institut dans nos contrées, ils établirent des communautés où le temps était partagé entre la prière, la lecture et le travail manuel. Peu à peu le sol de la Gaule se couvrit ainsi d'écoles, et bientôt on en compta autant que d'évêchés et de monastères.

(1) Regula *S. Bened.*, art. 48. Paris, 1770.

M. Guizot (1), dans son Histoire de la civilisation en France, dit qu'on peut citer en Neustrie, sous la première race, vingt écoles épiscopales et monastiques dont les noms sont fournis par des documents authentiques. Leur apparition n'était pas intempestive, car lorsque la voix des rhéteurs romains cessa de se faire entendre, l'enseignement y fut recueilli, et la culture intellectuelle y trouva des sanctuaires et des protecteurs assurés.

Ces écoles, entretenues par les clercs et les moines, ont vécu et en grand nombre sous les Mérovingiens, mais peut-on affirmer qu'elles aient fleuri? Elles ont été du nombre de ces institutions qui subsistent, parce qu'elles satisfont à un besoin de la société; aucune d'elles n'a pu atteindre la célébrité (2). Les obstacles qui s'opposaient à leur plein développement étaient trop sérieux et trop multipliés. Peu s'en faut même qu'elles n'aient été complétement submergées sous le déluge de maux qui vint accabler le royaume au milieu du VIIIe siècle.

Au lieu de les aider à réparer les ruines et les désastres causés par les invasions des Musulmans, Charles-Martel mit le comble à leur infortune par la spoliation. Quoiqu'on ait essayé d'atténuer les torts de ce guerrier, les lettres de saint Boniface (3) n'en attestent pas moins le déplorable état de l'Église de France. La confusion qui s'introduisit alors partout lui inspire les descriptions les plus lamentables. Dès que le droit d'usurpation fut proclamé, les leudes

(1) Guizot, *Histoire de la civilisation en France*, VIe leçon.
(2) D. Rivet, *Hist. littéraire de la France*, t. III, Introd. p. 2 et suiv.
(3) *S. Bonifacii epistolæ* (*ap.* Migne), t. LXXXIX, p. 557.

se disputèrent sans pitié les biens ecclésiastiques, les pasteurs furent massacrés ou arrachés de leurs siéges, les hautes dignités confiées à des sujets indignes du sacerdoce, les revenus des basiliques et les prébendes employés à des usages profanes; enfin les abbayes, derniers refuges de la science et de la piété, livrées au pillage. Il faut encore ajouter que le désordre était depuis longtemps préparé par la complète inertie des rois mérovingiens (1), par la faiblesse du gouvernement, la tyrannie des maires du palais et les guerres civiles. On ne pouvait assurément rencontrer un concours de circonstances plus hostiles à la culture des lettres; il en fallait moins pour anéantir les derniers vestiges des écoles qui auraient voulu résister.

Pendant que le continent languissait dans l'anarchie et les troubles, les Irlandais (2), protégés contre les invasions par les flots du *sinus Britannicus,* se livraient paisiblement aux jouissances de l'étude. Les germes de littérature, que saint Patrice, élève de Marmoutiers, avait déposés chez ce peuple, s'étaient si promptement développés, que déjà les écoles de l'Irlande étaient recherchées par ceux qui aspiraient à un savoir complet. Quoique évangélisés plus tard, les Anglo-Saxons (3) étaient alors les rivaux de leurs voisins, et soutenaient encore les traditions qu'avait semées chez eux leur apôtre Théodore de Tarse. Jamais, dit

(1) Frédégaire, *ap.* Migne, t. LXXI, p, 573.

(2) Vide Ozanam, *Études germaniques*, t. II.

(3) *Poema de Pontificibus Eborac. ap.* Froben, opera Alchuini, t. II, 256.

un contemporain (1), la Grande-Bretagne ne vit des temps plus heureux, les clercs parlaient grec et latin comme leur langue maternelle, et tous ceux qui témoignaient du goût pour les lettres, trouvaient aussitôt des maîtres versés dans les sciences sacrées et profanes. Dans la ville d'York encore informe, perdue aux extrémités du Nord, on professait tout l'enseignement romain et de plus la théologie, l'astronomie et l'histoire naturelle, sous le patronage du pontife Egbert. Maître Alcuin (2) y commentait avec tant d'éclat l'encyclopédie du vénérable Bède, que Ludger affrontait les dangers de la navigation pour assister à ses leçons. La bibliothèque, dont on avait confié la garde à ce fameux docteur, renfermait des richesses immenses pour l'époque : on y trouvait les Saints Pères, Aristote, Cicéron, Virgile, Lucain, Stace, Justin, Pline et les grammairiens Probus, Phocas, Donat, Priscien, Servius, Eutichius, Pompéius, Comminianus.

Illuc invenies veterum vestigia (3) *Patrum,*
Quidquid habet prose Latio Romanus in orbe,
Græcia vel quidquid transmisit clara Latinis,

(1) Numquam prorsus, ex quo Britanniam is... petiit, Anglis feliciora fuisse tempora dum et fortissimos christianosque habentes reges barbaris essent omnibus terrori, et omnium vota ad nuper audita cœlestis regni gaudia penderent, et quicumque lectionibus sacris cuperent erudiri, haberent in promptu magistros qui docerent. Hos quippe sacris litteris simul et secularibus abunde fuisse instructos, et discipulorum congregata caterva, scientiæ salutaris quotidie flumina irrigandis eorum pectoribus emanasse. (Bède, *Hist. eccles.*, l. IV, c. II, *ap.* Migne, XCV, p. 23.)

(2) Alchuinus etiam illo in loco tunc magister erat qui postea temporibus Caroli et in Francia magisterium exercuit. (*Vita Ludgeri*, Acta SS. *O. B. Mab.*, ve siècle, p. 18.)

(3) Alchuini, *carmina de Pontif. eccl. Eborac.*

Hebraicus vel quod populus bibit imbre superno,
Africa lucifluo vel quidquid lumine sparsit.

. . . . . .

En jetant les regards vers le Midi, vous auriez pu voir aussi les écoles florissantes de Pavie, de Rome (1), de Pise, d'Aquilée, restaurées de nouveau après bien des vicissitudes par la bienfaisante influence de la Papauté. En réunissant les ressources de l'Irlande, de la Grande-Bretagne et de l'Italie, et en leur empruntant les débris de civilisation romaine qu'elles avaient conservés, il n'était donc pas impossible d'entreprendre une résurrection. Nous verrons plus loin, par qui et comment la lumière s'est répandue de ces trois contrées sur tout l'Occident.

(1) Tiraboschi, *Hist. de la littérature*, t. V, l. II, ch. I.

CHAPITRE II

LA RENAISSANCE DE LA GAULE SOUS LE RÈGNE DE CHARLEMAGNE.

Dès l'avénement de Pépin le Bref apparurent les signes d'une époque plus prospère. A peine ce chef d'une nouvelle dynastie était-il monté sur le trône, qu'il inaugura son règne par de généreux efforts. Il envoya des clercs à Saint-Jean de Latran étudier le chant et les arts libéraux, demanda des livres au pape Paul V (1), et enjoignit aux évêchés comme aux abbayes d'exécuter les décisions disciplinaires des conciles de Leptines et de Soissons. Quoique ces tentatives mal secondées et interrompues prématurément par la mort, n'aient amené que des réformes passagères, elles sont néanmoins une preuve indubitable que Pépin le Bref songeait à réparer les torts de Charles-Martel.

C'était à Charlemagne qu'était réservé l'honneur de concevoir un nouvel état de choses et d'en poursuivre la réalisation avec une constance jusque-là

(1) Direximus excellentiæ vestræ et libros quantos reperire potuimus, d est antiphonæ et responsale insimul artem grammaticam Aristotelis, Dyonysii Areopagitæ libros, geometriam, orthographiam, omnes græco eloquio scriptores. (PAULI V *epist.*, D. BOUQUET, t. V, p. 513.)

sans exemple. Ce prince se présente à nous avec des attributs si complets, des proportions si grandioses qu'on est tenté de le prendre pour un de ces héros providentiels qui apparaissent de loin en loin dans les annales des nations. Grand législateur, intrépide conquérant, infatigable administrateur, il ajouta à tous ces titres de gloire ceux de restaurateur des lettres et de prince dévoué à l'amélioration morale des peuples. Avec la sagesse du génie, il comprit qu'il ne suffisait pas à sa grandeur de maintenir par la force de son bras plusieurs nations sous un seul sceptre, et que son ambition devait s'étendre jusqu'à combattre les envahissements de la barbarie en répandant les bienfaits de la civilisation chrétienne. L'Église pouvait par ses ministres lui prêter l'appui de ses enseignements, mais, pour que son concours fût efficace, il fallait auparavant lui rendre son ancien prestige de science et de vertu, en un mot, lui fournir des armes contre les tendances grossières et brutales de l'époque. Quelque difficile que fût cette œuvre de régénération, Charlemagne n'hésita pas à l'entreprendre, et appela à lui tout ce que l'Europe pouvait lui fournir de collaborateurs actifs et éclairés.

Lorsqu'en 774, il descendit en Italie pour réprimer les audacieuses usurpations des Lombards, il rencontra plusieurs maîtres habiles, et fut assez heureux pour les déterminer à le suivre. Parmi eux se trouvaient Pierre de Pise et Paul, diacre d'Aquilée, le Bavarois Leidrade et le Goth Théodulfe, les plus fameux littérateurs de la péninsule. Rome aussi apporta son contingent. Après lui avoir décerné,

aux portes de la ville éternelle, une ovation digne d'un ami des lettres en lui envoyant un cortége d'étudiants qui portaient des rameaux de palme et d'olivier, le souverain Pontife lui permit d'emmener une colonie de grammairiens, de chantres et de mathématiciens. A son retour, Charlemagne dissémina dans l'empire tous ces nouveaux coadjuteurs en leur recommandant de respecter fidèlement les saines traditions de la littérature latine(1). Il voulut que les plus distingués fussent attachés à sa personne, ou élevés aux premières dignités, afin de montrer à tous quelle place il réservait désormais à la science dans son estime. Leidrade et Théodulfe occupèrent, l'un le siége archiépiscopal de Lyon, l'autre le siége d'Orléans, Pierre le Pisan reçut la mission d'expliquer la grammaire au palais, et Paul, diacre, fut chargé tantôt d'enseigner le grec aux clercs de la chapelle impériale, tantôt de corriger les livres d'office (2).

Cependant Charlemagne n'avait pas trouvé celui qui devait remplir le rôle de premier ministre, et il le cherchait encore en 781, quand un heureux concours de circonstances le mit sur sa route. Au moment où il traversait la ville de Parme, l'oracle des écoles anglo-saxones revenait de Rome avec le

(1) Et dominus rex Carolus iterum a Roma artis grammaticæ et computatoriæ magistros secum adduxit in Franciam, et ubique studium litterarum expandere jussit. (*Monach. Engol.* II, p. 75, *ap.* Duchesne.)

(2) Non sumus passi nostris in diebus in divinis lectionibus inter sacra officia inconsonantes perstrepere solæcismos, atque earumdem lectionum in melius reformare tramitem mentem intendimus idque *Paulo diacono* familiari clientulo nostro elimandum injunximus. (Baluze, *capit. reg.*, t. I, p. 205.)

pallium qu'il avait été solliciter au nom de l'archevêque d'York. Charlemagne le vit, et reconnut de suite en lui l'instrument qui lui manquait. Alcuin opposa d'abord quelque résistance à ses propositions, puis, vaincu par les instances, il prit l'engagement de revenir en Gaule dès qu'il se serait acquitté de sa mission. Il fut fidèle à sa promesse. Dès l'année suivante (782), il dit adieu à ses compatriotes et se rendit à la cour des Francs. Le roi l'accueillit avec tous les égards qu'il méritait, et s'empressa de rendre hommage à ses précieuses qualités en le nommant son conseiller intime et précepteur de sa famille.

Enhardi et soutenu par tous ces esprits éminents, le roi des Francs proclama à haute voix les réformes qu'appelait de tous côtés l'ignorance, et dicta des prescriptions pleines de sagesse. Dans l'intérêt de la thèse que nous soutenons, nous allons remettre sous les yeux du lecteur la série des capitulaires où le restaurateur de l'Occident rappelle les devoirs des évêques et des abbés. Parmi les lettres circulaires qu'il adressa, en 787, au clergé régulier et séculier, celle qui était destinée à Baugulfe, abbé de Fuld, nous a été conservée. En voici la traduction.

« Charles, par la grâce de Dieu, roi des Francs « et des Lombards, et Patrice des Romains, à Bau- « gulfe, abbé, à toute sa congrégation, ainsi qu'aux « fidèles confiés à ses soins, au nom du Dieu tout- « puissant, salut amical.

« Qu'il soit connu à votre dévotion agréable à « Dieu, qu'avec nos fidèles nous avons jugé utile

« que dans les évêchés et les monastères dont le « Christ, dans sa bonté, nous a commis le gouver- « nement, il y eût, outre l'observance d'une vie « régulière et les habitudes d'une sainte religion, « des études littéraires *(litterarum meditationes)*; « et que ceux qui, par un don de Dieu, peuvent « enseigner, consacrent, chacun selon sa capacité, « leurs soins à l'enseignement.

« De même que l'observation de la règle donne « l'honnêteté des mœurs, ainsi le zèle des maîtres « et des disciples doit mettre l'ordre et l'ornement « dans les phrases, et ceux qui cherchent à plaire « à Dieu par une vie exemplaire ne doivent pas « non plus négliger de lui plaire par un langage « correct.

« Il est écrit, en effet, « *c'est d'après tes paroles « que tu seras justifié ou condamné.* » Quoique le « bien faire soit préférable au savoir, cependant le « savoir précède le bien faire. Chacun doit donc « apprendre ce qu'il désire accomplir, afin que l'âme « sache d'autant mieux ce qu'elle doit faire que la « langue, en répétant les louanges du Dieu tout- « puissant, sera moins exposée à commettre des « erreurs.

« S'il faut éviter le mensonge dans les relations « avec les hommes, combien plus doivent éviter « jusqu'à la possibilité du mensonge ceux qui n'ont « été choisis que pour se consacrer spécialement « au service de la vérité. Dans ces dernières « années, nous avons plusieurs fois reçu des mo- « nastères des écrits qui nous annonçaient que les « frères qui y demeuraient se livraient pour nous

« à de saintes et pieuses prières, mais presque tou-
« jours ces écrits contenaient des sentiments droits
« exprimés dans un langage inculte; les pensées
« que dictait intérieurement une pieuse dévotion,
« la langue dépourvue d'érudition ne pouvait les
« exprimer sans faute.

« Nous avons craint que si la science manquait
« pour écrire, l'intelligence des divines Écritures
« ne fût inférieure de beaucoup à ce qu'elle devait
« être, et nous savons (1) tous que les erreurs de
« sens sont encore bien plus dangereuses que les er-
« reurs de mots. Nous vous exhortons donc non-seu-
« lement à ne pas négliger l'étude des lettres, mais
« encore à vous y appliquer à l'envi avec une per-
« sévérance pleine d'humilité, et agréable à Dieu,
« afin que vous puissiez pénétrer avec plus de faci-
« lité et de justesse les mystères des saintes Écri-
« tures. Comme il s'y trouve des images, des tro-
« pes et d'autres figures semblables, personne ne
« doute que le lecteur ne s'élève d'autant plus vite
« au sens spirituel qu'il sera plus versé dans l'in-
« telligence grammaticale du texte. Que l'on choi-
« sisse pour cette œuvre des hommes qui aient la
« volonté et le pouvoir d'enseigner et qui désirent

(1) ..... Bene novimus omnes quia, quamvis periculosi sint errores verborum, multo periculosiores sunt errores sensuum. Quamobrem hortamur vos litterarum studia non solum non negligere sed ad hoc certatim discere ut facilius et rectius divinarum scripturarum mysteria valeatis penetrare. Cum autem in sacris paginis schemata, tropi, et cætera his similia inserta inveniantur, nulli dubium est quod ea unus quisque legens, tanto citius intelligit spiritualiter, quanto prius in litterarum magisterio plenius instructus fuerit. Tales vero ad hoc opus viri eligantur qui et voluntatem et possibilitatem discendi et desiderium habeant alios instruendi..... (Baluze, *capit. regum*, t. I, p. 201-204.)

« instruire les autres; qu'ils mettent autant de zèle « à accomplir ce devoir, que nous mettons d'ardeur « à le leur recommander.

« Nous souhaitons, en effet, que vous, comme il « convient à des soldats de l'Église, vous soyez ani- « més d'une dévotion intérieure, et qu'à l'extérieur « vous paraissiez savants, chastes dans votre con- « duite, éloquents dans vos paroles, afin que qui- « conque, pour l'amour de Dieu et la recherche « d'une sainte conversation aura désiré vous voir, « soit édifié par votre aspect et instruit par votre « science qui se manifestera dans les lectures et « dans les chants, et qu'il s'en revienne plein de « joie et rendant grâces à Dieu (1). »

Ce langage, digne d'un fils aîné de l'Église, était bien capable d'exciter une généreuse émulation. Toutefois, l'ignorance avait tellement engourdi les esprits que Charlemagne fut obligé de dicter des prescriptions plus précises. Comme on ne s'empressait point d'aller puiser la science du chant aux écoles qu'il avait établies à Metz (2) et à Soissons, ni de corriger les antiphonaires, il publia, en 789, un nouveau capitulaire.

« Que les moines apprennent le chant romain « entièrement et l'observent pendant les offices « selon le désir de notre père Pépin d'heureuse mé-

(1) Traduct. de Chéruel, *Dict. des instit. de la France*, art. Instruction publ.

(2) Dominus vero Rex Carolus revertens in Franciam misit unum cantorem in Metis civitate, alterum in Suessionis civitate, præcipiens de omnibus civitatibus Franciæ magistros scholæ eis ad corrigendum antiphonarios tradere et ab eis discere cantare. (*Annales Lauriss.* Pertz, *mon. Germ.*, t. I, p. 171.)

« moire (1), qui supprima le chant des Gaules pour « se conformer aux usages du Saint-Siége et « maintenir la concorde dans l'Église. »

La même année 789, il recommanda de nouveau aux prêtres de rehausser (2) leur ministère par de bonnes mœurs, et de recruter les clercs, non-seulement parmi les enfants des serfs, mais encore parmi ceux des hommes libres. « Que chaque monastère, « ajoute-t-il, et chaque abbaye entretiennent une « école où les enfants puissent apprendre la Lecture, « le Psautier, le Comput, le Chant et l'Écriture. « Ne possédez que des livres purgés de toute faute, « et veillez à ce que les enfants ne les altèrent pas « en lisant ou en écrivant. »

Les bons livres, à cette époque, suppléaient à la rareté des maîtres; on ne pouvait donc les traiter avec un soin trop scrupuleux.

Encouragés par un tel exemple, les évêques ne purent moins faire que d'exhorter leur clergé à exécuter de leur mieux les ordres du souverain :

« Que les prêtres, dit Théodulfe, évêque d'Or- « léans, établissent des écoles dans les bourgs et les

(1) Monachi ut cantum romanum pleniter et ordinabiliter per nocturnale vel gradale officium peragant secundum quod beatæ memoriæ genitor noster Pippinus rex decertavit ut fieret, quando gallicanum cantum tulit ob unanimitatem Apostolicæ Sedis et sanctæ Dei Ecclesiæ pacificam concordiam. (Baluze, t. I, p. 715.)

(2) Ut ministri altaris Dei ministerium suum bonis moribus ornent, et non solum servilis conditionis infantes, sed etiam ingenuorum filios aggregent, sibique socient. Et ut scholæ legentium puerorum fiant; psalmos, notas, cantus, computum, grammaticam per singula monasteria vel episcopia discant, sed et libros bene emendatos habeant..... et pueros vestros non sinite eos vel legendo vel scribendo corrumpere. (Baluze, *cap. regum*, t. I, p. 238, ch. LXXII.)

« bourgades. Si quelques fidèles leur amènent leurs « enfants pour leur apprendre les lettres, qu'ils ne « les refusent pas, mais accomplissent cette tâche « avec une grande charité (1)..... En retour de cette « éducation, ils n'exigeront aucune rétribution « hormis celle que les parents leur voudront bien « donner à titre de don. »

Afin de ne laisser aucune place à la négligence, Charlemagne réunit, en 802, un concile à Aix-la-Chapelle (2) dans lequel il fit déterminer le programme des connaissances usuelles qu'on exigerait des prêtres avant de leur conférer les ordres. Il en donna, lui-même, le résumé dans son *Capitulaire* (3), de 804. « Que les prêtres, dit-il, connais- « sent l'Écriture sainte, le Psautier, le Rituel du « baptême, le Pénitential, le Comput et le Chant. »

Malgré ces préoccupations intérieures, sa vigilance n'oubliait rien de ce qui pouvait intéresser ses rapports avec les princes étrangers. Méditant sans doute une alliance avec l'Orient, il voulut se ménager des ambassadeurs. Dans ce dessein, il fit une donation à l'église d'Osnabruck et la déclara franche de toute servitude, à la condition que ses évêques seraient chargés des négociations s'il s'en présentait; et qu'elle entretiendrait (4), sans cesse,

(1) Presbyteri per villas et vicos scholas habeant, et si quilibet fidelium suos parvulos ad discendas litteras eis commendare vult, eos suscipere non renuant, sed cum summa charitate eos doceant attendentes illud quod scriptum est..... (*Labbei concilia*, t. VII, p. 1140.)

(2) *Concil. aquisgr.* Pertz, *monum. Germ.* (leges), t. III, p. 105.

(3) Baluze, t. I, p. 417.

(4) Et hoc de causa statuimus quia in eodem loco græcas et latinas scholas in perpetuum manere et clericos in perpetuum manere ordinavi-

des clercs habiles dans la langue grecque et latine.

Il faut croire que les dispositions antérieures n'étaient pas suivies ponctuellement ou qu'il était difficile de changer les habitudes prises, car, en 805, il rappelle de nouveau (1) l'étude du Chant et du Comput, en demandant qu'on y ajoute quelques notions de médecine.

Le concile de Châlons essaya aussi, en 813, de secouer l'inertie enracinée dans les esprits en renouvelant les prescriptions de l'empereur:

« Il faut (2), disent les Pères de l'assemblée, éta-
« blir des écoles où l'on enseigne les lettres et les
« saintes Écritures, de telle sorte que les élèves y
« méritent d'être appelés « le sel de la terre » et
« soient assez instruits pour résister aux hérésies
« comme à l'Antechrist. »

Il aurait été presque inutile de promulguer *Capitulaire* sur *Capitulaire,* si des officiers spéciaux n'avaient été chargés de surveiller les provinces de l'empire. Pour assurer l'exécution de ses volontés, Charlemagne choisissait, tous les ans, un certain nombre de fonctionnaires publics, et, après les avoir

mus et nunquam clericos utriusque linguæ gnaros ibidem deesse in Dei misericordia confidimus. (BALUZE, t. I, p. 418.)

(1) De computo ut veraciter discant omnes; de medicina arte, ut infantes hanc discere mittantur. Ut cantus discatur et secundum ordinem et morem ecclesiæ romanæ fiat et cantores Mettis revertantur. (BALUZE, t. I, p. 421.)

(2) Oportet etiam ut, sicut domnus imperator præcepit, scholas constituant in quibus et litteras (*sic*) solertia disciplinæ et sacræ Scripturæ documenta discantur, et tales ibi erudiantur quibus merito dicatur « vos estis sal terræ » et qui condimentum plebibus esse valeant et quorum doctrina non solum diversis hæresibus, verum etiam Antechristi monitis resistat. (*Concilia Labbei*, t. VII, p. 1272.)

investis d'une juridiction souveraine, il leur commettait le soin de s'informer si tous ses *Capitulaires* étaient fidèlement observés.

En présence d'un ensemble de prescriptions aussi claires, nous nous demandons comment on a pu se méprendre sur le véritable caractère de la renaissance carlovingienne. La plupart des historiens ont proclamé Charlemagne le fondateur de l'enseignement public en France (1), quelques-uns même ont pensé qu'il avait conçu le dessein de populariser l'instruction primaire. C'est évidemment prêter à ce prince des intentions qu'il n'a pas eues et ne pouvait pas avoir. Le terme d'enseignement public (2) au moyen âge est déplacé, c'est un anachronisme. La civilisation était encore trop peu avancée, pour que personne, en dehors des clercs et des moines, éprouvât le besoin d'une instruction littéraire quelconque. D'ailleurs, comment veut-on que l'Église ait pris à sa charge la mission d'enseigner au peuple à lire et à écrire quand elle pouvait à peine obtenir de ses ministres les notions indispensables à l'exercice de leurs fonctions. On peut se convaincre facilement par la revue des *Capitulaires* et surtout par la lettre adressée à Baugulfe qu'il s'agit uniquement d'une renaissance ecclésiastique (3). Charlemagne y paraît préoccupé de deux choses : de la nécessité de former des prêtres aussi

(1) Ch. de Rémusat dit en parlant des écoles palatines : « Ce prince aurait ainsi conçu et réalisé la véritable instruction publique, celle de l'État. » (*Abélard*, t. I, p. 9.)

(2) Voyez aussi Chéruel, *Dict. des instit., mœurs et coutumes de la France*, art. instruction.

(3) Symbolum quod est signaculum fidei et orationem dominicam sem-

vertueux qu'instruits, et de répandre la foi chrétienne parmi ses peuples. Les raisons qu'il énumère à l'appui de ses exhortations sont en parfait accord avec ses vœux et nous ne comprenons pas en quel sens il a pu être « dupe des prétextes qu'il mettait en avant pour motiver sa réforme, » comme l'a prétendu Ampère (1). Il avait trop bien conscience des besoins et des dispositions de ses sujets pour tenir un autre langage. S'il avait parlé des beautés de la littérature et des avantages de la culture intellectuelle, il n'aurait pas été compris de la majorité même des clercs, et nous le mettrions au rang des utopistes. La seule instruction publique qu'il était possible et sage de favoriser alors était l'instruction morale, et Charlemagne n'a eu en vue que celle-là. Son mérite n'en est pas moindre à nos yeux, il demeure toujours, pour nous, le restaurateur des lettres en France, en ce sens, qu'en relevant les écoles épiscopales et monastiques, il a donné à la science autant d'asiles où elle a pu attendre en paix des temps plus heureux.

Ce n'est pas son seul titre à notre admiration. Personne n'a mieux que lui joint l'exemple au précepte. On est émerveillé quand on envisage toute l'activité déployée par Charlemagne. Tout en poursuivant ses expéditions guerrières contre les Saxons, les Aquitains, les Bavarois, les Lombards, les Arabes, les Slaves et les Thuringiens, et en veillant au gouvernement de ses vastes États, il trouvait encore

per admoneant sacerdotes populum christianum. (Baluze, *capit. reg.*, t. I p. 855-856.)

(1) Ampère, *Hist. de la litt. franç. av. le* XIIe *siècle*, t. III, p. 27.

assez de loisirs pour se mêler aux controverses théologiques, pour encourager les élèves du palais, et poser des problèmes d'astronomie (1) à son maître Alcuin. Le temps même de ses repas (2) n'était pas inutile à son esprit; il se faisait lire quelques passages d'un historien, et plus souvent, la *Cité de Dieu* de saint Augustin.

Sa correspondance n'est qu'une série de questions adressées aux évêques et aux abbés, sur différents points de la dialectique ou de l'astronomie. Les réponses d'Amalaire de Trèves, d'Odilbert de Milan, de Laidrad, de Théodulfe, en témoignent assez. Cet agréable commerce d'esprit était en même temps un moyen de surveillance qui lui permettait d'apprécier le niveau des études dans son empire, de tenir les professeurs en haleine, et de les préserver du relâchement.

On ne s'explique pas pourquoi certains auteurs ont voulu refuser à Charlemagne l'art de tracer les lettres, comme si cette occupation était trop au-dessous d'un prince qui n'a pas dédaigné de régler l'économie de sa basse-cour. Le passage d'Eginhard sur lequel ils appuient leur opinion pourrait leur donner gain de cause si on s'en tenait à la lettre; mais qu'on le rapproche de certains faits relatés dans les chroniqueurs, et il se prêtera facilement à une interprétation différente.

(1) Quia me in cellaria arithmeticæ disciplinæ pridie sagaciter induxisti vel astrologiæ splendore illuminasti. (*Alcuini opera* apud Froben, t. II, p. 319.

(2) Inter cœnandum aut aliquod acroama aut lectorem audiebat. Legebantur ei historiæ et antiquorum res gestæ. Delectabatur et libris S. Augustini præcipueque his qui de civitate Dei prætitulati sunt. (D. Bouquet, t. V. Eginhard, p. 96.)

Il nous semble plus sage de penser avec Ampère que les mots *tentabat scribere* signifient non pas que Charlemagne ne sut point écrire (1), mais qu'il essayait d'acquérir le talent de calligraphe, alors si recherché dans les monastères. Si l'empereur (2) n'avait pas su manier le *calamus*, il n'aurait pas corrigé de sa main les fautes qui se trouvaient dans un commentaire sur l'épître de saint Paul aux Romains, comme le certifient les vers suivants :

Qui sternit (3) per bella truces fortissimus heros
Rex Carolus, nulli cordis fulgore secundus,
Non passus sentes mendarum serpere libris,
En bene correxit studio sublimis in omni.

Ces vers sont écrits en vieux caractères à la fin d'un très-ancien manuscrit de parchemin de la bibliothèque particulière de Charlemagne, qui, sur la foi de Lambecius, existait au XVIIe siècle, à la bibliothèque impériale de Vienne.

Pourquoi donc aussi supposer (4) que Charlemagne est resté ignorant jusqu'à quarante ans? La vie d'Adalard ne nous apprend-elle pas qu'il reçut la même éducation que les jeunes nobles à l'école du palais de Pépin. Il est vrai que, selon l'historien Eginhard, il apprit la grammaire sous Pierre de Pise, et les arts libéraux sous Alcuin; mais le texte ne dit pas qu'il commença aux rudiments. Il semble

(1) Tentabat et scribere, tabulasque et codicellos ad hoc in lectulo sub cervicalibus circumferre solebat. (D. BOUQUET, t. V, p. 99; EGINHARD.)

(2) Gaillard, *Hist. de Charlemagne*, t. II, in-8°.

(3) Lambecius, *Comment. de Bibl. Cæsarea*, in-f°. *Vindobonæ*, l. VIII, 1669.

(4) Nous reviendrons plus tard sur ce sujet.

plus raisonnable de croire qu'il a repris en sous-œuvre, avec ces deux maîtres, les études très-incomplétes de sa jeunesse. Aurait-il apporté autant de zèle et d'ardeur à la surveillance des écoles, tant de discernement dans le choix de ses coadjuteurs, s'il n'eût été qu'un grossier conquérant, comme on nous le représente, avant 787. Au contraire, il est à présumer que le peu qu'il apprit à l'école de son père lui inspira le désir d'en connaître davantage et de ressusciter autour de lui le culte des lettres.

Quelque grande que soit la part d'éloges qui revienne à Charlemagne, il ne faut pas omettre celle qu'a conquise le vénérable Anglo-Saxon Alcuin, par son concours non moins actif qu'éclairé. Lisez sa correspondance, elle vous découvrira mieux qu'aucun historien jusqu'à quel point il a poussé le dévouement et comment il a compris la tâche qui lui était échue. Chacune de ses lettres était destinée ou à stimuler le zèle des pasteurs, à encourager les moines dans la pratique de leur règle, ou à rappeler aux évêques les devoirs de leur charge. Dans celle-ci, il priera Arnon, missionnaire apostolique (1), de rappeler aux curés qu'ils doivent ouvrir des écoles. Dans celle-là, il demandera à l'archevêque Rigbod (2) si la lecture de Virgile lui fait oublier son ancien précepteur, et l'invitera affectueusement à nourrir plutôt son âme des Évangiles que de l'Énéide. Ail-

(1) Scholares quoque habeant et diligenter discere eos faciant psalmos et cantilenam ecclesiasticam ut in ecclesiis singulis cursus agatur quotidiane laudis. (*Ep. XCIV, ap.* Migne, t. C.)

(2) Utinam evangelica quatuor non Æneades duodecim pectus compleat tuum. (*Ep. CLXIX.*)

leurs, c'est un évêque qu'il invite à rentrer dans sa patrie pour surveiller l'instruction des enfants (1) et le rôle des maîtres. Un ministre de l'instruction publique n'aurait pas agi autrement.

Son autorité devint telle qu'il n'hésita même pas à donner des conseils à l'archevêque d'York. Dans sa LVIe épître, il lui recommande (2) de diviser ses élèves en plusieurs classes, une pour l'écriture, l'autre pour le chant, l'autre pour la lecture. Néanmoins ces préoccupations ne l'empêchèrent pas de remplir de nombreuses missions de la part de Charlemagne et de visiter fréquemment les trois abbayes qu'il avait reçues en bénéfice. Malgré ses voyages, il trouvait encore assez de loisirs pour diriger l'école et l'académie du palais, pour composer des traités didactiques à ses élèves, pour corriger minutieusement les manuscrits, travailler avec le souverain à la rédaction des *Capitulaires* ou répondre à ses lettres, toutes les fois qu'il lui plaisait de l'interroger (3) sur la Théologie, le Comput, ou l'Astronomie. Après quatorze années ainsi remplies, il n'est pas étonnant qu'Alcuin, fatigué du tumulte des affaires mondaines, ait sollicité la permission de se retirer dans la solitude. Il s'éloigna du palais non pas en vue du repos, mais afin de vaquer à des occupations plus paisibles. Ses relations avec la cour n'étaient pas entièrement rompues; il suppléait à son absence

(1) Nunc velim te properare in patriam et ordinare puerorum lectiones quis grammaticam discat, quis epistolas, et parvos libellos legat. (*Ep.CLXXX.*)

(2) Provideat sancta solertia tua magistros pueris. Clerici segregentur separati more illorum qui libros legant, qui cantilenæ inserviant, qui scribendi studio deputentur. (*Ep.LVI.*)

(3) *Ep. LXXXIV.*

par de nombreuses épîtres. Dans l'une, il félicitait l'empereur de sa victoire sur les Huns et lui donnait des avis sur la manière de les évangéliser; ou bien, dans une autre, il l'exhortait à stimuler l'ardeur (1) des élèves du palais par des exercices fréquents. Une autre fois, il lui envoyait des tableaux arithmétiques (2) et des exemples sur des questions grammaticales. Qui le croirait? Il alla jusqu'à l'entretenir de ponctuation (3). « Les divisions des points, dit-il, et « leurs sous-divisions servent beaucoup à rehausser « les pensées. Comme les écrivains en ont perdu « l'usage, il me semble bon de le rétablir. » En voilà, certes, plus qu'il n'en faut pour exciter notre admiration en faveur d'Alcuin. Quoique nulle part, dans aucune branche des connaissances humaines, il n'ait laissé la trace du génie, il a exercé sur cette renaissance du VIIIe siècle une telle influence par son activité prodigieuse, que la postérité associera toujours son nom à celui de Charlemagne dans sa reconnaissance.

(1) Ad hanc sapientiam omni studio discendam et quotidiano exercitio possidendam, exhortare, domne rex, juvenes quosque in palatio excellentiæ vestræ. (*Ep. XLIII.*)

(2) Misi Excellentiæ Vestræ aliquas figuras arithmeticæ subtilitatis et quasdam species dictionum exemplis vel versibus venerandi patris confirmatas. (*Ep. CI.*)

(3) Punctorum vero distinctiones vel subdistinctiones licet ornatum faciant pulcherrimum in sententiis, usus illorum propter rusticitatem pene recessit a scriptoribus..... sed sicut sapientiæ decus, ita et horum usus in manibus scribentium redintegrandus esse optime videtur. (*Ibid.*)

CHAPITRE III

DESTINÉES DE LA RENAISSANCE SOUS LOUIS LE DÉBONNAIRE ET SES DESCENDANTS.

Pour la première fois, depuis l'avénement de la maison d'Héristal, le renouvellement de règne n'avait pas été inauguré par des révoltes ou des incursions étrangères. A la faveur de cette paix profonde, Louis le Pieux continua, dans l'empire franc, les réformes ecclésiastiques qui avaient presque exclusivement signalé son administration en Aquitaine. Il chargea Benoît d'Aniane de visiter les monastères dont la discipline s'était relâchée, et confia à plusieurs évêques le soin de réorganiser l'institut des chanoines réguliers introduits par Chrodegang, 60 ans auparavant. Il importait de sauvegarder le bon ordre et la régularité, afin d'assurer une plus grande sécurité aux écoles. L'Église, pourtant, semble avoir eu peu de confiance dans la fermeté du nouveau prince, car, peu de temps après la mort de Charlemagne, on la vit reprendre le gouvernement des écoles que la nécessité avait placé un instant entre les mains du pouvoir civil. Les princes n'élèveront plus la voix qu'à de rares 814.

intervalles; désormais les décisions synodales l'emporteront sur les Capitulaires.

En 817, le concile, réuni à Aix-la-Chapelle, défendit, pour éviter la confusion, de recevoir dans l'intérieur du monastère d'autres enfants que les *oblats* (1).

Comme on pouvait redouter que la pauvreté ou la distance ne mît des entraves aux vocations religieuses, Louis le Débonnaire publia, en 822, le capitulaire suivant :

« Nous désirons réformer soigneusement (2) les « écoles, bien que nous les ayons négligées jus- « qu'ici, afin que tout homme, jeune ou âgé, aspi- « rant aux grades ecclésiastiques ait un lieu déter- « miné et un maître convenable. Il faut que les « parents ou les seigneurs de chacun des élèves « pourvoient à leur subsistance, afin que l'indi- « gence ne les éloigne pas de l'étude. Si l'étendue « de la paroisse ne permet pas de les réunir dans « un seul lieu, ou qu'on ne puisse y pourvoir à leurs « besoins, qu'on établisse des écoles dans deux ou « trois lieux et plus s'il faut. »

En 823, il rappela (3) aux évêques la promesse qu'ils lui avaient faite de fonder des écoles là où la nécessité en demandait pour instruire les fidèles et les ministres de l'Église.

(1) Ut schola in monasterio non habeatur nisi eorum qui oblati sunt. (Baluze, *cap. regum*, t. I, col. 585.)

(2) Scholas autem de quibus hactenus minus studiosi fuimus quam debueramus, omnino studiosissime emendare cupimus, qualiter omnis homo sive majoris, sive minoris qui ad hoc nutritur ut in aliquo gradu in ecclesia promoveatur, locum denominatum et locum congruum habeat. (*Ap.* Migne, t. XCVII, p. 37 et suiv.)

(3) Baluze, *ibid.*, t. I, col. 634.

Les Pères du concile de Paris répondirent, en 824 : 824.
« Le devoir de chaque évêque est d'entretenir des « écoles (1), car il importe à l'Église d'avoir des « défenseurs éclairés. Les écolâtres seront amenés « aux conciles provinciaux afin que les efforts de « chacun puissent être contrôlés. »

Rome s'unit aussi au concert d'exhortations que provoquait l'ignorance toujours rebelle. « On nous « rapporte, dit le Pape Eugène II (2), que les maî- « tres et le goût de la littérature disparaissent. On « doit s'efforcer d'établir des professeurs capables « d'enseigner les arts libéraux et le dogme catho- « lique dans tous les évêchés et les paroisses. »

Hincmar donna l'exemple en recommandant aux doyens de son diocèse de s'inquiéter s'ils avaient un clerc capable de tenir une école, de lire l'épître et de chanter.

Afin de favoriser, tout à la fois, la diffusion et les progrès de la science, les évêques se réunirent à Paris, en 829, et sollicitèrent l'intervention du pouvoir civil. Ils demandèrent au prince (3) qu'il

(1) Inter nos pari consensu decrevimus ut unusquisque episcoporum in scholis habendis et ad utilitatem ecclesiæ militibus Christi preparandis, et educandis abhinc majus studium adhiberet. Et in hoc uniuscujusque studium volumus probare ut quando ad provinciale episcoporum concilium ventum fuerit, unusquisque rectorum scholasticos suos eidem concilio adesse faciat. (Baluzii *Capit.*, l. I, *col.* 1137.)

(2) De quibusdam locis ad nos refertur neque magistros neque curam inveniri pro studio litterarum : idcirco in universis episcopiis subjectisque plebibus et aliis locis in quibus necessitas occurrerit, omnino cura et diligentia adhibeatur ut magistri et doctores constituantur qui studia litterarum liberaliumque artium dogmata assidue doceant. (*Annales Ord. S. Bened.*, t. II, p. 505.)

(3) Obnixe ac suppliciter vestræ celsitudini suggerimus ut morem paternum sequentes in tribus congruentissimis imperii vestri locis scholæ

voulût bien contribuer de toute son autorité à l'établissement d'écoles publiques, dans les trois villes les plus favorables, afin que les réformes précédentes et les siennes ne fussent pas anéanties. Ces écoles ouvertes aux clercs et aux moines, sans distinction de pays, étaient, en effet, le vrai moyen de donner une impulsion sérieuse aux études, car la rivalité des maîtres, autant que le concours nombreux des élèves, stimule ordinairement les esprits.

Si ces projets eussent été réalisés, ils auraient, sans nul doute, mis un terme aux plaintes qui s'élevaient de toutes parts. Mais la déposition de Louis le Débonnaire et la guerre qui divisa ses fils vinrent encore retarder, et peut-être détruire, une grande partie des réformes proposées. Si nous en croyons le diacre Florus, l'Empire était, en 830, dans une situation déplorable. « Autrefois, dit-il, « on ne voyait qu'un seul prince (1) et qu'un seul « peuple, la loi et le magistrat régnaient dans « toutes les villes..... Les jeunes gens apprenaient « partout les divines Écritures, et le cœur des en- « fants s'ouvrait à l'influence des lettres et des arts. « Maintenant, tout le bien de la paix est détruit « par des haines cruelles, le royaume est déshonoré par l'iniquité. Les droits du sacerdoce sont « méconnus, l'amour et la crainte de la divine justice « se retirent.... Qui dira les dévastations des monas- « tères, les servantes du Seigneur soumises à un

publicæ ex vestra authoritate fiant, ut labor patris vestri ac vester per incuriam, quod absit, labefactando non depereat. (*Coll. concil., ed. Venetiis*, t. XIV, p. 599.)

(1) Carmina de divisione imperii. (*Annales Ord. S. Bened.*, t. I, p. 388.)

« joug infâme, le service des armes, le danger du « meurtre imposés aux chefs mêmes des églises, et « les évêchés veufs de leurs pasteurs? » Le tableau tracé par Paschase Radbert, dans la vie de Wala, est aussi lugubre (1), l'auteur y remplit plusieurs pages de ses lamentations.

« Comment, dit aussi Loup de Ferrières, la voix pai- « sible des Muses (2) peut-elle charmer les esprits, « quand l'air retentit du tumulte des armes, et com- « ment les lettres sauraient-elles gagner du crédit, « quand ceux qui les cultivent soulèvent les haines « populaires?... Aujourd'hui, on supporte à peine (3) « ceux qui cherchent à acquérir quelque connais- « sance; le vulgaire ignorant a les yeux fixés sur eux « comme s'ils étaient placés sur un pinacle; et si, « par hasard, ils prêtent le flanc à la critique, leurs « fautes ne sont pas imputées à la faiblesse hu- « maine, mais à la nature de leurs études. »

Charles le Chauve ne désespéra pas cependant de sauver les lettres sacrées et profanes de la profonde déchéance où elles étaient tombées. De nombreux témoignages attestent qu'il ouvrit son palais aux savants, et qu'il prenait plaisir à converser avec eux. Ce même Loup de Ferrières dont nous venons d'en-

(1) O dies illa quæ pene æternas huic orbi tenebras attulit et discrimina, quæ pacatum imperium et unitum conscidit particulatim, et divisit..... Exercitus totius patriæ pene huc illucque peremitur; provinciæ, pagi, et urbes passim depopulantur. Heu misera dies quam infelicior nox sequitur! (*Acta SS.* Mab., t. V, *Vita Walæ.*)

(2) *Ap. Patrol.* Migne, t. CXIX, *Ep. XXXIV.*

(3) Nunc oneri sunt qui aliquid discere affectant; et, velut in edito loco sitos, studiosos quosque imperiti vulgo aspectantes, si quid in eis culpæ deprehenderint, id, non humano vitio, sed qualitati disciplinarum assignant. (*Ibid.*, *Ep. I*, *ejusd.*)

tendre les récriminations, s'empresse de dire que maintenant la science refleurit autour de lui (1). Le biographe d'Herfroi, évêque d'Auxerre, dit de l'Empereur : « Il philosophe bien, et gouverne les philosophes de son empire. » Les poètes du temps célèbrent à l'envi le triomphe de la sagesse qui règne au palais du Roi. Paschase Radbert va jusqu'à lui dire qu'il est un soleil et que la science l'a mis au premier rang. « La Grèce, dit Herric d'Auxerre, se « meurt d'envie en voyant qu'on la délaisse pour cou- « rir à nos rivages, et l'Irlande (2) nous amène sur « ses vaisseaux ses innombrables sages. Peu s'en « faut que tout l'univers ne se soulève contre vous « qui, en vous efforçant de vous instruire vous et « les vôtres, détruisez, dispersez les écoles des au- « tres nations. »

Sous cet emphatique langage il y avait bien quelque chose de vrai. Quand même ces panégyristes eussent été des courtisans, ils ne pouvaient être assez impudents pour imaginer tout ce qu'ils louent.

Sans aucun doute, Charles le Chauve se serait maintenu à la hauteur des espérances qu'il faisait concevoir, s'il n'avait eu à compter comme ses prédécesseurs avec les inconvénients d'un empire désorganisé. Les serments de 842 n'avaient pas mis fin aux désordres qui sont ordinairement la conséquence des guerres civiles. Personne ne songeait à

(1) Reviviscentem in his nostris regionibus sapientiam quosdam studiosissime colere pergratum habeo. (*Ep. XXXV, ibid.*)

(2) Epistol. Herici ad Carol. *ap.* Duchesne, t. II, p. 471. (*Hist. franc. scriptores.*) Quid Hiberniam memorem contempto pelagi discrimine pene totam cum grege philosophorum ad littora nostra migrantem.

dissiper la confusion qui régnait alors entre les différents ordres de la société, tour à tour amis et ennemis, sans cesse partagés entre le devoir et les caprices de l'ambition. Les abbés, pour s'affranchir de la tyrannie des évêques qui détournaient à leurs profits les revenus des monastères, se mettaient sous la protection du Roi. Celui-ci, tout en protégeant les moines, leur imposait le service militaire sans même en dispenser l'abbé, exigeait d'eux des redevances annuelles onéreuses, les obligeait à garder comme prisonniers les hauts personnages qui s'étaient gravement compromis, ou à nourrir les étrangers qui se présentaient en son nom. La situation s'aggrava encore sous les successeurs de Charles, loin de s'améliorer. Celles des abbayes qui étaient assez heureuses pour être à l'abri des vexations épiscopales, voyaient leur sécurité menacée par les invasions des Normands, souvent leurs demeures ruinées de fond en comble. Les moines qui échappaient au massacre se ralliaient à grand'peine, et, quand ils relevaient leurs murs, c'était pour y vivre dans la crainte et la détresse. Toutes les chroniques sont pleines de ces faits lamentables de 814 à 942. Si telle a été la situation des seuls asiles où il fut possible de cultiver la science, on comprend aisément qu'il ait fallu souvent rappeler les esprits à la culture des lettres.

Deux conciles (1) s'assemblèrent l'un à Meaux, en 845, l'autre à Paris, en 846, et décrétèrent, par une disposition finale, que tous les règlements rela-

(1) *Sirmundi concilia*, t. III, p. 25.

tifs à l'enseignement avaient conservé leur caractère obligatoire. Le souverain Pontife de Rome jugea aussi opportun de renouveler les prescriptions du Saint-Siége à cet égard. « Quoique les « maîtres ès arts libéraux soient rares (1), dit-il, « cependant les divines Écritures et l'office sacré « doivent être enseignés. »

854.

Le concile de Valence, sur la demande de Lothaire, ordonna formellement dans les provinces de Lyon, de Vienne et d'Arles, la restauration des écoles de littérature sacrée (2) et profane, attendu que l'interruption des études avait amené dans plusieurs diocèses l'ignorance de la foi et de la science.

Hérard, archevêque de Tours, rappela, en 858 (3), à ses prêtres que leur devoir était d'ouvrir des écoles, et de garder des livres corrigés.

« Que chaque prêtre, dit Gauthier (4), évêque « d'Orléans, élève un clerc, s'il le peut qu'il tienne « école, et donne à ses disciples une instruction mo- « rale. » La vraisemblance ne permet pas de douter que tous les évêques de la Gaule en aient fait autant.

L'apparition de plusieurs erreurs sur la présence

(1) *Ap.* Migne, t. CXV, p. 629.

(2) Ut de scholis tam divinæ quam humanæ litteraturæ necnon et ecclesiasticæ cantilenæ juxta exemplum predecessorum nostrorum aliquid inter nos tractetur et si fieri potest statuatur et ordinetur..... (Labbei *Concilia*, t. VIII, p. 142.)

(3) Ut scholas presbyteri pro posse habeant et libros emendatos. (Baluze, t. I, 288.)

(4) Ut unusquisque presbyter suum habeat clericum quem religiose educare procuret, et si possibilitas illi est scholam in ecclesia habere, non negligat, solerterque caveat, ut quos ad erudiendum suscipit caste sinceriterque nutriat. (Labbe, t. VIII, p. 637.)

réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, en 859, vint encore causer de nouvelles alarmes. « Il faut, » disent les membres du concile de Saponières (1), « exhorter les princes et les évêques à fonder par- « tout des écoles publiques, afin que les sciences « divines et humaines prospèrent dans l'Eglise. Il « est affligeant de voir dépérir l'intelligence saine et « fidèle des Saintes Ecritures. » Nous ne saurions dire si c'est là la dernière exhortation qui ait été publiée, mais ce qui est certain, c'est qu'il faut descendre jusqu'au XIIIe siècle pour en rencontrer de nouvelles. Tout porte à croire que les prélats des siècles suivants se sont bornés à renouveler les ordonnances de leurs prédécesseurs, et que les chroniqueurs ont cru inutile d'en faire mémoire. Quoi qu'il en soit, cette série de capitulaires et de conciles, telle qu'elle est, nous a paru si importante, que nous n'avons pas hésité à la considérer comme une partie intégrante de notre travail. C'est sans nul doute à ces invitations réitérées qu'il faut attribuer le succès des efforts de Charlemagne et la persistance de la tradition littéraire en Occident.

(1) Ubicumque constituantur scholæ publicæ : scilicet, ut utriusque eruditionis et divinæ scilicet et humanæ in ecclesia Dei fructus valeat accrescere quia, quod nimis dolendum est, divinæ scripturæ verax et fidelis intelligentia jam ita dilabitur ut ejus extrema vestigia reperiantur. (LABBE, *ibid.*, p. 674.)

CHAPITRE IV

L'ACADÉMIE ET L'ÉCOLE DU PALAIS.

Charlemagne n'avait pas voulu que la cour restât étrangère à la renaissance dont il donnait le signal, et, pour inspirer plus sûrement le goût des lettres à ceux qui l'entouraient, il avait fondé dans son propre palais une académie. Ce terme paraîtra sans doute un peu prétentieux pour désigner une réunion où la science et la littérature jouaient un rôle puéril, mais c'est l'expression dont se sert Alcuin lui-même. « Malgré les nombreuses occupations du « gouvernement de vos États, dit-il à Charlemagne, « vous proposez encore à vos *Académiciens* des « questions théologiques à résoudre (1). » Bien qu'aucun historien contemporain ne nous fasse connaître comment fonctionnait cette académie, il est facile de concevoir sa physionomie d'après les lettres d'Alcuin. C'était le rendez-vous des courtisans, des conseillers et des savants, dont Charlemagne s'était composé un cortége. Les questions traitées étaient telles que pouvaient le désirer la gaieté et la

(1) Si quidem præter imperiales et publicas curas, evangelicas quæstiones academicis vestris a nobis enucleandas inquiritis. (*Ep. CLXIV Alcuini ad Carolum.*)

subtilité germaines, et telles qu'elles pouvaient convenir à des esprits à peine familiarisés avec les premières notions de la science. On se contentait vraisemblablement d'y démêler le sens d'ingénieuses énigmes tirées des combinaisons de l'astronomie, ou de l'interprétation de l'Ecriture sainte; si on y parlait de géométrie ou de musique, on ne devait en rechercher que le côté mystérieux; enfin, il y avait plus de conversation que d'enseignement. Ceux qui passaient pour sages étaient décorés de noms empruntés à l'antiquité sacrée ou profane, comme pour donner plus d'autorité à leurs oracles. Alcuin s'appelait Flaccus; Angilbert, Homère, quoique sa poésie n'eût rien d'homérique; Eginhard, Beseleel; Frédegise, Nathanaël; Wigo, Candide; Riculfe, Damœtas; Rigbod, Macaire, etc. Le bon roi Charlemagne aimait à présider son académie sous le nom de David, dont il cherchait à imiter la sagesse, et ne manquait jamais d'amener avec lui ses fils et ses filles (1) qu'il avait fait instruire dans les arts libéraux.

A côté et au-dessous de cette institution, dont on ne trouve pas d'exemple chez les Francs avant Charlemagne, était l'école du Palais, exclusivement réservée aux jeunes gens. Son fondateur semble avoir eu pour but d'en faire un collége d'élite où il pût former des prélats, et des officiers de mérite capables d'être les coopérateurs de ses desseins. Cette distinction que nous cherchons à établir entre

(1) Liberos suos ita censuit instituendos ut tam filii quam filiæ primo liberalibus studiis quibus et ipse operam dabat, erudirentur. (D. Bouquet, Eginhard, t. V, p. 9.)

l'École et l'Académie du Palais ne repose pas seulement, comme on l'a cru, sur un texte obscur, mais encore sur plusieurs passages des œuvres d'Alcuin et sur le témoignage de chroniqueurs contemporains. Les auteurs qui, comme Ampère (1), ne veulent voir là qu'une seule et même institution, nous paraissent en désaccord avec la vérité, et nous tâcherons de le démontrer. Si la rareté et le laconisme des textes nous voile une partie du tableau, peut-être serons-nous assez heureux pour atténuer les ombres qui le dérobent à notre vue.

De toutes les écoles restaurées par les soins de Charlemagne, l'école palatine est celle qui a fourni le plus de matière aux contestations. On a mis en question sa manière d'être, son mode de recrutement, et jusqu'à son existence. Voyons s'il est possible d'arriver à une solution.

D'abord, quant à son existence, elle nous paraît incontestable, non-seulement sous le règne de Charlemagne, mais encore sous celui de Pépin le Bref et même sous la dynastie mérovingienne. Depuis les recherches de D. Pitra sur saint Léger (2), il n'est plus possible de douter qu'il ait existé, au VIe siècle, à la cour des rois Francs, une école régulière de jeunes gens voués à l'étude des sciences profanes et sacrées. Saint Léger fut lui-même un des élèves de cette école palatine. Si l'antiquité de cette origine paraît encore suspecte, en voici une nouvelle trace qui nous a été conservée par une biographie écrite, au commencement du VIIIe siècle.

(1) Ampère, *Hist. littér. de la France av. le* XIIe *siècle*, in-12, t. III, c. II.
(2) Dom Pitra, *Hist. de S. Leger*, c. II. Paris, 1846.

Saint Ludger (1) nous raconte que saint Grégoire de Trèves était revenu, depuis peu de temps, du palais et de l'école, quand il fut choisi, à l'âge de quinze ans, pour lecteur. Le fait se passait, vers 722, c'est-à-dire trente ans avant l'avénement des Carlovingiens. Voici un autre texte (2) qui montre que cette école vivait encore sous Pépin le Bref. « Adalard, cousin de Charlemagne, fut instruit parmi « les élèves du palais dans toutes les connaissances « humaines, et entendait les mêmes maîtres que le « prince de la terre. Son savoir, est-il dit plus loin, « devait être assez étendu, puisqu'il avait été le « condisciple de l'empereur Charles. » Comme on pourrait supposer qu'il s'agit ici des leçons d'Alcuin, il est bon d'avertir le lecteur qu'Adalard quitta la cour, en 772, au plus tard, à l'âge de 20 ans, pour embrasser la vie monastique, et qu'Alcuin est venu en Gaule en 782.

Adalard revint, il est vrai, au palais, dans la suite de sa vie, mais en qualité de conseiller et non pas comme étudiant; ses études étaient terminées quand il se retira à Corbie. Paschase Radbert, de qui nous tenons ces détails, était bien informé, car il avait été le disciple d'Adalard.

(1) Tunc quæsitus est lector... Electus puer Gregorius qui per idem tempus nuper a schola et palatio reversus sub laïco habitu quasi 14 aut 15 agens ætatis annum. (*Acta SS. Mab.*, t. II, p. 322.)

(2) Cum esset regali prosapia, Pippini magni regis nepos, Caroli consobrinus Augusti, inter palatii tirocinia omni mundi prudentia eruditus una cum terrarum principe magistris adhibitus, c. I. Nec enim litteras satis liberaliter non poterat nescire qui inter alas scholares nutritus et eruditus fuit cum consobrino imperatore, c. VIII. (*Vita Adalardi, ap.* Pertz, *monumenta Germaniæ*, t. II, p. 525.)

Jusqu'ici, ces deux passages n'ont été pris en considération par aucun historien, et, pourtant, on ne peut méconnaître la valeur des conséquences qui en ressortent. Ils prouvent invinciblement, par l'âge des deux personnages, que l'école palatine était destinée aux jeunes gens, et condamnent l'opinion si répandue que Charlemagne apprit les arts libéraux pour la première fois, à l'âge de quarante ans, sous la direction d'Alcuin et de Pierre de Pise.

Est-il vrai, maintenant, qu'elle ait été uniquement réservée, comme l'a soutenu M. Laferrière (1), aux membres de la famille royale et aux enfants de la noblesse? Nous ne le pensons pas. Son assertion est juste s'il veut parler du cortége de jeunes gens qui se préparaient sous les yeux du prince à la vie guerrière par les exercices violents des armes et de la chasse. Quoiqu'on les désignât par le nom de *scholares* (2), leur manière de vivre était plutôt celle des serviteurs que des écoliers. « Saint Benoît « d'Aniane, élevé à la cour du roi Pépin (3), dès « son enfance, dit son biographe, était chéri de ses « compagnons à cause de son agilité et de son apti- « tude à tout faire. Dans la suite, il remplit l'office « d'échanson. » Personne ne s'y méprendra : ce ne

(1) *Travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, t. XXIII, 1853, *Mém. sur les origines de l'Université de Paris.*

(2) Ipsis quoque manducandi finem facientibus, militares viri vel scholares aulæ reficiebantur. (*Ap.* D. Bouquet, t. V, *Sang. mon. chron.* p. 3.)

(3) Pater pueriles gerentem annos filium suum in aula gloriosi Pippini regis reginæ tradidit inter scholares nutriendum. Mentis indolem gerens supra ætatem diligebatur a commilitonibus; erat quippe velox et ad omnia utilis... post hæc vero pincernæ sortitur officium. (*Acta SS. O. B.* Mab., IVe siècle, *Vita Benedicti Aniani.*)

sont pas là les qualités qu'on vante ordinairement en parlant d'un étudiant, ni les occupations qui s'harmonisent avec l'étude des lettres.

Nous voulons bien croire que les jeunes chevaliers s'asseyaient parfois sur les bancs de l'école du palais, mais nous ne pouvons supposer qu'ils aient seuls joui de ce privilége. La véritable école palatine, celle qu'Alcuin recommande (1) sans cesse, dans ses lettres, à l'attention de Charlemagne (2), celle pour laquelle il a composé des traités didactiques sur les arts libéraux, celle enfin dont parle le moine de Saint-Gall, dans sa chronique, était ouverte à un certain nombre de jeunes clercs qui se recrutaient dans tous les rangs de la société. De même que Charlemagne(3) avait invité l'Eglise à rechercher ses membres parmi les fils des serfs et des hommes libres, ainsi voulait-il que son école fût accessible aux enfants de toutes les conditions. Et pour qu'on ne suppose pas le moindre caprice d'imagination de notre part, il suffit de relire le jugement rendu par Charlemagne au milieu de ses élèves, tel que le moine de Saint-Gall (4) nous l'a conservé.

(1) Vestra vero auctoritas palatinos erudiat pueros ut elegantissime proferant quidquid dictaverit vestra eloquentia. (*Ep. CI Alcuini ad Carol.*)

(2) Ad hanc omni studio discendam et quotidiano exercitio possidendam, exhortare, domne rex, juvenes quosque in palatio excellentiæ vestræ quatenus in ea proficiant ætate florida, et ad honorem canitiem suam perducere digni habeantur. (*Ep. XLIII Alcuini ad Carolum.*)

(3) Non solum servilis conditionis infantes, sed etiam ingenuorum filios aggregent, sibique socient. (Baluze, t. I, col. 238, *cap. aquisgranense.*)

(4) Postea vero cum ad expeditiones bellicas urgeretur, unum eorum nomine Clementem in Gallia residere precepit, cui et pueros nobilissimos, mediocres et infimos satis multos commendavit, etc. (D. Bouquet, t. V, p. 107, *mon. Sang. chron.*, l. I.)

« Au retour d'une expédition, l'Empereur se fit « amener les écoliers qu'il avait confiés à Clément « l'Irlandais; et, après avoir placé les studieux à sa « droite, et les paresseux à sa gauche, il promit aux « premiers des évêchés et des abbayes, et menaça « les autres de sa disgrâce; or, il paraît que ceux de « la droite étaient d'origine obscure et ceux de la « gauche de famille noble. » Ailleurs, le même chroniqueur rapporte que deux fils de meuniers (1), anciens moines de Saint-Columban, ne furent pas jugés dignes de diriger des évêchés et des abbayes, et qu'ils obtinrent le prieuré de Bobbio en *sortant de l'école de Charles.*

Nous avons dit qu'elle était composée de clercs, en voici encore d'autres preuves. Ludger aurait-il fait observer que Grégoire de Trèves était revenu du palais *sub laico habitu,* si l'habit ecclésiastique n'eût été le vêtement ordinaire des élèves? Pierre de Pise ne dit-il pas à Paul Warnefrid, le compagnon de l'empereur Charles : « Vous enseignez la grammaire grecque à nos clercs (2). » Après des témoignages aussi décisifs, nous ne croyons pas faire violence à l'histoire en pensant que l'école palatine était destinée surtout aux ministres réguliers et séculiers de l'Église.

A l'égard du lieu où se rassemblaient les étudiants, le langage des auteurs est aussi peu explicite que sur les questions précédentes; aussi sommes-nous encore obligés de recourir aux inductions.

(1) Fuerunt in ejus schola duo molinariorum filii de familia S. Columbani. (*Ibid.*, p. 110.)

(2) Grecam doces clericos grammaticam nostros. (T. V, *ibid.*, p. 849.)

Après bien des tergiversations, les historiens modernes s'accordent à penser que l'école du palais suivait la cour, c'est-à-dire qu'elle était ambulante. Cette opinion, il faut l'avouer, a pour elle la vraisemblance. Tout le monde sait que Charlemagne occupa, durant son règne, un nombre infini de résidences, tantôt à l'orient, tantôt à l'occident, où il passait l'hiver avec sa cour. Or, comme les loisirs de la mauvaise saison étaient pour lui les seuls pendant lesquels il pouvait s'instruire dans les arts libéraux, et surveiller les travaux de ses élèves, il était obligé de se faire accompagner de son académie et de son école. Ce n'est pas là la seule raison. Charlemagne éprouvait un grand plaisir à assister aux cérémonies du culte religieux et à la célébration des fêtes chrétiennes; or, comme son collége de clercs en était l'élément indispensable, il est peu probable qu'il s'en soit jamais séparé. Du reste, nous possédons quelques textes qui justifient ces conjectures. Paul, diacre, chargé d'enseigner la grammaire grecque à des clercs, était son compagnon familier (*familiaris clientulus*) (1), selon les propres paroles de l'Empereur. Angilranne, évêque de Metz (2), fut dispensé par le Pape de la résidence, quand Charlemagne le nomma archichapelain de son palais. L'Empereur aimait tant Angilbert, son Homère, que, partout où il allait, il l'em-

(1) Id opus Paulo diacono familiari clientulo nostro elimandum injunximus. (BALUZIUS, *capit. regum*, t. I, p. 205.)

(2) Dixit etiam dominus rex in eadem synodo ut a sede apostolica, id est ab Adriano pontifice, licentiam habuisset ut Angilrannum archiepiscopum in suo palatio assidue haberet propter utilitates publicas. (D. BOUQUET, t. V, 651, *Hist. de France.*)

menait avec lui, et l'avait nommé primat de ses chapelains (1). Qu'on lise la Vie d'Adalard et de Wala, conseillers du prince, on y rencontrera plusieurs fois les expressions de *turba clericorum palatii* (2). D'ailleurs comprendrait-on que Charlemagne ait si souvent reçu d'Alcuin le conseil de stimuler le zèle de ses élèves, s'ils n'eussent été à ses côtés. Et Alcuin lui-même, avant sa retraite, ne se plaint-il pas dans ses lettres qu'il est fatigué de ses courses lointaines et qu'il (3) soupire après le repos. Dans l'introduction de son commentaire de la Genèse, il dit qu'il a visé à la brièveté, parce qu'on ne peut porter avec soi des charges de livres, quand on est mêlé, comme lui, aux affaires du monde, et fatigué par de fréquents voyages (4). Partant de cette donnée que les élèves du palais étaient des clercs, l'ensemble de ces textes paraîtra assez concluant quant au règne de Charlemagne.

Mabillon (5) ne s'est pas arrêté à ces considérations, et, sans fixer aucun lieu, il pense que l'école n'aurait jamais pu voyager, ni traîner après elle les livres et les bagages indispensables des étudiants. Pourquoi donc supposer que les maîtres du palais emportaient avec eux une multitude de livres? Les traités en forme de dialogue qu'a rédigés Alcuin,

(1) Hæc dilectio tanta ad hoc processit ut eum secretorum conscium et primatem capellanorum faceret. (D. Bouquet, *ibid.*, t. V, p. 475.)

(2) Pertz, *Monum. Germaniæ*, t. II, p. 525 et suiv.

(3) Quia pondera librorum nobiscum portari nequeunt maxime nobis qui seculi occupationibus distrahimur et diversis itinerum molestiis fatigamur. (*Comment. in Genesim. pref.*, t. I, p. 305, éd. Froben.)

(4) Quia non occurrit nobis iter agentibus plura scribere. (*Ep. CLIV, vide quoque, Ep. V, XXIX, LI, LIII et CLXXVI.*)

(5) *Acta SS. O. S. B., pref.*, IVe siècle.

n'étaient-ils pas des manuels faits pour lui épargner la peine de recourir aux originaux? Les écoliers non plus n'avaient pas chacun leur livre à cette époque reculée; il est probable qu'ils se contentaient d'écouter et de réciter ensuite ce qu'ils avaient entendu. La bibliothèque impériale (1) ne pouvait compter beaucoup de volumes dans un temps où l'on était réduit à demander des livres à l'Italie, ou à l'Angleterre; et, si elle avait été indispensable, aurait-on été plus embarrassé que Brunon de Cologne (2), à la suite de l'empereur Othon au siècle suivant.

Un de nos contemporains, M. Varin (3), a été plus loin que Mabillon; il ne s'est pas contenté de contredire l'opinion accréditée, il a voulu fixer le lieu où se tenait probablement l'école du palais. Les motifs qui l'ont converti à une autre conjecture sont ceux-ci. Nous lisons dans les *Annales Laurissenses* (4) que Charlemagne, revenu de Rome avec deux chantres habiles, en plaça un à Soissons, un autre à Metz, et désigna par le Capitulaire (5) de 806 l'école de Metz comme la première maîtrise du royaume. Or, à cette époque, l'étude du chant supposait celle des arts libéraux; pourquoi ne serait-ce pas là l'école officielle que Mabillon ne savait où placer? Les Carlovingiens devaient préférer à toute autre une ville

(1) Similiter et de libris quorum magnam in bibliotheca sua copiam congregavit. (D. Bouquet, t. V, p. 103; Eginhard.)

(2) Translatiis usus est scholis, non corpore quidem sed mente quietus : quocumque enim cirumagebantur tabernacula aut castra regalia, bibliothecam suam sicuti arcam dominicam circumduxit, etc. (Pertz, *Monum. Germ.*, t. IV, p. 252.)

(3) *Mém. prés. à l'Acad. des inscriptions*, 1re éric, t. II, 1852, p. 589.

(4) Pertz, *ibid.*, t. I, p. 171.

(5) Baluze, *cap. regum*, t. I, p. 421.

qui fut le berceau de leur famille. De plus, le diacre de Metz, Amalaire, en indiquant l'ordre des répons dans son antiphonaire, nous dit : « Je les (1) ai entendu ainsi chanter lorsque j'étais enfant, en présence d'Alcuin, le plus savant maître *de cette contrée.* » Enfin, dans la règle des religieuses et des chanoines qu'il rédigea à la prière de Louis le Débonnaire, le même clerc avertit le lecteur que son travail a été extrait des Pères de l'Église, à l'aide de la bibliothèque palatine. Les raisons qu'apporte ici M. Varin nous semblent très-contestables, du moins relativement au règne de Charlemagne. Ce prince a pu choisir Metz comme centre des réformes liturgiques, sans pour cela y établir l'école palatine. La cathédrale de Metz avait sa maîtrise de clercs comme les autres, pourquoi l'enseignement complet des arts libéraux n'aurait-il pas été pour elle? L'induction est ici forcée. Quant au texte concernant Alcuin, il est d'un sens trop large pour qu'on puisse en conclure que ce savant ait enseigné dans la ville de Metz. Et le mot *regio* signifiât-il Metz, la fixité de l'école palatine n'en serait pas plus certaine, puisque cette ville était une résidence impériale et qu'Amalaire aurait pu y entendre Alcuin pendant l'un des séjours de Charlemagne.

Maintenant, nous sommes de l'avis de M. Varin, s'il ne remonte pas avant 814. Notre présomption s'appuie comme la sienne sur la bibliothèque signalée plus haut, et surtout sur le soin que Louis le

(1) Audivi illos canere in isto ordine, quando videbar puer esse, ante Albinum doctissimum magistrum totius regionis. (*Bibl. Patrum*, in-8°, . XIV, p. 1056.)

Débonnaire mit à réformer les mœurs en renvoyant de son cortége les prélats et les abbés trop exposés à suivre l'exemple des courtisans. L'instabilité et l'agitation d'une cour étaient loin de préparer les ecclésiastiques à la régularité de discipline qu'il s'efforçait de propager dans l'Église, et, à cet égard, une école établie en lieu fixe garantissait mieux l'observance de règles canoniques. De plus, nous savons que le Concile tenu à Paris (1), en 829, donna ordre d'éloigner les clercs et les moines qui fréquentaient les palais. Sous le règne de son fils Charles le Chauve, une école fut derechef attachée au palais impérial; mais, cette fois, nous croyons pouvoir assurer qu'elle était confinée dans l'Ile-de-France. Notre affirmation se fonde sur un passage de Gottescalk, moine d'Orbais, près Soissons, où il est dit: « Beaucoup de maîtres (2), grâce aux bien-« faits de notre prince, habitent *cette contrée* et « demeurent au palais. » En rapprochant ce texte de ceux où Abbon, de Saint-Germain-des-Prés, et Adrevald, de Fleury (3), représentent Paris comme la reine des cités, on serait tenté de placer l'école du palais dans cette ville; mais il est peut-être plus prudent de ne rien préciser.

Après cela, la tâche nous est bien facile si nous entreprenons de démontrer combien sont vaines

(1) Ut deterreantur clerici et monachi qui palatia passim adeunt. (MABILLON, *Annal. O. S. B.*, t. II, p. 520.)

(2) Denique sunt multi domino donante magistri
Hac regione siti, ingenio locuplete beati,
Hi palatina plerique morantur in aula.
(*Patrologie* Migne, t. CXXI.)

(3) Adrevald, l. I, *de miraculis S. Benedicti*, *ap.* Migne, c. xxv t. CXXIV

les prétentions de ceux qui veulent voir et montrer à tout prix dans l'école du palais le commencement d'un enseignement public d'où sortit l'Université de Paris au XIIIe siècle. Du Boulay est un de ceux qui ont le plus contribué à répandre cette croyance, et voici les preuves qu'il a mises en avant. Les filles de Charlemagne, dit cet auteur, sollicitèrent de la bonté d'Alcuin, abbé de Tours, un commentaire sur l'Évangile de saint Jean, en ajoutant : « Il est « moins dangereux (1) de naviguer sur les sables « de la Loire que sur les flots de la mer Tyrrhé- « nienne, et votre messager ira plus facilement de « *Tours à Paris,* que celui de saint Jérôme, de « Bethléem à Rome. » Or, comme les filles de Charlemagne accompagnaient partout leur père, il s'ensuivrait que la cour, et, partant l'école du palais étaient à Paris à cette époque. Mais l'auteur confond malheureusement, ici, la fille et la sœur de Charlemagne religieuses à l'abbaye de Chelles, avec les filles qui vivaient à la cour. Le contexte ne permet pas d'en douter. Elles parlent de Paris, parce que leur monastère était proche de cette ville, et que le messager ne pouvait aller près d'elles sans y passer. Le mot *Parisius* ne tire donc pas ici à conséquence pour la thèse de Duboulay, et dans le document postérieur qu'il donne comme seconde preuve, il est trop suspect pour qu'on puisse en faire la base d'une démonstration sérieuse.

(1) Minori vadosum Ligeri flumen quam Tyrrheni maris latitudo periculo navigatur, et multo facilius chartarum portator tuarum de Turonis Parisiacam civitatem, quam Illius de Bethleem Romam pervenire poterit. (Bulæus, *Hist. Universit.* Paris, in-fo, t. I, p. 101.)

Il s'agit d'une bulle par laquelle le pape Nicolas Ier (1) aurait invité Charles le Chauve à lui déférer la mise en jugement de Jean Scot, écolâtre du palais, ou à le destituer de sa charge. Mansi et tous les autres compilateurs qui ont publié cette bulle n'ont pas donné le mot *Parisius;* il se rencontre seulement dans l'appendice au Traité de la perpétuité de la foi de Messieurs de Port-Royal. Cette diversité de textes n'est pas de nature à nous rassurer sur l'authenticité de la citation de Duboulay. Au reste, quand bien même il serait établi que l'école du palais était résidente à Paris, il ne serait pas évident par là que cette réunion exclusive et irrégulière de jeunes gens ait aucun rapport de filiation avec l'Université, institution puissante, organisée dans toutes ses parties, dotée de priviléges spéciaux, et ouverte à tous les étudiants de l'Europe.

Afin de ne rien omettre, nous allons rappeler, en terminant cet aperçu, les noms des professeurs qui ont enseigné au palais. Le premier connu est l'Irlandais Clément, dont l'histoire ne nous a révélé ni le zèle ni le talent; puis viennent maître Alcuin, qui professa de 782 à 796, le grammairien Pierre de Pise, et l'helléniste Paul Warnefried, qui fut en même temps précepteur de la princesse Rotrude et correcteur des livres d'office. Après eux l'enseignement fut confié à des Irlandais qu'Alcuin appelle Égyptiens (2) dans une de ses lettres, parce qu'ils

(1) Mandamus quatenus apostolatui nostro predictum Johannem representari faciatis aut certe *Parisius* in studio, cujus jam olim fuisse capital perhibetur, morari non sinatis. (*Append. au Traité de la perpétuité de la Foi*, p. 21.)

(2) Ego ignarus nesciens scholam Ægyptiacam in palatio Davidicæ versari

étaient partisans du cycle paschal d'Alexandrie. L'histoire littéraire leur donne ensuite pour successeurs Claude évêque de Turin, Alderic (1) élève de Sigulfe abbé de Ferrières, Amalaire clerc de l'église de Metz, enfin Thomas, qui tous vécurent (2) sous Louis le Débonnaire avec une grande réputation de mérite.

Sous Charles le Chauve, l'école du palais, mise un instant en péril par les querelles des fils de Louis le Débonnaire, se releva plus brillante que jamais vers 842. A en juger par les louanges (3) de Paschase Radbert et d'Herric d'Auxerre déjà citées plus haut, les savants, surtout ceux de l'Irlande, étaient accueillis favorablement à la cour des Francs. Deux d'entre eux se firent remarquer : ce sont Scot Erigène, que Bacon vante comme un interprète très-fidèle et très-clairvoyant d'Aristote, et Mannon (4) qui enseignait encore sous Louis II le Germanique avec tant de supériorité, que Radbod vint d'Utrecht pour l'entendre. Le silence des chroniqueurs, après cette époque, la faiblesse des princes et la courte durée de leur règne, nous autorisent à supposer que l'école palatine tomba dans l'obscurité et s'éteignit promptement faute de protection.

Quant aux leçons professées, il faut se garder

gloriæ. Ego abiens Latinos dimisi, nescio quis subintroduxerit Egyptios. (*Ep. IX.*)

(1) Dom Rivet, *Hist. litt. de la France*, in-4°, t. IV, p. 224.

(2) *Liber deimag. cultu.* Jonas. *Bibl. max. Patrum*, t. XIV, p. 167. *Ludg.*

(3) *Acta SS. Bollandistes.* Juillet, t. VII, p. 222.

(4) Ad Ludovici ejus filii aulam se contulit, non quod palatinos ambiret honores, sed quod intra regis palatium liberalium litterarum studia preclare colerentur. Præerat autem gymnasio illi Manno philosophus. (*Annales O. S. B.*, t. III, l. XXXVII, p. 164.)

d'en juger, comme l'a fait M. Guizot (1), sur un simple dialogue entre Pépin et Alcuin. Ce hors-d'œuvre était uniquement destiné à éveiller l'intelligence d'un enfant par une suite de questions présentées sous une forme énigmatique. Nous possédons d'autres traités d'Alcuin qui appartiennent au genre didactique le plus tranché. Les préceptes qu'il expose sont presque toujours puisés aux sources de l'antiquité, et rien ne ressemble moins à une conversation, ou à des propos entrecoupés. Enfin, le meilleur éloge qu'on puisse faire des leçons d'Alcuin, c'est de citer les hommes remarquables formés à son école, tels que Raban Maur, écolâtre de Fuld, Éginhard, rival de Suétone, Wala, ministre de Louis le Débonnaire, et Riculf, archevêque de Mayence.

En résumé, l'école du palais est une institution fondée par les Mérovingiens pour l'éducation des clercs et des enfants nobles attachés à la cour. Restaurée par Charlemagne, son existence a subi toutes les vicissitudes d'une cour tantôt fixe, tantôt nomade, et s'est éteinte après la mort de Charles le Chauve.

(1) Guizot, *Hist. de la civilisation en France*, in-8°, t. II, p. 191.

CHAPITRE V

REVUE DES ÉCOLES DU IXe SIÈCLE.

MÉTROPOLE DE TOURS. S. Martin.

Le monastère de Saint-Martin de Tours occupa le premier rang, au moins aussi longtemps qu'il eut l'insigne avantage de servir de retraite à maître Alcuin. Loin de se retrancher dans l'inaction et de jouir en paix du repos qu'il avait si légitimement conquis, l'ancien écolâtre du palais consentit encore à consacrer le peu de forces qui lui restaient à former de nouveaux disciples. « Votre Flaccus, « écrit-il à Charlemagne (1), pour se conformer à vos « exhortations et à vos désirs, s'efforce, dans l'asile « de Saint-Martin de Tours, de distribuer aux uns « le miel des Saintes Écritures et d'enivrer les au-

(1) Ego vero Flaccus vester secundum exhortationem et bonam voluntatem vestram, aliis per texta sancti Martini sanctarum mella scripturarum ministrare satago, alios vetere antiquarum disciplinarum mero inebriare studeo, alios grammaticæ subtilitatis enutrire pomis incipiam : quosdam stellarum ordine ceu picto cujuslibet magnæ domus culmine illuminare gestio, plurima plurimis factus, ut plurimos ad profectum sanctæ Dei Ecclesiæ et ad decorem imperialis regni vestri erudiam, ne sit vacua Dei omnipotentis in me gratia nec vestræ bonitatis largitio inanis. — « Mane florentibus per ætatem studiis seminavi in Britannia, nunc vero frigescente sanguine quasi vespere in Francia seminare non cesso. » (*Ep. XXXVIII. Alcuini opera.*)

« tres du breuvage généreux des lettres anciennes;
« de nourrir ceux-ci des fruits de la grammaire, et
« d'émerveiller ceux-là par les splendeurs des astres
« en comparant leur tableau aux peintures qui or-
« nent le dôme des palais. « Enfin, je me fais tout
« à tous, afin de multiplier les hommes de savoir
« pour la prospérité de l'Église et l'ornement de
« votre règne; et aussi de peur que vos bontés et
« les largesses que la munificence divine m'a dé-
« parties restent en moi infructueux. Au matin de
« ma vie, j'ai travaillé au progrès des lettres dans
« la Grande-Bretagne, maintenant que mon sang,
« presque glacé, m'annonce le soir de mon existence,
« je ne cesse pas de poursuivre mon œuvre en
« France. » C'est à son auditoire, en effet, qu'on venait terminer ses études sur le *trivium* et le *quadrivium* sans compter les distances ni les obstacles, de tous les points de l'Orient et de l'Occident; aussi n'est-il pas d'école monastique ou épiscopale qui ne soit redevable de sa résurrection à ce noble missionnaire de la science dont l'ardeur ne s'est éteinte que dans le tombeau.

Imitateurs de son zèle, mais non de son désintéressement, quelques-uns de ses successeurs changèrent leur ministère en un commerce indigne, en prélevant une taxe sur leurs écoliers. Pour mettre fin à cet abus, qu'il estimait avec raison détestable (1), Amalaric fit une donation, en 843, de plu-

(1) Licet hæc abominabilis predecessorum meorum temporibus increverit consuetudo per consensum tam clericorum quam laïcorum unanimem, congregationi B. Martini concedo res omnes superius nominatas. (*Thes. anecd.*, D. Martène, t. I, anno 843.)

sieurs biens-fonds, dont les revenus furent affectés à l'entretien d'écoles gratuites.

L'heureuse et féconde impulsion que l'abbaye de Saint-Martin de Tours communiqua au loin par ses disciples, fut entravée subitement en 853 par l'irruption des Normands, et ne put reprendre son cours que le jour où Hervé, élève d'Abbon, reconstruisit (1) le monastère à la fin du xe siècle. De peur que cette interruption ne devînt funeste au diocèse, l'archevêque Hérard s'efforça d'en atténuer (2) au moins les effets, en rappelant à tous ses prêtres l'obligation d'entretenir, suivant leurs ressources, de petites écoles et des livres corrects.

Diocèse du Mans.

Le diocèse du Mans fut gouverné successivement par deux prélats de grand mérite, l'évêque Aldric (3), ancien écolâtre de l'église de Metz, et son successeur Robert, qui ne lui fut inférieur en aucune connaissance.

C'est en vain que nous avons cherché à découvrir la trace des établissements scolaires fondés dans les diocèses de la Bretagne. Isolé du reste du royaume autant par son humeur que par sa situation géographique, ce pays semble n'avoir pris aucune part au mouvement rénovateur. Nous ne le verrons sortir de son indifférence que vers la fin du xie siècle.

MÉTROPOLE DE MAYENCE.

Cette province est aussi une de celles qui sont les plus redevables au prosélytisme anglo-saxon. Dès

(1) *Mabillonis analecta*, t. II, p. 271, in-12.

(2) Baluze, *capit. regum*, t. I, 1288.

(3) In scholis vero in quibus jam magister erat constitutus, sapienter multos et innumerabiles in supradictis artibus erudiens magnum lucrum in Dei Ecclesia facere meruit. (*Vita Aldrici, cœnom. ep.*, ap. Miscellanea Baluzii, t. I, p. 19.)

le milieu du VIIIe siècle, saint Boniface, le grand apôtre de la Germanie, signala son passage dans ces contrées sauvages par de nombreuses conversions au catholicisme et par la fondation de plusieurs abbayes. Et comme la foi et le savoir étaient pour lui inséparables, il ne dédaigna pas de se faire grammairien, de compulser les écrits de Donat, de Charisius, afin d'apprendre aux clercs germains à balbutier au moins les éléments de la langue latine. Ses efforts, soutenus par une activité sans relâche, créèrent des merveilles, et, quand arriva la renaissance de Charlemagne, le champ était défriché.

Après sa mort, celui qui entretint avec le plus d'ardeur le feu sacré qu'il avait allumé, est Raban Maur (1), l'illustre interprète des Saintes Écritures. Ce moine de l'abbaye de Fuld, à l'âge de dix-huit ans, était déjà l'égal de tous les maîtres qu'on avait mis à sa disposition. Son esprit, toujours avide, le sollicitant vers de nouvelles conquêtes, il résolut de s'exiler au moins quelques années pour acquérir (2) les connaissances que son monastère ne pouvait lui procurer. Il alla se jeter aux pieds de l'abbé, dont il connaissait les dispositions à son égard, et obtint par ses supplications la permission de se rendre à l'école publique de Saint-Martin de Tours. Là, Raban Maur recueillit avec soin les leçons de maître

Fuld.

(1) Nulla vero per id tempus celebrior academia fuit quam Fuldensis, Rabano preceptore. (MAB., *Acta SS. O. B.*, IV, s.-préface.)

(2) Jamque omnes deputatos sibi doctores atque magistros vel æquasset, vel etiam superasset eruditione et doctrina, nec tamen in his ad quæ discendo pervenerat, posset esse contentus. (*Vita B. Magnentii*. Boll. Février, t. I.)

Alcuin, et, après six années d'assiduité, il devint capable de disserter sur les parties du *trivium* et du *quadravium* aussi bien que sur la médecine et la théologie. Ses vœux étaient comblés. Il reprit le chemin de Fuld, et, à son retour, l'abbé Rutgaire lui confia la direction de l'école publique en lui ordonnant de suivre la méthode de Tours (1).

Quand le bruit de cet enseignement se fut répandu en Allemagne, plusieurs abbés envoyèrent des religieux à Fuld, ou fondèrent des écoles en attirant des disciples de Raban. La renommée de Fuld, grandissant tous les jours, on vit accourir dans ses murs, non-seulement des moines étrangers, mais des enfants de famille noble. On y allait puiser tout à la fois les principes de la science et de la vertu: « Applique-toi aux exercices littéraires (2), dit Eginhard à son fils, alors novice de Fuld, et cherche « à acquérir, autant que tu le pourras, le savoir de ce « professeur dont les leçons sont si claires, si substantielles; mais imite surtout les mœurs pures qui « le distinguent, car les arts libéraux sont vains et « nuisibles s'ils ne reposent sur une sage conduite. »

Comme dans beaucoup de monastères on réserva une école intérieure, pour les moines, et une extérieure (3), pour les étrangers, afin de ne pas troubler la solitude du cloître. Ceux dont l'esprit était trop ingrat s'occupaient à copier les manuscrits

(1) Monachorum scholæ preficitur, et eum docendi modum quem ab Albino didicerat, etiam apud Fuldenses inviolabilem servare jubetur. (*Rhabani vita. Trith. hemio auctore.*)

(2) *Acta SS, O. B.*, IV, s.-préface.

(3) Utrasque scholas moderabantur viri pietate ac doctrina insignes Shannat. (*Hist. Fuldensis*, c. VI.)

en beaux caractères, à relier magnifiquement les cahiers de parchemin, ou à enluminer de vives couleurs la tête des chapitres. D'autres s'adonnaient aux miniatures, à la sculpture, à la ciselure ou à l'orfévrerie. Enfin, chacun contribuait de son mieux à la gloire ou à l'ornement de la communauté. La prospérité de Fuld s'étendit rapidement aux contrées voisines, et nous ne pouvons donner une plus juste idée de son influence qu'en nommant ses principaux disciples; ce sont: Walafrid Strâbon, écolâtre de Fuld et de Reichnaw; Candide, écolâtre de Fuld; Bernard, abbé d'Hirsfeld; Ludbert, abbé d'Hirsauge; Hildulf, écolâtre d'Hirsauge; Charles, archevêque de Mayence; Alfred, évêque d'Hildesheim; Haimon, évêque d'Alberstad; Loup de Ferrières; Fréculf, évêque de Lizieux, tous distingués par leur savoir et appelés par leur rang à perpétuer les traditions du maître. Le siége archiépiscopal de Mayence étant devenu vacant, tous les regards se tournèrent vers le grand docteur de Fuld, et Raban fut élu archevêque. Cette haute dignité ne fut pour lui qu'un moyen de plus de favoriser la renaissance des lettres, et jamais il n'oublia dans les grandeurs sa première condition d'écolâtre. Raban Maur a donc joué un grand rôle dans l'éducation des races germaniques, autant par lui-même que par ses élèves, et nous dirons avec son biographe Trithème : « Toutes les générations de l'Allemagne « doivent publier éternellement les louanges de « Raban, car il leur a appris le premier à articu- « ler des sons grecs et latins. »

A l'abbaye Saint-Alban-lez-Mayence, les écolâ- Saint-Alban.

tres se succédaient presque sans interruption. C'était le moine Probus, que ses contemporains nous représentent occupé sans cesse à la lecture de Cicéron et de Virgile; c'était Altwin qui invoquait parfois le secours de Loup de Ferrières dans les difficultés de la grammaire; c'était Rupert que ses prédilections pour les auteurs grecs ont fait surnommer l'helléniste (1).

Seligenstad.

L'abbaye de Seligenstad, dirigée par l'historien Eginhard, avait un *scriptorium* bien pourvu d'enlumineurs et de copistes, où Loup de Ferrières (2) faisait copier les ouvrages dont il enrichissait sa bibliothèque.

Diocèse de Spire. Hirsauge.

En 830, une colonie de religieux sortit de Fuld, et alla fonder l'abbaye d'Hirsauge, au diocèse de Spire. Si nous en jugeons par les éloges pompeux (3) que Trithème décerne dans sa chronique aux écolâtres Hildulfe, Ruthard, Reginbod, Richbodon, et Harderard, ce fut une nouvelle pépinière de savants cénobites.

Diocèse de Constance. Saint-Gall.

La Suisse est redevable de la fondation de Saint-Gall à ces moines irlandais qui descendirent au VIIe siècle sur les côtes de Flandre, et se portèrent de là jusques à la chaîne des Apennins. Les manuscrits *scottice scripti,* conservés (4) dans la bibliothèque de l'abbaye et datés du VIIe siècle, montrent que les bagages de route de ces missionnaires n'étaient pas entièrement matériels. Cependant les

(1) Grece et latine peritus Tritheme. (*Chron. Hirsaugiæ,* anno 892.)

(2) *Ep. LX.*

(3) Lutbertus abbas fuit.... non ultimus inter duodecim eruditissimos fuldensis cœnobii præcipuos doctores (*Chron. Hirsaugiæ,* anno 838.)

(4) *Hist. de la bibliothèque de S. Gall,* Weidmann, 1841, in-8°.

écoles ne se firent remarquer (1) que sous l'abbé Grimald, en 841. Organisées sur le même plan que celles de Fuld, l'une était à l'intérieur (2), l'autre à l'extérieur. On ne peut douter de la supériorité des leçons qu'y professaient Marcellus et Ison, quand on sait que Notker le Bègue, traducteur d'Aristote, et Hartmann, versé dans les langues grecque, arabe et hébraïque, étaient leurs disciples. Tutilon (3), qu'on avait chargé de répandre le goût des beaux-arts, réunissait une variété de connaissances prodigieuse pour son temps. Il était tout à la fois peintre, poëte, orateur, musicien et ciseleur. Au dire d'Ekkehard, il savait se servir de plusieurs instruments (4) avec tant de talent, que les familles nobles envoyaient leurs enfants à son école. Salomon, évêque de Constance et grand chancelier de Louis le Germanique, avait conservé un excellent souvenir de son séjour à Saint-Gall; il faisait de fréquentes visites aux amis qu'il y avait laissés. Comme il se disposait un jour à prendre congé d'eux, il passa devant les classes et en ouvrit la porte, pour voir comment elles étaient tenues. D'après un droit reconnu, les écoliers s'emparèrent du visi-

(1) Schola sangallensis seculo potissimum nono sub Grimaldo florere cœpit. (*Hist. rei litt.* ZIEGELBAUER, t. I.)

(2) Traduntur Marcello scholæ claustri cum B. Notkero et cæteris monachici habitûs pueris; exteriores vero, id est canonicæ, Isoni. (*Vita Notkeri Ekkehardo auctore* Bolland. Acta SS., avril, t. I, p. 582.)

(3) Hartmannus peritus Grecæ linguæ, Latinæ, Hebraïcæ et Arabicæ, c. XXII. Tutilo pictor, poeta, orator, musicus, αναγλυπτης. (C. XXIV, MEZLER, *de viris illust.*, *ap.* D. Pez., *Thes. anecd.*, t. I, 3e partie.)

(4) In omni genere fidium et instrumentorum præ omnibus, nam et filios nobilium in loco ab abbate destinato fidibus edocuit. (*De casibus S. Galli*, c. III. Pertz, t. III, *mon. Germ.*)

teur(1) et le forcèrent par leurs instances à monter dans la chaire du maître. Alors ils lui demandèrent la permission de payer leur tribut ordinaire et se mirent à réciter tous, suivant leur âge, des morceaux de vers et de proses. Heureux de voir les études aussi florissantes que de son temps, il parcourut les rangs en embrassant tous les élèves, et promit, en s'éloignant, de payer aussi sa dette. Après en avoir délibéré avec les premiers Pères, il décréta que trois fois par an ils mangeraient de la viande et que chacun aurait trois plats et de la boisson (*de curia abbatis*) de la mense abbatiale.

Ce qui fait surtout honneur aux moines de Saint-Gall, c'est que l'amour des livres (2) était porté chez eux à un très-haut degré. Beaucoup de personnes prévenues contre le monachisme seront sans doute étonnées si on leur apprend que la bibliothèque de Saint-Gall comptait déjà au IXe siècle quatre cents volumes catalogués. On aurait en vain parcouru l'Europe et visité la cour de Charlemagne pour en trouver autant.

Reichnaw. Reichnaw nous offre une série d'écolâtres (3) non moins remarquables que les monastères précédents. L'abbé Heito, venu après des prédécesseurs illustres, sut encore donner du relief à l'école de l'abbaye en y soutenant également la culture des sciences et des arts. Les fils des princes, des ducs,

(1) Ziegelbauer, *hist. rei litterariæ*, schola sangall., t. I.

(2) *Hist. de la Bibl. de S. Gall.*, Veidmann.

(3) Heito scholam Augiensem ad altissimum artium scientiarumque omnium culmen promovit ita ut undique magnorum filii.... convolârunt... (*De viris illust. Augiæ*, c. v, Mezler, *ibid.*)

des comtes, s'empressaient de solliciter la faveur d'assister aux leçons, afin de devenir capables de gouverner un évêché ou un duché. Deux de ses élèves (1), Wettin et Erlebald, à l'exemple de Raban Maur, partirent à Saint-Martin de Tours, et firent tant de progrès dans les sciences philosophiques et sacrées, qu'ils n'avaient pas de rivaux en revenant à Reichnaw. Le moine Kérard, par son recueil de synonymes, Walafrid-Strabon, par son traité d'arithmétique, attestent que l'enseignement ne subit pas d'échec sous leur direction. Nous pourrions encore citer, comme autant d'indices favorables, les noms de plus de trente littérateurs qu'a publiés D. Pez, si nous ne craignions de pousser trop loin nos excursions en Germanie.

MÉTROPOLE DE SENS. Ferrières.

L'Allemagne et la Suisse ne sont pas cependant les seules contrées qui aient recueilli les fruits des leçons de Raban Maur. En 830, Servat-Loup (2), moine de Ferrières en Gâtinais, après avoir étudié la grammaire, la rhétorique et le *quadrivium*, fut envoyé à Fuld par son abbé, afin de s'y former aux spéculations de la théologie, et vint redire, en 836, à ses compatriotes de la province de Sens, les sublimes commentaires du disciple d'Alcuin. On ne pouvait choisir un meilleur interprète des grands maîtres et un humaniste plus passionné. « J'ai toujours eu un vif amour des lettres, nous

(1) Ambo ad majorem in artibus liberalibus scientiam acquirendam ad Alcuinum missi sunt: quo doctore in rebus philosophicis sacrisque litteris tantam sibi doctrinam compararunt, ut ingenia superarent omnia in Augiam reversi (*Ibid.*)

(2) *Etudes sur les lettres de Servat-Loup*, par M. Nicolas, in-8°, Clermont-Ferrand, 1861.

« dit-il lui-même, et maintenant, encore, j'y con-
« sacre un soin (1) que bien des gens appelleraient
« superstitieux. » En effet, au milieu de la barbarie de son temps, Servat-Loup fut assez sage pour rechercher la science sans se soucier des honneurs qu'elle procure, avec une constance qui ne se laissait jamais abattre. La rareté des livres et la difficulté de s'en procurer étant un grand obstacle à l'épanouissement de la vie littéraire, il assaillait d'instances tous ceux qu'il croyait capables de lui en fournir. Tout en parcourant avec ses élèves le cercle de toutes les connaissances divines et humaines, il n'oubliait pas les intérêts plus élevés de sa patrie, et composait un abrégé de l'histoire romaine (2) où il proposait surtout à l'admiration de Charles le Chauve, les actions de Théodose et de Trajan. Devenu abbé, il poussa la sollicitude jusqu'à envoyer son neveu (3), accompagné de deux enfants, au monastère de Prum, voulant qu'après y avoir appris l'allemand, ils fussent capables d'enseigner cette langue à Ferrières. Enfin, son caractère et sa science théologique lui attirèrent tant d'estime que, pendant vingt-deux ans, il fut en quelque sorte l'interprète obligé des décisions des évêques et le conseiller intime de tous les hauts personnages de l'Empire.

(1) *Lupi Ferrariensis ep. I.*

(2) Maxime autem Trajanum et Theodosium suggero contemplandos quia ex eorum actibus multa poteritis ad imitandum assumere. (*Introd. ad vitas imperatorum.* Migne, t. CXIX.)

(3) Nepotem meum et cum eo duo alios nobiles puerulos, quando, si Deus vult, nostro monasterio profuturos, propter germanicæ linguæ nanciscendam scientiam vestræ sanctitati mittere cupio. (*Ep. XCI, ibid.*)

Heiric, moine de Saint-Germain-d'Auxerre, le panégyriste de Charles le Chauve, dont les ouvrages accusent (1) une connaissance passable des bons auteurs et même de la langue grecque, avait eu Servat-Loup pour précepteur. Les leçons qu'il professa eurent un tel retentissement, que Charles le Chauve lui envoya son fils Lothaire. Hugues, fils du comte Heribert (2), passa quinze années dans ce monastère avant de monter sur le siége de Laon. On ne fait pas moins d'éloges des pontifes du diocèse. Héribald, évêque d'Auxerre, aimait les sciences sacrées et profanes, et en favorisait le développement en attirant à lui les professeurs en renom (3). Son successeur, Hérifrid, inspirait une si grande vénération aux écoliers, qu'ils s'empressaient tous les matins de venir recevoir sa bénédiction ou au moins de le voir, tant ils étaient assurés par expérience que cet avantage les préserverait de la correction scolastique.

Diocèse d'Auxerre.

Si Paris n'eut pas le privilége de posséder l'école Palatine sous Charles le Chauve, il est au moins certain qu'à la fin du IXe siècle une chaire d'enseignement y était établie. Saint Odon de Cluny (4), après avoir appris la grammaire au monastère de Saint-

MÉTROPOLE DE PARIS.

(1) *Acta SS. O. B.* MAB., sec. V, p. 325.

(2) Hugo filius Heriberti comitis.... annis quindecim quos Autissiodori commorans egerat litterarum studiis occupatus. (*Hist. rem. eccl.*, Flodoard, l. IV, c. XXVIII.)

(3) L'abbé Lebœuf, *Mém. sur l'hist. eccl. et civile de la ville d'Auxerre* t. I, 829-909.

(4) Apud Parisium dialectica musicaque a Remigio doctissimo viro est instructus.... ibique dialecticam S. Augustini Deodato missam perlegit et Martianum in liberalibus artibus frequenter lectitavit. (*Bibl. cluniacensis*, l. I.)

Martin de Tours jusqu'à dix-neuf ans, vint, nous dit son biographe, étudier à Paris la dialectique de saint Augustin et le traité de Martianus Capella sous le savant Remy d'Auxerre, disciple du moine Heiric (1), dont nous venons de parler. Les auteurs de l'*Histoire littéraire* veulent que cette école, dont la réputation attirait déjà les étudiants de si loin, n'ait pas été ouverte à la cathédrale ou dans les abbayes, mais ils ne confirment leur assertion par aucun texte. Pourquoi Remy n'aurait-il pas enseigné dans l'un de ces lieux, soit à Sainte-Geneviève, soit à Saint-Germain-l'Auxerrois? Sa qualité d'étranger ne pouvait pas lui nuire. Il n'était pas rare à cette époque de voir les écoles épiscopales ou monastiques appeler de fort loin des écolâtres pour leur confier chez elles la direction des études.

M. Géraud (2) pense que l'école de Saint-Germain-l'Auxerrois, dont l'origine remonterait, selon l'abbé Lebeuf, au temps même de saint Germain, refleurit sous Charlemagne et ses successeurs. Sur l'autre rive de la Seine, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés nourrissait des moines qui ne négligeaient pas la culture de l'esprit. Abbon, l'un d'eux, nous a conservé les péripéties du siége (3) qu'eut à soutenir Paris contre les Normands. Au nord de la ville, l'antique abbaye de Saint-Denis avait su conquérir par ses mérites l'insigne honneur d'élever les en-

Saint-Germain-des-Prés.

Saint-Denis.

(1) Heiricus Remigium et Ucboldum Calvum monachos heredes philosophiæ reliquisse traditur. (*Acta SS. O. S. B.* Mab., t. V, p. 325.)

(2) *Paris sous Philippe le Bel*, coll. des docum. inéd., in-4°.

(3) *De bello Parisiaco metrice scripto contra Normanos.* (*Ap.* Migne, t. CXXXII, p. 722.)

fants de race royale. Pépin le Bref (1), dans un titre qui contient des donations faites à ce monastère, reconnaît qu'il y a reçu les premiers éléments de la religion et de la science. Charles le Chauve et Lothaire, les archevêques Tilpin et Hincmar (2) sont aussi sortis de cette école.

Diocèse d'Orléans.

Théodulfe, évêque d'Orléans, est l'un des prélats qui comprirent le mieux toute l'importance des règlements de Charlemagne sur l'instruction, et qui s'efforcèrent avec le plus d'empressement de les faire appliquer autour d'eux. Son capitulaire de 797 nous fait connaître qu'Orléans possédait (3) deux écoles, celle de la cathédrale et celle de l'abbaye de Saint-Aignan.

Les autres abbayes du diocèse, surtout Saint-Benoît-sur-Loire et Saint-Liffard, étaient en mesure de recevoir des élèves. Il est à présumer que l'enseignement primaire était seul distribué dans ces petites écoles presbytérales qu'il recommande aux prêtres, et que les jeunes gens venaient à la ville écouter les leçons sur le *quadrivium*. Le soin (4) que prit Théodulfe de rendre les racines de la science moins amères en donnant aux rudiments une forme attrayante, atteste qu'il mettait l'instruction des clercs au rang de ses premiers devoirs.

(1) Felibien, *Hist. de l'abbaye de Saint-Denis*.

(2) Ziegelbauer, *Hist. rei litt.*, t. I, p. 320.

(3) Si quis ex presbyteris voluerit nepotem suum aut aliquem consanguineum ad scholam mittere in eccl. sanctæ Crucis, aut in monasterio S. Aniani, aut S. Benedicti, aut. S. Lifardi, aut in cœteris de his cœnobiis quæ nobis ad regendum concessa sunt, ei licentiam id faciendi concedimus. (Labbeus, *concilia Galliæ*, t. VII, p. 1140.)

(4) *Carmina de septem artibus*. (*Carmina*, l. VI, ap. Migne, t. CV.)

Nous ne saurions lui reprocher d'avoir fait revivre dans son diocèse, par ses prédilections littéraires, les prétentieuses leçons des rhéteurs aquitains. On croyait bien faire alors en inspirant à ses auditeurs le goût des raffinements et des subtilités. D'après la préface de sa Bible (1), il semblerait que le grec et l'hébreu même ne lui étaient pas inconnus.

Pendant qu'il fut chargé de remplir les fonctions de *missus dominicus*, il confia ses disciples à l'écolâtre Vulfin, son collaborateur. La réputation de poëte, qu'il s'était acquise, le recommandait à son choix. Encouragés par l'exemple et les leçons du maître, les clercs d'Orléans adressaient quelquefois des pièces de vers à l'illustre prélat, qui prenait plaisir à ce commerce d'esprit et ne dédaignait pas de répondre dans le même langage. Si nous en croyons Adrevald, on aurait cultivé sous cet évêque non-seulement les arts libéraux, mais le droit romain. Un débat s'étant élevé, entre l'avoué de Fleury et celui de Saint-Denis, au sujet de serfs ecclésiastiques, on rassembla de part et d'autre des légistes pour juger l'affaire (2). « Les juges de la loi salique ne pouvant pas prononcer pertinemment sur les biens ecclésiastiques soumis au droit romain, les *missi* décidèrent que la cause serait déférée à Orléans. » On peut induire de ce passage qu'il existait

(1) Quidquid ab hebræo stylus atticus atque latinus
Sumpsit, in hoc totum codice lector habes.
(*Ibid.*, l. II, c. I.)

(2) Visum est missis dominicis placitum Aurelianis mutare. (ADREVALD, *de miraculis S. Bened.*, l. I, c. XXV.)

une école de droit romain à Orléans, sans blesser la vraisemblance. Le droit romain étant celui de l'Église, il fallait bien que le clergé entretînt des légistes pour préserver ses biens des fréquentes usurpations auxquelles ils étaient exposés.

MÉTROPOLE DE REIMS.

Cette province ecclésiastique est une de celles où les écoles ont été les plus nombreuses et où les études ont souffert le moins d'interruption. Les éminents prélats qui se succédèrent sur le siége de Reims, ne sont certainement pas étrangers à ce résultat. En 816, Ebon (1) fut élu archevêque à cause de sa science et de sa sainteté. Hincmar, son successeur, peut revendiquer le mérite d'avoir contribué à la promulgation des règlements relatifs à l'instruction. Il était l'oracle de son temps; les princes et les évêques ne faisaient rien sans le consulter. On conserve encore une lettre où il expose longuement à Charles le Gros comment il doit veiller à l'éducation des jeunes princes Louis III et Carloman. Le recueil qu'il a composé sur la discipline ecclésiastique, sa science favorite, est si plein d'érudition, qu'il passa longtemps pour le plus précieux à consulter. Un évêque d'une telle distinction n'était pas homme à négliger les écoles. C'est sous son épiscopat (2) qu'enseignait le docteur Sigloard, moine de Saint-Remy.

Après le siége de Paris (3), les professeurs, jusque-

(1) Domino imperatori visum est ut Ebo pro scientiæ capacitate ad dictum promoveretur episcopatum. (FLODOARD, *Hist. Remensis eccl.*, *ap.* Migne, t. CXXXV, p. 24.)

(2) Ordinante Hincmaro Sigloardus presbyter vel caput scholæ S. Remensis ecclesiæ. (*Polyptique de l'abbé Irminon*, t. III, p. 289.)

(3) Bulæus, *Hist. Universit. Paris*, t. I, p. 210.

là réunis dans la Cité, se dispersèrent; les uns s'établirent sur la Montagne Sainte-Geneviève, les autres à Reims, où l'archevêque Foulques leur offrait l'appui de sa bienveillance. C'était une trop bonne occasion de maintenir les études dans le diocèse pour la laisser échapper. « Foulques (1), dit Flodoard, plein de zèle envers le culte divin et son clergé, rétablit à Reims deux écoles qui étaient presque tombées, celle des chanoines de la ville et celle des clercs de la banlieue. Le maître Remy d'Auxerre, qu'il avait fait venir, leur enseignait les arts libéraux; quant aux lectures théologiques, il s'en était réservé le soin. Il appela aussi près de lui Hucbald, moine de Saint-Amand, versé dans la dialectique des sophistes, et porta ainsi l'église de Reims au nombre des plus célèbres. »

Hautvilliers.

L'abbaye d'Hautvilliers avait alors un écolâtre nommé Placide, sur lequel les chroniqueurs n'ont transmis aucun jugement.

Diocèse de Soissons.

Nous rappellerons que le diocèse de Soissons eut, comme celui de Metz, le monopole de l'enseignement du chant. Les licences théologiques de Gottescalk, moine d'Orbais, sont une preuve toutefois qu'on ne s'y renfermait pas uniquement dans la connaissance du rite.

Orbais.

Diocèse d'Amiens.

Corbie.

Le monastère de Corbie n'est pas celui qui a produit le moins de grands hommes et d'ouvrages précieux au IXe siècle. Les deux frères Adalard et Wala,

(1) Præsul Fulco.... duas scholas Remis canonicorum scilicet loci atque ruralium clericorum jam pene delapsas restituit, et evocato Remigio Autissiodorensi magistro, liberalium artium studiis adolescentes clericos exerceri fecit, ipseque cum eis meditationi ac lectioni sapientiæ operam dedit... etc. (FLODOARD, l. IV, c. IX. *Hist. Rem. eccl.*)

neveux de Pépin, s'y retirèrent l'un après l'autre. Charlemagne faisait si grand cas de ces deux hommes, qu'il leur confia plusieurs fois des fonctions délicates et des négociations importantes.

L'esprit de Wala embrassait toute l'étendue des sciences divines et humaines (1) à un degré supérieur; il savait même parler les deux langues « interprètes de sagesse. » Leur biographe, Paschase Radbert, qui fut abbé du même lieu dans le courant de ce siècle, nous a laissé dans ses écrits de nombreuses traces de science. Il a emprunté dans sa Vie d'Adalard une longue comparaison au *de inventione artis rhetoricæ* de Cicéron. Celle de Wala est parsemée de citations de Sénèque, de Cicéron et de réminiscences classiques, telles que le début du *pro Ligario*. Sous l'écolâtre Anschaire, l'existence de l'école nous est révélée par un accident : l'élève Fulbert, dit le chroniqueur, fut tué par un de ses condisciples d'un coup de tablette (2). Les paroles qui précèdent et qui suivent ce passage montrent que l'école monastique existait déjà avant Anschaire. Son collaborateur était le moine Wichmar (3). Druthmar et Macaire, dont le zèle s'exerça en ce lieu vers 890, n'étaient pas dépourvus de mérite.

(1) Illustrabatur sapientia adeo ut divinis proficeret cum in humanis cæteris præcelleret. Eloquentiam quoque utrarumque linguarum qua sapientia plerumque juvatur.... habebat. (*Vie de Vala*, Mab., *Acta SS. O. B.*, t. V.)

(2) Contigit.... ut quidam puerulus in schola Fulbertus nomine a socio suo tabula percussus usque ad mortem perductus sit. (*De scholis celebrioribus*, Launoi, p. 59, in-12.)

(3) Venerandus Wichmarus qui cum eo scholam puerorum regebat. (*Ibid.*)

Animés de l'esprit de prosélytisme, les Bénédictins de Corbie entreprirent de propager au loin les lumières de la civilisation et de la science. Plusieurs d'entre eux s'exilèrent pour aller évangéliser le Danemark, la Suède et l'Allemagne. Le monastère qu'ils fondèrent en Saxe, en 822, sous le nom de *Corbeia nova,* devint une école fameuse par la série non interrompue d'écolâtres et de savants docteurs qui s'y firent entendre de 887 à 1064. Selon le récit de Ziegelbauer (1), on y enseignait le grec, comme à l'école d'Osnabruck, et les princes allemands sollicitaient la faveur d'y envoyer leurs enfants.

Saint-Riquier. L'abbaye de Saint-Riquier eut aussi pour abbé un membre de l'Académie du Palais, Angilbert, le poëte de la cour carlovingienne. Par ses soins trois cents moines furent réunis ensemble, et, afin que l'office fût célébré plus solennellement, il voulut y entretenir cent enfants (2). La chronique nous apprend qu'on y élevait, comme dans plusieurs autres monastères, les fils des comtes et des ducs; tout personnage important se réjouissait d'avoir un parent dans cette congrégation. Chacun des moines rivalisait d'ardeur dans la reproduction des manuscrits, et, quand Louis le Débonnaire demanda l'inventaire des biens de l'abbaye en 831, on réserva place à l'énumération de deux cent cinquante volumes.

(1) Thiedagus monachus non tantum sacrarum lectionum sed arte medicina claruit. (*Hist. rei litt.*, ZIEGELBAUER, t. I, p. 222.)

(2) Centum etiam pueros scholis erudiendos sub eodem habitu et victu statuimusque.... in hoc cœnobio filii ducum, filii comitum, filii etiam regum educabantur. (*Spicilege d'Achery*, t. II, p. 311.)

Quand Alcuin reproche amicalement à l'archevêque Rigbod de savoir par cœur les douze livres de l'Enéide mieux que les quatre Évangiles, il nous fait présumer que le Pontife communiquait à ses élèves son admiration pour les anciens. Les écoles monastiques fondées à Saint-Maximin produisirent des maîtres capables de composer des traités de poétique, de musique et d'astronomie. Eberhard remplit à Saint-Mathias (1) les fonctions de scolastique pendant vingt-quatre ans.

MÉTROPOLE DE TRÈVES.

Saint-Maximin.

Saint-Mathias.

Dès l'année 752, l'évêque de Metz, Chrodegand, avait pourvu sa ville épiscopale d'excellents maîtres de théologie, de chant et de liturgie (2). Charlemagne leur adjoignit ceux qu'il avait ramenés d'Italie et y créa l'école normale de chant romain. Sous Louis le Débonnaire, Metz occupait une telle place dans l'estime publique, que l'ancien courtisan Aldric, devenu clerc, n'en trouva pas de plus digne de son choix. Il accrut lui-même la renommée de cette ville et se mit au premier rang (3) des professeurs par la supériorité de ses leçons et la distinction de ses disciples.

Diocèse de Metz.

A l'abbaye de Saint-Martin de Metz, on formait un certain nombre de copistes à l'art minutieux de la calligraphie et de la miniature. L'empereur Lothaire pria l'abbé Sigelaüs de faire exécuter, par ses religieux, un évangéliaire orné de miniatures,

Saint-Martin.

(1) *Chron. Hirsaugiæ*, t. I, p. 37.

(2) Majus autem magisterium cantandi in Metis civitate remansit. (*Mon. Germ.*, PERTZ, t. I, p. 171.)

(3) Videntes Drogo et clerus in doctrinis magnum habere studium et multos doctores et magistros nobiles fecisse, in majus ministerium sublimaverunt. (BALUZII *Miscellanea*; *vita Aldrici, Cœn. ep.*, t. I, p. 19.)

et quand le manuscrit fut terminé, il en fit présent à l'abbaye en demandant la faveur d'être inscrit au nombre des moines. Quelque temps après, le même monastère présenta à Charles le Chauve une Bible complète d'une exécution admirable, c'est celle qu'on voit encore aujourd'hui au musée des Souverains. Le remarquable missel de l'évêque Drogon, que M. Natalis (1) de Wailly met au rang des monuments les plus précieux du IXe siècle, fut sans doute aussi l'œuvre des mêmes copistes.

Gorze.

L'abbaye de Gorze semble avoir préféré l'architecture. L'évêque de Toul (2), Frotaire, élève de cette école, surveilla la restauration de sa cathédrale, et fut chargé par Louis le Débonnaire d'augmenter les bâtiments d'Aix-la-Chapelle.

Diocèse de Verdun.

Sous l'épiscopat d'Hatton, la cathédrale de Verdun eut pour scolastique Berhard, qui, devenu à son tour évêque, n'en continua pas moins de présider à l'enseignement des sciences divines et humaines. Au nombre des disciples qu'il instruisait, on cite Berhaire, le biographe judicieux des évêques de Verdun. Près de là se trouvait l'école monastique de Saint-Mihiel-sur-Meuse, où la grammaire était professée supérieurement par l'écolâtre Smaragde (3), selon le traité de Donat. Ses élèves, dit-il, recueillaient avec tant de soin ses leçons et l'ont tellement pressé de les publier qu'il n'a pu résister à leurs

Saint-Mihiel.

(1) *Eléments de Paléographie*, in-4°.

(2) *Hist. de Toul*, du Père Benoît, p. 284.

(3) Cum secundum intellectûs mei capacitatem grammaticam fratribus traderem.... inde, occasione accepta, cœperunt me suasorio sermone compellere ut expositionis tenore ita protelarem sermonem. (Bibl. imp. F. Latin, 11275, p. 83.)

instances. Les exemplaires nombreux qui en ont été retrouvés dans les bibliothèques monastiques prouvent que son commentaire fut encore estimé au dehors et servit de manuel à beaucoup de professeurs.

Diocèse de Strasbourg. Murbach.

La règle de Murbach imposait à ceux qui l'acceptaient (1) l'obligation de savoir d'abord par cœur les psaumes, les hymnes et les cantiques, ensuite de parcourir les commentaires des Pères sur l'Ecriture Sainte, et d'aborder après la littérature profane. Quand un séculier entrait dans ce monastère sans aucune science, il devait apprendre les principes fondamentaux de la religion et ne cesser de les étudier toute sa vie.

MÉTROPOLE DE COLOGNE. Osnabruck.

Un capitulaire, déjà mentionné, fit de l'abbaye d'Osnabruck une école spéciale de langue grecque ; il va de soi que les arts libéraux étaient l'accompagnement nécessaire de cette étude.

Diocèse de Liége.

L'évêque Francon, élève du Palais de Charles le Chauve, qui vivait vers 869, était à la fois versé dans les sciences divines et humaines (2). Il passait pour philosophe, poëte, rhéteur, musicien, et tint pendant plusieurs années une école publique dont les auditeurs devenaient érudits dans tous les genres. Nous verrons par la suite que ses successeurs ne laissèrent pas tomber une œuvre aussi brillamment commencée.

(1) Postquam vero in istis probabiliter educati fuerint ad artem litteraturæ et spiritales se transferant flores. Qui vero de habitu seculari conversi notitia litterarum indigent, post earum cognitionem, orationem dominicam et symbolum et sic deinceps pœnitentium psalmos.... (*Reg. statuta abb. Murbac. S. Simperti, ap.* Migne, t. XCIX.)

(2) Pluribus annis scholæ publicæ præfuit et multos in omni scientia discipulos enutrivit. (*De viris illustribus, ap.* Trithemium.)

Stavelot. A Stavelot les saintes Écritures étaient expliquées par Chrétien Druthmar, qui possédait une certaine teinture du grec et de l'hébreu.

MÉTROPOLE DE CAMBRAI. Cette province ne paraît pas avoir donné naissance à de nombreuses écoles. Il est vrai que la

Saint-Bertin. seule connue, celle de Saint-Bertin, renfermait assez de savants pour répandre la lumière sur les diocèses voisins et même à l'étranger. Le roi Alfred le Grand, ayant entendu vanter la science et la vertu de l'abbé Grimald, l'invita à venir en Grande-Bretagne pour y relever l'enseignement des lettres. Comme Alcuin, cent ans auparavant, Grimald (1) céda aux instances du souverain qui l'appelait et passa la mer avec quelques religieux. Blessés dans leur amour-propre national par des réformes peut-être trop radicales, les écolâtres anglo-saxons firent bientôt froid accueil aux moines de Saint-Bertin et refusèrent de se conformer à leur règle. La haine, s'échauffant peu à peu, éclata bientôt au grand jour, et le roi, pour rétablir la paix à Oxford, fut obligé de céder aux récalcitrants. Grimald ne fut pas découragé par cet échec, et accepta le gouvernement de l'abbaye de Winchester.

MÉTROPOLE DE ROUEN. Si maintenant nous portons nos regards sur la Gaule occidentale et surtout sur la Neustrie, il nous sera difficile d'énumérer autant de faits glorieux, ce siècle fut une période désastreuse pour elle. C'est là surtout que débarquaient les barbares du

(1) Exorta est pessima ac teterrima Oxoniæ discordia inter Grimaldum doctissimosque illos viros quos secum adduxit, et veteres illos scholasticos quos ibidem invenisset.... (*Vita Grimaldi* BOLLAND. *Acta SS.*, Juillet, t. II.)

Nord dans leurs courses et exerçaient le plus souvent leurs fureurs incendiaires. L'abbaye de Saint-Wandrille, la seule qui paraisse au milieu du naufrage, eut pour restaurateur et pour soutien le seul Gervold (1), ancien évêque de Lisieux ; encore n'avait-il à opposer à l'ignorance de ses frères qu'une certaine teinture du chant et des arts libéraux. Non loin de lui, dans une solitude retirée vivait le prêtre Hardouin, qui partageait son temps entre la vie contemplative et l'enseignement de l'arithmétique ou de l'écriture. Ce vénérable ermite s'appliquait aussi à la transcription des manuscrits, et, à sa mort, il ne légua pas moins de dix-neuf volumes à l'abbaye de Saint-Wandrille. En ajoutant les noms d'Ansegise, abbé du même monastère, le compilateur consciencieux des capitulaires de Charlemagne, et celui de Fréculf, évêque de Lisieux, disciple de Raban Maur, nous aurons fait connaître à peu près tous les savants qu'a produit, la Normandie, au VIIIe et au IXe siècle.

S. Wandrille.

Pour tout renseignement sur ces immenses provinces, nous avons la lettre par laquelle l'archevêque Leidrade (2) informe Charlemagne que les élèves de sa cathédrale sont pour la plupart capa-

MÉTROPOLES DU MIDI.

(1) Gervoldus scholam in eodem monasterio instituit quoniam omnes pene ignaros litterarum invenit..... erat enim pref Gervoldus, quanquam aliarum non nimium gnarus, cantilenæ tamen artis peritus..... Sub hujus tempore bonæ recordationis presbyter nomine Harduinus florebat qui..... plurimos arithmeticæ artis disciplina alumnos imbuit ac arte scriptoria erudivit. (*Chron. Fontanell.*, c. xv. Spicilege d'Achery, t. II.)

(2) Habeo scholas cantorum ex quibus plerique ita sunt eruditi ut jam alios erudire possent. Plerique librum prophetarum secundum spiritalem intelligentiam adepti sunt. In libros quoque scribendos in quantum potui elaboravi. (*Hist. Universit. Paris.*, t. I, p. 132, Bulœus.)

bles d'enseigner le chant ou de saisir le sens spirituel des Écritures, et qu'il s'efforce de tout son pouvoir de faire copier des manuscrits. Nous ne savons rien des provinces ecclésiastiques de Bourges, de Bordeaux, d'Avignon, d'Alby, de Toulouse ; cependant il nous répugne de croire que les prescriptions de Charlemagne n'aient provoqué aucun résultat dans ces contrées. Il est vrai que l'Aquitaine est une des provinces qui ont lutté avec le plus d'acharnement pour leur indépendance, et cette résistance prolongée l'a privée longtemps de la tranquillité nécessaire à l'étude. Louis le Débonnaire avait essayé, par son gouvernement (1), d'inaugurer une ère de prospérité en appelant à lui des maîtres de lecture et de littérature, et en multipliant les monastères; mais ces tentatives n'étaient que de généreuses illusions, l'heure de la renaissance n'avait pas encore sonné pour ce malheureux pays. En Aquitaine, nous dit le chroniqueur Adhémar de Chabannes, il n'y a aucune science, tout le monde est illettré, et, si quelqu'un apprend un peu de grammaire, il se croit un Virgile. De l'autre côté des Pyrénées, au contraire, les lettres et les sciences s'étaient épanouies sous le soleil de l'Espagne, depuis l'invasion musulmane; mais les chrétiens, retenus par leurs scrupules et leurs luttes intestines, ne se montraient nullement disposés à prêter l'oreille aux communications des infidèles.

La Gaule méridionale ne fut pourtant pas entièrement dénuée de ressources intellectuelles. Sur les

1) Fauriel, *Hist. de la Gaule méridionale*, t. III, p. 480.

côtes de la Méditerranée, dans le diocèse de Montpellier, s'élevait le monastère d'Aniane (1), où Benoît, l'ancien élève du palais, entretenait des chantres, des lecteurs, des grammairiens et des interprètes de l'Ecriture, dont quelques-uns devinrent évêques. On comptait même un nombre assez considérable de volumes dans la bibliothèque. Personne donc ne nous accusera d'avoir trop présumé de la sollicitude de Benoît d'Aniane pour l'enseignement, si nous supposons qu'il a fondé autant d'écoles qu'il a réformé de monastères (2). Aniane.

Quoique les chroniqueurs ne mentionnent pas d'autres écoles que celles dont nous venons de parler, le lecteur ne pourra pas s'empêcher de penser aux innombrables communautés qui ont accompli leur tâche avec conscience, mais sans bruit, et dont l'histoire ne pourra jamais révéler les noms. Et d'ailleurs, quand ce serait là une nomenclature complète, son étendue quoique modeste, ne suffirait pas moins à prouver que la renaissance du IXe siècle n'a pas été « un fait isolé, » comme l'affirme M. Viollet-le-Duc (3), ni une tentative sans résultat. Charlemagne n'a pas « trop devancé son temps, ni manqué l'avenir pour l'avoir deviné,» quoi qu'en dise aussi M. Charles de Rémusat (4). Si cette ré-

(1) Instituit cantores, docuit lectores, habuit grammaticos, et scientia scripturarum peritos de quibus etiam quidam postea fuere episcopi. (*Acta SS.* MABILLONIS, IVe siècle, *Aniani vita.*)

(2) Ceux qu'il a reformés sont : Gellone en Languedoc, Ilebarbe près Lyon, Saint-Savin en Poitou, Cormeri en Touraine, Massay en Berry, Mici près Orléans, Marmunster en Alsace, etc.

(3) *Revue archéologique*, in-8o, 1863, art. sur l'album de Villard de Honnecourt.

(4) Abélard, t. I, p. 9, in-8o.

flexion est juste à l'égard de ses vues politiques, elle ne l'est pas quand il s'agit de ses entreprises dans le domaine des lettres. Charlemagne s'est efforcé de restaurer les écoles épiscopales et monastiques, et son but a été parfaitement rempli, car nous les verrons survivre sans interruption jusqu'à la création des Universités.

CHAPITRE VI

REVUE DES ÉCOLES AU Xe SIÈCLE.

Le dixième siècle, de l'aveu même de ses contemporains, est un de ceux qui opposèrent le plus d'obstacles à la culture des lettres par la nature des événements qui l'ont rempli. C'est en effet à cette époque que les Bulgares, les Hongrois, les Sarrasins portaient la terreur sur notre territoire par leurs incursions féroces; que l'empire se désorganisait sous la main débile des derniers Carlovingiens, et subissait ce travail de transformation qui amena la féodalité. Par suite de toutes ces circonstances réunies, les mêmes désordres qui avaient désolé l'Eglise et l'État au siècle précédent, se renouvelèrent en celui-ci avec plus d'horreur. Par les usurpations et les pillages les chanoines en étaient réduits à manquer du nécessaire, et les monastères qui avaient échappé aux flammes tombaient entre les mains des laïques, qui venaient y vivre avec femmes, enfants, soldats et chiens. Les périls qui menaçaient les voyageurs, rendant les communications difficiles, on ne pouvait échanger les livres

nécessaires aux études (1), et bientôt les écoles dépérissaient. Au milieu de ce bouleversement général, les scribes devinrent si rares, que les actes se passaient verbalement devant l'évêque. Les clercs mêmes de certaines contrées, ne pouvant acquérir l'instruction qui leur était nécessaire, se voyaient obligés de répéter aux fidèles les homélies qu'Abbon de Saint-Germain des Prés avait composées pour eux. En présence de tant de causes de découragement et quand tout semblait conjurer la perte de la civilisation, nous nous demandons si ceux qui ont sauvegardé le flambeau de la science n'ont pas fait preuve d'héroïsme.

MÉTROPOLE DE PARIS.

Aimoin de Fleury nous raconte que son maître Abbon, se trouvant trop à l'étroit dans le cercle que lui traçait le programme de son monastère appauvri par les calamités, s'en alla puiser la science aux sources lointaines. Il savait à fond la grammaire, l'arithmétique et la dialectique, et désirait approfondir les autres arts libéraux. Les professeurs qu'il entendit à Paris et à Reims (2), dit le même biographe, ne purent le satisfaire sur la rhétorique, l'astronomie et la géométrie; cependant il en apprit tout ce qu'on pouvait alors en savoir.

Saint-Germain-des-Prés.

L'abbé Olbert quitta son monastère de Gem-

(1) Upote studiis frigentibus pene nec ipsi codices inveniebantur (*Acta SS. O. S. B. Mab.*, t. VII, p. 368.)

(2) Quapropter Parisios atque Remos ad eos qui philosophiam profitebantur, profectus, aliquantulum siquidem in astronomia, sed non quantum cupierat, apud eos profecit. Supererat rhetorica et geometria quarum plenitudinem, et si non ut voluit, attigit. (*Vita Abbonis, ap.* Migne, t. CXXXIX, p, 388.)

lours (1) près Namur, et se rendit à Saint-Germain-des-Prés, autant pour assister aux leçons de l'école que pour édifier sa piété.

Diocèse de Meaux. Saint-Rebais.

Martinien, religieux de Saint-Rebais, au diocèse de Meaux, dans ses exhortations aux moines, leur reprochait (2) de rechercher les chaires de professeur avant d'avoir pris le temps d'acquérir les connaissances qu'exigent cette fonction. Tempérer cette ardeur immodérée, c'était les ramener aux fortes études.

Diocèse d'Orléans. Saint-Benoît-sur-Loire.

Aucune école de l'Orléanais ne pouvait soutenir la comparaison avec celle de Saint-Benoît-sur-Loire. Abbon, dont nous venons de parler, revint après ses pérégrinations scientifiques, communiquer à ses frères ce qu'il avait recueilli de savoir. Nous ne pouvons douter de ses qualités de professeur, quand il nous dit lui-même (3) dans son commentaire sur l'arithmétique de Victorius : « J'ai « profondément gémi dès ma jeunesse de voir les « arts libéraux tombés en décadence par l'incurie, « et la science réduite à un petit nombre d'adeptes « qui vendaient chèrement leurs leçons. » Il se souvenait en écrivant ces paroles du clerc qui l'avait rançonné en lui enseignant la musique. Quand il eut formé assez de disciples, son abbé

(1) Olbertus abbas Gemblaci Parisius aliquandiù apud S. Germanum operam dedit et studio et sanctæ quæ ibi fervebat religioni. (*De gestis abb. Gemblac.* Spicilegium Acherii, t. II, p. 763.)

(2) Mab. *Annales O. S. B.*, l. XLI, n. 35.

(3) A primitivæ ætatis tirocinio jugiter indolui liberalium artium disciplinas quorumdam incuria ac negligentia labefactari et vix ad paucos redigi qui avare pretium suæ arti statuunt. (*De calculo victorii*, D. Martène, *Thes. anecd.*, t. I.)

l'envoya (1) en Grande-Bretagne, instruire et évangéliser les Saxons, que les efforts d'Alfred le Grand n'avaient pas encore soumis entièrement aux principes de la foi chrétienne. Vers la fin du siècle, l'école de Saint-Benoit-sur-Loire était dirigée par le moine Constantin, auquel Gerbert (2) a dédié son traité *de abaco.* Les relations qui l'unissaient aux travaux de ce grand docteur en le rapprochant davantage du mouvement intellectuel des écoles de Reims, contribuèrent sans doute à entretenir dans la communauté le goût des fortes études. Toutes les fois que Gerbert avait besoin d'un livre rare, il était presque certain de le rencontrer en s'adressant aux moines de cette abbaye. Dubois (3), dans sa bibliothèque de Fleury, nous dit que chaque écolier devait faire présent de deux manuscrits en se retirant du monastère. Or, depuis que saint Odon y avait introduit sa réforme, le concours des étrangers était devenu prodigieux. Il ose en porter le nombre à cinq mille. Qu'on juge alors de la richesse de cette abbaye. Voici les élèves remarquables qui sortirent de cette école à la fin du xe siècle : Vulfade, évêque de Chartres; Germain, abbé de Ramseyen (Angleterre); Guerech, comte de Nantes; Bernard, évêque de Cahors; Gauzelin, archevêque de Bourges; et Bernon, abbé de Reichnaw.

On ne saurait douter que son influence se soit

(1) Ab hoc autem beato exegit viro Abbone quatenùs ad instruendas ejusdem nationis hominum mentes divina atque humana ire non recusaret. (*Vita Abbonis, Aimone auctore.*)

(2) Gerberti *Ep. CLX ap.* Migne, vol. CXXXIX.

(3) Johannes de Bosco, *Bibl. Floriac*, in-12.

étendue sur toute la contrée, et qu'elle ait rallumé le feu sacré de la science dans l'abbaye de Mici, près Orléans, où florissait Letald, le plus judicieux écrivain de son époque. Le comte Thibaud d'Anjou demanda une colonie de moines de Fleury (1), quand il fonda Saint-Florent de Saumur.

Mici.

Ce que nous avons dit des pérégrinations d'Abbon montre que l'école de Reims n'était pas dépourvue de réputation. Vers 980 elle atteignit un nouveau degré de splendeur à l'arrivée de maître Gerbert, l'homme le plus distingué de son époque. Elevé par charité dans l'abbaye d'Aurillac, dit Richer (2), ce moine s'était livré avec tant d'ardeur à l'étude des lettres, qu'il surpassait tous ceux de son âge. Borel, comte de Barcelone, étant venu visiter le monastère et ayant informé l'abbé Gérauld que son pays renfermait des maîtres instruits, la communauté résolut d'envoyer avec lui un des moines, le plus capable d'y accroître ses connaissances. Gerbert fut désigné et partit avec Borel en Catalogne, où il étudia les mathématiques sous l'évêque de Vich Hatton de 968 à 972. Hatton emmena ensuite Gerbert à Rome et le présenta au pape, qui le chargea d'enseigner les sciences exactes aux Italiens. Les écoles de la Gaule allaient être privées pour toujours des leçons de ce grand maître, quand la bonne fortune de Reims le mit en rapport avec l'archidiacre G., habile dialecticien qui réussit à l'emmener avec lui, en lui promettant

MÉTROPOLE DE REIMS.

(1) Comes Theobaldus ex S. Bened. Floriacensi monasterio religiosos fratres adduxit. (D. MARTÈNE, *Ampl. coll.*, t. V, p. 1097.)

(2) *Hist. sui temporis*, l. III, c. XLIII ; edid. Guadet.

d'étendre son savoir sur la logique. A peine fut-il arrivé à Reims, qu'on le mit à la tête des écoles, et c'est alors que Richer l'entendit discourir sur la dialectique, la rhétorique et les autres arts libéraux. Sa prodigieuse sagacité étonna surtout ses contemporains quand il se mit à leur expliquer l'astronomie au moyen de certains instruments. A toutes ces connaissances, Gerbert joignait encore celle de la médecine, et pratiquait cet art toutes les fois que ses amis avaient recours à ses conseils (1). Pour une si grande variété de sciences, il avait besoin nécessairement d'une bibliothèque volumineuse, aussi mit-il tous ses soins à s'en former une complète. Ni la peine, ni les frais ne l'arrêtèrent, comme il le dit lui-même; il puisa en Italie, en Allemagne, en Belgique, enfin, partout où il avait des amis. Tantôt, il prie Adalbéron (2), son métropolitain, de lui prêter un César pour le copier, en lui promettant en échange huit volumes de Boëce sur l'astrologie et d'excellentes figures de géométrie. Tantôt il demande aux moines d'Aurillac (3) communication du livre de l'espagnol Joseph, sur la multiplication et la division, ou les charge de corriger Pline. Une autre fois il sollicite de Lupito (4), abbé de Barcelone, et de Bonfils, évêque de Girone, l'envoi d'ouvrages sur l'astrologie et les mathématiques. Ailleurs (5), il avertit Giselbert qu'il possède le traité

(1) *Ep.* Gerberti *XLIV apud* Migne, t. CXXXIX.
(2) *Ep. XIII et VIII ibid.*
(3) *Ep. VII et XVII ibid.*
(4) *Ep. XXIV, XXV ibid.*
(5) *Ep. IX.*

du philosophe gaulois Démosthènes, sur les ophthalmies, et la fin du discours de Cicéron, *pro rege Dejotario.* Une pareille activité, de la part d'un moine du xe siècle, est vraiment surprenante ; il y avait là plus d'efforts qu'il n'en fallait pour amener une nouvelle ère scientifique, si ses contemporains avaient été capables de le seconder. Il mit encore le comble à ses services en publiant des traités sur presque toutes les parties du *trivium* et du *quadrivium.* N'avions-nous pas raison de dire que l'école de Reims avait été unique dans son genre pendant ce siècle. Un mérite aussi transcendant trouva bientôt sa consécration, et l'on vit Gerbert occuper successivement les siéges de Reims, de Ravenne, puis le trône pontifical sous le nom de Sylvestre II. Il avait eu pour élèves le jeune Robert, roi de France, et le fils d'Othon empereur d'Allemagne, sans compter une foule d'autres que nous rencontrerons à la tête des meilleures écoles du xie siècle.

Les religieux de Moutier-en-Der se livraient à l'enseignement avec un zèle et des succès reconnus dans tout le pays. Le comte Rodolphe leur céda des bois à condition qu'ils resteraient à perpétuité chargés de l'entretien gratuit d'un pensionnaire. Adson, moine de Luxeuil, dit Mabillon (1), y professa quelque temps en sortant de Toul. Moutier-en-Der.

L'évêque de Laon, Roricon, appelé *totius scientiæ lumen*, fit passer l'institut de Cluny à Saint-Vincent-de-Laon, au moyen de douze moines de Fleury ; or, selon cette règle, l'étude faisait partie Diocèse de Laon.

(1) *Annales O. S. B.*, t. III, l. LIX, no 90.

des exercices du cloître, et partout où elle pénétrait elle bannissait l'ignorance.

Diocèse d'Amiens.

Loin d'être épuisée par les colonies qu'elle envoyait au loin, Corbie au contraire semblait multiplier les forces et l'ardeur de ses moines par le sacrifice. Tout en accordant à l'Angleterre (1) de nouveaux missionnaires et des professeurs, elle donnait encore asile aux enfants que les princes et les seigneurs (2) lui envoyaient à élever. Walbert, évêque de Noyon, Ingelran, évêque de Cambrai, Ingelard, abbé de Saint-Riquier, étaient disciples de cette école.

MÉTROPOLE DE TRÈVES.

Saint-Maximin.

La situation des abbayes de Saint-Mathias et Saint-Maximin de Trèves n'était pas moins prospère. Gerbert, qui en fut le témoin, engageait dans ses lettres l'archev. Egbert à envoyer des écolâtres en Italie. A en juger par la liste de savants publiée dans la chronique d'Hirsauge et la bibliothèque lorraine, le monastère de Saint-Mathias pouvait faire acte de générosité sans s'appauvrir.

Saint-Mathias.

Metlock.

Par l'entremise des deux moines qu'il avait envoyés à Reims, l'abbé Rotwicius accrut rapidement la réputation de son école monastique. Elle devint si fameuse (3), que l'on y vit accourir non-seulement des religieux, mais encore des ecclésiastiques séculiers. Trithème (4) nous dit que l'empereur Othon, voulant complimenter l'abbé Remi, lui

(1) *Anglia sacra*, t. I, p. 165.

(2) Ludolfus abbas scholas et ecclesias suas visitat et corrigit. Ipse in magno honore apud principes et nobiles qui filios suos certatim mittebant in scholam nostram. (*Bollandi*, août. 3 vol. *Vita Ludolfi*.)

(3) Browerus, *annales Trevirenses*, t. I, p. 454.

(4) *Chron. Hirsaugiæ*, t. I, p. 122.

adressa une pièce de vers où il le déclarait le premier musicien de son siècle. Il aurait pu vanter aussi sa science dans les mathématiques, car son traité *de divisione abaci* montre qu'il avait parfaitement compris la méthode de Gerbert.

Quatre écolâtres signalèrent surtout leur mérite à Epternack ; ce sont Héribert, Rudiger, Adelhaire et l'infatigable Marquard, qui remplit ses fonctions pendant vingt-quatre ans. L'abbaye de Prum, dirigée au siècle précédent par Wandelbert, à la fois poëte, philosophe et rhéteur, eut encore en celui-ci le privilége de posséder un homme célèbre, l'abbé Reginon (1), qui, par ses succès dans les sciences sacrées et profanes, se mit au rang des historiens et des canonistes.

Epternack.

Prum.

Quoique l'école épiscopale de Metz ait produit peu de disciples éminents, il est à présumer que le zèle des pasteurs ne la laissa (2) pas tomber dans une complète décadence. L'évêque Robert, ancien scholastique de Saint-Gall, n'aurait pu voir, sans regret, diminuer le nombre des étudiants, et son successeur Wigeric (3), ancien moine d'Hirschaw, avait assez de savoir pour les multiplier. L'enseignement du chant était le moins en péril, car le diacre Rolland passait pour un excellent musicien. C'est à cette époque que Jean de Vandière (4) fai-

Diocèse de Metz.

(1) Vir in divinis scripturis eruditissimus, et in secularibus egregie doctus, facile inter doctores sui temporis obtinuit principatum. (TRITHÈME, *de viris illustribus.*)

(2) *Hist. litt.*, t. VI, p. 156.

(3) Trithème, *de viris illust.*

(4) Aliquandiu non longe a conspectu patris postmodum Mettis eis quæ tunc esse poterant scholis, instituebatur. (MAB. *Acta SS.*, t. VII, p. 368.)

sait ses études à Metz, sous l'évêque Thierry, élève de saint Gall, que l'on surnomme *lux omnium studiorum.*

Satni-Vincent.

En 970, les religieux de Saint-Vincent appelèrent de Belgique l'écolâtre Adalbert, qui, selon Trithème, était versé dans toutes les connaissances de son temps. Non loin d'eux florissait la communauté de Gorze, où Blidulf propageait la méthode de ses maîtres Remy d'Auxerre et Hucbald de Saint-Amand. Après lui, plusieurs hommes de mérite, tels que Jean de Vandières (1), évêque de Toul, Anstée, évêque de Metz, y rétablirent les observances monastiques et prirent soin des écoles. Les élèves remarquables qu'elle donna au nord de la Gaule en sont autant de preuves : Adalbéron (2), évêque de Metz; Adalbéron, archevêque de Reims; Rothard, archevêque de Cambrai; Frédéric, abbé de Saint-Hubert-des-Ardennes; Guibert, fondateur de Gemblours.

Gorze.

Diocèse de Verdun.

Dès que l'abbaye de Montfaucon-lez-Verdun eut ouvert ses portes aux émigrés anglo-saxons, une chaire d'enseignement fut établie, et le diocèse de Verdun put montrer avec orgueil un certain nombre de clercs dont le savoir était universel; celle de Saint-Mihiel (3), non moins renommée, voyait revivre, dans ses murs, les leçons de Remy d'Auxerre, par le ministère d'Hildebold, son disciple, et attirait sur les bancs de son école les élèves des cités voisines.

(1) *Acta SS.*, *ibid.*, p. 380 et 388.

(2) *Hist. litt.*, t. VI, p. 26.

(3) Nonnullo etiam tempore in monasterio Michaelis super Mosam ad studia moratus est ubi tunc temporis Hildeboldus quidam grammaticam professus ex discipulis Remigii scholas habebat. (*Vita Johannis de Vanderiis*, acta SS. Mab., t. VII, p. 388.)

L'école épiscopale de Toul, placée dans l'abbaye de Saint-Epvre, était dirigée par Einold et Berner, tous deux recommandables par leur science. Adson, moine de Luxeuil (1), lui donna une impulsion si heureuse, que les études prospéraient encore longtemps après sa mort. A Moyen-Moutiers, l'abbé Almann (2) attirait près de lui, par des présents, un professeur de grammaire et achetait les livres nécessaires à cet enseignement. Ajoutez enfin à toutes ces ressources les nombreuses maîtrises fondées dans les paroisses où les enfants apprenaient (3) la lecture avec les principes de la religion, et vous pourrez apprécier tout ce que cette contrée a opposé d'efforts à l'invasion de l'ignorance. Il n'est pas douteux que la province de Trèves doive en grande partie son état florissant, pendant le xe siècle, aux nombreuses colonies d'Irlandais et de moines grecs qui vinrent s'établir en communauté dans les environs de Metz, de Toul et de Verdun (4).

Diocèse de Toul. Saint-Epvre. Moyen-Moutiers.

Brunon, archevêque de Cologne (5), est le seul prélat du xe siècle qu'on puisse comparer au grand Gerbert. Dès l'âge de quatre ans, il fut envoyé par ses parents auprès de l'évêque d'Utrecht, Baudric,

MÉTROPOLE DE COLOGNE.

(1) *Annales O. S. B.*, l. XLIII, n° 70-72.

(2) Conduxit eis doctorem grammaticæ et volumina artis ejusdem plurima studuit conquirere. (*De gestis abb. Mediani monasterii ap.* D. MARTÈNE, *Thes. anecd.*, t. III.)

(3) MAB. *Acta SS.*, t. VII, p. 375 et *ampl. coll.*, t. IV, p. 860.

(4) D. Calmet, *Hist. episcop. Tull.*, t. I, p. 146.

(5) Anno circiter quatuor habens liberalibus litterarum studiis imbuendus Baldrico episcopo Trajectum missus est. Nullum erat studiorum genus in omni greca vel latina eloquentia, quod ingenii sui vivacitatem aufugeret.... sæpe inter Grecorum et Latinorum doctissimos de philosophiæ sublimitate..... medius consedit. (PERTZ, *monum. Germ.*, t. IV, p. 252.)

pour apprendre les rudiments de la littérature, et se signala par de merveilleuses dispositions. Aucune partie des arts libéraux n'échappait à la vivacité de son esprit; le grec et le latin lui étaient également familiers. Lorsqu'il fut promu à la dignité archiépiscopale, il attira auprès de lui les plus savants docteurs *in utraque linguâ*, et étudia avec eux tout ce que les historiens, les orateurs, les poëtes et les philosophes renferment de remarquable. Son plaisir était de siéger au milieu d'eux, et de les entendre disserter sur les beautés de la philosophie, ou les sublimités des sciences qui en découlent. L'empereur Othon, son frère, voulant faire éclater davantage son mérite et satisfaire aussi la passion qui l'enflammait pour les lettres, l'attacha à son palais. Il se forma bientôt autour de lui une école célèbre où se pressaient les docteurs les plus distingués de la chrétienté. Gerbert lui-même s'y rendit et fut comblé de présents. C'est ce même prince Othon, qui eut la fantaisie de mettre aux prises les deux philosophes Otric et Gerbert dans la ville de Ravenne, en leur proposant de discuter un sujet philosophique au milieu d'une nombreuse assemblée. Le goût de tels passe-temps, à une époque qu'on a taxée d'obscurité profonde, nous atteste qu'on a porté un jugement trop sévère sur le xe siècle. Il faut du moins faire exception pour une bonne partie des provinces de l'Est. Nous n'avons pas tout dit, ni montré le côté le plus curieux (1). Brunon,

(1) Translatiis usus est scholis, non corpore quidem sed mente quietus. Quocumque enim circum agebantur tabernacula aut castro regalia, bibliothecam suam sicuti arcam dominicam circumduxit, ferens secum et cau-

comme un autre Alcuin, suivait la cour impériale partout où elle campait, toujours entouré de ses écoliers et muni de sa bibliothèque. Ce trait de mœurs du xe siècle ne pourrait-il pas passer pour une imitation des habitudes carlovingiennes et dissiper l'incertitude de ceux qui doutent encore de l'instabilité de l'école palatine?

Diocèse de Liége.

Les évêques de Liége prirent exemple sur Brunon et s'efforcèrent d'égaler son zèle. Étienne, formé à l'école de Metz et de Mannon, eut pour élève Hilduin Tasson, qui fut évêque de Liége, puis de Vérone et enfin archevêque de Milan. Tous ses contemporains font un éloge pompeux de ses talents (1). Evrard, dit la chronique de Belgique, restaura les écoles dans tous les monastères de la province en attirant des maîtres par ses libéralités. Il les fréquentait souvent, proposait des questions aux écoliers et leur expliquait les difficultés. Quand il s'éloignait, il avait soin de stimuler les professeurs par des lettres. Eracle, au dire du chroniqueur Anselme, n'avait pas d'égal (2) parmi ses comtemporains, tant était grande son érudition. Notker nous est représenté comme un prélat doué des plus nobles qualités. Il exerçait une hospitalité si franche à l'égard des étudiants étrangers, qu'ils se croyaient dans leurs propres foyers:

sam studii sui et instrumentum in gentilibus libris. (PERTZ, *ibid. ut supra.*)

(1) Trithème en a recueilli l'écho: « Vir in divinis scripturis doctus et in secularibus litteris magnifice peritus. » (*De scriptoribus ecclesiast.*, p. 298.)

(2) Omnibus scholarum studiis ita perfecte eruditus extitit, ut suis temporibus par ei nullatenus inveniri potuerit. (*Ampl. collectio*, t. IV, p. 1033.)

Nusquam (1) sic colitur totis affectibus hospes,
In laribus putat esse suis qui venerat exsul.

Toutes les fois qu'il voyageait dans le pays ou au dehors, il emmenait avec lui de jeunes clercs, et chargeait un chapelain de maintenir la discipline aussi sévèrement qu'au cloître (2). Il emportait, comme Brunon, une quantité de livres et tout le bagage nécessaire à des écoliers. Loin de perdre leur temps, ceux qu'il avait emmenés du cloître ignorants, revenaient supérieurs à ceux qui avaient fréquenté les maîtres avant eux. Il suffit de citer ses élèves pour donner la mesure de son mérite : Durand et Vason, évêques de Liége; Maurille, archevêque de Rouen; Rothard et Herluin, archevêques de Cambrai; Haimon, évêque de Verdun; Hezelon, évêque de Toul; Hucbald, écolâtre à Sainte-Geneviève de Paris et à Prague.

Stavelot. L'abbaye de Stavelot eut pour restaurateur Odilon, moine de Gorze, qui, par ses efforts, l'éleva au rang des plus fameuses écoles (3).

MÉTROPOLE DE CAMBRAI. L'histoire littéraire rapporte (4) un canon promulgué dans cette province qui rappelle aux églises le devoir d'instruire les ecclésiastiques afin de les rendre capables du saint ministère et utiles aux peuples; c'est avouer que l'état des études inspirait des inquiétudes sérieuses. Laubes était la seule abbaye en mesure de fournir des écolâtres aux maî-

Laubes.

(1) *Anselmus*, ap. ampl. collectio, t. IV, p. 843.

(2) Maxima illi circa educandos pueros erat sollicitudo..... adeo ut quocumque vel ad proxima vel ad longinqua loca pergeret, scholares adolescentes duceret secum. (*Gesta episc. Leod.*, c. xxv, *ibid.*)

(3) Trithème, *chron. Hirsaugiæ*, anno 952.

(4) D. Rivet, *Hist. litt.*, t. VI, p. 40.

trises en péril. Plusieurs religieux, au commencement et à la fin de ce siècle, s'y appliquaient à la littérature et donnaient à leurs frères le spectacle (1) d'une constante admiration pour la science. C'est là que le célèbre Olbert (2) de Gemblours vint puiser aux leçons de l'abbé Heriger la connaissance des sept arts libéraux, qu'il répandit d'abord dans ce monastère et ensuite dans plusieurs provinces (3). — Saint Dunstan contraint de sortir d'Angleterre, choisit, de préférence à toute autre, l'école de Saint-Pierre de Gand, sans doute à cause de la faveur qu'y rencontraient les hommes lettrés.

MÉTROPOLE DE MAYENCE.

Saint Alban, de Mayence, eut encore pour écolâtre le moine d'Hirsauge, Adalbéron (4), qui professait avec une supériorité marquée. Quoique nous n'ayons aucun nom à citer de l'abbaye de Fuld, il est certain, par les témoignages recueillis précédemment, que l'école n'y pouvait pas souffrir de défaillance.

Diocèse de Spire.

Hirsauge.

Trithème énumère dans sa chronique une foule d'écolâtres comme Zinthelme, Diethard, Meginradus, Diethmar (5), Reinhar, auxquels il prodigue les éloges les plus flatteurs. Tous les cinq furent versés, dit-il, dans les belles-lettres et enseignèrent au milieu d'un grand concours d'étudiants.

(1) Floruerunt his temporibus apud nos studia litterarum, quibus ediscendis operam dantes opinatissimi fuerunt Scamimus, Theduinus et Ratherius horum perspicacissimus. (*De gestis ab. Laub.* ap. spicileg. ACHERII, t. II.)

(2) Hic ubi ex ore Herigeri abb. Laub. viri suo tempore disertissimi aliquid de septem artium sapore bibit. (*Ibid.*)

(3) *Hist. litt.*, t. VI, p. 40.

(4) Adalbero monachus hujus cenobii Hirsaugiensis scholasticus factus est in monasterio..... S. Albani. (*Chron. Hirsaugiæ*, anno 910.)

(5) Præficit in hoc monasterio scholæ publicæ monachorum Diethardus monachus. (*Ibid.*, anno 922.)

Diocèse de Constance.
Saint-Gall.

Deux fléaux terribles frappèrent successivement l'abbaye de Saint-Gall. En 920, les Hongrois lui firent subir un assaut acharné, et en 937 un des enfants du dehors mit le feu aux bâtiments pour se soustraire lui et ses complices aux châtiments dont ils étaient menacés à cause de leurs espièglerie. Cet accident, plus funeste encore que le premier, exaspéra (1) tellement les moines, qu'il fut question de supprimer complétement les écoles extérieures auxquelles appartenaient les coupables. Malgré la ruine des logis et la perte d'un grand nombre de volumes, nous savons qu'en 943 Helpéric exerçait les fonctions d'écolâtre en présence de fervents auditeurs. C'est à Saint-Gall que l'évêque de Strasbourg, Erchembauld (2), demanda des maîtres quand il voulut restaurer les études autour de sa cathédrale, et le moine Victor remplit si bien ses désirs, que bientôt cette ville fut comptée au nombre des meilleures écoles. Ekkerard, scholastique du même monastère, ne pouvait souffrir la médiocrité dans son auditoire, et, dès qu'il remarquait un esprit obtus, il l'envoyait au *scriptorium* copier les manuscrits. Notker, appelé le physicien ou médecin, prédisait (3) les maladies et les guérissait merveilleusement. Il maniait même le pinceau avec habileté. Chunbert, aussi

(1) Ex hoc incendio magna conflata est in Sangallensibus animis invidia contra scholares, censentibus nonnullis scholas prorsus abolendas. (EKKEHARDUS, *de casibus S. Galli*, c. VI, *ap.* PERTZ, *mon. Germ.*, t. II.)

(2) Victor Argentinam profectus adeo enituit ut argentinenses scholæ inter florentissimas postea connumeratæ fuerint. (MEZLER, *De viris illust.*, c. XXXII et XXXIV.)

(3) Notker, physicus a medendi arte, ab arte pingendi pictor. (C. XXXVI, *ibid.*) Chumbertus, pingendi arte clarus (c. XXXVIII. *Ibid*).

peintre de mérite, s'illustra au dehors en fondant l'académie de Salzbourg.

Saint Wolfand, évêque de Ratisbonne, commença à l'âge de sept ans l'étude du *trivium* (1), et n'en eut pas plutôt touché le terme, qu'il s'empressa de fréquenter les hautes écoles. Il se rendit au monastère d'Auge, l'un des plus renommés de la contrée, où il étonna ses maîtres par ses rapides progrès. Parmi ses condisciples se trouvait alors le dernier membre de la maison de Saxe, qui régna sous le nom de Henri II. Auge.

Quoique les Normands aient occupé la Neustrie dès l'an 912 et manifesté un penchant à la stabilité, nous ne pouvons nous étonner que leur histoire littéraire ne relate l'existence d'aucune école en ce siècle. Laissons à ces nouveaux venus le temps de se préparer aux habitudes pacifiques, et nous les verrons aussi empressés que les autres à prendre part au réveil des esprits. MÉTROPOLE DE ROUEN.

Un petit épisode de la translation des reliques de saint Florent nous apprend que Saumur possédait des moines capables de diriger l'instruction de leurs frères. Les bénédictins de Saint-Florent avaient été obligés de se réfugier à Tournus dans le diocèse de Châlon-sur-Saône, afin de protéger les reliques de leur saint patron contre la fureur des Normands. Quand le flot de l'invasion MÉTROPOLE DE TOURS. Saint-Florent-de-Saumur.

(1) Non contentus in scholis trivialibus aut privatis eo sibi properandum statuit ubi infra Germaniæ fines maxime florerent studia litterarum. (*Vita S.Wolfangi*, c. III, Surius, october). Per id tempus eo in loco degebat studii causa Henricus quidam illustri Francorum et Suevorum stemmate clarus. (C. IV, *ibid.*)

fut passé, ils voulurent revenir dans leur pays, mais leurs hôtes refusèrent de rendre les reliques. Alors Absalon, jeune moine de Saint-Florent, feignit une infirmité qui l'obligeait à rester à Tournus, et quand il fut certain d'être à l'abri des soupçons, il s'enfuit à Saumur après avoir repris les reliques. Le chroniqueur dit qu'il avait préparé le succès de son ingénieux stratagème, en exerçant la charge d'écolâtre, de chantre et de bibliothécaire (1). Amalbert, deuxième abbé de Saint-Florent, était tout à la fois orfèvre, peintre et architecte, car il confectionna de ses mains plusieurs ornements en or et en argent, fit terminer la basilique et la décora d'excellentes peintures (2).

MÉTROPOLE DE LYON.

Tandis que la Métropole de Sens languissait dans une médiocrité complète, celle de Lyon, au contraire, brillait parmi les plus florissantes. Cette ville, si célèbre (3) aux premiers siècles de notre ère par l'enseignement des rhéteurs, sembla se souvenir de son antique gloire, et surpassa toutes les les cités voisines. « Saint Maïeul, abbé de Cluny (4),

(1) Juvenis ordinis peritissimus, legis amantissimus, litteris plurimum eruditus. ... nec multo post latius ordinis cura regimenque scholarum ad instruendos pueros ei committitur; post modum cantoris officium totiusque librorum clavis armarii concreditur. (*Ampl. coll.* D. MARTÈNE, t. V, p. 1087.)

(2) Amalbertus II abbas in ornamentis ecclesiæ auro et argento construendis plurimum desudavit ; nam basilicam cum officinarum ædificiis imperfectam excellentissime peregit, et cuncta picturis optimis decoravit. (*Ibid.*, p. 1097.)

(3) Predicta quidem tunc civitas omnes excellebat sibi propinquas tam religione virtutum quam studio liberalium artium. (MAB., *acta SS. O. B.*, sec. VI, *vita S. Maioli.*)

(4) Apud hanc urbem S. Maiolus non timuit accedere philosophiæ nutricem et matrem; Antonium eruditum virum et prudentem in liberalibus studiis habere voluit præceptorem. (*Vita S. Maioli, ibid.*)

arrivé à l'adolescence, s'appliqua d'abord à ce qu'il y a de plus subtil dans les sciences divines, et de plus profond dans les lettres humaines. Il se rendit ensuite à Lyon, qu'on appelait *la mère et la nourrice de la science,* et choisit pour précepteur maître Antoine, littérateur aussi sage qu'érudit. » Ce passage de la Vie de saint Maïeul, raconté par Odilon de Cluny, presque contemporain, nous convainc une fois de plus que le xe siècle n'a pas été une époque d'obscurité complète. On pouvait encore acquérir un savoir très-étendu dans le diocèse de Mâcon, depuis que Bernon et saint Odon élève de Remy d'Auxerre, étaient venus s'y établir avec une colonie de moines. Disciples fervents de saint Benoît, ces deux fondateurs de l'Institut de Cluny conçurent le dessein de faire revivre l'austérité de la discipline et l'amour de l'étude dans les abbayes, et, afin d'assurer le succès de leur entreprise, ils commencèrent par implanter au chef d'ordre ces deux éléments de prospérité. Alors on vit accourir à Cluny de tous les États de l'Europe, non-seulement les jeunes gens désireux de fortes et brillantes études, mais encore les maîtres les plus renommés. Tous voulaient se réchauffer à ce foyer de lumière. La tâche laborieuse d'écolâtre, d'abord confiée à l'abbé Odon lui-même (1), fut transmise ensuite à des maîtres habiles, dont la plupart s'étaient formés dans les monastères, ou sortaient, comme Olger de Liége, et Girard de Ratisbonne, des meilleures écoles de l'Europe. C'est ainsi que Cluny devint le rendez-

Diocèse de Mâcon.

Cluny.

(1) Patri Odoni qui erat scholasticus laboriosum scholæ imposuerunt magisterium. (*Vita Odonis. Bibl. Cluniacensis.*)

vous des hommes remarquables et le centre d'une réforme monastique, dont la bienfaisante influence a régénéré l'Occident.

MÉTROPOLE DE BOURGES.

La province de Bourges est une de celles qui ont laissé le moins de souvenirs dans l'histoire. Nous ne pouvons citer que le monastère d'Aurillac, en Auvergne, fondé à la fin du IXe siècle par saint Gerauld, et illustré par le séjour de Gerbert. Ce que nous avons dit plus haut de cette communauté, en parlant de Gerbert, atteste que les religieux de l'abbaye saisissaient avec empressement toutes les occasions de s'instruire. On ne peut, certes, pas leur reprocher d'avoir été stationnaires et peu envieux de progrès. L'ignorantisme n'était pas leur fait.

Diocèse de Limoges.

Limoges, surtout connue par ses émailleurs et ses orfèvres, doit cette réputation à ses anciens monastères, à saint Martial en particulier. Les moines de cette contrée se livraient avec prédilection au travail manuel des beaux-arts, et entretenaient des ateliers d'où sortaient de véritables artistes.

MÉTROPOLES DU MIDI.

Tout ce que nous pouvons dire des provinces méridionales se borne à fort peu de chose; c'est à peine si nous réunissons quelques noms de grammairiens dans tous les diocèses de l'Aquitaine, du Languedoc et de la Provence. Bernard, archevêque de Narbonne; Durand, abbé de Castres, sont à peu près les seuls dont les auteurs aient vanté le savoir. Il ne faudrait pourtant pas en conclure que toute cette partie du royaume était plongée dans les ténèbres. La vraisemblance veut qu'on suppose çà et là quelques écoles où les clercs et les moines appre-

naient les notions indispensables à l'exercice de leurs fonctions.

Singulier contraste! De l'autre côté des Pyrénées, la civilisation arabe était à son apogée. Tandis que dans l'Europe chrétienne (1), les personnes mêmes les plus haut placées ignoraient souvent les premiers principes de la science, en Andalousie tout le monde savait lire et écrire. Sous le règne d'Hacam II, le plus savant des princes qui aient gouverné l'Espagne, vingt-sept écoles furent ouvertes aux enfants des déshérités de la fortune qui sollicitaient une éducation gratuite. Quant à l'Université de Cordoue, elle était la plus renommée du monde; le droit et les sciences naturelles y étaient enseignés.

(1) Dozy, *Hist. des Musulmans d'Espagne*, IIIe vol., p. 107 et suiv.

CHAPITRE VII

REVUE DES ÉCOLES AU XIe SIÈCLE.

On a souvent écrit, et avec raison, que de la fin du xe siècle date la résurrection des peuples, et en quelque sorte la création de l'Europe moderne. L'erreur des millénaires ayant infecté une foule d'esprits, on s'attendait généralement à voir le monde finir avec l'an mil; mais lorsque l'heure qui devait être fatale eut sonné sans catastrophe, les hommes, animés d'une ardeur inaccoutumée, semblèrent apprécier davantage le bienfait de l'existence. De toutes parts les écoles sortirent de leur long assoupissement; on se mit à reconstruire les églises et les monastères en ruine, enfin les lettres et les arts prirent subitement un essor nouveau. M. Digot (1) trouve que l'on attribue trop d'influence à cette date de l'an mil. « Les opinions des millénaires étaient très-« peu répandues, dit-il, et l'Europe, à peine débar-« rassée des incursions des Normands et des Hon-« grois, n'attendit pas pour renaître que le dernier « jour du xe siècle fût accompli. Au contraire, la

(1) *Congrès scientifique*, 17e session, 1850, in-8°. *Recherches sur les écoles épiscopales et monast. de la province de Trèves.*

« renaissance sociale, politique, littéraire, sem-
« ble plutôt dater du milieu de ce siècle. » Cette assertion est en contradiction avec tout ce que nous savons de cette époque. Si la croyance à la ruine prochaine du monde n'avait pas été accréditée parmi le peuple, Adson de Moutier-en-Der, et Abbon de Fleury n'auraient pas pris la peine de publier des réfutations, et nous n'en trouverions pas la trace dans le préambule des actes de donation. De plus, Raoul Glaber, historien du XIe siècle, dont l'autorité est incontestable, dépose que les premières tentatives de réédification n'eurent lieu qu'après l'an mil et non pas avant.

L'état social était pourtant loin de favoriser une renaissance; tous les contemporains se lamentent sur la situation du royaume. On était en pleine féodalité. « La fraude (1), le vol, tous les crimes ré-
« gnent en maître, dit Raoul Glaber, plus de respect
« pour les lieux saints. La guerre, la peste, la
« famine ravagent la terre, et cependant l'impiété
« ne se corrige pas. » Ailleurs, c'est Fulbert (2) qui gémit sur les tribulations de l'Église de France :

« O desolata Galliarum ecclesia ! »

L'archevêque de Lyon, forcé de lancer l'anathème contre les envahisseurs, nous dit « qu'il est témoin des dévastations (3) répétées des barbares;

(1) Fraus, raptus, quodcumque nefas dominatur in orbe, nullus honor sanctis, nulla est reverentia sacris. Hinc gladius, pestisque, fames populantur ubique. Nec tamen impietas hominum correcta pepercit. (L. III, c. IX, *ap.* Migne, t. CXLII, p. 609.)

(2) *Ep. Fulberti XXI, ap.* Migne, t. CXLI.

(3) Videntes assiduas desolationes barbarorum; quod a pravis hominibus

que des hommes pervertis et sans respect pour Dieu s'arrachent entre eux le patrimoine de l'Église, et qu'il a la douleur de voir son clergé succomber sous la misère et la faim. » Comment peut-on invectiver contre l'ignorance du moyen âge, quand on voit à quelles misères on était réduit par suite du bouleversement et des fréquentes usurpations de la propriété? Cette peinture navrante du diocèse de Lyon, au début du XIe siècle, que nous abrégeons à dessein, n'est que trop fidèle, et il faut malheureusement avouer que les autres diocèses n'étaient guère mieux partagés. A tous ces désordres ajoutez les embarras intérieurs qui détournèrent l'attention des princes, le mouvement universel des croisades qui priva tant de provinces de leurs pasteurs, les rivalités sanglantes des seigneurs féodaux, et vous n'aurez encore qu'une faible idée du triste état de la société au XIe siècle.

Pour apporter remède à ces maux, on réunit environ quatre-vingts conciles, dont les efforts auraient sans doute détruit les abus invétérés, si la force morale pouvait résister à la force brutale. Néanmoins, malgré le débordement des vices, un grand nombre d'âmes courageuses se vouèrent au soutien des lettres et les portèrent à un certain degré de perfection. La Providence prit soin aussi de les encourager en suscitant des réformateurs comme Guillaume de Saint-Bénigne de Dijon, Richard de

indesinenter vastantur qui ferino more ac rabido impudenter sine respectu Dei discerpunt, lacerant; et hereditatem Dei exhauriunt. Videmus etiam nonnullos ex nostris fessos, rerum copiis inopes, inedia et penuria attritos..... (*Gallia christ. nova*, t. IV, instr., p. 6.)

Saint-Vannes, et des fondateurs d'ordres religieux auxquels revient tout l'honneur de cette résurrection.

MÉTROPOLE DE PARIS.

Mabillon a recueilli (1) dans ses *Analecta* quelques lettres écrites par des écolâtres de Liége où nous rencontrons deux noms de professeurs qui enseignaient alors à Paris; celui de Lambert, disciple de Fulbert de Chartres, qui amassa de grands biens dans l'exercice de ses fonctions, et celui de Drogon, qui vivait vers l'an 1060. Willeram (2), élève de Fuld et du Bec, y aurait enseigné le premier la philosophie, selon Trithème, avec une certaine réputation. Nous donnons sous toute réserve le nom de Roscelin, apôtre du nominalisme qu'on fait écolâtre de Sainte-Geneviève, et celui de Manegaud, professeur ambulant que nous retrouverons en Poitou.

Vers 1080, Guillaume de Champeaux, disciple de ce dernier et d'Anselme de Laon, ouvrit à la cathédrale de Notre-Dame la série des théologiens qui jetèrent tant d'éclat sur cette chaire pendant le XIIe et le XIIIe siècle. Sa méthode positive, fondée sur l'autorité des Pères, était applaudie par une foule d'auditeurs malgré les railleries du subtil Abélard.

Abbaye de Ste-Geneviève.

L'école de Sainte-Geneviève nous est connue par un trait de la vie d'Hubold de Liége (3). Ce jeune

(1) *Analecta* MABILLONIS, in-12, t. I, p. 120, et t. IV, p. 385.

(2) Trithème, *De viris illustribus*.

(3) Parisius veniens S. Genovefæ canonicis adhæsit, et in brevi multarum scholarum institutor fuit. (BULŒUS, *Hist. Universit.*, t. I, p. 314.)

clerc, attiré par la réputation des chanoines de cette collégiale, s'enfuit de sa patrie pour vivre au milieu d'eux. Au moment où ses progrès allaient être récompensés par la charge d'écolâtre, son évêque, informé du lieu de sa retraite, l'obligea à rentrer au bercail.

Les prétentions qu'affichait au XIIe siècle le chancelier de Notre-Dame, nous portent à croire que la théologie était spécialement enseignée à l'école épiscopale et que les monastères de la ville avaient seulement des maîtres ès arts libéraux. Ceux qui vinrent étudier aux différentes écoles de Paris (1) sont innombrables, nous citerons les principaux: Saint Stanislas, évêque de Cracovie; saint Adalbéron, évêque de Wurtzbourg; Étienne, abbé de Cîteaux; Anaclet II, l'antipape; Robert d'Arbrissel, écolâtre de Rennes et d'Angers, etc. Au dire du poëte breton Théodulfe, l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés instruisait des jeunes gens (2) de tout âge. Celle de Saint-Denis (3) servit de maison d'éducation au belliqueux Louis le Gros. L'art de la médecine était pratiqué dans cette dernière avec tant de talent par le moine Baudoin (4), que le roi Édouard d'Angleterre voulut le posséder à sa cour, et lui témoigna beaucoup de considération.

Diocèse d'Orléans.

Il faut sans doute attribuer au séjour fréquent du roi de France dans la ville d'Orléans l'essor rapide

(1) *Hist. litt.* D. Rivet, t. VII. *État des lettres.*

(2) *Annales O. S. B.* l. XXX, n. 19.

(3) *Herluinus pædagogus Ludovici regis filii.* Antiquités d'Etampes, p. 499.

(4) Félibien, *Hist. de saint Denis*, p. 126.

qui se manifesta dans les études de ce pays.. Avant 1022, deux chaires distinctes (1) étaient établies: l'une à la cathédrale, où professait le chanoine Lisoius, qu'on a accusé de manichéisme; l'autre à Saint-Pierre-le-Puellier, occupée par Héribert, partisan de la même secte. Vers 1048, Adelmann, directeur de l'école de Liége, vint assister aux leçons publiques d'Engelbert, disciple de Fulbert de Chartres, et fut obligé de payer le salaire qu'il exigeait de ses élèves. Adelmann (2) ne nous aurait pas signalé ce détail peu flatteur pour Engelbert, si les mercenaires de l'enseignement avaient été nombreux. Joffride, avant de prendre l'habit religieux à Saint-Evroul, avait étudié les arts libéraux à Orléans, près de sa famille, et quand il passa le détroit, il répandit en Angleterre les traditions de sa ville natale (3).

Meung-sur-Loire.

Fleury.

Baudri de Bourgueil dit avoir fait ses études à Meung-sur-Loire, sous le modérateur Hubert. Le monastère de Fleury avait reçu une trop bonne impulsion au siècle précédent pour ne pas en ressentir encore les effets. Abbon et Constantin, qui vivaient dans les premières années de celui-ci, eurent pour successeurs l'historien Aimoin; le biographe du roi Robert, Helgaud; et le poëte Raoul Tortaire. Ce dernier, tout en écrivant le récit des miracles de saint Benoît, enseignait la versification

(1) Unus Lisoius in monasterio S. Crucis clericorum clarissimus habebatur, alter idem Heribertus S. Petri ecclesiæ capitale scholæ tenebat dominium. (RAOUL GLABER, l. III, c. VIII.)

(2) *Adalmanni epist.* Analecta MAB., in-f°, p. 120.

(3) Hic genere fuit Francigena ex urbe Aurelianensi scholas liberalium artium secutus..... (BULŒUS, *Hist. Univ. Paris.*, t. II, p. 28 et 29.)

aux élèves des écoles monastiques, et aidait de ses conseils les jeunes profès qui montraient le désir de persévérer. Loin de renier comme Alcuin ce qui l'avait charmé dans son enfance, et de regretter l'inspiration puisée aux sources profanes, il maintient (1) dans son prologue que leur gloire ne saurait être trop répandue :

Quid Plato divinus fuerit, Ciceroque disertus,
Quidque Cato rigidus, pagina non reticet;
Horum sed multam non indignor fore famam
Cultores magnæ qui fuerant sophiæ.

Pour se façonner à l'usage du rhythme et de la prosodie, il avait composé un poëme *de memorabilibus,* où il imitait librement le livre de Valère Maxime. « Cette entreprise d'un enfant de saint « Benoît, remarque M. de Certain, de mettre en « vers un moraliste païen, de faire les honneurs de « sa poésie aux préceptes et aux exemples de la sa- « gesse antique, bien qu'elle ne soit pas unique « à cette époque, n'en est pas moins digne d'atten- « tion. » Dans le tour libre que Raoul Tortaire donne au récit de son voyage à Caen, on voit qu'il vivait dans le commerce intime des anciens et d'Horace en particulier. Un tel professeur suffisait pour illustrer l'école de Fleury.

Diocèse de Chartres.

L'école épiscopale de Chartres se plaça de suite au rang des plus fameuses le jour où Fulbert, élève du grand Gerbert, fut nommé évêque. Le mérite de ce prélat, qui s'était déjà signalé dans les fonc-

(1) Bibl. de l'école des Chartes, t. XVI, art. d'E. de Certain sur les poésies de Raoul Tortaire.

tions d'écolâtre, n'éclata jamais si bien que sur le siége épiscopal. Par une sage direction, il fit renaître dans le diocèse l'austérité des mœurs et l'esprit de piété qu'il regardait comme les deux soutiens des études sérieuses. Dès qu'il avait formé le cœur et l'intelligence de ses disciples selon son désir, il les envoyait répandre ailleurs la doctrine qu'ils avaient puisée auprès de lui :

Gurges (1) altus ut minores solvitur in alveos,
Sic insignes propagasti per diversa plurimos
Quorum quisque præ se tulit quod te usus fuerit.

Fulbert ne cessa pas d'enseigner même quand il fut évêque, et ses leçons acquirent un tel renom, qu'une année passée dans son auditoire devenait un titre de recommandation. Ses élèves se souvenaient avec plaisir de leur séjour à l'école de Chartres. Adelmann, scolastique de Liége, écrivant à Bérenger de Tours, lui dit : « Je vous ai appelé mon frère de lait (2), « parce que nous avons vécu ensemble à l'Acadé- « mie de Chartres sous la conduite du vénérable « Socrate. » La chronique de Saint-Riquier, parlant du moine Olbert, raconte qu'il eut pour précepteur « Fulbert, le vénérable évêque de Chartres, si sa- « vant dans les arts libéraux, et dont le nom est « digne de tant de respect et d'honneur. » Suivant l'habitude assez commune aux écoliers de son temps,

(1) *Analecta* MAB., in-f°, t. I, p. 422.

(2) Collectaneum te meum vocavi propter dulcissimum illud contubernium quod tecum adolescentulo ipse ego majusculus in Academia Carnotensi, sub nostro illo venerabili Socrate, jucundissime duxi. (*De scholis celebrioribus*, DE LAUNOY, p. 125.)

Olbert (1) avait fréquenté plusieurs écoles, Laubes, Troyes, et Paris; mais celle de Chartres avait eu ses préférences. Toutes les sciences, la médecine même, étaient enseignées dans cette ville (2). Fulbert indique à ses amis Adalbéron et Ebald, dans une de ses lettres, les remèdes propres au rétablissement de leur santé; ailleurs il s'entretient avec l'archevêque de Tours (3) de différents genres de maladies. Après sa mort, la médecine occupait encore ses disciples, car Jean (4), médecin de Henri Ier, était de cette ville. Les nombreux témoignages de sollicitude qu'il donna à l'enseignement font présumer qu'il laissa des successeurs capables de poursuivre son œuvre. Vers le milieu du siècle, Sigo était recteur des écoles. En 1091, le siége épiscopal fut confié à saint Ives, prélat éminent en science et en vertu, qui avait étudié au Bec, sous le professorat de Lanfranc. La préférence marquée qu'il accordait à l'étude du droit canonique, le porta sans doute à en répandre la connaissance dans le diocèse de Chartres.

Diocèse de Blois.

Le monastère de Saint-Laumer donna à la ville de Blois plusieurs savants cénobites (5), et entre autres l'abbé Sasqualo, dont l'éloge se trouve répété jusque dans les annales de l'abbaye de Saint-Julien de Tours.

(1) Liberalibus studiis ornatissimum civitatis Carnotenæ venerabilem episcopum ac multo honore vocitandum Fulbertum preceptorem adeptus est..... Longe seposita scrutatus est scholarum magisteria. (*Ibid.*)

(2) *Fulberti ep. IV, ap. Patrol.* Migne, t. CXLI.

(3) *Ejusd. Ep. CXXI.*

(4) Ordericus Vitalis, *Hist. ecclesiast. Norman.*, l. III, p. 480.

(5) Hoc tempore viri clarissimi valdeque sapientes fuere..... Sasqualo, abbas S. Launomari.... (*Hist. mon. S. Juliani*, ampl. coll., t. V.)

Selon le conseil du vénérable Pierre, l'abbé de Saint-Remy de Reims, envoya une députation (1) près de l'évêque de Laon, Adalbéron, pour le déterminer à se priver quelque temps du savant Lambert, alors écolâtre de la cathédrale. La démarche eut un plein succès, et Lambert vint diriger les écoles de Saint-Remy. Ce trait de générosité, que nous signalons entre beaucoup d'autres, témoigne que le zèle des moines, loin de se renfermer dans le cercle étroit d'une ambitieuse rivalité, ne connaissait au contraire d'autres limites que l'intérêt général. Un témoin oculaire, l'abbé de Saint-Riquier Gervin, ancien élève et chanoine de la métropole de Reims, dépose que les prêtres étaient de son temps d'un mérite supérieur (2). Que dirait-il, s'il parlait de l'époque où saint Bruno (3) dirigea le collége des chanoines et professa avec tant d'éclat les arts libéraux et la théologie? La France entière retentissait du triomphe *du docteur des docteurs,* et associait son nom à ceux de Lanfranc et d'Anselme. Sous Godefroy, son successeur, le concours des étudiants fut très-considérable, si nous en jugeons par les vers qu'a composés Baudri de Bourgueil en son honneur:

MÉTROPOLE DE REIMS.

Saint-Remy.

Gallia tunc studiis florebat (4) opimis,
Ad te currebant examina discipulorum.

(1) D. Martène, *ampl. coll.*, t. IV, p. 960.

(2) A primævo ævo litterarum studiis imbuendus in eccl. S. M. nostratis Galliæ hierarcha, ubi eo tempore famulabatur Domino clerus vere clarus traditus est. (*Chron. centul.*, l. IV, c. XIII, *ap. Spicileg. Acherii*, t. II.)

(3) Multorum præceptor grammaticorum. (*Acta SS. Boll.* III vol. octobre, *Vita Brunonis.*)

(4) D. Rivet, *Hist. litt.*, t. VII. Etat des lettres.

Au rapport de Gozechin de Liége (1), Hérimann, chanoine vénérable par son grand âge et son savoir, donna aussi des leçons publiques à Reims (2), vers 1060. Marlot mentionne encore Godefroy et Odalric.

Mouzon.

L'abbaye qu'avait fondée le métropolitain Adalbéron, à Mouzon, ouvrit aussitôt une école et la confia au célèbre scolastique Thierry de Laubes. Rodolphe, l'abbé, avait été obligé de transiger avec plusieurs compétiteurs (3) pour obtenir ce maître convoité. A Moutier-en-Der vivait un moine bien capable de ranimer l'ardeur de ses confrères si elle se fût ralentie à l'égard des jeunes élèves. Ce religieux, nommé Thibaud, était estimé d'Hildebert, du Mans (4), bon juge en cette matière, comme un savant et un auteur de premier ordre.

Moutier-en-Der.

Diocèse de Laon.

Laon, qui jusqu'ici ne s'était fait remarquer par aucune tentative dans l'enseignement supérieur, se vit tout à coup entourée des plus grands honneurs et de la plus haute réputation. Sans parler de l'écolâtre Lambert et de ceux qui le remplacèrent pendant son absence, elle reçut dans ses murs, vers 1065, Anselme (5), élève du monastère du Bec, qui, au dire des chroniqueurs, n'eut pas de rival parmi ses contemporains. Chacun voulait se parer du titre d'élève de Laon, et les moines eux-mêmes ve-

(1) *Analecta* Mab., in-12, t. IV, p. 385.

(2) Marlot, *Hist. de Reims*, in-4°, t. I, p. 680.

(3) *Annales* Mab., *O. S. B*, l. XLVII, n. 72.

(4) *Hildeberti Cœnom. carmina, ap.* Migne, t. CLXXI.

(5) Discipulis S. Anselmi annumerantur Anselmus Laudunensis canonicus doctor, qui Lauduni clavati litteras divinas et humanas pene extinctas restituit, suis temporibus in litteratura nulli secundus. (*Annales Beccenses*, Mss. B. imp., 528.)

naient se ranger autour de lui. « Vous vous indi-
« gnez, écrivait Philippe, abbé de Bonne-Espé-
« rance, à un de ses amis, quand je vous dis que
« vous avez appris la théologie au cloître (1) et vous
« estimez plus honorable d'avoir fréquenté les éco-
» les de Laon. » Les hommes les plus distingués de l'Europe voulurent entendre Anselme. Vicelin, écolâtre de Brême, et Bernard d'Utrecht, deux des meilleurs professeurs de leur temps, avaient puisé leur érudition près de lui. Hermann, dans le récit des miracles de Notre-Dame de Laon, nous assure qu'en voyageant en Angleterre, il rencontra plusieurs auditeurs d'Anselme qui, en souvenir des leçons de leur maître de Laon, lui offrirent la plus gracieuse hospitalité. De cette célèbre école, la France recueillit (2), pour le XIIe siècle, une foule innombrable de docteurs, tels que Matthieu, archevêque d'Albane; Hugues Metel, abbé de Saint-Léon, à Toul; Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers; Algarès, évêque de Coutances; Guy d'Étampes, évêque du Mans; Alberic, archevêque de Bourges; Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen; Angelranne de Coucy, évêque de Laon; Raoul de Verd, archevêque de Reims; Guillaume de Champeaux; Abélard; et Guillaume de Corbeil, archevêque de Cantorbéry.

Écoutez dans quels termes Marbode (3), évêque de Rennes, fit son éloge funèbre:

(1) Commendabilius æstimatis quod Laudunum discendi gratia requisistis. (*Ep. VII Philippi Bonæ spei, ap.*, Migne, t. CCIII.)

(2) Launoi, *De scholis celebrior.*, p. 146, in-42.

(3) *Marbodi Red. episc. carmina, ap.* Migne, t. CLXXI.

Anglia, Francorum regnum, Pannonia tota,
Gens Liguris, plebs Apuliæ, Judæa remota
Senserant documenta viri, documenta beata,
Quæ modo marcescit doctore suo viduata.

Rupert de Thuis (1) confond dans son admiration Anselme et Raoul son frère, tant il les trouve dignes d'éloges. Il les appelle tous deux les lumières de la France, le centre où convergent tous les esprits. Raoul, après avoir soutenu seul l'enseignement de cette petite université pendant trois ans, céda la place à Gauthier de Mortagne que la persécution avait chassé de Reims.

Diocèse de Beauvais.

Guibert de Nogent (2) nous raconte qu'il commença ses études sous le toit paternel, et qu'il fut obligé de les interrompre quand son précepteur se retira à l'abbaye de Saint-Germer de Flaix. Comme il était difficile de le remplacer, la mère de Guibert obtint de l'abbé la permission d'amener son fils au cloître pour y continuer ses études, et profita même de cette faveur pour faire instruire un jeune juif dans la science et la religion.

Saint-Germer-de-Flaix.

Saint-Quentin.

L'église collégiale de Saint-Quentin eut le privilége de recevoir Ives de Chartres à sa sortie des écoles du Bec (3). C'est là qu'il embrassa la vie cléricale et s'exerça à l'art difficile d'enseigner. Jean de Thérouanne et Galon évêque de Beauvais, furent ses élèves. Compiègne n'a laissé d'autre souvenir

(1) Magistri magni ac præceptores nominati, præclara totius Franciæ lumina, quæ ad auditum de cunctis fere provinciis examina discipulorum confluebant. (*Ap.* Migne, t. CLXX, p. 477, *Comment. in regulam S. Bened.*)

(2) *De vita sua*, l. I, et III, *ap.* Migne, t. CLVI.

(3) *Hist. litt.*, t. VII. Etat des lettres.

que celui du nominaliste Roscelin, dont le système alimenta tant de querelles au XIIe et XIIIe siècle.

Diocèse d'Amiens. Saint-Riquier.

Ceux qui ont enseigné à l'abbaye de Saint-Riquier sortaient des meilleures écoles. Gérard avait été condisciple (1) de Fulbert à Reims, au temps du grand Gerbert, et Angelrann avait fréquenté l'auditoire de plusieurs professeurs, entre autres celui de Fulbert de Chartres. Leur successeur témoigna un goût particulier pour les Pères grecs, surtout pour les écrits d'Eusèbe et de Grégoire de Nazianze, qu'il fit copier avec soin. L'abbé Olbert, dans le cours de ses études à Chartres, donna tant de consolation à son maître Fulbert (2) par ses heureuses dispositions, qu'il y a lieu de bien augurer de son séjour à Saint-Riquier.

MÉTROPOLE DE TRÈVES. Diocèse de Metz.

La cathédrale de Metz semble avoir été encore en possession du monopole de l'enseignement du chant (3). Il est au moins certain que plusieurs compositeurs s'y firent un nom dans la musique, notamment Sigebert de Gemblours, Raoul, abbé de Saint-Trond, et Jean de Saint-Arnoul. Le premier professa plusieurs années à Saint-Vincent, et se fit remarquer par quelques écrits, surtout par la connaissance approfondie qu'il avait de la langue hébraïque. Son habileté allait jusqu'à corriger les versions de l'Écriture sur les textes originaux. Aussi

(1) Adolescens claustra subiit S. Richarii, cujus ab abbate Ingelardo longe seposita scrutaturus scholarum magisteria missus, Fulbertum Carnotensem episcopum preceptorem adeptus est. (*Gallia christ.*, t. X, p. 1249.)

(2) Gaudebat venerabilis præsul de tanto discipuli solatio, relevabatur tam idonei auditoris industria atque ingenio. (*Chron. Centulense*, ibid., l. IV, c. I.)

(3) D. Guéranger, *Instit. liturg.*, t. I, p. 253.

quand il voulut retourner à Gemblours, les moines et les clercs, ses auditeurs, lui témoignèrent leurs regrets (1) en le comblant de présents.

Saint-Arnoul. Vers la fin du XIe siècle, l'abbaye de Saint-Arnoul fut gouvernée par l'abbé Walon, ancien écolâtre de Liége, auquel nous ne pouvons refuser le mérite d'avoir entretenu une école. Cette conjecture est d'autant plus probable, que dans sa dernière retraite au monastère de Gorze (2), il accepta la charge d'instruire les enfants, Quoi qu'il en soit, le savant Antone de Pavie, plus tard abbé de Senones (3), y étudia, vers 1060, après avoir pris l'habit religieux.

Gorze. Il est vraisemblable de croire que l'abbaye de Gorze conquit, sous la direction du savant Sigefroi, une grande part de la célébrité dont elle jouissait au loin. Lambert d'Aschaffenbourg (4) nous rapporte que plusieurs évêques de France firent venir de ce lieu des scolastiques pour relever les études dans les monastères de leurs diocèses.

Diocèse de Verdun. Grâce aux nombreuses communautés de moines étrangers qui s'établirent dans les provinces de l'Est, les langues orientales prirent un grand développement en Lorraine, surtout dans le diocèse de Verdun. L'archidiacre Hermanfroi (5), après avoir appris cinq langues, fut appelé par l'évêque Haimon, afin d'en répandre au moins les éléments

(1) *Chron. Gemblacense, ap.* spicileg. Acherii, t. II.
(2) Bibl. Lorraine, col. 1042.
(3) D. Calmet, *notice de la Lorraine*, t. II , p. 475.
(4) *Lamberti chronicon*, anno 1075, *ap.* Migne, t. CXLI.
(5) *Hist. de Verdun*, ut supra, p. 194.

parmi les étudiants du pays. L'abbaye de Saint-Vanne servit de retraite pendant longtemps à saint Siméon, qui savait parfaitement l'arabe, le copte et le syriaque. Elle eut pour abbé (1) un élève de Gerbert, Richard, dont la sollicitude était toujours attentive aux progrès intellectuels des moines.

Saint-Vanne.

Vauthier, Thiecelin, Hunold et Eudes d'Orléans, tous quatre versés dans les mathématiques, la poésie et la dialectique, contribuèrent puissamment aux succès littéraires (2) remportés par l'école épiscopale de Toul sur les autres monastères de la contrée. Les hommes remarquables qui se formèrent sous leur direction leur font le plus grand honneur, et témoignent qu'ils professaient supérieurement les arts libéraux. Brunon, d'abord évêque de Toul, puis pape sous le nom de Léon IX (3), avait été envoyé dans cette ville dès l'âge de cinq ans. Un passage de sa vie, retrouvé par Mabillon, indique expressément que le programme des études était fondé sur le *trivium* et le *quadrivium*. S'il restait quelques doutes à cet égard, les écrits de Hugues Metel, son condisciple, les dissiperaient. Ce dernier, dans son épître LI, dit qu'il étudia la quadrature du cercle dans les écrits d'Aristote (*in castris Aristotelis militabam*), et s'arrête à décrire

Diocèse de Toul.

(1) Mab., *Acta SS. O. S. B.*, t. VIII, p. 523.

(2) Quibus litteris etsi adhærebant nobilia examina discipulorum... (*Acta SS.* MABILLONIS, sec. VI, p. 514.)

(3) Quem pater... Bertholdo Tullensi eccl. antistiti tradidit jam quinquennem liberaliter educandum..... Decurso artium trivio non solum claruerunt prosa et metro, verum et forenses controversias acuto et vivaci oculo mentis deprehensas expediebant..... Denique Quadrivium degustarunt. (*Vita Brunonis*, *ibid.* ut supra.)

ses aptitudes sur chacun des arts libéraux. Comme la théologie était moins bien interprétée, il se rendit à l'auditoire d'Anselme de Laon. S'il avait eu quelque inclination pour le droit romain, il aurait facilement pu se satisfaire. C'est à Toul que se formèrent Adalbéron, archevêque de Trèves, Brunon et le clerc Arnoul, tous trois estimés de leur temps comme de savants jurisconsultes. Lorsque le clerc Arnoul (1) prit l'habit religieux à Saint-Bénigne de Dijon, l'abbé Guillaume tira parti de sa science en le chargeant d'inspecter et de surveiller l'administration temporelle des monastères qu'il réformait. N'oublions pas de mettre au rang des bienfaiteurs de cette école épiscopale l'évêque Berthold, qui ne craignait pas de payer de sa personne, et l'évêque Udon, versé dans les mathématiques, la musique et les lois civiles (2).

Moyen-Moutier.

Quoique peu au fait de la littérature, l'abbé de Moyen-Moutier, Almann, s'efforçait d'en répandre le goût autour de lui en appelant à ses frais un maître de grammaire. Ses successeurs, Norbert et Lambert, suivirent si bien son exemple (3), que l'école produisit le célèbre cardinal Humbert auquel Léon IX confia la mission délicate de réunir l'Église bysantine à l'Église romaine.

Diocèse de Liége.

La ville de Liége, suivant Gozechin, fut comme une autre Athènes. Elle n'avait rien à envier à l'Académie de Platon (4), du côté des sciences, et

(1) *Spicilége d'Achery*, in-8°, t. V, p. 441.
(2) *Histoire de Toul.*, du père Benoît, p. 378.
(3) *Annales O. S. B.*, l. LIV, p. 7.
(4) Quantum ad litterarum studia nihil de Platonis academia expetas,

rien à la Rome de Léon IX du côté des pompes religieuses. Vason le scolastique, élève d'Hériger de Lobbes, fit revivre les exemples de l'ancien évêque Notker par son zèle, son dévouement et sa libéralité. Il recevait tous ceux qui venaient l'écouter, et n'imposait aux étrangers que l'obligation de subir une épreuve. Son désintéressement était complet à l'égard des étudiants. Non-seulement il refusait les justes présents que lui offrait la reconnaissance, mais il allait jusqu'à fournir le nécessaire aux besoigneux. Devenu évêque, sa surveillance n'était pas moins active; il se faisait un plaisir dans ses fréquentes visites d'exciter leur émulation en les interrogeant. Anselme, son historien, le compare à un arbuste en fleurs, où les abeilles de diverses ruches venaient puiser le mielleux nectar pour le transporter au loin dans leurs arides alvéoles. A sa mort, il avait acquis une si haute considération (1), qu'on ne craignit pas de dire :

Ante ruet mundus quam surget Waso secundus.

Adelmann, disciple enthousiaste de Fulbert, prit la direction de l'école vers 1048, et contribua beaucoup à la gloire de Liége en répandant les doctrines de son maître. Alesta, Odulfe, Francon le mathématicien, Gozechin et Walcher, ses successeurs, furent autant de savants. D'après les détails que nous donne Gozechin dans une de ses lettres, il paraît que

quantum ad religionis cultum nihil de Leonis Roma desideres. (MAB. *anal.*, in-f°, p. 439.)

(1) Quæ enim regio tam abstrusa in terris quam, volitante Vazone, Legiæ nomen non penetraverit. (D. MARTÈNE, *ampl coll.*, t. IV, *Hist. episc. Leodiens.*, p. 843.)

l'école de Liége avait déjà l'aspect d'une Université régulièrement organisée. Cependant, sa prospérité fut aussi courte qu'elle avait été rapide. Les doctrines nouvelles de Bérenger de Tours et les querelles de la dialectique naissante, en semant la division parmi les clercs, la privèrent du calme si nécessaire aux études, et hâtèrent son déclin.

Saint-Laurent.

Dans les faubourgs de la ville, la collégiale de Saint-Barthélemy (1) et le monastère de Saint-Laurent tenaient des écoles très-fréquentées.

Saint-Trond.

L'abbaye de Saint-Trond, qui déjà, au VIIIe siècle, avait produit l'évêque de Metz, Chrodegang, se fit remarquer par une série d'abbés studieux et amateurs des beaux-arts. Adalard II, élu en 1055, passait pour très-instruit et se livrait avec succès à la peinture et à la sculpture (2). On l'accuse d'avoir, par ses dépenses excessives, amené le relâchement de la discipline et dissipé les revenus du monastère. Si les études se ressentirent de ce désordre passager, le scolastique Rodulf, par son énergique constance, leur rendit leur premier éclat. Il montrait aux enfants à faire des vers et à chanter (3) suivant la méthode de Guy d'Arezzo, inconnue avant lui dans le nord de l'Europe.

Vaussor.

A Vaussor, sur la Meuse, on cultivait aussi avec passion les beaux-arts. L'abbé Érembert, élevé dès son enfance dans le monastère, excellait dans les

(1) D. Pez., *Thes. anecdot.*, t. III, p. 22.

(2) Honeste litteratus neque ignarus de sculpendis fingendisque imaginibus. (*Spicileg. Acherii*, t. II; *chron. S. Trudonis*, l. I.)

(3) Pueros vix musam declinare sciolos non tam dictamen quam metrum componere docuit. Instruxit eos arte musica secundum Guidonem et primus illam in claustrum nostrum introduxit (*Ibid.*)

travaux d'orfévrerie; au XIIIe siècle, les artistes admiraient comme des chefs-d'œuvre (1) deux tables d'argent qu'il avait ciselées.

Quand Thierry de Lobbes fut élu, en 1050, abbé de Saint-Hubert des Ardennes, il avait déjà fait ses preuves dans les chaires de Lobbes, de Stavelot (2), de Mousson et de Verdun. Il y trouva parmi les frères le bibliothécaire Robert; Stepelin, écolâtre extérieur; Baudoin, écolâtre intérieur; et avec leur concours, il ralluma, en peu de temps, le feu sacré de la science. C'est à son auditoire que se formèrent Lambert, écolâtre de Reims; le préchantre Foulques, sculpteur et enlumineur d'un grand mérite; le peintre Herbert; le professeur Guidon, et enfin Herbert de Liége, musicien (3) et mathématicien consommé. Cette liste est plus éloquente que tous les commentaires. Saint-Hubert.

L'aurore du XIe siècle marque dans ce diocèse le point de départ d'une véritable renaissance, dont les résultats se manifestèrent surtout à Cambrai, à Tournai, et au monastère de Lobbes. Sous la conduite éclairée de l'évêque Girard, élève de Gerbert, l'école épiscopale de Cambrai s'éleva rapidement aux degrés supérieurs de l'enseignement. Là, comme à Reims, on professait les arts libéraux (4), la méde- MÉTROPOLE DE CAMBRAI.

(1) *Spicilege Acherii*, t. VII, in-8°, p. 547.

(2) In monasterio Stabulensi multos adolescentium suo vivere instituit exemplo, quos scientia tam divinarum quam scholarium litterarum apprime instruxit. (*Acta SS.* MAB., t. VIII, p. 565.)

(3) In illuminationibus capitalium litterarum et incisionibus lignorum et lapidum peritum. (*Hist. Andag. mon.*, ampl. coll., t. IV, p. 922.)

(4) Modo studet logicæ, nunc insudat physicæ, sic intendens vacat ethicæ et mirantibus magistris, penetrat labyrinthos Scripturarum. (*Ap. Spicileg.*, t. II, p. 139.)

cine et la théologie. Nous en avons acquis la certitude dans la Vie de saint Lietbert, le plus illustre élève de cette école, qui fut successivement écolâtre et évêque de Cambrai. La ferveur de ceux qui cultivaient les lettres à la cathédrale se communiqua rapidement aux monastères de la contrée et de là aux provinces voisines. La province de Trèves, entre autres, lui emprunta Odon de Tournai, Sigebert de Gembloux, Richard et Thierry de Lobbes.

Lobbes.

Le moine Olbert, disciple du docte abbé Hériger, dont Trithème vante le savoir universel (1), tint l'école publique de Lobbes avant ses pérégrinations. Vers 1050, le jeune Thierry s'y appliquait aux arts libéraux avec tant de bonheur, qu'il excitait l'admiration des vieillards les plus érudits, et mérita l'honneur d'être préposé au gouvernement de l'école monastique. Les nobles qualités (2) du cœur et de l'esprit qui rehaussaient ses talents, le charme de sa diction le firent rechercher bientôt au dehors, et chaque abbé ambitionna l'avantage de le posséder.

Diocèse du Tournai.

Tournai n'eut rien à envier à la métropole. Son école épiscopale était présidée par un ancien professeur de Toul, Eudes d'Orléans, dont le savoir embrassait le cercle entier des connaissances alors répandues. D'immenses troupes de clercs venus de

(1) Olbertus monachus Lobiensis vir in divinis scripturis et secularibus litteris valde eruditus cum adhuc monachus esset, apud Lobias publicam scholam tenuit. (Trithemius, *de scriptor. eccles.*)

(2) Et quia abbas adolescentem non solum ornatum maturitate morum sed et eruditione septem artium, quas liberales vocant philosophi, precepit eum custodem et institutorem puerorum scholaris disciplinæ magistrum. *Acta SS. O. S. B.*, t. VIII, p. 565.)

Normandie, de Bourgogne, de Saxe et d'Italie, se pressaient autour de lui pour entendre ses leçons. Les places de la ville ne retentissaient que du bruit des discussions. On eût dit que les citoyens, abandonnant les soins matériels de la vie, se consacraient uniquement au culte de la philosophie. Pendant le jour, Eudes se promenait (1) dans le cloître du monastère au milieu de ses clercs, comme faisaient Platon et Zénon sous le Portique, en résolvant les questions qui lui étaient proposées; puis, le soir arrivé, il s'établissait devant les portes de l'église, et leur expliquait les révolutions des astres. Il excellait surtout dans la dialectique traduite par Boëce, et ne craignait même pas d'aborder les abstractions de la métaphysique. Pendant cinq ans il donna toute son admiration aux philosophes de l'Antiquité, peu occupé de l'étude des docteurs chrétiens, lorsqu'un jour il fut tenté de comparer le livre *de consolatione* de Boëce avec le traité du libre arbitre de saint Augustin, et fut frappé de la supériorité de ce dernier. « Je ne savais pas, dit-il, que saint Augustin possédât une si haute éloquence. » Voilà une exclamation qui paraîtra étonnante dans la bouche d'un professeur de cathédrale.

(1) Adeo sui nominis opinionem dilatavit ut non solum ex Francia, vel Flandria seu Normanniâ, verum etiam ex ipsa quoque longe remota Italia, Saxonia atque Burgundia clericorum catervæ ad eum audiendum quotidie confluerent; ita ut si civitatis plateas circuiens greges disputantium conspiceres, cives omnes, aliis relictis operibus, soli philosophiæ deditos crederes. Jam vero si scholæ appropiares, cerneres magistrum Odonem nunc idem Peripatheticorum more cum discipulis docendo deambulantem, nunc vero Stoïcorum instar residentem; vespertinis quoque horis astrorum cursus digito discipulis ostendentem, etc..... (*Abbates S. Martini Tornac. apud.* D. Luc d'Achery, *Spicilége*, t. II, p. 889.)

Vers 1090, Lille possédait aussi une école de dialectique, où les doctrines nominalistes étaient professées par maître Raimbert, l'adversaire d'Eudes de Tournai. Là, comme à Paris, les questions de dialectique passionnaient les esprits et entretenaient de véritables hostilités (1) entre les différents écolâtres. Ainsi, Raimbert avait autour de lui une quantité de maîtres qui jetaient le discrédit sur ses leçons par leurs propos envieux.

Vicogne.

A l'abbaye de Vicogne, près Arras, se trouvait un atelier d'orfévrerie (2), dont les artistes étaient capables de fabriquer de belles châsses d'or et d'argent, enrichies de pierres précieuses.

Diocèse de Thérouanne. Saint-Bertin.

Tous les diocèses de cette province ont eu au moins une école célèbre. Celui de Thérouanne possédait l'école de l'abbaye de Saint-Bertin, qui, pendant le cours du XIe siècle, fut dirigée par une suite de maîtres distingués. L'un d'eux, Bovon (3), après avoir passé sa jeunesse dans le cloître, enseigna les sciences qu'il y avait puisées, et parvint à la dignité d'abbé en 1043. Lambert (4), aussi élevé dès son enfance à l'ombre du monastère, manifesta tant de goût pour l'étude, qu'on l'envoya quérir de nouvelles connaissances aux écoles de France. Nommé

(1) Alii quam plures magistri ei non parum invidebant et detrahebant suasque lectiones ipsius meliores esse dicebant. (P. 890, *ibid.*)

(2) D. Rivet, *Hist. littéraire*, t. VII.

(3) Bovo hujus loci abbas a juventute hic regulariter educatus, vir bene litteratus, abbas effectus est 1042. (*Chron. S. Bertini, thes. anecd.* D. MARTÈNE, t. I.)

(4) Lambertus ab infantia hic regula riter educatus per auditoria Gallicana ad litterarum studia destinatus est indique rediens magister puerorum effectus, istis grammaticam, istis philosophiam, alliis theologiam quibus etiam docebat musicam. (*Ibid.*, c. XL.)

à son retour écolâtre de ses anciens condisciples, il leur enseigna la grammaire, le *quadrivium* et la théologie pendant quelques années, et fut récompensé de ses services par la dignité d'abbé, en 1095.

Diocèse de Namur. Gemblours.

Le monastère de Gemblours, au diocèse de Namur, jouissait aussi d'une immense réputation, depuis que l'abbé Olbert en avait pris la direction. Ce moine, rival des plus fameux maîtres (1) de son temps, avait passé son adolescence à parcourir les provinces, cherchant partout un maître qui pût augmenter son savoir. Après avoir appris à Lobbes les arts libéraux, il vint séjourner à Paris (2) à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, puis se rendit à l'auditoire d'Aldrade, l'ornement de l'église de Troyes, qu'il écouta pendant trois ans, et partit ensuite à l'école de Fulbert (3) de Chartres. Il n'est pas étonnant qu'après une telle préparation Olbert ait acquis une si grande célébrité à Gemblours. Après sa mort (1048), la littérature et la discipline se maintinrent à un degré honorable par les efforts de ses disciples, Guérin et Sigebert.

Nous ne poursuivrons pas au delà du XIe siècle nos investigations à travers les provinces rhénanes, de peur d'étendre indéfiniment notre cadre. Notre but est atteint dès que nous avons constaté les rap-

(1) Divinæ quidem scripturæ plusquam centum congessit volumina sæcularis vero disciplinæ libros quinquaginta. (*Gesta abb. Gemblac.* ap. Spicil., t. II.)

(2) Ubi aliquem in scientia artium egregie præ cæteris valere audiebat, statim illuc volabat..... Parisius aliquandiù apud. S. Germani operam dedit et studio et sanctæ quæ ibi fervebat religioni. (*Ibid.*)

(3) Sed nec Fulberti Carnotensis episcopi eum subterfugit audientia. (*Ibid.*, *Spicileg.*)

ports de filiation qui existent entre les écoles de la Germanie et celles des Gaules. Ce n'est pas que le morcellement de l'Empire ait en rien affaibli la confraternité intellectuelle qui régnait auparavant entre les différentes écoles de l'Occident. Les Allemands continuèrent, comme sous les Carlovingiens, à fréquenter l'auditoire des professeurs français en renom; nous en trouvons au Bec, à Laon, à Tournai, et surtout à Paris.

MÉTROPOLE DE ROUEN.

Depuis le Tréport jusqu'au mont Saint-Michel, sur le littoral et dans l'intérieur des terres, on vit à cette époque une quantité de monastères et d'églises que les ducs se plurent à enrichir de leurs libéralités (1). Les Normands apportèrent autant de zèle et de goût à la reconstruction des édifices, qu'ils avaient mis autrefois d'acharnement à leur destruction. Personne n'était moins qu'eux préparé aux travaux de l'esprit; mais ils furent servis par de telles dispositions naturelles, qu'ils se distinguèrent dès le début dans les arts et dans les lettres. On eût dit qu'ils voulaient dédommager la civilisation des pertes qu'ils lui avaient fait subir.

L'histoire ne nous donne aucun détail sur l'école épiscopale de Rouen; on sait seulement que l'église fut consécutivement gouvernée par quatre prélats illustres qui ne devaient pas tolérer l'ignorance, et qu'elle compta dans son chapitre plusieurs chanoines lettrés. Saint-Ouen donna au diocèse cinq écrivains remarquables et plusieurs moines qui furent jugés dignes de réformer Jumiéges, la Tri-

(1) *Hist. litt.*, t. VII. *État des lettres.*

nité et les abbayes d'Angleterre. Aux portes de Rouen, sous la direction de l'allemand Isambert (1), prospérait l'école de Sainte-Catherine-du-Mont fondée par Goscelin, vicomte d'Arques. Isambert, dit une vieille chronique, ne le cédait à personne de son temps pour la connaissance des arts libéraux, et nul ne savait mieux que lui populariser un saint par ses écrits. Il eut pour élèves Nicolas, neveu du duc Robert; Lambert, fils d'Osbern d'Eu; Thibauld; et Durand de Saint-Wandrille (2) qui devint fort habile dans la philosophie et la musique.

Ste-Catherine-du-Mont.

Jumiéges.

Jumiéges, comme toutes les abbayes réformées par saint Guillaume de Dijon, eut des écoles gratuites ouvertes à tout venant, où les abbés eux-mêmes donnaient souvent des leçons. On admettait tous ceux qui voulaient apprendre, sans distinction de rang ni de fortune, et les pauvres écoliers étaient même nourris aux frais du monastère. Les chaires étaient occupées par des professeurs de grammaire, de logique et de philosophie, dont la plupart sortaient des écoles les plus célèbres. Thierry de Mathonville, Raoul, et sans doute l'historien Guillaume de Jumiéges, remplirent successivement l'office d'écolâtre.

Saint-Martin-de-Pontoise.

L'abbaye de Saint-Martin de Pontoise eut l'heureuse fortune d'être gouvernée aussitôt après sa fondation par le docte Gauthier, qui était venu s'y

(1) In omni liberalium disciplinarum experientia probatissimus. (Orderic Vital, *Hist. eccl. Norm.*, l. III, p. 460.)

(2) Durandus S. Wandregisili a pueritia monachus ejus fuit discipulus quem tam in philosophia quam in arte musica, cum divinæ legis notitia peritissimum reddidit. (*Mém. sur l'instruction publ. en Normandie*, par Chéruel. — *Mém. de l'Acad. de Rouen*, 1848.)

établir après avoir fréquenté les principales écoles (1).

Fécamp. Fondé par Richard Ier, en 990, le monastère de Fécamp eut deux insignes avantages : non-seulement Guillaume de Dijon y introduisit ses améliorations (2) comme à Saint-Ouen, à Jumiéges et à Fontenelle; mais il y demeura en qualité d'abbé pendant trente années. Maurice, archevêque de Rouen; Remi, évêque de Lincoln; Herbert, abbé de Ramsey, se vantaient d'avoir vécu à Fécamp. Saint Guillaume, devenu vieux, se choisit pour successeur le moine italien Jean, auquel il avait inculqué l'amour de la littérature et le goût de la médecine.

Le Bec. Nous entrons maintenant dans l'école la plus recherchée et la plus sérieuse du XIe siècle, celle du Bec, qu'on pourrait appeler la sœur aînée de l'Université de Paris. Elle est redevable de sa réputation européenne au savoir éminent des docteurs Lanfranc (3) et Anselme, les deux premiers théologiens de leur temps. Les auteurs qui attestent leur mérite sont innombrables. Orderic Vital revient plusieurs

(1) Egressus est de terra et de domo patris ut a diversis magistris plures scientias et diversas sententias felix peripateticus posset audire..... Factus est doctor, studuitque docere fideliter et prodesse regens scholas celebres a magnis et a majoribus frequentatas. (*Vita Galteri*, BOLL., avril, Ier vol.)

(2) Instituit scholas ministerii sacri quibus pro Dei amore assidui instarent fratres hujus officii docti, ubi siquidem gratis largiretur cunctis doctrinæ beneficium ad cœnobia sibi commissa confluentibus, nullusque qui ad hæc vellet accedere prohiberetur; quin potiùs tam servis quam liberis, divitibus cum egenis uniform æcaritatis impenderetur documentum, etc... (BOLLAND., *Acta SS.*, t. I, janv., p. 60.)

(3) Ingens in ecclesia Beccensi liberalium artium et sacræ lectionis sedimen per Lanfrancum cœpit..... (*Hist. eccl. Norman.* ORDERIC VITAL, t. II p. 246.)

fois sur ce sujet dans le cours de son histoire ecclésiastique « L'abbaye du Bec, dit-il, a vu commencer « sous Lanfranc une renaissance des lettres sacrées « et profanes, qui s'est encore accrue sous saint An- « selme, et a produit une foule de docteurs. Les « moines de ce lieu s'appliquent aux belles-lettres et « à l'Écriture sainte; vous diriez une académie de « sages. » Lanfranc étonna tellement ses contemporains, qu'il fut regardé comme un homme providentiel envoyé par Dieu pour chasser les ténèbres du nord de la France. Parti de l'Italie septentrionale après la fin de ses études (1), il parcourut le royaume accompagné de quelques fils de famille en instruisant çà et là de nombreux écoliers, et vint s'établir en Normandie sous Guillaume le Conquérant. Après avoir donné des leçons à Avranches, il embrassa la vie claustrale à l'abbaye du Bec que venait de fonder le vénérable Herlouin, bien résolu à finir ses jours dans la solitude, lorsque ses anciens élèves vinrent le solliciter de reprendre le cours de son enseignement. Alors, avec la permission de l'abbé, il dressa sa chaire près des murs encore inachevés du monastère, et vit ses auditeurs se multiplier rapidement (2).

Les Normands faisaient leur apprentissage dans les lettres sous un habile maître, car Lanfranc avait recueilli dans ses voyages toutes les connaissances

(1) Ab annis infantiæ in scholis liberalium artium studuit et seculares leges edidicit intentione laïca fervidus. (*Annales Beccenses*, Mss. 528 latin. B. Imp.)

(2) Clerici accurrunt, ducum filii, nominatissimi scholarum magistri latinitatis, laïci potentes, et nobiles viri multi, pro ipsius amore multa eidem ecclesiæ contulerunt. (*Vita Lanfranci a Milone Crispino*, c. II.)

de son époque. A l'explication du *trivium* et du *quadrivium,* il joignait celle de la théologie et du droit romain. — M. de Savigny (1) a remarqué que l'évêque Ives de Chartres, jurisconsulte, avait été du nombre des disciples de Lanfranc. — Ses contemporains, entre autres Willeram de Bamberg, lui font honneur d'avoir donné à la théologie si négligée auparavant dans les écoles, la haute importance à laquelle elle avait droit. Il professait sans exiger aucune rétribution; mais, si quelqu'un lui faisait un présent, il l'acceptait volontiers pour accroître les ressources (2) nécessaires à la construction du monastère. Lorsque, devenu archevêque de Cantorbéry, il se rendit à Rome, Alexandre II, contrairement au cérémonial, se leva à sa rencontre en disant aux assistants : « Je donne cette marque « de déférence (3) à Lanfranc, non parce qu'il est « archevêque, mais parce que je me suis tenu à « ses pieds avec ses autres disciples à l'école du « Bec. » Le souverain Pontife gardait aussi souvenir de l'accueil bienveillant qu'il avait offert anx prêtres de Rome et à deux de ses parents.

Anselme, dont le nom est inséparable de celui de Lanfranc, fit revivre exactement tous les traits de son maître. Venu, comme lui, de fort loin (4), il

(1) *Hist. du droit romain*, l. I, p. 298.

(2) Ea quæ a scholasticis accipiebat abbati conferebat, abbas operariis dabat. (*Vita Lanfranci ap.* Migne, t. CL, p. 19.)

(3) Fertur etiam Papa dixisse non ideo assurexi ei quia archiepiscopus Cantuariensis, sed quia Becci ad ejus scholam fui et ad pedes ejus cum aliis discipulis consedi. (*Ibid.*)

(4) Per diversa loca studiis litterarum operam dando pervenit Normaniam et in monasterio Beccensi ubi tunc temporis magnus ille supradictus

avait tout quitté, famille et fortune pour s'attacher aux pas de celui qui remplissait alors l'Occident de sa renommée. Les progrès d'Anselme furent aussi rapides que son ardeur avait été généreuse, et, quand Lanfranc quitta le Bec, on n'en trouva pas de plus digne que lui de remplacer le grand docteur. Il séduisit les esprits par une ingénieuse application de la métaphysique de saint Augustin aux problèmes théologiques, méthode qui rompait entièrement avec les interprétations timorées des exégètes précédents. Ce ne serait pas forcer la louange que d'attribuer à ces deux professeurs éminents la renaissance théologique qui se manifesta dès leur apparition. Anselme de Laon, leur disciple, eut pour auditeurs tous les savants écolâtres du XIIe siècle, et la plupart des autres élèves du Bec parvinrent à des dignités où il leur était facile d'exercer une puissante influence sur les études. Gilbert Crespin devint abbé de Westminster, Henry, doyen de Cantorbéry; Guillaume, abbé de Cormeille; Ernost, évêque de Ross; Anselme, évêque de Lucques; Guillaume Bonne-Ame, archevêque de Rouen; Ives, évêque de Chartres; Jean, évêque de Tusculum; Foulques, évêque de Beauvais; Guimond, archevêque d'Averse; Gondulf et Arnulf, évêques de Rochester. Anselme succéda à Lanfranc sur le siége archiépiscopal de Cantorbéry, comme il lui avait succédé dans la charge d'écolâtre, et s'appliqua de toutes ses forces à la régénération de la Grande-Bretagne.

Lanfrancus prioris fungebatur officio, factus est monachus. (GUILLELMUS GEMMETIC., *Hist. Norman.*, l. VI, c. III, *ap.* Migne, t. CXLIX, p. 780.)

Diocèse de Bayeux.

Eudes, évêque de Bayeux, envoyait les clercs (1) les plus heureusement doués aux meilleures écoles, quelquefois même jusqu'à Liége, et leur fournissait le nécessaire. Les sujets les moins distingués restaient sous la tutelle de l'écolâtre de la cathédrale, Ricoard (2), dont nous savons le nom par une charte qu'il a souscrite.

Saint-Etienne-de-Caen.

Lanfranc forma, pendant son séjour à Saint-Étienne de Caen, le poëte Roger, qui le remplaça plus tard et ne voulut jamais accepter l'épiscopat, pour vaquer à loisir aux exercices littéraires. Raoul de Caen, dans la préface de son histoire de Tancrède (3), déclare qu'il a été élevé à Caen à l'école d'Arnould, et qu'il lui doit tout son savoir. Si l'on peut juger du mérite du maître par celui de l'élève, il faut avouer que la pureté du style de Raoul doit nous donner une haute idée de son instituteur. Robert Wace, chanoine de Bayeux, dit avoir fréquenté aussi les écoles de Caen.

Diocèse d'Avranches.

Les nombreux ouvrages théologiques, les traités d'astronomie, de médecine et d'arithmétique du XIe siècle, dont M. Ravaisson a constaté l'existence dans la bibliothèque d'Avranches (4), sont une preuve de la prospérité des études dans ce pays.

Diocèse de Lisieux.

Pendant soixante années, l'église de Lisieux fut gouvernée par deux évêques éloquents et amateurs de bons livres, qui n'attiraient près d'eux que les

(1) Ordericus Vitalis, t. III, p. 493.

(2) *Signum Ricoardi grammatici*, arch. de la S.-Inf. F. S. Ouen.

(3) *Gesta Tancredis in expeditione Jerosolymitana, ap.* Migne, CLV, p. 489.

(4) Ravaisson, *Rapport sur les Bibl. de l'Ouest*, in-8°.

prêtres d'un mérite éprouvé. Gilbert Maminot, l'un d'eux, chapelain et médecin du roi Guillaume le Conquérant, donnait volontiers aux chanoines des leçons d'arithmétique, d'astronomie et de médecine. Souvent il était surpris la nuit à considérer les astres. Orderic, qui nous raconte (1) ces détails, avait lui-même sous les yeux dans le monastère de Saint-Evroul des confrères dont la ferveur littéraire donnait à la communauté l'aspect d'une académie. Il cite Guimond, Renaud le Grand (2), Bérenger, évêque de Venose, Geoffroy d'Orléans, Guérin de Séez, Roger du Sap, ami de Lanfranc, comme des moines d'un grand savoir. Vers 1090, l'abbé Osbern contenait à merveille les jeunes gens par ses réprimandes et ses corrections; aussi aucun d'eux ne faisait difficulté de lire, de psalmodier ou d'écrire quand il le fallait. Il fabriquait (3) lui-même les écritoires pour les ignorants et n'oubliait jamais d'exiger de chaque étudiant la tâche qu'il lui avait imposée. Orderic Vital nous dit même qu'il pratiquait avec habileté les arts mécaniques. L'abbaye de Saint-Evroul était sans nul doute bien pourvue d'écolâtres, car c'est à cette époque qu'elle laissa partir en Angleterre les cinq docteurs auxquels l'Université de Cambridge (4) doit son ori-

Saint-Évroul.

(1) Ordericus Vitalis, l. V, p. 550.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 85, 86, 95, 287, 129, 467.

(3) Acer ingenio ad omnia artificia scilicet sculpendi, fabricandi, scribendi. (*Ibid.*, l. III.)

(4) Transmisit Joffridus abbas ad manerium suum de Cotenham juxta Cantabrigiam dominum Gislebertum commonachum suum, et sacræ theologiæ professorem cum tribus aliis monachis philosophiæ theorematibus, et aliis scientiis primitivis instructissimis; et conducto quodam horreo

gine. Geoffroy, Gilbert, Odon, Terrique et Guillaume avaient acheté à Cotenham, près de Cambridge, un hangar où ils allaient tous les jours faire des leçons publiques. Dès la deuxième année, le nombre des auditeurs s'accrut tellement, qu'ils furent obligés d'abandonner l'enseignement simultané, et de monter en chaire les uns après les autres. Suivant l'usage adopté à Orléans, dès le matin Odon enseignait la grammaire aux enfants sur le commentaire de Remy d'Auxerre; puis le dialecticien Terrique expliquait aux jeunes gens la logique d'Aristote. Sur les neuf heures, Guillaume professait la rhétorique selon les principes de Cicéron et de Quintilien. Tous les jours non fériés, Gilbert le théologien commentait l'Écriture Sainte aux prêtres et aux fidèles. Presque toutes les écoles et les églises de la Grande-Bretagne furent ainsi fondées ou restaurées par nos moines après la conquête de Guillaume le Conquérant. On ferait une liste assez longue si on voulait enregistrer tous les Français qui occupèrent les charges ecclésiastiques d'outre-mer au XIe et XIIe siècle. L'invasion normande n'était pas intempestive; car, au rapport de l'historien anglais Malmesbury, non suspect, les clercs savaient (1) à peine balbutier les paroles des cérémonies. « Quand il s'en « trouvait un instruit dans la grammaire, il excitait

publico suas scientias palam profitentes grandem discipulorum numerum contraxerunt. (*Ingulfi Croyland. abb. Historia.* Francfort, 1601, in-fo.)

(1) Clerici litteratura tumultuaria contenti vix Sacramentorum verba balbutiebant, stupori erat cæteris qui grammaticam nosset. Religionis normam usquequoque emortuam adventu suo suscitarunt Normanni... Videas ubique in villis ecclesias, et urbibus monasteria novo ædificandi genere consurgere. (*Hist. gentis Anglor.*)

« l'étonnement. A l'arrivée des Normands, la disci-
« pline monastique se régularise, les cités se dé-
« corent de belles basiliques et d'abbayes d'un
« style jusqu'alors inusité. » Cette transformation est due surtout à l'initiative de Guillaume Ier, qui s'empressa de réunir des conciles et de remplacer les sujets indignes par des hommes de mérite.

MÉTROPOLE DE TOURS.

Les premiers écolâtres de Saint-Martin furent Adam et Raginald. Après eux Bérenger, élève de Fulbert de Chartres, fut choisi pour rétablir à Tours le haut enseignement d'Alcuin, et remporta (1) d'abord de légitimes succès; mais l'esprit de rivalité l'égara bientôt, et jaloux de la renommée que s'était acquise l'abbaye du Bec, il se jeta, pour attirer plus vivement l'attention, dans des nouveautés théologiques qui lui valurent une triste célébrité. « Voyez
« quelle saine doctrine (2), dit un contemporain,
« quelle bonne discipline répandent les théologiens
« de cette école de Tours à laquelle préside Béren-
« ger, *l'apôtre de Satan.* » Au lieu de l'estime générale qu'il aurait pu se concilier par ses talents, il ne recueillit que le mépris, et fut obligé de condamner lui-même ses erreurs devant le Concile de Rome. Hugues et Guillaume Firmat (3), deux physiciens, auteurs de guérisons surprenantes, faisaient partie de la même collégiale.

Saint-Julien de Tours.

Après la mort de Gauzbert, abbé de Saint-Julien, le monastère fut gouverné par un autre religieux du même nom, qui cultivait avec un rare bonheur

(1) Mab. *Analecta*, in-fo, t. I, p. 120.
(2) *Ibid.*
(3) *Hist. litt.*, t. VII, p. 55.

les belles-lettres et la philosophie. De son temps vivait l'écolâtre Rainald (1), que Gauzechin cite parmi les maîtres célèbres du XIe siècle. Les livres qu'il a transcrits, les coffres d'or, les ornements, les tables d'autels qu'il a ciselés, sont autant de témoignages qui déposent en faveur de son dévouement à la science et aux beaux-arts.

Marmoutiers.

Depuis l'introduction de la réforme de Cluny, la discipline fut si florissante à Marmoutiers, que Guillaume le Conquérant en tira des colonies de moines pour peupler les nouvelles abbayes qu'il fondait. Vers 1020, Odon y dirigeait les études avec une certaine réputation, et ce que nous savons de ses successeurs nous donne tout lieu le croire qu'il était entouré de moines studieux. Gaunilon le philosophe osa se mesurer avec saint Anselme en combattant ses arguments métaphysiques, et Sigon se fit autant remarquer par son habileté à parler le grec et l'hébreu, que par ses connaissances littéraires. Raoul Malcouronne (2), déjà cité à propos de Caen, avait séjourné à Marmoutiers et inspiré le goût de la médecine aux deux moines Jacques et Tetbert.

Diocèse d'Angers.

L'école épiscopale d'Angers (3), fondée en 1031, fut aussitôt encouragée par les donations de Foulques Nera et d'Hildegarde son épouse, qui assurèrent

(1) Hoc tempore viri clarissimi valdeque sapientes fuêre..... Rainaldus Turonicus iste vir valde proficuus fuit. Testantur ejus vigilantissimum studium, optimi libri ab eo conscripti, capsæ aureæ, philacteria, altarium tabulæ, pueri ab eo nutriti. (*Ap. ampl. coll.*, t. V, *Hist. mon. S. Juliani Turon.*, p. 1014.)

(2) *Hist. litt.*, t. VII, p. 55.

(3) Hiret, *antiquités d'Anjou.*

l'existence de douze pauvres écoliers. Bernard et Rainald (1), disciples de Fulbert, l'hérésiarque Bérenger, Robert d'Arbrissel, l'apôtre de la Bretagne, et Marbode, de Rennes, montèrent successivement dans la chaire d'Angers. Ce dernier (2) composa pour ses élèves un petit traité de rhétorique en vers et en prose qui portait bien l'empreinte du talent avec lequel il enseignait les arts libéraux. Parmi les grands hommes qui se développèrent sous leur direction on cite Briand, archevêque de Reims, Geoffroy Martel, comte d'Anjou, Gauthier, que Marbode met à la tête des poëtes, le doyen Robert et le comte Maurice, qui, par leur profonde connaissance du droit romain, ont fait supposer que les lois civiles étaient professées à Angers au XIe siècle (3).

Saint-Florent-de-Saumur.

Les moines de Saint-Florent, tout en s'appliquant aux belles-lettres se portaient avec passion vers les beaux-arts (4). Sigon, l'un d'eux, était non-seulement un humaniste distingué et un habile correcteur de manuscrits grecs et hébreux, mais encore un ciseleur d'un certain mérite. Sous l'abbé Robert, (5) la communauté comptait plusieurs moines peintres et sculpteurs qui s'évertuaient à embellir le cloître.

(1) Reginaldus vir singularis exempli et Andegavensium scholarum magister, Fulberti episcopi doctrina eruditus..... (*Ampl. coll.*, t. V, p. 1121.)

(2) Marbodus patria Andegavensis, scholastici munus in ecclesia Andegavensi primum erat sortitus, in quo munere summam laudem comparavit. *Gall. christ.*, t. XIV, p. 747.)

(3) *Hist. litt.*, t. VII, p. 61.

(4) In ornamentis quoque pulchris construendis de auro et argento..... litteras hebraïcas et grecas peritissimus legendi et scribendi. (*Ampl. coll.*, t. V, p. 1125.)

(5) Sub tempore Roberti claustri fabrica mira lapidum sculptura cum versuum indiciis ac picturarum splendoribus est pollita. (*Ibid.*, p. 1097.)

Bourgueil. A Bourgueil, les lettres fleurirent encore à un degré supérieur sous l'impulsion de Baudry, l'un des meilleurs poëtes du temps. Les poésies qui nous restent de lui témoignent de son goût pour la littérature ancienne. Dans l'une d'elles il célèbre avec enthousiasme l'arrivée de Gérard de Loudun à Bourgueil, et salue sa venue comme celle d'un autre Aristote (1).

Diocèse du Mans. Dans le Maine (2), la science avait de nombreux représentants dont les principaux sont : Ermenulphe, Robert et Arnault le grammairien. Celui-ci jouissait d'une telle influence qu'il fit ouvrir les portes de la ville à Guillaume le conquérant, malgré l'opposition de l'évêque et d'une partie des habitants. Quels qu'aient été ses successeurs, il est certain que l'école du Mans fournit à l'église plusieurs prélats illustres. Hildebert de Lavardin y remplit les fonctions de scolastique avant sa promotion à l'épiscopat.

Diocèse de Rennes. La péninsule armoricaine offrait peu de ressources aux esprits ardents et affamés de science, aussi Robert d'Arbrissel fut-il obligé de s'expatrier (3). Son historien nous dit qu'il se rendit en France parce qu'il était assuré d'y trouver des écoles nombreuses et florissantes. Fougères eut pourtant un écolâtre nommé Hardouin de Chartres, mais nous ne lui connaissons pas de collaborateurs. Abélard fit ses pre-

(1) Nam nobis alter fulsit Aristoteles
Orbi quadrivium protulit et trivium.
(BALDRICI BURGUL. *carmina*, *ap.* Duchesne, t. IV.)

(2) Voyez D. Piolin, *Hist. du diocèse du Mans*, t. III, p. 130 à 400.

(3) Fugientes litteras per orbem persequi videbatur et quoniam Francia tum florebat in scholaribus emolumentis copiosior, fines paternos tanquam exsul fugitivus exivit et Franciam adiit. (BOLL., 25 févr., p. 604.)

mières études dans le comté nantais. De plus, le diocèse de Rennes fut gouverné par le scolastique d'Angers, Marbode, l'un des meilleurs littérateurs du XIe siècle. « Quoique la France ne manque pas d'illustrations (1), disaient les rouleaux mortuaires après son trépas, Marbode a su conquérir le premier rang des orateurs. »

MÉTROPOLE DE SENS.

La province de Sens nous fournit ça et là quelques noms qui attestent sa participation au mouvement général; cependant aucune ville n'y servit de centre aux études. En 1097, mourut à la cathédrale un chanoine (2) qui avait instruit tous ses confrères du chapitre métropolitain.

S. Pierre le Vif.

Saint Pierre le Vif subit la réforme de l'abbé Rainard et lui confia ensuite la direction de son école monastique. Ingon (3), disciple de Gerbert, le remplaça, et vit au nombre de ses élèves un fils des seigneurs de Château-Thierry, qui devint plus tard évêque d'Orléans.

Diocèse d'Auxerre.

La cathédrale d'Auxerre eut, comme Saint-Pierre le Vif, un disciple de Gerbert, le chanoine Jean (4) qui se rendit digne des honneurs de l'épiscopat, en exerçant la charge de recteur des écoles. Saint Germain d'Auxerre est une des abbayes réformées par saint Maïeul, on peut donc croire qu'elle subit l'influence salutaire de l'esprit de Cluny.

(1) Quamvis eodem tempore variis studiis tota Gallia resonaret ipse tamen oratorum rex. (*Gall. christ.*, t. XIV, p. 747.)

(2) Scholam etiam monachorum publicam tenuit et monachos ad plenum erudivit. (*Chron. Hirsaug.*, 1011.)

(3) *Hist. litt.*, t. VII. Etat des lettres.

(4) Vitæ honestate præcipuus et litterarum studiis in schola Gerberti apprime eruditus. (LAUNOI, p. 90; *de scholis celeb.*)

Diocèse de Troyes.

Ce que nous avons dit plus haut du séjour prolongé d'Olbert de Gembly (1) à Troyes, atteste au moins que cette ville n'était pas dépourvue d'école.

MÉTROPOLE DE BESANÇON.

Dans toute la métropole de Besançon, nous ne pouvons citer que les écoles de la cathédrale dont Pierre Damien (2), légat du Saint-Siége, admira les exercices en 1070.

MÉTROPOLE DE LYON.

Malgré le silence absolu des chroniqueurs, il nous est impossible de croire que cette église de Lyon soit tombée en décadence à l'époque de la résurrection des esprits, quand nous l'avons vue lutter avec tant d'énergie contre l'ignorance du xe siècle. Halinard le philosophe et Odolric, prélats de beaucoup d'esprit et de savoir, y furent archevêques et y répandirent sans doute les connaissances variées qu'ils avaient puisées à Langres sous le disciple de Gerbert, Brunon.

Diocèse de Macon.

Cluny.

A la gloire de l'abbaye de Cluny, il faut rappeler qu'elle ne produisit jamais plus de savants, de lettrés, de politiques et d'artistes. Le vieil arbre de saint Benoît reprit au milieu de cette communauté une vigueur nouvelle, et sa séve rajeunie alla porter ses fruits aux quatre coins de l'Europe. Partout où pénétrait l'institut de Cluny, on était sûr de voir refleurir, avec la bonne discipline, le culte sincère et passionné des lettres, et il n'est presque pas de monastère en décadence qui ne se soit empressé de se ranger sous la loi des Clunistes.

Diocèses d'Autun, de Châlons et de Dijon.

Autun fournit à l'archevêque Halinard (3) son

(1) *Spicileg. Acherii*, t. II, p. 763.

(2) *Gallia christ. vetus*, t. I, p. 123.

(3) Alinardus litteris apprime eruditus est curante Vallerio Eduensi episcopo. (*Gall. christ.*, vol. IV, eccl. Lugd.)

premier maître de grammaire. Hugues de Cluny apprit le *trivium* à Châlon-sur-Saône, et saint Bernard fit ses premières études à Châtillon. L'école de Dijon, fondée près de la basilique de Saint-Bénigne, par Guillaume, le réformateur rigide de quarante monastères, était établie sur les mêmes principes que celle de Fécamp. Les merveilles (1) opérées en Normandie par ce vénérable moine nous autorisent à penser que sa patrie eut une large part dans ses travaux apostoliques. Il traça (2) lui-même le plan de l'édifice qui existe encore aujourd'hui sous le nom de Saint-Bénigne, et chargea son disciple Hunaud de la décoration.

Diocèse de Langres.

Le siége épiscopal de Langres fut occupé par une succession d'évêques tous fort instruits dont trois, Brunon, Robert et Lambert étaient disciples de Gerbert. En peu de temps l'école épiscopale devint donc rivale de celle de Reims, et quand Halinard, étudiant d'Autun, y vint se fixer, il rencontra une quantité de savants (3) dont le commerce lui fut très-avantageux.

MÉTROPOLE DE BOURGES.

Hervé, moine de Bourgdieu, l'un des plus laborieux écrivains et des plus célèbres exégètes du XIIe siècle, est le seul savant dont puisse s'honorer le diocèse de Bourges. Quant à celui de Limoges, Adhémar de Chabannes nous apprend que l'évêque Alduin fit venir deux docteurs, Rainald et Albéric, versés dans les sciences philosophiques, et que plu-

Diocèse de Limoges.

(1) Bolland., *acta SS.*, janv., t. I, p. 60.

(2) *Hist. litt.*, t. VII, p. 36.

(3) Erant tum in illa urbe viri philosophici uti et clerici sacris studiis instructi ex quorum consuetudine multum profecit. (*Annales O. S. B.*, t. IV, p. 338.)

sieurs chanoines portaient le titre de grammairiens. A Saint-Martial, où l'activité se portait de préférence sur les beaux-arts, on envoyait néanmoins quelques moines (1) aux écoles en renom. L'abbé Rodolric et Roger, le précepteur d'Adhémar, revinrent de leurs pérégrinations avec une riche moisson littéraire.

La Chaise-Dieu.

La Chaise-Dieu, en Velay, fondée en 1046, était un chef d'ordre qui avait pour règle de ne fonder aucun établissement sans le pourvoir d'un écolâtre (2). Les grands hommes qu'il donna à l'Eglise régulière et séculière sont une preuve indubitable de l'application de ce principe. Guinamund, qui sculpta le sépulcre de saint Front de Périgueux, était de ce monastère (3).

Diocèse du Puy.

Au concile de Limoges, l'évêque du Puy se fit représenter par deux grammairiens de son chapitre.

MÉTROPOLES DU MIDI.

Diocèse de Poitiers.

Le duc Guillaume d'Aquitaine (4), le plus savant seigneur de son temps, occupait ses loisirs en étudiant les saintes Ecritures et en recueillant des manuscrits pour sa bibliothèque; l'évêque de Poitiers, Pierre II, s'appliquait avec tant de goût à la littérature, qu'Hildebert du Mans l'appelait l'honneur du Parnasse. Favorisées par ces hauts exemples, les écoles se peuplèrent d'étudiants avides de savoir, parmi lesquels se trouvaient l'historien Guillaume de Poitiers (5), le prédicateur Raoul Ardent, et Guil-

(1) Adhemari *chron.*, *ap.* Bibl. mss. Labbei, t. II, p. 174.

(2) *Hist. litt.*, t. VIII. *État des lettres.*

(3) Labbei bibl. mss., t. II, p. 767.

(4) Fuit iste dux a pueritia doctus litteris et satis notitiam scripturarum habuit. Librorum copiam in palatio suo servavit. (*Chron.* ADHEMARI, *ibid.* ut supra.)

(5) Pictavinus dictus est quia Pictavis fonte philosophico ubertim imbutus est. (ORDERICUS VITALIS, t. II, p. 217.)

laume, évêque de Lisieux. En outre, la collégiale de Saint-Hilaire élevait de jeunes clercs auxquels Fulbert de Chartres envoyait souvent des livres, en les exhortant à une lecture fréquente.

A l'abbaye de Saint-Cyprien vivait Rainald, l'un des docteurs les plus éloquents de son époque, dont Baudry de Bourgueil fait l'éloge en disant : Saint-Cyprien.

In sibi dilecto requievit philosophia
Quem vas fecerat esse suum (1).

La ville de Loudun, en Poitou, posséda quelque temps le professeur Manegaud qui parcourait alors la France. Gérard, son élève, passa pour l'oracle du clergé et fut appelé à Bourgueil pour y multiplier les docteurs.

Angoulême (2) eut deux évêques dont les antécédents lui permirent de se livrer aux espérances les plus flatteuses. Le premier, Hélie Scotigène, venait de quitter les écoles de la montagne Sainte-Geneviève, et Girard de Bayeux avait enseigné à Périgueux, à Angoulême (3) et dans plusieurs cités. Quoique errant de ville en ville, celui-ci avait amassé une bibliothèque de cent volumes où figuraient les Pères grecs et latins, les historiens, les philosophes, Boëce, César, Cicéron, etc... Nous savons que saint Thibaud, d'abord élève de la collégiale le Dorat, alla terminer ses études à Périgueux (4) après Diocèse d'Angoulême.

(1) *Hist. litt.* D. Rivet, t. VII. *État des lettres.*

(2) Cum in civitate Engolisma et Petragorico et in quibusdam castellis, regimina scholarum habuisset ob insignem ipsius scientiam in Engolismensem sedem promotus est. (Bulœus, *Hist. Univ.*, t. II, p. 32.)

(3) *Bibl. mss. Labbei*, t. II, p. 261.

(4) *Ibid.*, p. 684.

le passage de Girard. Quant aux autres diocèses du sud-ouest, Benoît, prieur de Cluse, nous dispense de toute recherche en nous disant : « La France (1) à la vérité possède quelques savants, mais l'Aquitaine en est dépourvue. » Son témoignage n'est pas sans valeur, car il avait beaucoup voyagé.

Dans le Languedoc, les monastères et les cathédrales rivalisèrent de zèle pour multiplier leurs professeurs et attirer des disciples. Godefroy (2), évêque de Maguelone, enseignait lui-même ; saint Hilaire de Carcassonne (3) avait un bibliothécaire toujours appliqué à la recherche des bons manuscrits ; Pons de Thomières (4) se chargeait d'élever les fils des rois d'Espagne ; enfin Gellone et le prieuré de Sauve saint Pierre (5) entretenaient un capiscol. Le monastère de la Daurade fut honoré par la présence de Géraud, moine de Moissac, qui visitait alors toutes les communautés soumises à l'obédience de son abbaye, afin d'y ranimer le culte des arts libéraux. L'archevêque de Tolède fut si émerveillé de ses talents qu'il l'emmena (6) avec lui pour le mettre à la tête de son école épiscopale.

Gellone.

La Daurade.

Restée depuis longtemps dans l'inaction, la Provence s'adonna non-seulement à la poésie légère, mais encore aux sciences supérieures. L'abbaye de Saint-Victor de Marseille surtout s'érigea en réformatrice, et, loin d'épuiser sa vigueur en renouvelant

Saint-Victor-de-Marseille.

(1) *Annales*, Mab., t. IV, *app.* n. 726.
(2) *Gall. christ. nova*, t. VI, p. 745.
(3) *Acta SS. O. S. B.*, IX sec. 699.
(4) *Hist. litt.*. t. VII, p. 43.
(5) D. Martène, *Thes. anecd.*, t. I, p. 150.
(6) Baluzius, *Miscellanea*, in-f°, t. II, p. 179.

la discipline de vingt monastères français ou étrangers, elle dota encore de prélats illustres les siéges de Marseille, d'Aix et de Narbonne.

A la même époque, saint André d'Avignon faisait paraître par la plume du savant moine Arnoul divers traités d'une vaste érudition sur l'astronomie, l'histoire ou l'agiographie; et Domnus portait à Montmajour-lez-Arles les connaissances qu'il avait puisées à l'école de Fulbert pendant neuf années entières (1). Les beaux-arts même avaient leur sanctuaire et leurs habiles représentants à Saint-Ruff et à Notre-Dame des Doms (2), où de nombreux moines et chanoines se livraient avec ardeur à l'exercice de la peinture, de l'architecture et de la sculpture.

Saint-Ruff.

Notre-Dame des-Doms.

En présence de cette série de docteurs et d'artistes sérieusement épris des beautés de l'art et de la science, et à la vue de ce concours d'efforts, inégaux sans doute, mais partout inspirés par un zèle nouveau, qui pourra refuser au XIe siècle un peu de cette admiration enthousiaste qu'on a trop exclusivement réservée pour les âges postérieurs ?

(1) *Analecta Mabillonis*, t. IV, p. 698, in-12.

(2) Charte du XI s. publiée dans les Archives de l'art franc., 15 janv. 1856, par M. Achard, archiviste du Vaucluse.

CHAPITRE VIII

REVUE DES ÉCOLES DU XIIe SIÈCLE.

Le réveil des esprits auquel nous venons d'assister se manifesta complétement dans le cours du XIIe siècle. Si on veut entendre par renaissance la résurrection des arts, des lettres, le désir de connaître et d'aller en avant, il faut placer à cette époque le point de départ de ce phénomène. Cédons la parole à un maître dont personne ne récusera la compétence (1).
« Le mouvement, dit M. Viollet-le-Duc, qui se mani-
« nifesta au sein des villes, parmi les bourgeois, pro-
« duisit bientôt les conséquences les plus étendues.
« De gré ou de force, les villes du Nord s'émancipent
« et prétendent se gouverner elles-mêmes; or qui
« dit émancipation, dit développement des forces
« matérielles et intellectuelles. En effet, nous voyons
« ces villes étendre leur industrie et leur commerce,
« se couvrir de monuments, s'emparer de tout ce
« qui tient à la culture des arts, si bien qu'à la fin du
« siècle, pas une construction, pas un édifice reli-
« gieux même, pas une peinture ou un vitrail ne

(1) *Revue archéologique*, 1863, étude sur l'album de Villard de Honnecourt.

« sortent des monastères, toute œuvre d'art et d'in-
« dustrie est le produit du cerveau et de la main de
« l'artiste laïque. C'est ainsi, pendant le XIIe siècle,
« que s'élèvent ces discussions théologiques qui
« émouvaient des populations entières. Déjà surgit
« l'esprit d'examen et de critique. Jamais peut-être
« les intelligences ne furent plus actives qu'à cette
« époque, jamais révolution intellectuelle ne fut plus
« profonde, jamais l'élément laïque ne fit de plus
« grands efforts pour s'élever et former un corps ci-
« vil. » N'était-ce pas le temps (1) où des milliers d'étudiants s'attachaient à la poursuite d'Abélard; où les chevaliers du Nord et du Midi accueillaient dans leurs donjons les trouvères et les troubadours, et prenaient plaisir à entendre réciter des vers ou à en composer? N'était-ce pas le temps de ces cours d'amour où la noblesse luttait de galanterie et de finesse d'esprit, et préparait ainsi l'adoucissement des mœurs?

Ampère reconnaît trois renaissances en France (2). « La première date de Charlemagne, la seconde « tombe à la fin du XIe siècle, la dernière est la grande « renaissance du XVe et du XVIe siècle. » Nous serions entièrement de son avis s'il n'ajoutait : « ces trois « époques ont les mêmes caractères, les mêmes « causes et les mêmes résultats... Un symptôme est « commun aux trois renaissances, la résurrection de « l'antiquité. »

Nous ne comprenons pas que le jugement du savant

(1) De his quasi hamum quemdam fabricavi quo ad veræ philosophiæ lectionem illos attraherem. (*Hist. calamitatum*, ABÉLARD, c. VIII.)

(2) Ampère, *His. litt. de la France*, av. le XIIe s., t. III, p. 33.

Ampère, ordinairement si sûr, se soit laissé égarer dans cette appréciation. L'illusion est flagrante. Sous le règne de Charlemagne, les esprits étaient encore trop incultes pour apprécier les charmes de la littérature latine, ceux qui lisaient les auteurs profanes n'avaient pas d'autre but que de se préparer aux études sacrées. Au XIIe siècle, l'attention se porta tout entière vers la scolastique et les romans de chevalerie; or, rien ne ressemble moins aux prédilections littéraires du règne de François Ier. Dans les arts la différence est encore plus marquée; car l'architecture gothique, tant exaltée au XIIe siècle, est le contre-pied de l'architecture antique que le XVIe siecle a fait renaître. Quant aux causes, il n'est pas possible d'y voir non plus la moindre analogie, puisque dans le premier cas la renaissance fut provoquée par le désir de restaurer les études sacrées, dans le second par l'émancipation des communes et l'audace des hérétiques, et dans le troisième par une importation étrangère.

S'il fallait assigner une cause nouvelle à la seconde renaissance, nous pourrions signaler le grand épanouissement des ordres religieux. Il est indubitable que la rivalité qui s'établit entre les nouvelles communautés et les anciennes, éveilla l'émulation et donna une forte impulsion aux études. Les supérieurs faisant plus que jamais la guerre aux religieux ignorants, chacun redoubla de zèle et d'ardeur pour la science. Les uns, comme les Cisterciens et les Prémontrés, se vouèrent à la prédication; les autres, comme les Chartreux, prirent la tâche obscure et laborieuse de copier les livres. Dans le

nord de la France, les maîtres devinrent si nombreux, qu'au dire de Guibert de Nogent (1), il n'y avait ni ville ni bourgade où les enfants de la plus humble condition ne pussent s'instruire facilement. A toutes ces causes de prospérité, les princes et les souverains Pontifes ajoutèrent leur appui et leurs encouragements; et ce concours aidant, l'Eglise parvint à triompher des obstacles qui s'opposaient encore au progrès des lumières.

MÉTROPOLE DE PARIS.

Saint-Victor.

Paris, qui jusque-là avait plus d'une fois cédé la palme aux écoles de Reims, de Laon, et du Bec, conquit définitivement le premier rang sur ses rivales. Duboulay affirme qu'avant le règne de François Ier, aucun siècle n'a donné à Paris plus de maîtres et d'élèves distingués (2). L'école la plus fréquentée fut celle que fonda Guillaume de Champeaux à l'abbaye de Saint-Victor, lorsqu'il quitta sa chaire de Notre-Dame pour vivre dans la retraite. En peu de temps, la congrégation de chanoines réguliers qu'il avait formée autour de lui devint l'une des plus célèbres académies (3) de l'Europe. D'anciens professeurs y venaient augmenter leur savoir et apprendre comment on peut s'appliquer à l'étude sans nuire à la discipline et aux exercices du cloître. Dès 1131, la popularité de cet institut fut telle, que

(1) *Gesta Dei per Francos*, *ap.* Migne, t. CLVI.

(2) Nullum fuisse seculum fertilius ingeniis præcellentibus, aut numero magistrorum et discipulorum abundantius, aut tersa latinate florentius. (*Hist. Univ. Paris.*, t. II, p. 556.)

(3) Clarebat hoc tempore ordo canonicus S. Victoris Parisius, celebrisque fama per orbem habebatur propter famosas quasdam et insignes personas moribus et scientiis adornatas. (JOHANNES S. VICTORIS, *in memoriali hist.*, anno 1139. B. I. Fonds S. Victor.)

divers évêques de France conçurent le dessein d'en tirer des chanoines réguliers pour les substituer aux séculiers qui desservaient leurs cathédrales. L'Eglise anglicane, en particulier, regardait Saint-Victor comme un séminaire d'évêques, et s'estimait heureuse d'y puiser ses premiers pasteurs. Parmi les grands hommes dont s'honore cette abbaye, on cite les docteurs Hugues, Richard, Pierre Lombard, le canoniste Étienne de Tournay, le médecin Obizon, le philosophe Achard, le poëte Adam, et Arnulph, évêque de Séez. Hugues a décrit dans son traité *de vanitate mundi,* une école (1) dont il a emprunté les traits à celle de Saint-Victor. Les occupations de chaque groupe d'élèves nous font voir que le cours des études embrassait le *trivium,* le *quadrivium,* la médecine et même l'enluminure des manuscrits.

St-Geneviève. Odon, premier abbé de Sainte-Geneviève, emmena avec lui douze chanoines de Saint-Victor, qui étaient autant de savants. Leur enseignement eut les plus heureux résultats, car, en 1180, lorsque Étienne, abbé de Saint-Euverte d'Orléans, alla les visiter (2), on avait été obligé de créer un établissement particulier pour les écoliers du dehors.

Notre-Dame. Après le départ de Guillaume de Champeaux, la cathédrale de Notre-Dame confia sa chaire de théologie au docteur Adam de Petit-Pont, très-attaché à la méthode d'Aristote, et à Pierre le Man-

(1) Alii figuras variis modis et diversis coloribus in membranis docta manu designant.... alii de natura herbarum, de constitutionibus hominum pertractant. (*De vanitate mundi*, l. I. *ap.* Migne, t. CLXXVI.)

(2) *Gallia christ.*, t. VII, p. 68.

geur, ainsi surnommé à cause de l'avidité qu'il apportait à la lecture. Ils eurent pour collaborateurs Michel de Corbeil, Pierre le Chantre, Pierre de Corbeil, Hugues de Champfleury et Pierre de Poitiers, qui tous parvinrent aux premières dignités de l'Église. Giles et Obizon, médecins de Louis le Gros et de Philippe II, appartenaient à ce clergé. Pierre Lombard et Maurice de Sully ne furent élevés sur le siége épiscopal de Paris qu'après avoir longtemps professé la théologie à l'école de Notre-Dame (1).

Celui qui enseigna avec le plus de talent et de prestige; celui qui, sans contredit, attira le plus d'étudiants à Paris par sa renommée, est Abélard. Doué d'une belle imagination, d'un esprit vif et pénétrant, versé dans toutes les connaissances de son époque (2), cet ardent dialecticien possédait toutes les qualités propres à séduire et à dominer ses contemporains. Il eut le tort de céder parfois au désir de briller et d'éclipser ses rivaux, et ce travers, en rabaissant son mérite, lui valut bien des disgrâces et des mécomptes. Les péripéties de son existence sont trop connues pour que nous les racontions; il suffira de rappeler que, tour à tour, ami et ennemi de Guillaume de Champeaux, il fut obligé de promener son école à Corbeil, à Melun, à Provins, à Saint-Denis et en Bretagne, pour échapper à l'envie ou à la haine, et qu'il alla mourir à

(1) Bulœus, *Hist. Univ. Paris.*, t. II, p. 754.

(2) Diversas disputando perambulans provincias ubicumque hujus artis studium vigere audieram, peripateticorum factus sum æmulator. (*Ep. I*, Abelardi, *ap.* Migne, t. CLXXVIII.)

Cluny où Pierre le Vénérable lui avait offert un asile.

Jean de Sarisbéry (1), incisif et judicieux observateur de son temps, qui quitta l'Angleterre pour venir étudier à Paris de 1118 à 1130, nous fait connaître parfaitement dans ses écrits l'état des écoles. Il alla d'abord sur la montagne Sainte-Geneviève prendre des leçons de dialectique près d'Albéric de Reims et Robert de Melun, deux esprits pénétrants, dit-il, mais trop peu soigneux de suivre la trace des anciens. Après, il eut pour professeurs Bernard de Chartres, le grammairien, dont il loue fort la méthode; Guillaume de Conches, le philosophe; Richard l'Évêque, maître de rhétorique, et enfin Pierre Hélie. Il aurait pu entendre encore Guillaume de Soissons, Gilbert Porée, Gilbert l'Universel, trois théologiens distingués; Robert Pullus, restaurateur de l'Université d'Oxford, et Simon de Poissy, qui enseignaient à la même époque. Le parti des nominalistes et la secte des Cornificiens comptaient aussi de nombreux professeurs. Après 1130, les écolâtres qui se distinguèrent par leur science et leur méthode sont Teurède le grammairien, Aubert de Reims, Olivier le Breton (2), dont les leçons furent religieusement recueillies par leurs élèves; Roger, Albéric de Reims, Raoul le Noir, Mathieu d'Angers, professeur de droit civil et canon, et Girard de Cambrai. Plus on approche de la fin du siècle, plus les professeurs se multi-

(1) Johannis Sarisb. *Metalog.*

(2) *Catalog. libror. Mss. Angliæ.* (Oxoni, in-f°, 2 vol., 1697.)

plient; leur nombre, joint à celui des élèves, égala celui des habitants.

On pourrait induire d'un passage de Pierre de Blois que les grammairiens se tenaient à distance du siége des logiciens et du sanctuaire de la théologie. Dans sa lettre VI, il exhorte un professeur de grammaire, attardé au milieu des enfants, à quitter enfin la *région fangeuse des études inférieures*, et à gravir la *montagne des hautes sciences*. Qui ne reconnaîtra dans cette allusion la montagne Sainte-Geneviève où se livraient les combats de dialectique, et les environs marécageux du clos Mauvoisin, situé près des rives de la Seine, où Adam de Petit-Pont avait fondé une école? La circonscription du *pays latin*, au XIIe siècle, était donc encore plus étendue qu'aujourd'hui; elle embrassait la Cité tout entière et ses environs. En descendant le fleuve, on rencontrait l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, qui élevait toujours des enfants (1). Guillaume, chanoine de Sainte-Geneviève, n'en était sorti qu'après avoir achevé ses études. Sur la rive droite, le monastère de Saint-Martin-des-Champs possédait aussi une école, où Pierre de Celle vint s'appliquer à l'étude des auteurs profanes et de l'Écriture sainte. Les étrangers qui venaient en foule de tous les points de l'Occident recueillir la science de la bouche des Abélard, des Guillaume de Champeaux, des Pierre Lombard, étaient une source abondante de commerce pour les citoyens, et Paris fut bientôt transformé en une cité opulente. Écoutez le témoignage

Saint-Germain-des-Prés.

Saint-Martin-des-Champs.

(1) *Acta SS.* BOLLANDI., 6 avril, p. 625.

que portaient sur cette ville les auteurs contemporains. C'est Jean d'Hauteville qui parle, on croirait lire un un récit du XIXe siècle :

Exoritur (1) tandem locus, altera regia Phœbi
Parisius, Cyrrhæa viris, Chrysea metallis
Græca libris, Inda studiis, Romana poetis
Attica terra sophis, mundi rosa, balsamus orbis.

Quoique Thomas de Cantorbéry et d'autres témoins confirment ces éloges et proclament Paris la mère de la philosophie, on pourrait encore soupçonner l'exactitude de la peinture. Voici Pierre de Celle, un moraliste de sang-froid, qui va nous convaincre que cette emphase n'est pas sans fondement : *O Parisius (2) quam idonea es ad capiendas et decipiendas animas. In te retiacula vitiorum, in te malorum decipula, in te sagitta inferni transfigit insipientium corda.... Quis præter te,* dit-il à un ami, *alius sub cœlo, Parisius non æstimavit locum deliciarum, hortum plantationum, agrum primitiarum.* Cette fois, il faut céder devant la vérité mais reconnaître que si le Paris du XIIe siècle avait déjà beaucoup de ressemblance avec le Paris du XIXe, son luxe et sa richesse s'alimentaient d'autres sources.

Saint-Denis. Ici, nous retrouvons Abélard entouré de disciples si nombreux que la terre ne pourrait suffire à leur nourriture (3). Suger, devenu abbé, ne voulut pas

(1) D. Rivet, *Hist. litt.*, t. XIV, p. 43.

(2) Coll. Migne, *ep. LXXIII.*

(3) Ad cellam quamdam recessi scholis more solito vacaturus, ad quas quidem tanta scholarium multitudo confluxit ut nec locus hospitiis nec terra sufficeret alimentis. (*Hist. calamit.*, c. VIII, ABÉLARD.)

lui permettre de continuer ses leçons publiques, afin sans doute de préserver la communauté du tumulte. Le monastère n'en conserva pas moins son école intérieure; Suger n'en connut pas d'autre jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans. Eudes de Deuil, historien de la seconde croisade, le littérateur Ives (1), Guillaume de Gap, helléniste et médecin; Rigord, médecin de Philippe-Auguste; le prédicateur Hellouin et Guillaume, le biographe de Suger, étaient moines de Saint-Denis.

Diocèse de Meaux.

Le séjour d'Abélard à Melun et à Corbeil n'a pas pu être sans effet sur les études de ce diocèse; le spectacle seul de son cortége suffisait pour renouveler l'ardeur des esprits.

Diocèse de Chartres.

Saint Yves, évêque de Chartres (2), mort en 1118, eut pour successeurs Geoffroy de Lèves, légat du Saint-Siége; Guillaume de Champagne; Jean de Sarisbéry, disciple des meilleurs maîtres de Paris; et Pierre de Celle, qui signala la supériorité de son esprit par la réforme de plusieurs monastères. Bernard de Chartres, le grammairien, et Foucher, l'historien de la première croisade, sont comptés parmi les membres du clergé de ce chapitre.

Diocèse de Blois.

Le pape Alexandre III, obligé d'intervenir dans une querelle qui divisait les maîtres de la ville de Blois, fait mention (3), dans sa bulle, de deux écoles. Pierre de Blois s'illustra à Paris, en Sicile et en Angleterre; Bernard de Blois défendit la religion chré-

(1) *Gallia christ.*, t. VII.

(2) Voyez le chapitre des bibliothèques où se trouve le catalogue des mss. de Saint-Père et de la cathédrale de Chartres.

(3) Launoi, *de scholis celebr.*, p. 169.

tienne en Palestine, et un autre Pierre de Blois (1), ami du premier, cultiva les arts libéraux jusqu'à un âge très-avancé. Guillaume de Blois, d'abord pourvu de dignités, les abandonna pour se retirer à Saint-Laumer. Son frère loue beaucoup ses comédies, ses tragédies et plus encore ses écrits théologiques (2).

Ce même diocèse possédait en 1109, au monastère de Tiron, une communauté de moines actifs et appliqués aux durs travaux de l'industrie. Il y avait à peine deux ans que Bernard avait fondé cette abbaye et déjà on accourait de toutes parts pour entendre ses leçons. Ceux de ses frères qui n'étaient aptes qu'à exercer les arts mécaniques les enseignaient à ceux qui voulaient s'y destiner. Orderic Vital nous dit qu'on voyait (3) là des serruriers, des sculpteurs, des orfèvres, des menuisiers, et que chacun était sûr d'y trouver des maîtres selon son goût.

MÉTROPOLE DE REIMS.

D'après un passage de la vie d'Hugues, abbé de Marchiennes (4), la ville de Reims serait devenue la rivale de Paris. Comme sur la montagne Sainte-Geneviève, le feu sacré de la science y embrasait les intelligences; et ceux qui venaient s'instruire formaient une telle multitude, que dans une lutte contre les citoyens de la ville les écoliers auraient été

(1) Petri Blesensis *ep. LXXVI, LXXVII, ap.* Migne, t. CCVII.

(2) *Ep. LXXVII, XCII, ap.* Migne, *ibid.*

(3) *Hist. eccl. Norm.*, l. VIII.

(4) Fervebat eo temporis et eo loci grandis ardor discendi et civitas illa requisita tunc nimis propter eruditos et erudiendos, qui multi convenerant, tam multos ut clericis cum laicis altercantibus, clerici cives multitudine vicissent, nisi mox pace facta inter eos, isti scholas, illi fora repeterent... magister Albericus ejusdem urbis archidiaconus magistrabat et magna virorum apud eum eruditio. (*Vita Hugonis, abb. Marchian., ap.* D. MARTÈNE, *Thes. anecdot.*, t. III.)

maîtres du terrain, si la paix n'eût été faite à temps. Le chef des écoles Albéric, disciple d'Anselme de Laon, devint archevêque de Bourges. Sous ses successeurs Léon et Lotulfe, l'école fut fréquentée pendant quelque temps par Pierre Lombard, qui l'avait entendu vanter jusqu'en Italie. Les derniers professeurs de la fin de ce siècle sont Foulques, Paganus, Simon et Garnier.

Une division survenue entre le docteur Albéric, scolastique de la cathédrale, et Gauthier de Mortagne, son disciple, fit prendre à ce dernier le parti de se retirer (1) à l'abbaye de Saint-Remi. Là, du consentement de l'abbé et des moines, il ouvrit une école publique où se rendaient en foule les élèves d'Albéric. Mais les vexations de ses envieux l'obligeant de nouveau à changer de résidence, il transféra son école à Laon, et, comme Abélard, il eut la joie de retrouver ses élèves au lieu qu'il avait choisi. En 1162, la direction de l'abbaye de Saint-Remi fut confiée à Pierre de Celle, dont la sagesse et la science furent plus d'une fois mises à contribution par les prélats et les princes du XIIe siècle. Le prieuré de Rhétel dépendant de cette communauté, en recevait ses écolâtres. Saint Nicaise produisit plusieurs hommes éminents tels que Drogon (2), évêque d'Ostie, Guillaume, abbé de Saint-Thierri, Geoffroi, évêque de Châlons, et Simon, réformateur de Saint-Nicolas-aux-Bois.

Saint-Remi.

Saint-Nicaise.

Quand la ville de Châlons n'aurait eu pour l'illus-

Diocèse de Châlons.

(1) Ad S. Remigium secuti sunt eum multi... cum multo comitatu. (*Ibid.*)

(2) *Hist. litt.*, t. IX. *État des lettres.*

trer que l'évêque Guillaume de Champeaux, ancien écolâtre de Notre-Dame et de Saint-Victor, c'en serait assez. La réputation qu'il s'est acquise dans l'enseignement, ne nous permet pas de douter de la prospérité des études sous son épiscopat. Geoffroy, son successeur, prenait tant de soin de ses clercs, que les abbés se montraient ravis quand ils voyaient venir à eux des jeunes gens élevés près de lui. Dans une bulle (1) du pape Alexandre III, il est question d'un écolâtre de la cathédrale qui voulait étendre sa suprématie jusque sur les écoles de Saint-Pierre-des-Monts.

Diocèse de Laon.

Après ce que nous avons dit plus haut de la ville de Laon, il est certain qu'elle garda sa renommée jusqu'au milieu de ce siècle. L'abbaye de Saint-Vincent, au dire de Guibert de Nogent, eut un abbé nommé Adalbéron passionné pour la littérature et grand amateur de livres; Seifroi, son successeur, s'efforça de faire renouveler tous les anciens manuscrits; enfin Hugues, qui gouverna le monastère vers 1180, passait pour un abbé d'un savoir très-étendu. De plus les chroniqueurs ont constaté que le cardinal Drogon et le prieur Hugues, deux savants distingués, firent (2) un séjour de plusieurs années à Saint-Jean de Laon.

Saint-Vincent.

Diocèse de Soissons.

La ville de Soissons possédait une bibliothèque remplie de manuscrits sur toutes sortes de matières, qui lui avait été léguée par Hugues de Farsit, chanoine (3) de Saint-Jean des Vignes en 1132. C'est

(1) Launoi, *de scholis celeb.*, p. 165.
(2) *Hist. litt.*, t. IX. *État des lettres.*
(3) Bernardi Silvestris *ep. XXXV et XXXVI.*

là un trésor trop précieux pour que nous ne l'indiquions pas, car souvent un livre tient lieu de maître. A défaut d'écolâtres remarquables, nous citerons les évêques Lisiard, auquel Guibert de Nogent dédia son histoire de la première croisade; Joscelin, ancien professeur de théologie à Paris, et Hugues de Champfleury, chancelier de Louis le Jeune. Quand Abélard fut relégué à Saint-Médard, après le concile de Soissons, ce fut assurément une bonne fortune pour les compagnons de sa solitude: il n'était pas homme à demeurer oisif.

Diocèse de Beauvais.

La cathédrale de Beauvais avait pour bibliothécaire le chanoine Gauthier, et pour écolâtre Raoul (1), disciple d'Abélard, qui forma à son tour Hélinand, l'historien, et le poëte Etienne d'Alinerre. L'exemple de Guibert de Nogent, sans cesse occupé à étudier ou à écrire l'histoire, servit beaucoup à inculquer l'amour des lettres aux moines de Saint-Germer. Ses leçons furent surtout très-utiles au médecin Benoît, à Eustache, célèbre prédicateur de l'époque, et à Raoul de Flaix interprète du Lévitique. En 1101, se trouvait à Clermont-sur-Oise un écolâtre versé dans toutes les parties du *trivium* et du *quadrivium* qui sollicitait la permission (2) de transférer son école à Gournay. Le récit de la translation des reliques de saint Eloi à Noyon (3) fait mention d'un chanoine Robert, *magister scholarum*.

Saint-Germer.

Diocèse de Noyon.

MÉTROPOLE DE TRÈVES.

Le peu de renseignements qui nous est parvenu sur les écoles monastiques de la province de Trèves

(1) Ives de Chartres, *ep. CXXX*, ap. Migne, t. CLXII.
(2) Bulœus, t. II, p. 11, *Hist. Univ. Paris.*
(3) Colliette, *mém. du Vermandois*, t. II, p. 302.

Diocèse de Metz.

nous ferait croire que déjà elles se laissaient supplanter par les écoles des cathédrales. Pourtant saint Vincent de Metz (1) servit encore de séminaire public aux moines et aux clercs pendant le séjour du savant écolâtre Sigebert de Gembloux.

Diocèse de Verdun.

Outre les deux noms des scolastiques Achard et Herbert, la ville de Verdun (2) peut encore produire ceux d'un grand nombre de prêtres élevés près de son évêché. Albert de Marcey, évêque de Verdun, le doyen Guillaume, les trois archidiacres Richard, André, Jean, le trésorier Hugues sont là pour attester la prospérité (3) des études dans ce diocèse. Nous avons malheureusement à constater que, vers 1150, Verdun étant devenu le théâtre d'une foule de séditions, on y vit rapidement dépérir l'école. Celle même de l'abbaye de Saint-Vanne n'eut pas un meilleur sort.

Diocèse de Toul.

D'après un contrat passé entre l'évêque Eudes de Vaudemont et le souverain Pontife, il est notoire que la ville de Toul était déjà sur le pied d'une petite université. Les trois maîtres chargés de l'enseignement (4) supérieur sous la direction de l'écolâtre avaient chacun une prébende de chanoine, et ceux qui professaient les humanités, une prébende de chapelain. Dans le même diocèse on cultivait aussi à l'école de Saint-Epvre (5) les arts libéraux, et à

Saint-Epvre.

(1) Sapientiæ fons erat non solum monachis sed et clericis ad se confluentibus. (*Annales O. S. B.*, t. V, p. 135 et 136.)

(2) *Hist. de Verdun*, p. 357.

(3) *Spicileg. Acherii*, t. II, p. 313.

(4) Digot, *Recherche sur les écoles épis. et mon. de la province de Trèves.*

(5) D. Martène, *Thes. anecdot.*, t. III.

l'abbaye de Beaupré vivait le savant religieux Odon, connu par ses ouvrages sur les mathématiques (1) et la musique. Ses traités ne sont sans doute que la substance des leçons qu'il professait aux étudiants de Lunéville.

Diocèse de Liége.

Les écoles de Liége, si fameuses (2) au XIe siècle, jetèrent encore beaucoup d'éclat à l'aurore du XIIe siècle. Alger et Etienne y occupèrent simultanément deux chaires et acquirent une immense réputation. Albéric, écolâtre de Reims, pourrait bien avoir continué ses leçons particulières à Liége, en échange de l'hospitalité qui lui fut offerte après son échec de Châlons-sur-Marne. A la fin du siècle, la direction des écoles était exercée par le chanoine Guillaume (3) appelé *auriga scholarum.*

Saint-Trond.

L'historien Rodolphe avait commencé sa carrière littéraire à Saint-Trond en apprenant (4) la lecture et la musique aux enfants.

Vaussor.

A Vaussor, la même charge était remplie par Wibald et Widric.

MÉTROPOLE DE CAMBRAI.

Le siége de Cambrai fut occupé par Eudes de Tournai dont nous avons admiré plus haut les louables procédés et l'érudition variée. Son successeur se fit le biographe de saint Thomas de Cantorbéry. M. Leglay (5), dans ses recherches sur la métropole de Cambrai, cite plusieurs scolastiques qui parvinrent à l'épiscopat. Ce sont : Guillaume de Champagne, archevêque de Reims ; Normand de Douai, évê-

(1) Bibl. Lorraine, c. 696.

(2) Civitas studiis etiam litterarum præ cæteris apprime famosa. (*Chron. d'Usperg.*, an 1117, Bâle 1537.)

(3) D. Pez, *Thes. anecd.*, t. IV, p. III, p. 24.

(4) *Annales O. S. B.*, l. LXXI, n. 70.

(5) Leglay, *Recherches sur la métropole de Cambrai*, p. 116.

que d'Angers; Sabrand de Chabod, évêque de Limoges; Henri de Dreux, archevêque de Reims, Pierre de Collemede, évêque d'Alby. Outre cette série de maîtres distingués (1), la même ville avait encore ceux de la collégiale de Saint-Gaucher.

Lobbes.

Sous la régence de Vautier, les études étaient florissantes et néanmoins les moines qui faisaient preuve d'une grande aptitude s'en allaient aux grandes écoles augmenter encore leur savoir. Francon suivit les leçons d'Anselme de Laon, et revint ensuite à Lobbes en exposer la substance à ses frères. Lambert, dont l'éloquence retentit dans plusieurs conciles, était aussi de Lobbes.

Diocèse de Tournai.

Le départ d'Eudes laissa certainement à Tournai un vide difficile à combler, cependant, de tous ses auditeurs n'en est-il pas resté au moins un capable de répéter ses leçons? Godefroi, Gilbert et Thierri s'appliquaient à copier les livres de l'antiquité, et préparaient ainsi de nouveaux moyens d'étude.

Diocèse d'Arras.

Le monastère de Saint-Wast possédait des copistes et des miniaturistes habiles dont les travaux étaient dirigés par Wedric. Selon le témoignage irrécusable de la chronique de Saint-Bertin, la plupart des abbés de ce siècle auraient été élevés dans le monastère dès leur enfance (2), et instruits dans toutes les connaissances sacrées et profanes. Les religieux qui avaient le goût des études profondes s'en allaient comme leurs confrères de Lobbes aux écoles pu-

Saint-Bertin.

(1) *Hist. litt.*, t. IX. *État des lettres.*

(2) Simon hujus loci abbas vir religiosus et litteratus a puero monachus hic effectus. (*Chron. S. Bertini*, thes. anecdot., t. I.)

bliques mieux pourvues d'écolâtres (1), afin de participer au mouvement d'idées qui circulait alors dans les grandes villes. Pendant ce temps, les abbés Jean et Godescalc enrichissaient la bibliothèque d'auteurs anciens, et y ajoutaient les traités de leurs contemporains Pierre Lombard, Hugues de Saint-Victor, Gilbert Porée, etc.

Diocèse de Namur. Gemblours.

Lorsque Sigebert revint à son monastère de Gemblours après avoir enseigné à Saint-Vincent de Metz, il fit revivre par son savoir toute la gloire qu'Olbert avait répandue sur Gemblours cinquante ans auparavant. Toute sa vie (2) fut consacrée aux labeurs du professorat. Aussi le mérite des élèves de cette abbaye devint proverbial, et les monastères (3) qui étaient assez heureux pour en attirer à eux, les honoraient comme de seconds abbés.

MÉTROPOLE DE ROUEN.

M. de Beaurepaire fait remarquer que tous les prélats de la métropole de Rouen furent des hommes instruits. Geoffroi (4) se distinguait par son érudition et son éloquence ; Hugues d'Amiens était élève de Cluny et leur successeur Rotrou, disciple de Gilbert Porée, écrivait à Henri II pour l'exhorter à faire instruire son fils. « Un roi sans science, lui disait-il, est un vaisseau sans rames. » De tels prélats étaient incapables de laisser leur diocèse dépourvu de maîtres. Qu'il nous suffise pour justifier cette présomp-

(1) Joannes III monasticis disciplinis sufficienter imbutus ad studia litterarum mittitur. (C. XLVI, *ibid.*)

(2) Postea in suum revocatus monasterium omne tempus vitæ suæ in studio litterarum discendo et docendo consumavit. (*Chron. Hirsaugiæ*, anno 1120.)

(3) *De gestis abb. Gemblac.* spicileg. Acherii, t. II.

(4) *Mém. de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XXV.

tion de citer les noms des chanoines Gislebert et Laurent, tous deux qualifiés *scholarum magister* sur une charte (1) de 1131 et sur le cartulaire de Saint-Wandrille; celui de Rainier, qui fut scolastique de l'évêché pendant quarante-cinq ans, et celui du doyen Roger qui avait étudié le droit civil à Bologne, et enseigné les arts libéraux à Paris. Quoique pas une école normande n'ait atteint un très-haut degré de célébrité, il est cependant avéré que les études furent très-florissantes dans cette province. Nous retrouvons les Normands, ces derniers venus de la civilisation, aux postes les plus élevés du continent et de la Grande-Bretagne : Guillaume Giffard dirigeait la chancellerie des rois d'Angleterre; Bernard et Richard gouvernaient les diocèses de Saint-David et de Londres; Robert, l'abbaye de Tournei, pendant que Roger, Richard l'Evesque et Guillaume de Conches professaient la grammaire et la métaphysique sur la montagne Sainte-Geneviève.

Le Bec.

Orderic Vital n'hésite pas à dire qu'il regarde tous les moines du Bec comme autant de savants. Guillaume, disciple et successeur de saint Anselme avait hérité de la science de son maître, Boson passait pour un moine d'un rare savoir, et Thibaud le littérateur devint archevêque de Cantorbéry.

La bibliothèque de l'abbaye, déjà si abondamment pourvue au XIe siècle par les soins d'Anselme, fut encore augmentée par la libéralité de Philippe d'Harcourt, évêque de Bayeux. Tous les Pères de

(1) *Ibid.*

l'Eglise latine y figuraient, et l'antiquité était représentée par Cicéron, César, Salluste, Pline, Ovide et Quintilien. On y voyait l'Hortensius de Cicéron qu'on a perdu depuis, et l'*Institution oratoire* de Quintilien dont la découverte (1) a été attribuée sans raison à Pétrarque par plusieurs auteurs. Ce livre était au Bec au XIIe siècle sans aucun doute, il est indiqué parmi les livres légués par Philippe de Harcourt, et fut analysé par Etienne de Rouen (2). Ajoutez à ces manuscrits précieux une foule d'autres livres concernant la médecine, l'astronomie, la dialectique et l'arithmétique, et vous serez convaincu que l'abbaye du Bec avait tous les instruments nécessaires aux études sérieuses.

Fécamp.

L'école de Fécamp, fondée par Guillaume de Saint-Bénigne florissait encore en 1180 comme l'attestent deux chartes. Celles d'Eu, de Blangy (3), de Criel, de Foucarmont, quoique récemment fondées, fonctionnaient déjà avec la plus grande régularité.

Diocèse de Bayeux.

Robert Wace, clerc lecteur à la cour d'Angleterre, puis poëte et historien, était chanoine de Bayeux. Philippe d'Harcourt (4), évêque de ce diocèse, avait l'esprit orné de toutes les connaissances de son époque sans excepter le droit romain.

Diocèse de Lisieux.

L'Eglise de Lisieux eut aussi l'avantage d'être présidée par un prélat instruit dans les arts libéraux

(1) Voyez *Dictionnaire de Bouillet*, art. *Quintilien*.

(2) Bibl. imp. *S. Germ.* latin 1547, voyez le prologue.

(3) Bibl. imp. *S. Germain*, latin 1088; *apud Augum eccl. B. M. cum ecclesiis, decimis, et rebus omnibus ad illam pertinentibus*; *scholæ Augi, Blangerii et Fulcardi montis.*

(4) V. Ravaisson, *Rapport sur les bibl. de l'Ouest.*

et les lois civiles (1). Cet évêque, nommé Arnoul, laissa en mourant une bibliothèque qui ne manquait pas de variété. Le roi Richard avait recours au chanoine Mauger dans ses maladies. Jean de Sarisbéry, bon juge du mérite, fait de ce chapitre les plus pompeux éloges. « Les Pères de Lisieux (2) sont les pre-
« miers orateurs de leur temps et les maîtres de
« l'éloquence. Non-seulement ils sont les rivaux des
« docteurs d'Aurillac en beaucoup de choses, mais
« ils les surpassent par leurs talents et leurs dispo-
« sitions naturelles. »

Saint-Evroul. Il est certain que les moines de Saint-Evroul ne se montraient pas indifférents à l'égard des lettres, car Jean, l'écolâtre de Reims, trouva près d'eux l'accueil le plus empressé (3). Pendant les quarante-cinq années qu'il vécut au milieu d'eux, il eut de nombreux compagnons d'étude dont les plus illustres furent Robert de Prunelai, Guillaume de Merlerand, Eudes de Montreuil, et Orderic Vital. C'est là que vivaient aussi Goisbert, de Chartres (4), médecin de Raoul de Toëni, et Raoul Malcouronne, ancien religieux de Marmoutiers qui avait fréquenté les écoles

(1) Præterea mediorum quorumdam librorum legalium sex volumina, et alios diversi generis libros ad retinendum in armario nobis dedit. (*Gall. christ.*, t. XI, p. 778.)

(2) Domini, siquidem Luxovienses patres, non modo loquentium sed eloquentiæ quodam modo sunt. Nam cum Aureliacensibus qui multarum rerum peritiam et usum habent, æquentur in plurimis, in eo facillime antecedunt quod hi nascuntur et fiunt eloquentes. (*Joh. Sarisb.*, *ep. LX*, *ap.* Migne, t. CXCIX.)

(3) Monachi illum libenter susceperunt quia grammaticæ artis erat peritus bonisque studiis usque ad senium intentus. (*Hist. eccl. Norman. Ordericus Vitalis*, t. II, p. 435.)

(4) *Ibid.*, t. II, p. 402, 423.

de France et d'Italie. L'habileté de Raoul en médecine fut si grande qu'en passant à Salerne il ne trouva qu'un seul rival (1). Longtemps après sa mort, les habitants du pays d'Ouche parlaient de sa science et lui attribuaient de véritables prodiges.

Savigny.

L'abbaye de Savigny fut dirigée par une suite d'abbés recommandables. L'un d'eux, saint Vital, n'hésita pas à s'exiler afin de satisfaire plus librement ses goûts littéraires, et ne revint à Savigny (2) qu'après avoir acquis tout ce qu'il désirait savoir. L'abbé Geoffroi, ancien élève des écoles de Paris, ne cessa pas d'entretenir des moines instruits autour de lui.

Robert de Torigny porta au mont Saint-Michel toutes les doctrines qu'il avait puisées au Bec et pendant trente années (3) il stimula sans relâche le zèle de ses moines par ses exhortations et ses exemples. N'avions-nous pas raison de dire que les Normands avaient amplement réparé leurs ravages, et qu'aucune province ecclésiastique n'avait fourni au royaume autant de religieux et de savants prélats.

MÉTROPOLE DE TOURS.

L'école publique, qui jusqu'ici s'était tenue à la collégiale de Saint-Martin, fut transportée à la cathédrale où Bouchard exerçait les fonctions de scolastique. Néanmoins l'abbaye conserva son école in-

(1) Nam in dialectica et grammatica, in astronomia quoque nobiliter eruditus est et musica. Physicæ quoque scientiam tam copiose habuit ut in urbe Psalernitanæ, ubi maxime medicorum scholæ ab antiquo haberentur, neminem in medicinali arte præter quemdam sapientem matronam sibi parem inveniret. (*Ibid.*, p. 69.)

(2) Scientia itaque non modica imbutus repatriare studuit; legum humanarum non ignarus extitit; rhetoricæ colorem, Tullianæque eloquentiæ elegantiam non ignoravit. (*Neustria sancta* P. DU MOUSTIER, Mss. latin. bibl. imp.)

(3) *Gallia christiana*, t. X, p. 544.

térieure. Ardouin, qui la dirigeait, nous a laissé une pièce de vers sur Mathilde, abbesse de Caen, où l'on reconnaît une main exercée.

Saint-Gratien. Entre les chanoines de Saint-Gatien trois surtout sont désignés par le titre de *magister*, un autre est surnommé Socrate. Si les autres membres du chapitre s'étaient dispensés de suivre leurs traces, l'archevêque Hildebert les aurait ramenés au devoir par son exemple.

Marmoutiers. Il y eut à Marmoutiers au moins trois écrivains de mérite, Gauthier de Compiègne, Jean, l'historien des comtes d'Anjou, et Adam, abbé de Perseigne. Les autres moines s'exerçaient de préférence à l'art de la parole (1) en débitant des discours devant leurs confrères, et dans ces essais à huis-clos, plusieurs révélèrent un véritable talent.

Chinon. Hugues II, archevêque de Tours, établit en 1142 des écoles publiques à Chinon (2) et en confia le soin au chefcier et aux chanoines.

Diocèse d'Angers. Ce que Marbode avait apporté de renommée à la ville d'Angers fut encore surpassé par les deux écolâtres Geoffroy Babion et Ulger. Quand ce dernier devint évêque, l'enseignement atteignit un tel degré de célébrité, que plusieurs auteurs ont voulu faire remonter à cette époque la fondation de l'Université d'Angers (3). Le fait est que certains usages adoptés plus tard dans les universités existaient déjà dans cette ville au XIIe siècle. Ainsi le degré de licence

(1) D. Martène, *thesaur. anecd.*, t. I, p. 606.

(2) Hugo instituit 1142 publicas Cainone scholas quarum curam demandavit capicerio et canonicis ecclesiæ. (*Gallia christ.*, t. XIV, p. 86.)

(3) Poquet de Livonnières, ancienneté de l'Université d'Anjou, in-4°, 1736 Angers.

se conférait avec cérémonie dans la maison épiscopale, et Ulger, pour perpétuer cette coutume, fit une fondation en faveur des bedeaux de l'académie. Ensuite il est avéré que les abbayes avaient déjà dans les environs d'Angers, des maisons destinées à recevoir les religieux qui venaient y faire leurs études. « A votre absence, dit Herbert, écolâtre d'Angers, « à son collègue Hilaire d'Orléans, on dirait que vous « ne remarquez pas le grand nombre de clercs (1) « nobles et riches, illustres et puissants réunis à An- « gers, et cependant vous êtes le seul capable de les « conduire avec honneur. » Le plus fameux de tous les disciples de cette université naissante fut le cardinal Mathieu d'Angers qui, après avoir enseigné le droit civil et canonique à Paris, fut promu au cardinalat.

Presque tous les abbés de Saint-Florent, au XIIe siècle, furent réputés hommes de lettres, il est donc permis de croire que les écoles ont trouvé en eux de fervents protecteurs. Etienne de La Rochefoucauld, évêque de Rennes, auteur de pièces enjouées en vers et en prose, était un élève de Saumur. Saint-Florent.

Hildebert, quoique devenu évêque, ne quitta pas la direction de l'école et s'appliqua jusqu'en 1124 à y faire fleurir toutes les connaissances de son temps. Guy (2), son successeur et son disciple, après avoir suivi les leçons d'Anselme de Cantorbéry, revint exercer les fonctions d'écolâtre, et surpassa son Diocèse du Mans.

(1) Quanticumque clerici nobiles et divites, gloriosi et potentes Andegavis conveniant, tu tamen unus cujus presentia studium illorum decoraret, per absentiam tuam vilificas. (BULŒUS, *Hist. Univ. Paris.*, t. II, p. 213.)

(2) In causis tam ecclesiasticis quam secularibus dux et lampas. (*Analecta* MAB., t. III, in-12, p. 346.)

maître dans l'exposition des arts libéraux. Hugues de Saint-Calais, prélat versé surtout dans le droit canon et civil, avait fait ses études au Mans ainsi que Geoffroi archevêque de Rouen, Hardouin, archevêque de Bordeaux, et Herbert, abbé de Cîteaux.

Laval.

Dans une bulle de Lucius III, à la date de 1183, où sont énumérés les biens appartenant au chapitre de l'église du château de Laval (1), il est fait mention de l'écolâtrerie : *donationem regiminis scholarum Lavallis.*

Diocèses de Bretagne.

L'école épiscopale de Nantes nous est connue par une lettre de Pierre de Blois, adressée à un archidiacre de cette ville, qui voulait lui confier l'éducation de ses neveux (2). « Guillaume votre aîné, lui dit-il, me donnera double besogne, il faudra qu'il « désapprenne avant d'apprendre. Vous me vantez « son génie vif et pénétrant, est-ce parce qu'il a passé « par-dessus la grammaire et l'étude des auteurs « pour prendre son vol vers les régions de la logi- « que ? » La pointe d'ironie qui perce dans cette dernière phrase indique assez que la Bretagne elle-même n'avait pas su échapper à l'engouement qui entraînait alors tous les esprits vers la dialectique à outrance.

MÉTROPOLE DE SENS.

Une charte de confirmation des droits du préchantre sur les écoles du diocèse de Sens, soumet tous ceux qui voudront enseigner à l'obligation de solliciter la *licentiam docendi* de ce dignitaire, elle excepte seulement les chanoines qui voudraient faire

(1) *Notice sur la chapelle du château de Laval.* Laval, 1853.
(2) Petri Blesensis, *ep. CI*, ed. Giles.

des leçons (1) sur l'Ecriture sainte, le droit canon et civil.

Diocèse de Troyes.

L'évêque de Troyes, Hatton, entretenait une correspondance suivie avec saint Bernard et Pierre le Vénérable, pendant que son archidiacre Gibuin faisait des sermons pleins d'éloquence et d'érudition. Pierre Comestor, auteur de l'*Historia scolastica*, avait été professeur à Troyes avant d'occuper la charge de chancelier à Notre-Dame de Paris.

La Celle.

L'abbaye de Montieramey forma Nicolas, d'abord secrétaire de saint Bernard, puis ami et protégé du comte Henri le Libéral. A Moutier-la-Celle (2), près de Troyes, la philosophie, la théologie, et les lois civiles furent étudiées aussi bien que les arts libéraux. Pierre de Celle, abbé du monastère, en exerçant les devoirs de l'hospitalité la plus fraternelle à l'égard de Jean de Sarisbéry, réduit à l'indigence, eut l'avantage de garder trois ans près de lui le plus fécond et le plus spirituel écrivain de son temps.

MÉTROPOLE DE LYON.

Les leçons des maîtres qui enseignaient à Lyon et les précieuses ressources de la bibliothèque rassemblée par l'archevêque Hugues attiraient des étudiants des contrées lointaines. Honoré, scolastique d'Autun, qui a laissé tant de monuments de son savoir, séjourna dans cette école. Lorsque l'illustre Pierre Maurice devint abbé de Cluny, il fit renaître dans cette abbaye les antiques traditions de science et de ferveur religieuse qu'avait léguées saint

Diocèse de Macon.

Cluny.

(1) Nisi forte aliquis canonicorum Senonensis ecclesiæ de divina pagina vel decretis vel legibus legere voluerit. (*Cartul. de l'Yonne*, II vol. p. 211.)

(2) *Petri Cellensis epist.*, *ap.* Migne, t. CII.

Odon. Pierre le Vénérable donna à ses élèves l'exemple de la plus prodigieuse activité. Il est surprenant qu'un homme chargé d'ailleurs de tant d'affaires, en relation avec tous les savants, ait pu produire autant d'écrits. Juifs, Musulmans, hérétiques de toute sorte éprouvèrent l'atteinte de ses coups. Il alla lui-même en Espagne chercher une traduction fidèle de l'Alcoran pour combattre avec plus de succès ses adversaires.

MÉTROPOLE DE BOURGES.

Diocèse de Limoges.

A mesure que nous descendons vers le Sud, les documents deviennent plus rares et partant nos assertions plus incertaines. Géraud, abbé de Saint-Augustin, se fit remarquer (1) par son empressement à enrichir la bibliothèque de son monastère et mérita le titre de grammairien (2). Isembert, élevé dès son enfance à l'abbaye de Saint-Martial, bâtit une infirmerie dont la structure était digne d'un palais royal et composa pour saint Salpinien une châsse d'une exécution fort habile. Lespine, dans le Limousin historique (1771), nous donne une haute idée du savoir faire des moines limousins par la description de l'autel en cuivre doré et émaillé dont fut ornée l'église abbatiale de Grand-Mont en 1165.

Diocèse de Saint-Flour.

Parmi les souscriptions d'une charte de l'église de Saint-Flour on lit : *Rotgerius* (3) *medicus* et *Durandus Cabiscols*, ce sont deux indices favorables à cette école épiscopale.

Aurillac.

Le monastère d'Aurillac (4) fit peu parler de lui

(1) *Gallia christ.*, t. II, p. 557.

(2) Labbeus, *Francorum rerum script.*, t. II, p. 321.

(3) *Gallia christ.*, t. II, p. 134 instr.

(4) Nam cum Aureliacensibus qui multarum rerum peritiam et usum habent æquentur in plurimis. (*Ep. LX*, t. CXCIX.)

après le départ de Gerbert, mais il n'en demeura pas moins attaché aux études sérieuses. Jean de Sarisbéry voulant louer le clergé de Lisieux, ne trouva pas de meilleur moyen de rendre sa pensée que de le comparer aux moines d'Aurillac.

Diocèse de Clermont.

On pourrait induire du grand nombre de monastères qui se rangèrent sous la juridiction de la Chaise-Dieu, que ce chef d'ordre n'était pas déchu de son état primitif. Si ce témoignage était équivoque, nous citerions les nombreux pontifes qu'il a procurés aux diocèses de Valence, d'Uzès, de Clermont et de Vienne.

MÉTROPOLE DE BORDEAUX.

Diocèse de Poitiers.

La série des écolâtres n'a subi aucune interruption à la cathédrale de Saint-Hilaire pendant le XIIe siècle. Cette affirmation repose sur la quantité innombrable de souscriptions (1) qui se trouvent au bas des chartes publiées par la Société des antiquaires de l'Ouest. Parmi ceux qui vinrent étudier à Poitiers, les plus célèbres sont Guillaume de Poitiers, Hugues de La Rochefoucauld, évêque d'Angoulême, et Philippe évêque de Durham (Angleterre).

Une charte d'Aliénor d'Aquitaine (1199) est revêtue de la souscription (2) d'un maître d'école de Saintes, nommé Isembert. L'apposition du seing de ce *magister* entre celui du prévôt de La Rochelle et du maire de la commune, ne doit pas être regardée comme fortuite ; à notre sens, elle indiquerait un dignitaire d'un rang élevé.

L'Aquitaine, aussi peu féconde que par le passé, n'a d'autre nom remarquable à produire que celui

(1) *Mém. de la Société des antiq. de l'Ouest.* 1847.

(2) Isemberto tunc magistro scholarum Xantonis. (Bibl. de l'école des Chartes, t. XIX, p. 18.)

de Geoffroi Leroux, archevêque de Bordeaux, dont saint Bernard fait l'éloge.

MÉTROPOLE DE NARBONNE. Diocèse de Montpellier.

Toute la gloire du Languedoc s'est concentrée sur la ville de Montpellier, la rivale de Salerne dans l'enseignement de la médecine. A propos de la dispersion des Cornificiens (1), Jean de Sarisbéry nous dit que les uns se firent clercs ou moines et que les autres se rendirent à Salerne ou à Montpellier pour se faire les disciples des médecins. Afin d'accroître la réputation de Montpellier, le seigneur Guillaume accordait (2) la permission d'enseigner publiquement cette science dans toute l'étendue de la ville à quiconque s'en montrait capable. Quant au droit romain, Pasquier (3), Catel (4), Gariel (5) et les derniers historiens du Languedoc affirment qu'il était déjà professé publiquement à Montpellier. Le fameux jurisconsulte Placentin, auteur d'un commentaire sur les *Institutes*, y mourut en 1192. Azon de Bologne lui succéda pendant dix ans. C'est pour conserver à la postérité le souvenir de ces deux maîtres éminents que la faculté de Montpellier a fait représenter leur tête sur les masses d'argent de ses bedeaux. Enfin il nous reste à citer un dernier nom, celui de Jourdain de Clivo, qui dirigea l'école publique du comté de Saint-Gilles jusqu'au jour où les Milanais l'attirèrent chez eux pour l'élire archevêque.

(1) Alii autem in philosophia intuentes defectum, Salernum vel montem Pessulanum profecti, facti sunt clientuli medicorum. (D. Bouquet, t. XIV, p. 302.)

(2) D. Vaissette, *Hist. du Languedoc*, t. II, p. 517.

(3) *Recherches hist.*, l. IX.

(4) *Hist. du Languedoc*, p. 293.

(5) *Ibid.*, p. 24.

Nous ne poursuivrons pas au delà nos investigations, elles ne feraient que nous révéler avec quelle rapidité les institutions les mieux établies en apparence peuvent décliner et disparaître. Parvenus au règne de Philippe-Auguste, nous touchons à la fin de l'existence glorieuse des écoles épiscopales et monastiques et à l'avénement d'un nouvel ordre de choses. Tout semble dès lors conspirer contre l'éducation claustrale, pour en accélérer la ruine. Les prélats, habitués à la vie tumultueuse depuis les croisades, se laissent absorber par les préoccupations temporelles et briguent l'honneur d'entrer dans les conseils des princes ou de devenir leurs ministres d'État. Les moines s'engourdissent dans le relâchement et l'oisiveté qu'amène toujours après elle une trop grande opulence, et se trouvent sans force pour lutter contre les nouveaux ordres religieux qui se sont emparés des chaires de l'enseignement. Il n'est pas jusqu'à la transformation qui s'opérait alors dans la société féodale qui n'ait eu son influence sur ce dénouement précipité. Ce n'est pas que le zèle des étudiants se soit refroidi, au contraire, jamais il ne fut plus ardent; mais les fils de ceux qui avaient secoué le joug des seigneurs pour s'ériger en municipalités franches se trouvèrent mal à l'aise sous la discipline du cloître, et voulurent respirer l'air libre des grandes villes. Loin de combattre ces tendances, Philippe-Auguste et ses successeurs les encouragèrent en fondant des universités et en comblant ces corporations de priviléges. Incapables de soutenir une concurrence aussi redoutable, les écoles épiscopales et monas-

tiques furent rapidement dépossédées du sceptre qu'elles tenaient avec honneur depuis quatre siècles et s'effacèrent complétement de la scène de l'histoire.

DEUXIÈME PARTIE

ORGANISATION

DES

ÉCOLES ÉPISCOPALES ET MONASTIQUES

CHAPITRE I

DE LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT.

Quoique les écoles épiscopales et monastiques se présentent sur le même rang dans notre titre, il s'en faut bien qu'elles puissent revendiquer une part égale dans notre estime. S'il était nécessaire de qualifier d'une manière précise cette période de l'enseignement en France, nous l'appellerions *la période bénédictine.* En poursuivant notre enquête à travers ces quatre siècles, quelles sont les écoles qui ont le plus frappé notre attention, sinon celles des monastères; et auprès de qui s'étaient formés les meilleurs professeurs des évêchés eux-mêmes, sinon près des fils de saint Benoît? Pourtant il ne faudrait pas conclure de là, comme D. Cajot, au dernier siècle, que les abbayes aient été établies pour servir d'écoles publiques. Avant le IXe siècle, les moines, suivant le précepte de leur fondateur saint Benoît, se contentaient de s'instruire entre eux, sans jamais ouvrir leurs portes aux séculiers. C'est seulement à partir du règne de Charlemagne, que les Bénédictins consentirent à faire cause commune avec les chapitres des cathédrales, et travail-

lèrent de concert avec eux à pourvoir l'Église de serviteurs aussi distingués par le savoir que par la vertu. Ils n'eurent pas lieu de s'en repentir, car ce surcroît de labeur, en les préservant du relâchement, leur attira aussi beaucoup de considération (1), de richesses et d'influence.

M. Laferrière reconnaît (2), comme nous, que l'ordre religieux des Bénédictins et le clergé séculier représenté par l'épiscopat, sont les seules institutions qui aient dispensé l'instruction du IXe au XIIIe siècle; mais il n'en donne pas la véritable raison. « Dans les écoles romaines, dit-il, la liberté « d'enseignement était le principe de droit public; « au moyen âge, le principe est changé, l'ensei- « gnement est exercé comme une charge ecclé- « siastique, comme un office monastique. » Dans la pensée de l'auteur, l'Église aurait accaparé l'enseignement, elle en aurait fait sa chose propre, son privilége. Eh bien! c'est une erreur. M. Laferrière s'en serait aperçu, s'il avait tenu compte des différences des deux sociétés qu'il met en parallèle.

L'Église a seule été en possession des écoles non par intolérance, mais parce qu'il ne pouvait en être autrement. Avant le XIIe siècle au moins, l'état social en Occident ne comportait pas d'autres maîtres que les cénobites et les chanoines, ni d'autres élèves que les aspirants aux grades ecclésiastiques. Quels

(1) Ex scholis omnis nostra salus, omnis felicitas, divitiæ omnes ac ordinis splendor, constansque stabilitas. (ZIEGELBAUER, *hist. rei litt.*, t. I, p. 65, in-4°.)

(2) *Mém. de l'Académie des sciences morales et politiques*, 3e série, 3e trim., 1853.

sont ceux qui auraient eu le désir d'entrer en concurrence avec eux? Ce ne sont ni les guerriers occupés à refouler les invasions ni les serfs attachés à la glèbe; or, à cette époque, la société se réduisait à trois castes de personnes. Si quelqu'un eût été assez téméraire pour sortir de sa sphère, il se serait condamné à l'indigence. Ceux qui s'étaient consacrés au service de l'Église, comme clercs ou comme moines, pouvaient se vouer tout entiers au culte de la science sans inquiétude; les libéralités des princes et les aumônes des fidèles les mettaient à l'abri du besoin. Mais quelles auraient été les ressources d'un laïque lettré à une époque où les carrières libérales n'existaient pas, et où les produits de la propriété littéraire étaient inconnus? Si l'on n'admettait pas que la profession des lettres ait été pendant longtemps et exclusivement attachée à l'état ecclésiastique, comment expliquerait-on que les deux mots clerc et lettré soient devenus synonymes? Eustache Deschamps, poëte du XIVe siècle, dit en parlant de Paris :

> C'est la cité sur toutes couronnée,
> Fontaine et puits de sens et de *clergie*.

Au XVIIe siècle, le mot clerc était encore employé dans le même sens :

> Un loup quelque peu *clerc*

dit La Fontaine dans la fable des animaux malades de la peste. Il ne peut donc être question de liberté d'enseignement au moyen âge dans la période qui nous occupe; les esprits étaient incapables de la concevoir et d'en user.

La meilleure preuve, à notre avis, que l'Église a joui elle seule du droit d'enseigner par la force même des choses, et sans recourir au despotisme, c'est qu'il ne subsiste pas trace d'une mesure prohibitive dont on puisse lui faire reproche. Pourtant le contraire aurait lieu si elle avait eu des rivaux. Lorsqu'au XIe siècle elle fut obligée par les circonstances de créer des officiers chargés de conférer l'investiture du professorat, cette surveillance ne fut jamais une entrave que pour les hérétiques. Pourvu qu'un maître fût honnête et instruit (1), il était sûr d'obtenir l'autorisation d'ouvrir une école. On ne pouvait être moins exigeant.

Si M. Laferrière entend la liberté d'enseignement dans le sens que lui donnent les libres penseurs modernes, il a raison de dire qu'elle n'existait pas au moyen âge. Mais y a-t-il lieu de s'en étonner? Toutes les fois que l'Église a résisté aux attaques des hérétiques, elle n'a fait qu'user d'un droit légitime et remplir un devoir impérieux. Sa fonction de gardienne des croyances religieuses ne lui imposait-elle pas l'obligation de frapper d'anathème tous les attentats contre les bases de la foi chrétienne? On lui a reproché avec raison d'avoir sévi trop souvent avec rigueur envers les dissidents; mais on n'a pas assez remarqué que la procédure civile n'était guère moins inhumaine, et que, du reste, elle n'usait de violence qu'après avoir fait preuve d'une grande longanimité. Presque tous ceux qu'elle a châtiés ont été appelés à la barre d'un

(1) Voyez le chapitre suivant.

concile et invités au repentir par la persuasion. Les républiques, même les plus sages de l'Antiquité, n'ont pas été plus tolérantes à cet endroit, car quiconque introduisait chez elles de nouvelles divinités, s'exposait à l'exil ou à la mort. Et, sans remonter si haut, n'avons-nous pas vu de nos jours l'opinion publique et le Chef de l'État protester énergiquement contre les prétendus oracles d'une école audacieuse, qui cherchait à ébranler le dogme sur lequel reposent les croyances du peuple français?

La condition des personnes au moyen âge étant telle que nous l'avons montrée, il est presque superflu de dire quel sens il faut attribuer au mot public quand il se rencontre dans un texte antérieur au XIIe siècle. Par exemple, quand le Concile de Paris, tenu en 829, invite le prince à ouvrir *des écoles publiques,* on ne peut interpréter sa pensée que de deux manières : il demande des écoles (1) accessibles aux clercs et aux moines de toutes les contrées, ou bien ce sont des écoles de doctrine chrétienne pour le peuple. Tout autre sens plus étendu serait en flagrante contradiction avec les données de l'histoire.

(1) Du Boulay assimile ces écoles à des Universités; c'est une conjecture sans fondement, et de plus, invraisemblable. (*Hist. Universit. Paris.*, t. I, p. 159 environ, in-fo.)

CHAPITRE II

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX.

L'organisation des écoles épiscopales et monastiques n'ayant jamais été ramenée à un système uniforme pendant le moyen âge, il nous est fort difficile d'en donner une idée complète. Nous nous contenterons donc de constater çà et là les coutumes qui servaient le plus souvent de règles. Ni les empereurs, ni les conciles, ni les souverains Pontifes, qui ont successivement exercé la haute juridiction sur les écoles, n'ont essayé de dresser un code de règlements; leur zèle s'est borné à prodiguer les exhortations. Le sort des maîtres, des élèves et des études, dépendait entièrement du bon vouloir et des goûts de l'abbé, ou de l'évêque. Il faut avouer pourtant que ce régime arbitraire régna seulement dans les évêchés et les abbayes solitaires, et que dans beaucoup de monastères il fut contrebalancé par l'influence salutaire des chefs d'ordre établis successivement en Occident, par Benoît d'Aniane, Odon de Cluny, Robert d'Aurillac, saint Guillaume de Dijon et Robert de Molesmes.

Les premières tentatives d'organisation générale

ne remontent qu'à la fin du XIe siècle, et encore ne concernent-elles que les écoles épiscopales. Effrayée de l'émancipation violente de la bourgeoisie et de la multiplicité des erreurs qui se produisaient, l'Église jugea prudent de soumettre à son contrôle tous les nouveaux maîtres laïques ou clercs. Habitués à considérer l'Église comme la seule autorité enseignante, les aspirants au professorat laïque lui surent gré de ce qu'elle n'abusait pas de son omnipotence jusqu'à s'arroger le monopole de l'enseignement, et lui reconnurent sans difficulté le privilége de conférer la *licentiam docendi.*

Dans chacun des chapitres il y eut un chanoine, ordinairement le chancelier ou le préchantre, auquel était départie la collation de l'office scolastique. Sa juridiction s'étendait sur la ville épiscopale et les faubourgs : Guillaume, archevêque de Reims, conférant au chapitre de Sainte-Pharaïlde, en 1179, la direction des écoles de Gand, dit : « Nous défendons (1), à qui que ce soit, de « tenir école à Gand ou dans les environs, sans « votre assentiment. » Un autre Guillaume, archevêque de Sens, donnant les mêmes lettres d'investiture à Geoffroy, préchantre de sa cathédrale, en 1169, nous prouve que ce droit des préchantres n'était pas nouveau dans sa province ecclésiastique :

Dignitatem (2) *scholarum quæ ad jus precentorie*

(1) Inhibentes ne quis sine assensu tuo et licentia in toto Gandensi, vel oppidi suburbio scholas regere presumat. (MIREUS AUBERTUS, *opera diplomatica*, in-8°, t. II, p. 974.

(2) Quantin, *Cartul. de l'Yonne*, vol. II, p. 211.

pertinent, dit-il...., *concedimus in perpetuum et confirmamus, videlicet ut nulli liceat nisi assensu, et licentia precentoris, scolas cujuscumque modi sint regere*, etc....

Si l'on en juge par les nombreuses réclamations adressées au siége pontifical, l'arbitre universel de tous les différents, les chapitres, imbus de l'esprit fiscal que la féodalité avait propagé, voulurent abuser de leur privilége en prélevant une taxe sur ceux qui réclamaient la *licentiam docendi*. Les papes nous ont laissé quelques bulles (1) qui attestent leur intervention réitérée contre ces abus. Alexandre III, instruit par l'un des maîtres de Blois que le préchantre Husdric voulait le soumettre à une redevance en dépit des immunités dont il avait été gratifié, défendit de prélever (2) aucune taxe sur qui que ce fût et sous aucun prétexte. L'avidité même en poussa quelques-uns à franchir les bornes de leur juridiction, et à étendre leurs prétentions jusque sur les terres des abbayes. Ce fut le sujet des plaintes portées par l'abbé de Saint-Remi de Reims devant Adrien IV, contre le chanoine Foulques, recteur des écoles en 1155(3). L'abbé de Saint-Pierre-des-Monts ayant fait savoir au pape que le *magister*

(1) Pro licentia vero docendi nullus pretium exigat, vel sub obtentu alicujus consuetudinis ab eis qui docent aliquid quærat, nec docere quemquam, qui sit idoneus, petita licentia, illis interdicat. (*Concil Lateran.*, ap. Pithou, *corpus juris can.*, t. II, 234.)

(2) Mandamus quatenus..... ut quicumque viri idonei et litterati voluerint regere studia litterarum, sine molestia et exactione scholas regere permittantur. (*Ibid.*, p. 235.)

(3) Alioquin ab eo cui scholarum regimen sine participatione, ut diximus, laboris commiserit, juxta constitutionem Lateranensis concilii, nihil omnino exigat. (AUBERTUS MIRÆUS, *ibid.*, p. 981.)

de Châlons-sur-Marne prétendait avoir un droit de maîtrise (*magisterium*) sur les écoles établies dans le territoire de l'abbaye au préjudice des abbés, Alexandre III répondit aux deux parties : « Nous « voulons qu'aucune exaction ne vienne empêcher « un homme probe et instruit (1) d'ouvrir une « école dans la ville, ou les faubourgs, ou dans un « lieu quelconque, car on ne doit pas vendre ce « qu'on tient de la munificence du Ciel, mais le « dispenser à tous gratuitement. Si par suite d'une « habitude fâcheuse l'écolâtre prélève des taxes sur « les écoles de la ville, il n'a rien à revendiquer sur « les terres de l'abbaye. »

Pour éviter toute contestation de ce genre, Simon, abbé de Saint-Bertin, fit confirmer par le pape Lucius III le droit qu'avait son abbaye d'établir des écoles dans tous les prieurés de sa dépendance, de même que certains écolâtres prudents se munissaient à l'avance de lettres d'exemption (2).

Remarquons en passant que ces nombreuses causes déférées au tribunal des souverains Pontifes furent autant de motifs pour eux de manifester leur autorité sur les écoles et servirent de fondement au rôle d'arbitre qu'ils remplirent plus tard dans les troubles de l'Université de Paris.

(1) Precipias ne aliquem probum et litteratum virum regere scholas in civitate vel suburbiis, ubi voluerit, aliqua ratione prohibeant. Non enim venale debet exponi quod munere gratiæ cœlestis acquiritur, sed gratis debet omnibus exhiberi. Verum licet idem magister scholarum illud sibi in civitate obtentu pravæ consuetudinis vendicet, hoc in terra abbatis non potest aliquatenus vendicare. (*Concilia* LABBEI, t. X, p. 1278.)

(2) Obtinuit privilegium confirmationis item de institutione scholarum n ecclesiis nostris. (D. MARTÈNE, in *Thes. anecdot.* Chron. S. Bertini, t. III, p. 668.)

Les seigneurs qui ne laissaient jamais échapper une occasion de rançonner leurs vassaux, étendirent aussi leur juridiction sur l'enseignement. De même qu'ils avaient usurpé le droit de patronage sur les églises au nom de la suzeraineté, on les vit s'approprier la collation des offices d'écolâtre au même titre. Le fait curieux que nous signalons ici s'est généralisé comme le système féodal, puisque nous en avons trouvé des traces au Nord et au Midi. A la mort de Gauthier, recteur (1) de Rhétel, le seigneur du lieu confia la direction de l'école aux moines du prieuré de la ville. Dans la suite, le fils du collateur ayant voulu la leur enlever, l'abbé de Saint-Remi de Reims, propriétaire du prieuré, porta plainte à Alexandre III, qui usa de toute son influence *auprès du seigneur,* dit la chronique, pour les y faire maintenir. Le comte de Flandre (2) et de Vermandois, Philippe, désignait lui-même le chanoine qui devait diriger les écoles sur ses terres. En 1180, Guillaume, seigneur de Montpellier (3), fit annoncer *qu'il accordait,* en vue du bien public, la permission d'enseigner la médecine dans toute l'étendue de la ville, à quiconque serait en état de l'entreprendre. Voici enfin un témoignage qui ne laisse aucun doute : « Je possède à Clermont (en « Beauvaisis), dit le consul Raoul à son seigneur

(2) D. Martène, *Ampl. collectio*, t. II, p. 999.

(3) Filius noster Philippus Flandrie et Viromandie illustris comes sua nobis insinuatione monstravit quod olim scholæ oppidi predicti assignatæ fuerunt uni canonicorum, ut nullus in eodem oppido, sine illius assensu cui a comite scholæ assignatæ fuerant, scholas regere et gubernare presumeret. (Miræus Aubertus, *ibid.*, t. II, p. 974.)

(4) *Gallia christ. nova*, t. VI, p. 755.

« Hugues de Gournay, un maître qui, cette année « encore, y tient les écoles. La réputation de votre « ville, le désir de se concilier votre amitié, l'ont « porté à solliciter de vous comme une faveur ce qui « sera sans doute l'accomplissement de vos sou- « haits. Il est versé (1) dans l'étude des auteurs et « des philosophes, et dans celle de la grammaire « notamment. Il connaît l'Ecriture, et ce qui met « le sceau à tous ces avantages, il s'est rendu re- « commandable par la gravité de ses mœurs. Il « vous demande donc, *ainsi qu'à vos clercs*, la per- « mission d'enseigner l'année prochaine à Gour- « nay. » On pourrait peut-être conclure de cette dernière phrase, que l'Eglise ne perdait jamais son droit de contrôler le mérite et la moralité des maîtres, lors même que le seigneur avait accaparé le bénéfice de la présentation.

(1) Huic igitur in authoribus, in philosophis, in artium diversis operibus in grammaticæ artis executione precipuo, nec non etiam paginæ divinæ non prorsus ut aiunt ignaro..... ut castelli vestri regimen, omni impeditionis causa procul amota, futuro anno hoc ei concedatis, apud vos vestrosque clericos impetrare precibus laboro. (Bulœus, t. II, p. 11.)

CHAPITRE III

CONDITION DES ÉCOLATRES.

L'enseignement, dans les écoles épiscopales et monastiques, était confié à des maîtres appelés *magistri* ou *scholastici* au Nord, *capiscoli* au Midi. Cette distinction n'est pas absolue, mais elle est fondée sur un grand nombre de textes authentiques. Aubert le Mire (1), dans son recueil si précieux de chartes et de diplômes, nous a conservé plusieurs actes du XIe et du XIIe siècle concernant les églises de Cambrai et de Tournai, où le maître des écoles ajoute à son nom le titre de *scholasticus*. Les chartes de Poitiers, publiées par la Société des Antiquaires de l'Ouest, portent toujours *magister scholarum*. Quant au capiscol, nous en trouvons un parmi les dignitaires de Gellone (2), sous Louis le Débonnaire : *Adalmannum capiscolem*. Dans la bibliothèque de Cluny, on voit une charte d'Auvergne (3) souscrite par Bernard *capiscolus*. La charte de fondation du prieuré de Sauve-Saint-Pierre (diocèse

(1) Miræus Aubertus *opera diplom.*, t. I, p. 75, 98, *ibid.*, t. II, p. 952.
(2) Mabillon, *Annales O. S. B.*, t. II, 377.
(3) Bibl. Cluniac., p. 535.

de Nîmes) (1), nous donne deux exemples du même titre : *Constituerunt cellarium Benedictum qui caput scholam regeret. — Aicmaro caputschola monasterii Gellonensis.* En recourant au glossaire de Ducange, on verra que les recherches de cet érudit éminent sont une confirmation de ce que nous avançons (2). Le seul démenti que nous ayons rencontré dans nos investigations, se trouve dans la notice d'Hincmar, publiée par le Père Sirmond (3). On y fait mention d'un Sigloard *caputschola sanctæ ecclesiæ Remensis.*

Ce rôle de maître fut souvent rempli par l'abbé ou par l'évêque lui-même dans le principe. Au xe siècle, nous avons vu que Notger, évêque de Liége, emmenait avec lui des écoliers dans ses visites pastorales; et au xie siècle, Fulbert de Chartres, continuer ses leçons même quand il eut été investi de l'épiscopat. Ce ne fut assurément là qu'une exception; le plus souvent la charge d'écolâtre était exercée par un chanoine, un simple prêtre, ou un moine de Saint-Benoît. Il serait téméraire d'avancer que les scolastiques des cathédrales étaient invariablement choisis dans le chapitre ou le clergé. Quand un docteur de talent se présentait, on ne se faisait pas scrupule de l'accepter, et, sur ce point, les exemples n'ont pas fait défaut dans notre récit (4). Les écoles monastiques ne confiaient jamais

(1) D. Martène, *Thes. anecdot.*, t. I, p. 150.

(2) Lenoir, *Archit. monastique*, t. II, sur le plan de S. Gall on lit : *Mansiunculæ scholasticorum, mansio capitischolæ.*

(3) Sirmondi, *Concilia Galliæ; vide notas ad calcem capitularium Caroli Calvi.*

(4) Quoties autem idoneum ad hanc subeundam provinciam in suo

leurs chaires à des séculiers; elles préféraient recourir aux abbayes voisines quand elles manquaient de professeurs. L'esprit de fraternité et d'abnégation de tout intérêt terrestre bannissait toute rivalité envieuse, et jamais un monastère ne faisait difficulté (1) de se dépouiller au profit d'une autre communauté.

A l'abbaye de Fuld, où les traditions de saint Martin de Tours avaient été importées par Raban Maur, le collége des professeurs comptait douze moines instruits (2) en toute science, qui se recrutaient parmi les autres maîtres et formaient le conseil de l'abbé, sous le nom de *seniores*. Un treizième, appelé *principalis*, leur fixait les leçons à donner aux élèves, et avait droit à l'obéissance (3) après l'abbé.

La dignité suprême dans les écoles épiscopales un peu importantes, était celle d'*archischolus* ou de *primicerius*. Drogon et tout le clergé de Metz, voyant qu'Aldric professait avec zèle et multipliait autour de lui les docteurs, l'élevèrent, dit la chronique, à un plus haut ministère (4). On l'établit

cœnobio monachum abbas minime habuisset aliquo alio monasterio petere aptum non erat verecundum. (*Chron. Hirsaug.*, p. 26.)

(1) Talis eo tempore consuetudo in ordine nostro servabatur ut monachi pro pleniori eruditione consequenda, si qui viderentur idonei ad diversa monasteria instruendi mitterentur. (*Ibid.*, anno 952, Trithème.)

(2) Et qui post longum exercitium litterarum evasissent doctiores cœteris magistri præponerentur. Inter quos duodecim præcipui quorum consilio abbas in arduis rebus utebatur. (*Ibid.*, anno 838.)

(3) Ista fuit lex 12 doctorum ut singulis legerent singuli juxta principalis ordinationem magistri et propterea omnium deputator lectionum cui et obedire cœteri post abbatem omnes tenebantur. (*Acta SS.* Boll. Février *Ratgari Fuld. vita*, t. I.)

(4) In majus ministerium sublimaverunt, primicerium et magistrum omnium eum constituernnt. (Baluze, *Miscellan.*, t. I. *Vita Aldrici Cœnom.*

primicier et maître de tous. Le biographe de saint Lietbert, évêque de Cambrai, nous dit que ce prélat avait été nommé *archischolus* de l'école (1), tant il avait excité l'admiration des maîtres.

On ne choisissait pas à la légère les professeurs réguliers ou séculiers, et, selon Fulbert, mieux valait laisser une chaire vacante que d'y placer un sujet indigne. « Je ne veux pas vous envoyer un collaborateur pour votre école, dit-il à Hildegaire de Poitiers, s'il n'est pas d'un âge mûr (2) et d'une grande pureté de mœurs. » Etienne de Tournay, en 1197, s'exprimait dans les mêmes termes : « Le maître doit être d'une vertu (3) éprou-« vée, ensuite d'une érudition complète, et, s'il « s'adjoint quelqu'un, il doit être doué des mêmes « qualités. » Jamais, dans aucun temps, on n'a mieux compris le respect religieux qui est dû à l'enfance, et mieux appliqué la maxime de Juvénal : *Maxima debetur puero reverentia.*

L'institution des chanoines réguliers, recommandée par les souverains Pontifes Étienne III et Léon III, en 768 et 772, et propagée en France par Chrodegang de Metz, rendit à ce point de vue de grands services à la cause de l'éducation et de l'instruction. — A côté et au-dessous des scolastiques se trouvait le *proscholus* qui surveillait plutôt les

(1) D'Achery *spicileg.*, t. II, p. 139.

(2) Dein adjutorem scholarum nolo tibi mittere qui nondum assecutus sit maturitatem ætatis et gravitatem morum. (*Coll.* Migne, t. CXLI, *Ep. LXIII* et *LXIV.*)

(3) Talis ad officium magisterii scholarum debet eligi persona quæ idonea sit et probata honestate morum et perfecta scientia litterarum. (MIRÆUS AUBERTUS, *ibid.* t. II, p. 981.)

mœurs des élèves que leurs études. Devant *l'auditorium* était un lieu appelé *proscholium*, où les enfants apprenaient, de ce mentor, quels devaient être leurs gestes, leur maintien, leur démarche en abordant le *magister*. Ausone (1), dans une épigramme, attribue le même rôle servile au *proscholius*. — Fulbert (2), lui donne le titre de *adjutor scholarum*.

Pendant longtemps les écolâtres furent confondus dans la foule des autres chanoines sans aucune distinction ni prérogative. C'est à la fin du XIe siècle seulement, que cette charge (3) semble avoir été érigée en office avec émoluments spéciaux. Dans une bulle confirmative, décernée à Saint-Saturnin de Toulouse, en 1097, le Pape rappelle (4) les biens afférents à l'écolâtrerie. Eudes de Vaudemont, évêque de Toul, dans un contrat passé entre lui et le Pape au XIIe siècle, stipula que les trois maîtres chargés de l'enseignement supérieur, sous la direction de l'écolâtre, dignitaire du chapitre, auraient chacun une prébende de chanoine (5), et que les professeurs d'humanités auraient chacun une prébende de vicaire ou de chapelain.

Les termes (6) dont se sert Alexandre III, dans

(1) Tam pauper ut proscholos esset grammatici apud Mediolanum. (*Epigr.* 23.)

(2) *Ep. LXXX.*

(3) Per unamquamque ecclesiam magister qui clericos ejusdem et scholares pauperes gratis doceat, competens aliquod beneficium præbeatur. (*Concil. Lateran.* ap. Pithou. *Corpus juris can.*, t. II, p. 234.)

(4) Prepositurae, Decaniæ, Sacristiæ, Capitischolæ et cætera ecclesiæ vestræ bona omnia vobis vestrisque successoribus confirmamus. (T. II, p. 179. Baluze, *Miscellanea.*)

(5) D. Calmet, *Hist. eccl. et civile de Lorraine*, p. 144, 1728, Nancy.

(6) Pervenit ad nos quod cum in ecclesia Laudunensi et ecclesia Tor-

une décrétale, nous font connaître que non-seulement les diocèses de Laon et de Tournai possédaient depuis longtemps une écolâtrerie prébendée, mais encore que les grandes métropoles en avaient été pourvues autrefois. Baudoin, comte de Flandre, en fondant une école à l'abbaye de Saint-Jean de Valenciennes, en 1196, assigna une prébende à l'écolâtre, et, suivant le droit que nous avons constaté plus haut, en conféra le bénéfice à son clerc Gauthier (1). Voici, d'après une charte de l'évêque Etienne de Tournai, les conséquences principales qui découlèrent de cette institution fixe. Désormais l'écolâtre (2) ne peut plus courir de chaire en chaire comme nous en avons vu tant d'exemples; il est tenu à résidence, à moins qu'il n'obtienne congé du chapitre. S'il s'absente plus de vingt jours, il perd son bénéfice. Quand il a reçu l'investiture de sa charge, il doit faire des cours sur la théologie et

nacensi ad sustentationem ejus qui scholas regit, beneficium olim deputatum fuisset sicut per omnes fere alias majores Gallicanas et fuisse quondam et in quibusdam esse dinoscitur. (Bulœus, t. II, 831. *Hist. Univ. Paris.*)

(1) Scholas ergo ibidem institui et prebendam quæ dignitati scholarum adjuncta erit in perpetuum de segetibus meis apud Kierinaing..... Scholas itaque cum prebenda magistro Gontero clerico meo liberaliter et benigne contuli. (Aubertus Miræus, t. II, p. 837, ibid.)

(2) Tales ad officium magisterii scholarum debet eligi persona quæ jugem teneatur facere cum stationariis mansionem nisi mera capituli licentia.... Institutus autem nisi infirmitate aut majore ætate excusetur, de divina pagina et de majoribus saltem facultatibus aliquid legat..... quod si secus egerit, nec ad commonitionem capituli cito correxerit, eo penitus tam scholarum officio quam prebenda ipsa destituto alius libere loco ejus qui hoc sufficienter, sicut supra dictum est, velit et possit explere, a capitulo ordinetur. Nichilominus quod si sine licentia capituli quam diximus, ultra XX dies abfuerit totius beneficii similiter habeatur extorris..... (T. II, p. 981, Aubertus, ed. Foppens.)

les sciences supérieures; l'âge et la maladie seuls peuvent l'en dispenser. S'il manque à ses obligations ou néglige les avertissements du chapitre, il est privé de sa prébende et remplacé. Cette nouvelle législation, en mettant ainsi les écoles sous la surveillance du chapitre, les préservait des fâcheuses intermittences que l'ambition ou l'inconstance des maîtres amenait trop souvent dans le cours des études.

A Liége, l'office scolaire (1), au XIe siècle, était occupé régulièrement sept ans. Après cette première période, on pouvait être considéré comme émérite ou présider à titre d'honneur (*gratia emeriti*) les exercices de l'école sans y concourir activement. L'évêque ou l'abbé, cependant, pouvait exiger qu'on prolongeât son service au delà du terme. Au monastère de Lobbes, l'écolâtre était obligé de solliciter tous les ans l'investiture (2) de sa charge en prêtant hommage.

La juste considération qui a été attachée de tout temps au titre de professeur, n'a jamais été plus grande qu'à l'époque dont nous parlons. On croyait que ce titre relevait le mérite de ceux mêmes qui étaient parvenus aux plus hautes dignités : aussi, en écrivant à un cardinal ou à un évêque qui avaient enseigné *ex cathedra,* ne manquait-on jamais de mettre en avant leur ancien nom de maître, comme l'attestent les lettres de Jean de Sarisbéry, de saint

(1) Mabill., *Analecta*, epist. Gozechini, p. 424.

(2) Scholarum vero regimen annuatim, exinde homagio accepto, ei quem tam ipse quam canonici elegissent, traderet, qui anno exacto, non sine abbatis vel clericorum consensu in eodem officio renovari posset. (Spicileg, t. 2, *De gestis abb. Lobiensium*, 30 abbas Franco.)

Bernard et de leurs contemporains. C'est qu'en effet les fonctions de scolastique étant avant le XIIIe siècle à peu près les seules où le talent pût se montrer dans tout son éclat, elles furent teujours recherchées par les hommes remarquables. Les écolâtres réguliers ou séculiers, devenus abbés ou évêques, sont innombrables.

CHAPITRE IV

CONDITION DES ÉCOLIERS.

La religion occupait une telle place dans les mœurs au moyen âge que chaque famille briguait l'honneur de compter au moins un de ses membres dans la grande association des ministres de l'Evangile. Riches et pauvres, serfs et ingénus venaient offrir au Seigneur un de leurs descendants, et sollicitaient pour lui l'habit de clerc ou la coule du moine. Toujours fidèle à ses nobles traditions, l'Eglise ouvrait ses rangs aux enfants de toutes les classes sans distinction; elle n'exigeait d'autre recommandation que le désir sincère d'embrasser une vie de sacrifice et de dévouement. Charlemagne (1) rappela ce grand principe à ses sujets dans son capitulaire de 789, et le sanctionna en s'y conformant dans le choix des élèves du Palais. Un texte très-précis de la vie de saint Guillaume de Dijon affirme qu'en réformant ses quarante monastères, cet abbé ouvrait toujours des écoles où venait étudier le fils du

(1) Non solum servilis conditionis infantes sed etiam ingenuorum filios aggregent. (Cap. de 789, BALUZE, t. I, p. 238.)

manant (1) comme celui de l'homme libre. Le nom d'oblats (*oblati*) désignait ceux qui se consacraient à la vie religieuse des monastères, par opposition aux enfants des écoles épiscopales que le clergé choisissait de lui-même avec le consentement des parents, parmi ceux qui manifestaient les meilleures dispositions dans le service des autels. Cependant ni les uns ni les autres n'étaient liés irrévocablement. Comme rien ne demande plus de liberté que la profession des vœux de religion, on attendait jusqu'à l'âge de raison, *intelligibilem ætatem*, pour leur faire contracter un engagement. Dès l'origine de Cluny (2), il fut défendu d'admettre à la probation religieuse avant quinze ans; peu après, le temps d'épreuve fut différé jusqu'à dix-huit et jusqu'à vingt ans sous Pierre le Vénérable. Le concile de Tolède est aussi formel à ce sujet et laisse aux jeunes gens le temps (3) de réfléchir jusqu'à vingt ans.

On les acceptait dès l'âge le plus tendre (4) afin de leur inculquer plus sûrement des habitudes régulières et les assouplir aux exigences de la discipline. Persuadés avec raison qu'il n'y a rien de petit quand il s'agit d'un dépôt aussi sacré que l'enfance, les législateurs des clercs et des moines se préoccu-

(1) Nullusque qui ad hæc vellet accedere, prohiberetur. Quin potius tam servis quam liberis, divitibus cum egenis..... (BOLLAND. *Acta SS.*, t. I, janv. p. 60.)

(2) *Statuta Petr. Vener.* 26 ap. Bibl. Cluniac., in-f°.

(3) Ut hi quos voluntas parentum a primis infantiæ annis clericatus officio mancipârit, erudirentur ad octavum decimum annum ætatis quo facultatem haberent cælibatum vel conjugium eligendi. (MABILL. *Annales O. S. B.*, t. I, l. III, c. LIV.)

(4) Radulphus genuit tres filios quorum primum Theodorum quinquennem litteris docendum tradidit. (D'ACHERY *spicilege*, t. II, p. 906.)

paient des détails les plus minutieux et sauvegardaient la conduite de leurs pupilles par d'ingénieuses précautions (1). Toutes les circonstances qui pouvaient devenir une occasion de mal faire étaient écartées avec une prudence étonnante. Les élèves devaient se réunir dans une salle commune sous l'œil d'un clerc âgé et scrupuleusement fidèle à ses devoirs; de plus, quand ils allaient au dehors, ils étaient soumis à une surveillance aussi attentive. Nous avons vu que l'évêque de Liége, Notker, ne dispensait pas même en voyage (2) des règlements, car ses clercs étaient maintenus sous une ferme discipline par un de ses chapelains. Les adolescents avaient chacun *un ou deux* pédagogues qui ne les quittaient jamais, pas même la nuit, car ils reposaient dans le même dortoir. « Je vous en-« voie, dit Loup de Ferrières à l'abbé de Prum, trois « enfants qui se contentent de deux pédagogues (3). « Dans le cas où un pressant besoin l'exige la nuit, « disent les coutumes du Bec (4) et de Cluny, on « doit réveiller le surveillant qui à son tour appelle « un autre enfant, et tous trois vont ensemble *ad* « *necessaria*. La lumière ne doit être éteinte que « lorsque chacun est revenu à sa place. Dès le ma-

(1) Solerter rectores ecclesiarum vigilare oportet, ut pueri et adolescentes qui in congregatione sibi commissa nutriuntur vel erudiuntur ita jugibus ecclesiasticis disciplinis constringantur ut eorum lasciva ætas ad peccandum proclivis, nullum possit reperire locum quo in peccati facinus proruat. (*Chrodegangi Metensis episcopi regula can.*, c. XLVIII, *ibid.*)

(2) Uni ex capellanis suis sub arctissima parerent disciplina. (*Gesta episc. Leod.*, c. XXV, *ap.* D. MARTÈNE, ampl. collectio., t. IV.)

(3) Qui tres duobus tantum pædagogis contenti sunt (*Ep. XCI* Lupus Ferr.)

(4) *Consuet. Clun.* ap. *spicileg. Achery*, t. I, p. 687.

« tin, les enfants sont éveillés par la baguette du « maître, et conduits au *lavabo* où leurs pédagogues « surveillent et complètent leur toilette. En quelque « lieu qu'ils se trouvent, il leur est défendu de s'ap- « procher de trop près, et à cet effet on leur donne « à chacun un tronc pour siége (1) au lieu de bancs « communs. Quand un enfant veut parler à un de « ses condisciples, il en demande la permission et « s'exprime tout haut devant le maître. La méri- « dienne est exclusivement consacrée au repos, et « il est sévèrement interdit d'en détourner un ins- « tant pour lire ou écrire dans son lit. Quand une « maladie force un enfant d'habiter l'infirmerie, il y « est placé jour et nuit sous l'œil d'un gardien vigi- « lant, etc... » Assurément c'est là un code d'éducation bien supérieur aux mœurs du temps où il a été écrit, et nous serions tentés d'en soupçonner l'authenticité si nous ne savions qu'il a été rédigé sous l'inspiration du christianisme. Aucun fils de race royale (2) ne pouvait être entouré dans son palais de plus de soins que le dernier des enfants élevés dans les monastères.

Quoique le genre et le mode des punitions déterminées par le législateur ne fussent jamais préjudiciables à la santé ou à la moralité des enfants, cependant l'exécution n'était pas toujours exempte d'amertume pour le condamné. Si dans les offices ils commettaient quelque faute de chant ou de con-

(1) In claustro et in capitulo ubi sedent singuli singulos truncos pro sedibus habent. (*Ibid.*)

(2) Dixi in corde meo difficile fieri posse ut ullus regis filius majori diligentia nutriatur in palatio quam puer quilibet minimus in Cluniaco. (*Ibidem.*)

duite, sur-le-champ le délit était puni au moyen de verges flexibles qu'on leur faisait sentir (1) le plus près possible en les dépouillant jusqu'au dernier vêtement. Le maître principal et ses délégués appelés *circatores* avaient seuls le droit d'infliger les corrections corporelles. On ne sait rien de la durée et de la sévérité des exécutions, mais le fait suivant nous montre qu'elles inspiraient une grande frayeur aux coupables. Voici ce qu'on raconte. Le jour de saint Marc, des écoliers de Saint-Gall avaient encouru la peine de la flagellation pour avoir tenté une expédition buissonnière. Celui d'entre eux qu'on avait envoyé chercher les verges (2) sous les combles du monastère, voulant se soustraire lui et ses complices au châtiment, s'empara d'un tison et mit le feu à l'abbaye. Une telle appréhension nous ferait croire que les correcteurs remplissaient parfois trop bien leur mandat. Cette procédure violente était même employée par les pédagogues privés. Guibert de Nogent, dans l'histoire de sa vie, nous dit que son maître l'avait tellement meurtri (3) de coups, que la peau de ses épaules en était bouffie. Raoul Tortaire, moine de Saint-Benoît-sur-Loire, écrivant (4) à un de ses anciens élèves dont il avait perdu les bonnes grâces par ses trop fréquentes corrections, lui dit

(1) Flocco et cuculla exuti judicantur et in sola camisia cæduntur... nunquam cum palma percutiuntur maxillæ (*Ex libro usuum Beccensis mon.* ap. D. Martène, *De antiquis eccl. ritibus*, t. IV.)

(2) Ekkehard, *De casibus S. Galli*, c. vi.

(3) Interea sæva fere quotidie alaparum ac verberum grandine lapidabar... Dorsiculi ex viminum illisione cutem ubique prominulam. (P. 845 et 847, *De vita sua*, ap. Migne, t. CLVI.)

(4) Mss. du Vatican publié par E. de Certain. Bibl. de l'école des Chartes, t. XVI.

que le souvenir des coups de férule est sans doute la cause de sa rancune :

> Occultus tibi, ni fallor, quia sæpe severum
> Inflexi verber, indeque rancor hic est ;
> Immiti teneras attrivi verbere palmas.

Voici un trait de la vie de saint Anselme, du Bec, qui prouve que pourtant certains maîtres savaient tempérer la sévérité de leurs punitions par d'utiles exhortations. Un abbé se plaignait un jour à ce saint de ne rien obtenir des enfants qu'il élevait quoiqu'il les accablât de coups : « mais, mon révérend Père, « dit Anselme (1), si vous plantiez un arbre dans un « jardin et que vous le resserriez au point d'arrêter « le développement des branches, que pousserait-il « après un an passé ? Rien sans doute, et les bran- « ches reviendraient sur elles-mêmes. Vos enfants « sont de même. Oppressés outre mesure, ils arri- « vent à se persuader que vous n'avez pour eux ni « bienveillance ni affection, que vous êtes leur en- « nemi, et que vos procédés sont inspirés par la « haine... Comment voulez-vous par des flagella- « tions former le cœur d'un enfant et le ramener « aux bons principes. Si vous voulez les élever con- « venablement, il est nécessaire de tempérer la cor- « rection par la mansuétude (2)... »

Voici les moyens de répression que proposait Chrodegang, évêque de Metz, ils sont empreints

(1) *Vita S. Anselmi*, Eadmero auctore *ap.* Migne, t. CLVIII, p. 49.

(2) Bernardus Carnot... alios admonitionibus, alios flagellis et pœnis urgebat. (JOHANNES SARISBER. *Métalog.*, l. I, c. XXIV ; *ap.* D. BOUQUET, t. V.

d'un sentiment tout paternel. » A la première chute il faut (1) avertir le délinquant, à la seconde l'admonester, à la troisième lui adresser une réprimande publique, à la quatrième le mettre au pain et à l'eau, à la cinquième le séparer de la communauté, l'enfermer ou le battre de verges, si son âge le permet; enfin, s'il résiste à tant de corrections, on doit prier le Seigneur de le guérir et le mener ensuite devant l'évêque. »

Pendant les premières années de la Renaissance, clercs et moines se trouvèrent souvent réunis dans la même enceinte; mais les abbayes ne tardèrent pas à s'apercevoir que ce mélange et le tumulte inséparable d'une grande affluence d'étudiants nuisaient au recueillement nécessaire aux jeunes gens voués à la vie claustrale. On jugea donc à propos de faire deux catégories. La séparation radicale fut même décrétée publiquement et imposée comme un devoir par le concile d'Aix-la-Chapelle (2), en 817. Dès lors, dans toutes les abbayes de quelque importance, les écoles furent de deux sortes : les unes intérieures (3) pour les oblats ou les moines, et les autres extérieures pour les clercs de la province qui voulaient se livrer à des études sérieuses. Ces dernières n'en étaient pas moins l'objet d'une surveil-

(1) Chrodegangi Metensis episc. regula. (Ap. *Acherii spicilegium*, t. II.)

(2) Ut schola in monasterio non habeatur nisi eorum qui oblati sunt. (*Concil. Aquisgr.*, p. 817.)

(3) Traduntur post breve tempus Marcello scholæ claustri cum beato Nolkero et cæteris monachici habitus ; exteriores vero, id est canonicæ Isoni cum Salomone et ejus comparibus. (EKKEHARDUS, *in vita Nolkeri*, c. VII.)

lance attentive (1) : elles étaient placées assez près du monastère, pour que les vagabonds et les indisciplinés ne pussent rester impunis (2). Les chapitres des cathédrales, n'ayant pas les mêmes raisons de séparer leurs élèves, réunissaient ensemble les clercs étrangers au diocèse et ceux de la maîtrise métropolitaine. Ils leur donnaient asile dans l'enceinte de ces quartiers silencieux fermés chaque soir, où résidait l'évêque au milieu de ses chanoines et qu'on appelait cloître. Au XIIe siècle, les écoliers devenant très-nombreux et le tumulte augmentant avec eux, l'évêque de Paris, Etienne de Senlis, décida que les étrangers n'habiteraient (3) plus dans l'enceinte du cloître, mais dans un lieu couvert qu'il fit disposer près de la cour épiscopale.

Plusieurs auteurs parlent d'une école qui aurait été établie dans une salle proche de la porte principale (4) ou même dans l'*atrium* de l'église ; mais ce ne peut être que l'école de chant. Selon Duboulay et M. Vallet de Viriville, le mot *parvis* serait une preuve à l'appui de cette opinion : la place antérieure des cathédrales aurait pris son nom de *parvis* des

(1) Severa et accurata erat non modo in claustro sed etiam in scholis exterioribus disciplina. (*De casibus S. Galli*, EKKEHARD., c. VI.)

(2) Pour ceux qui seraient curieux de connaître comment étaient disposés les logis et les cours des écoles, ils en trouveront la description dans le plan de l'abbaye de Saint-Gall qu'a publié M. Lenoir dans son livre sur l'architecture monastique.

(3) Discreta etenim providentia tam venerabilis Stephani Par. episc. quam conventus Par. eccl. evitando molestiam et inquietationem inferri claustro, concessit ut neque scholares extranei in domibus claustri ulterius hospitarentur. (*Cartul. N. D.*, II part. charte de 1127. Doc. inéd.)

(4) Propter porticalem ejusdem basilicæ ubi est schola. (Dipl. de 767, OZANAM, *Etudes Germaniques*, t. II, p. 453.)

écoles d'enfants qu'on y tenait. La philologie moderne a démontré que ce mot est une altération de l'ancien *paradisus* des basiliques et n'a aucun rapport avec les écoliers.

L'aspect intérieur des classes, *auditorium*, ne devait avoir rien de somptueux, si nous en jugeons par ce qui se passait encore aux XIVe et XVe siècles. Qui ne sait que les docteurs de la primitive Université de Paris laissaient leurs élèves assis sur la paille (1) pendant leur cours, et que la rue du Fouarre ou du Foin, où ils habitaient, a pris ce nom de l'humble litière dont elle était jonchée? Le chapitre de Rouen (2) attendit jusqu'au 29 mai 1449, pour décider « que les classes seraient planchéiées, afin que les étudiants y fussent plus commodément et plus décemment. » Les moines de Saint-Evroul qui allèrent jeter les fondements de l'Université de Cambridge (3), se tenaient sous un hangar *(quodam conducto horreo)*, et Abélard rangeait ses trois mille auditeurs sur la montagne Sainte-Geneviève sans plus de frais.

On donnait le nom de *lector* au professeur, à cause du procédé qu'il suivait dans son enseignement. Instruire se disait alors *legere*. Chaque professeur écrivait sa leçon en interligne ou en marge, sur le traité de grammaire ou de théologie qu'il se proposait d'expliquer, et quand il était en présence des élèves, il se bornait à lire son manuscrit. Nos bibliothèques sont remplies de traités ainsi *glosés*,

(1) Chéruel, *Dict. des institutions de la France*, art. *Paille*.
(2) *Arch. de la Seine-Inf.* F. du chapitre, anno 1449.
(3) *Croylandi abb. Ingulfi historia*, 1601, Francfort.

selon l'expression consacrée. Un livre disposé de la sorte avait l'avantage de pouvoir remplacer les professeurs de talent quand ils venaient à faire défaut, et de guider ceux qui débutaient dans le professorat. Il arrivait souvent que l'élève était obligé, à cause de la rareté des livres, de se servir du même exemplaire que le professeur ; alors on écrivait les interprétations dans des volumes séparés. Quelquefois même, on cachait la glose en employant des caractères symboliques. Il existe, disent les Mémoires de l'Académie de Belgique (1), un grand nombre de manuscrits semblables en haut allemand.

Les élèves prenaient leurs notes sur de petites tablettes enduites de cire, et traçaient les caractères au moyen d'un stylet, en appuyant la tablette (2) sur leur genou. Quand ils étaient réunis dans leurs salles d'étude, alors ils se livraient à la rédaction (3) sur leurs cahiers de parchemin. Raban Maur nous dit qu'il se servit à Fuld, pour enseigner, des cahiers qu'il avait rédigés sous la direction (4) d'Alcuin. Les bibliothèques d'Angleterre conservent encore les manuscrits que les étudiants anglais (5) composèrent sous la dictée des professeurs de

(1) *Mém. de l'Académie royale de Belgique*, t. XXIII, p. 164, in-4°.

(2) Duas tantum tabellas manu bajulans scribendi officio aptissimus fabrili opere ita connexas ut possent patefieri non tamen disjungi quibus scholastici dextro femore solent uti. (Bibl. Cluniac., *Vita S. Odonis.*)

(3) Cœperant aliqui audita libenter excipere et de tabellis in membranulis transmutare. (Bibl. imperiale, F. Latin, 11275, p. 83, *Smaragdi grammatica.*)

(4) Ne vaga mens perdat cuncta dedi foliis,
Hinc quoque nunc constant glossæ parvique libelli.
(*Rabani carmina*, t. CXII, *ap.* Migne.)

(5) *Catalog. lib. mss. Angliæ.* Oxoni, 1697, 2 vol. in-f°.

Paris. — Au XIIe siècle, les livres devinrent plus communs, grâce à l'industrie des parcheminiers, et les paresseux purent se dispenser plus librement de noter les explications du maître.

De tout temps, maîtres et élèves ont apprécié les douceurs du repos, mais nous ne saurions dire de quelle étendue étaient les vacances des écoles au moyen âge. Voici un texte qui semble au moins en fixer le commencement. « Je ne veux pas, dit Her-
« bert à Hilaire d'Orléans, que vous abandonniez
« votre école avant le temps, mais que vous la diri-
« giez jusqu'à la Pentecôte (1), comme les maîtres
« zélés et constants. »

Il paraît d'après une bulle d'Alexandre III, qu'on commença dès le XIIe siècle à conférer des priviléges aux écoliers dans certaines grandes villes. Ainsi, à Reims, personne ne devait porter la main sur un écolier ; le *magister* avait seul le droit de le juger quand il était répréhensible.

Enfin le dernier détail qu'il nous soit possible de donner sur ce chapitre, se rapporte à la rétribution payée par les écoliers. « Les parents ou les seigneurs, dit Louis le Débonnaire, pourvoiront à la subsistance (2) des enfants, afin que les nécessités de la vie ne les éloignent pas des écoles. » Cette recommandation n'était pas inutile au IXe siècle, car les monastères et les églises, après les nombreuses

(1) Nolo tamen ut scholam tuam ante tempus turpiter deseras; imo usque ad Pentecosten more boni et stabilis magistri obtineas. (*Ep. Heriberti ad Hilarium Aurel. ap.* Duchesne, t. IV.)

(2) Parentes vel domini singulorum de victu vel substantia corporali unde subsistant providere studeant, ut propter rerum inopiam doctrinæ studio non recedant. (*Cap.* de 822, *ap.* Migne, t. XCVII.)

spoliations dont ils avaient été victimes, n'étaient pas en mesure de nourrir beaucoup d'étudiants. Peu à peu, leurs richesses s'accrurent par la libéralité des princes ou des particuliers, et l'entretien devint entièrement gratuit (1) pour les indigents. Le concile de Latran représente aux églises qu'il est de leur devoir de veiller à ce que les enfants pauvres ne soient pas privés du bénéfice de l'instruction. Guillaume, abbé de Saint-Bénigne (2), ouvrit partout des écoles où les étudiants sans ressources étaient hébergés et instruits gratuitement. Ceux qui jouissaient des dons de la fortune payaient seulement les frais de leur nourriture. Dans aucun cas, il ne fut permis de prélever une taxe dans les classes, jamais un maître ne devait vendre ses leçons. L'abbaye de Salzbourg avait inscrit sur son fronton :

« Discere si cupias, gratis, quod quæris, habebis (3). »

Théodulfe, évêque d'Orléans, défendit à ses prêtres de recevoir autre chose que des dons volontaires (4). En 840, Amalric fit un legs (5) pour rétablir l'enseignement gratuit à Tours, et Charles le Chauve le confirma par un capitulaire. L'évêque de Ver-

(1) Quoniam ecclesia Dei providere tenetur ne pauperibus, qui parentum opibus juvari non possunt, legendi et proficiendi opportunitas subtrahatur... (*Corpus juris can.* PITHOU, t. II, p. 244.)

(2) Bolland., Janv., t. I, p. 60.

(3) *Alchuini opera.* — *De via duplici ad scholam et cauponam, ap.* Migne, t. CI, p. 757.

(4) Cum ergo eos docent nihil ab eis pro hac re exigant nec aliquid accipiant excepto quod eis parentes... sua voluntate obtulerint. (LABBEI *concilia*, t. VII, p. 1140.)

(5) Nec meritum recompensationis quærant aut exigant nisi quod sponte oblatum fuerit. (Cap. de scholis S. Martini. *Thes. anecd.* D. MARTÈNE, t. I.)

ceil, Atton, répéta dans son diocèse, mot pour mot, la décision de Théodulfe. Touchés par le talent ou le dévouement de leurs maîtres, les élèves témoignaient souvent leur reconnaissance par d'abondantes offrandes. Quand Sigebert revint dans son monastère de Gembly, après un long professorat, il consacra au service de l'Église, dit la chronique, tout ce qu'il avait acquis de la libéralité volontaire de ses disciples. Lanfranc (1) reçut des dons assez considérables pour construire le monastère du Bec ; et Odon de Tournai, parmi de nombreux présents, trouva un anneau d'or (2). On cite bien quelques mercenaires qui vendaient leur science au poids de l'or, ou couraient au loin chercher fortune, mais le soin que les historiens ont pris de les signaler au mépris public, prouve qu'ils faisaient exception.

(1) Quæ acquisierat voluntaria liberalitate eorum quos instruxerat. (*De gestis abbat. Gembl.*, spicileg. d'Achery, t. II.)

(2) Cum plurima ei darentur unus inter cæteros annulum ei dedit aureum. (*Gesta abb. S. Mart. Torn.*, Spicileg., t. II.)

TROISIÈME PARTIE

EN QUOI CONSISTAIENT LES ÉTUDES

CHAPITRE I

L'UNIFORMITÉ ET L'INSTABILITÉ DE L'ENSEIGNEMENT.

Nous éprouvons moins d'embarras en abordant cette nouvelle partie de notre sujet. L'uniformité, que nous avons en vain cherchée dans la manière d'être des écoles épiscopales ou monastiques, a été le caractère propre et invariable de l'enseignement ; il nous est donc plus facile d'assembler et de coordonner nos recherches.

Les générations de moines et de clercs qui ont vécu du IXe au XIIe siècle ont été trop souvent aux prises avec l'adversité et l'ignorance, pour songer à améliorer ou remplacer les anciennes méthodes d'enseignement. Placées près du berceau du monde moderne, la seule tâche qui fût proportionnée à leurs forces, était de recueillir l'héritage intellectuel de l'antiquité et de le transmettre en le commentant. Elles ont emprunté et suivi sans modification le programme adopté dans les écoles romaines, c'est-à-dire le *trivium* et le *quadrivium* avec leurs différentes branches. Le *trivium* renfermait la grammaire, la rhétorique et la dialectique. Le *quadrivium* comprenait l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique. Si Bède le Vénérable

disait éloquence et philosophie, Alcuin, éthique et physique, ces différences d'étiquette n'ont jamais changé le fond. Quiconque prétendait au titre de lettré devait parcourir successivement les sept sections de ces deux cercles. Ceux même qui se destinaient au service actif du culte et des sacrements, ne pouvaient se dispenser de les étudier au moins succinctement avant d'aborder les connaissances pratiques. Chacune de ces sciences était plus ou moins cultivée, selon le talent du professeur et les ressources littéraires du monastère, mais partout et toujours l'intégrité de cette méthode fut scrupuleusement gardée. Pas plus que de nos jours, on aurait donné l'avantage de la priorité aux sciences exactes sur les études littéraires, et jamais le *trivium* n'a cessé de précéder le *quadrivium*. Après avoir énuméré les divers degrés de ces deux échelles, dans son dialogue *de grammatica*, Alcuin dit à son interlocuteur (1) : « Consacrez, mon fils, votre jeunesse à parcourir ces sentiers de la science, jusqu'à ce que votre esprit, devenu mûr, puisse pénétrer les sublimités de l'Ecriture. » Le moine Richer, auditeur du grand Gerbert (2) au xe siècle, nous dit que son maître initia ses élèves aux subtilités de la dialectique, puis aux agréments de la rhétorique et à l'art d'argumenter. Ensuite il leur exposa les difficultés de l'arithmétique, la génération des tons sur le monocorde, et se livra ensuite

(1) Per has vero semitas, fili, vestra quotidie currat adolescentia, donec perfectior ætas et animus sensu robustior ad culmina sanctarum scripturarum perveniat. (*Dialogus de grammatica*, ap. Migne, t. CI.)

(2) *Hist. de son temps*, éd. Guadet, l. III, c. XLIII et suiv.

aux spéculations de l'astronomie et de la géométrie. L'école épiscopale de Toul, qui forma tant d'élèves distingués sous l'évêque Berthold (1), n'avait pas d'autre manière d'enseigner. Au XIe siècle, quelques scolastiques trouvèrent le moyen d'abréger et de faciliter les études. Ainsi Rodulf, au grand étonnement de ses contemporains, rendait ses disciples (2) capables de composer en vers et en prose, au bout d'une année ; cependant il n'est pas avéré que sa méthode expéditive se soit accréditée. Au XIIe siècle, des sectaires ignorants essayèrent de rompre l'équilibre du programme (3), au profit d'une seule science, la dialectique, et conquirent de nombreux adeptes dans les grands centres de population. « Il « se trouva, dit un contemporain (4), des maîtres « qui promettaient de faire passer en deux ou trois « ans, par une sorte de transfusion, toute la philo- « sophie dans l'esprit de leurs auditeurs. On aima « mieux, dès lors, paraître philosophe que de l'être « véritablement, et partout les études littéraires « tombèrent en défaveur. » Cette innovation funeste ne s'établit pas paisiblement. Bernard de Chartres, Guillaume de Conches, Richard l'évêque, Pierre de Celle et Jean de Sarisbéry se déclarèrent ses adversaires, et parvinrent, à force d'attaques et de remontrances, à en retarder le triomphe.

(1) Decurso artium trivio... quadrivium degustarunt. (*Acta SS.*, MABILLONIS, sec. VI, p. 544.)

(2) *D'Achery spicilege*, t. VII, p. 440, in-8°.

(3) Ecce nova fiebant omnia, innovabatur grammatica, immutabatur dialectica, contemnebatur rhetorica... (JOH. SARISB., *Metal.*, l. IV, *ap.* D. BOUQUET., t. XIV, p. 300.)

(4) Johannis Sarisb., *Métalog.*, l. IV, *ap.* D. Bouquet., t. XIV,

L'horizon de la science était alors tellement borné et les besoins sociaux si restreints, que les différentes parties du *trivium* et du *quadrivium* ne faisaient jamais l'objet d'une étude exclusive. Chacune d'elles était considérée comme un degré par lequel on s'approchait du sanctuaire de la théologie. On ne concevait pas généralement qu'elles pussent avoir d'autre utilité. Toutes les études se rapportaient à la religion. Ainsi, le but de la grammaire était de mieux lire l'Ecriture sainte et de la transcrire plus correctement; celui de la rhétorique et de la dialectique, d'entendre les Pères de l'Eglise et de réfuter les hérésies; celui de la musique, de mieux chanter les mélodies religieuses et ainsi des autres. Le véritable mérite de l'écolâtre était, comme le dit Trithème, en parlant de Raban Maur, de faire tourner toutes les sciences profanes au profit des divines Ecritures (1). Mais encore une fois que personne ne s'indigne ou ne s'étonne de cette stagnation de la science, nous touchons à la vieillesse du monde païen et à l'enfance du monde moderne; si cette servitude la tenait enchaînée, du moins elle la conservait.

Avant d'examiner en détail en quoi consistait chacune des parties du *trivium* et du *quadrivium*, nous croyons utile de faire connaître au lecteur quelques-uns des manuels qui ont servi de guide aux écolâtres réguliers et séculiers.

Boëce (2) est sans nul doute l'auteur qui a joué le

(1) Quid aliud in sole et luna et sideribus consideramus et miramur nisi sapientiam creatoris et cursus illorum naturales. (ALCHUINI, *Ep. XLIII ap.* M gne, t. C.)

(2) Vide t. LXIII et LXIV, *coll.* Migne.

plus grand rôle dans les écoles du moyen âge. Les traités où il a compulsé tout ce que l'antiquité grecque ou romaine avait enseigné sur les arts libéraux, ont défrayé presque à eux seuls toutes les œuvres classiques de nos quatre siècles. L'érudition qu'il y avait accumulée en faisait un trésor inépuisable que chaque bibliothèque monastique s'empressait d'exploiter.

Cassiodore était surtout recherché des étudiants. Il leur offrait l'avantage d'une compilation méthodique et facile à saisir de préceptes puisés aux meilleures sources, et les aidait à recueillir plus fidèlement les leçons orales du maître. On y trouvait le doctrine de Cicéron et de Quintilien sur la rhétorique, celle de Boëce et de Varron, sur la dialectique et la géométrie; celle de Nicomaque, sur l'arithmétique; celle de Gaudence, sur la musique; celle de Censorinus et de Boëce, sur l'astronomie.

Les imaginations vives donnaient leur préférence à Martianus Capella (1). Ce grammairien n'est plus comme les deux premiers, un modeste érudit, qui sacrifie l'agréable à l'utile; non, c'est un bel esprit, faisant montre de savoir à tout propos, traitant la science avec un ton moitié plaisant, moitié sententieux dans un latin aussi corrompu que boursouflé. Rien n'est plus bizarre que son livre sur les arts libéraux; le titre seul révèle toute la singularité de sa composition. Il l'a publié sous le titre de « *Mariage de la Philologie avec Mercure,* » ou en français, « Union de la science et de l'éloquence. » Pour entrer

(1) His diebus adiit Parisium Odo... Ibique Martianum in liberalibus artibus frequenter lectitavit. (Bibl. Cluniacensis, *Odonis vita.*)

en matière, il nous transporte au milieu de l'Olympe où s'accomplit le mariage, et nous décrit avec complaisance tous les détails de la cérémonie. Mercure obtient, par son crédit, auprès d'Athanasie, le bienfait de l'immortalité pour sa nouvelle épouse, et afin de montrer aux dieux sa générosité envers elle, il fait comparaître une à une les suivantes qu'il lui destine. Cette petite cour n'est autre que le cortége des sept muses des arts libéraux qui viennent chacune exposer successivement aux assistants leurs fonctions, et chacune parle assez pour former sept chapitres.

Jusqu'ici, rien de trop répréhensible; le malheur est que l'auteur, une fois en train de fiction, ne peut plus s'imposer la contrainte d'une exposition didactique, et qu'il dissémine l'attention par les allusions et les énigmes qu'il prodigue à l'excès. Il n'est pas étonnant que sous un tel maître plusieurs écrivains du moyen âge aient appris à parler un latin empreint d'affectation et de pédantisme. Malgré ces défauts, et à cause même de ces défauts, le livre de Martianus Capella a joui d'une grande vogue dans les écoles, parce qu'il revêtait la science d'une forme nouvelle et séduisante.

Il est encore un livre que les moines ne se sont pas lassés de reproduire et de consulter, ce sont les étymologies ou origines de saint Isidore, évêque de Séville au VIIe siècle (1). Au premier abord, l'auteur n'y semble occupé que de mots; mais il ne peut s'engager dans la définition des termes sans insister

(1) Collection Migne.

quelque peu sur chaque science. Il résume en vingt livres tout ce qu'il sait du *trivium* et du *quadrivium*, de linguistique, de médecine, de jurisprudence, de théologie, d'histoire naturelle, d'agriculture et de mécanique. C'est une sorte d'inventaire de toutes les connaissances de son temps. Une aussi vaste encyclopédie dispensait de recourir aux auteurs originaux souvent très-rares, et donnait la clef de beaucoup de questions. Le traité *de differentiis verborum*, du même auteur, faisait l'office de dictionnaire, quand on se trouvait en face des mots synonymes ou omophones (1).

Les ouvrages du vénérable Bède étaient aussi très-appréciés dans les écoles. Son *de Orthographia*, sorte de répertoire où les mots usuels sont rapprochés de leurs synonymes, venait en aide aux esprits lents; son *de Arte metrica* donnait aux poëtes les règles du vers hexamètre, phalécien ou trochaïque; son abrégé de Donat initiait les enfants aux aridités de la grammaire; son *de Schematis et Tropis sacræ Scripturæ*, dévoilait le sens des figures bibliques aux théologiens, et son *de Ratione Computi* indiquait aux clercs le retour des fêtes ecclésiastiques.

Tout en professant une vive admiration pour les travaux de leurs devanciers, les professeurs de la période que nous étudions ne se sont pas fait faute de les éclaircir quand ils étaient obscurs, ou de les abréger quant ils étaient prolixes. Nous aurons fréquemment l'occasion de signaler des maîtres cou-

(1) Collection Migne, t. XC.

rageux qui ont rédigé eux-mêmes de petits traités pour se mettre au niveau de l'intelligence de leurs élèves. Alcuin, tout le premier, en est un exemple (1). Personne plus que lui ne s'est appliqué à vulgariser la science en la dépouillant de cet appareil effrayant d'érudition, dont on l'avait quelquefois enveloppée. Il n'a rien innové quant au fond; mais il a su donner à son enseignement un attrait particulier en imaginant de publier les arts libéraux sous forme de dialogues, qui, par leur clarté, s'imprimaient facilement dans la mémoire des enfants, Nous en possédons encore quatre : le premier est une introduction à ses leçons, et les trois autres répondent aux parties du *trivium*. Ses citations et ses réminiscenses viennent toujours des meilleures sources : Priscien et Donat figurent dans sa grammaire; Cicéron et Quintilien, dans sa rhétorique; Boëce et Isidore de Séville dans se dialectique. Comme ses prédécesseurs, il composa un traité sur l'orthographe, et un petit dictionnaire usuel destiné à combattre les défauts de prononciation de ces germains au gosier rude qui disaient *votum,* comme *fotum* et *acervus* comme *acerbus.*

Après tous ces habiles professeurs, l'évêque d'Orléans, Théodulfe, tenta encore d'aplanir la voie du *trivium* et du *quadrivium*, en recouvrant de quelques fleurs l'aridité des préceptes. Pour complaire à l'imagination puérile et avide de fictions de ces hommes qui n'avaient goûté jusque-là que les récits

(1) Disputatio puerorum per interrogationes. Propositiones Alcuini doctoris Caroli Magni imperatoris ad acuendos juvenes. Disputatio Pippini cum Albino scholastico, etc. (Vide *coll.* Migne, t. CI.)

légendaires de leurs bardes, Théodulfe (1) imagina un traité analogue à celui de Martianus Capella. Il composa en distiques latins la description d'une sorte d'arbre emblématique qu'il avait fait peindre, et dans lequel chacun des sept arts libéraux était personnifié avec ses attributs. La Grammaire, comme base de toutes les connaissances humaines, était assise au pied un fouet à la main. Au faîte, dans tout son éclat de reine, resplendissait la Philosophie, et des rameaux sans nombre s'échappaient de son sein. La Rhétorique, debout à droite, avait les ailes déployées et la main étendue dans l'attitude de la parole; à gauche, le front penché, méditait silencieuse la Dialectique; à côté, la Musique portant une lyre et une flûte. Plus loin, la Géométrie mesurait de son compas les sept zones du globe, pendant que l'Astronomie montrait les signes du zodiaque.

A tous ces manuels, Raban Maur (2), disciple d'Alcuin, ajouta un traité *de Universo* un peu plus étendu que les étymologies d'Isidore de Séville, mais aussi fastidieux par l'extrême concision du récit. Son livre *de Institutione clericorum* touche à toutes les questions sans en approfondir aucune; néanmoins c'était un cadre sagement ordonné, où les clercs puisaient d'utiles conseils.

Nous voulons citer enfin, en terminant, les tentatives, même les plus humbles, car, à cette époque, les moindres efforts sont dignes d'attention. Ké-

(1) *Carmina de septem artibus, ap.* Migne, t. CV.
(2) V. coll. Migne, t. CVII à CXI.

rard (1), écolâtre de Reichnaw, composa pour les étudiants un recueil de synonymes qui leur épargnait bien des sueurs quand il fallait versifier *invitâ Minervâ*. Aynard offrit au tombeau de saint Evre un glossaire (2), où étaient expliquées par ordre alphabétique des expressions grecques, latines et barbares. Leur exemple trouva des imitateurs, car nous avons constaté l'existence de glossaires dans les bibliothèques de Saint-Bertin, de Saint-Père de Chartres, de Notre-Dame de Laon, de Saint-Gall et de Corbie, c'est-à-dire dans tous les catalogues qui nous sont parvenus.

(1) Kerardus, ad Augiensis scholæ singulare commodum, synonyma uno volumine comprehensa comportavit, ut minori deinceps labore juventuti Augiensi in conquirendis vocabulis sudandum esset. (*De viris illust. Augiæ, ap.* PERTZ, *monum Germ.*, t. I, 3e partie.)

(2) Bibliothèque Lorraine, col. 68.

CHAPITRE II

EN QUOI CONSISTAIT LE TRIVIUM.

Grammaire.

Isidore de Séville nous dit dans ses *Origines* qu'on apprenait les lettres aux enfants au moyen de cailloux marqués de caractères, et que les maîtres chargés de les leur montrer s'appelaient pour cette raison *calculatores*. Quand ils étaient capables d'assembler les lettres, on leur faisait lire les ouvrages de Probus, de Didyme, ou ceux d'autres philosophes recommandables, le psautier, ou quelque autre livre de piété, en exigeant une explication de chaque mot en particulier. Au XIIe siècle, l'auteur en vogue était le philosophe Caton (1) dont on lisait les distiques moraux. Ainsi préparé, l'élève entrait dans la classe de grammaire pour plusieurs années. La grammaire n'était pas seulement alors la science du langage correct, mais aussi celle du style, elle empiétait beaucoup sur le champ réservé de nos jours à la rhétorique. Elle comprenait les parties du discours, la prosodie, l'accentuation, la ponctuation, l'orthogra-

(1) Johannis Sarisb., *Policraticus*, l. VII, c. XIX, *ap.* Migne, t. CXCIX.

phe, les figures de mots et de pensées, la versification, la connaissance de la fable et de l'histoire. Raban Maur la définit l'art de commenter les poëtes et les historiens (1), de parler et d'écrire correctement, et ses successeurs n'ont pas adopté d'autres principes. Gerbert, au dire de Richer (2), craignant que sans connaître les locutions qui doivent s'apprendre dans les poëtes, il fût impossible à ses élèves d'atteindre l'art oratoire, lut et commenta Virgile, Stace, Térence, ainsi que les satiriques Horace, Lucain, Perse et Juvénal. Ecoutez ce que disait au XIIe siècle Jean de Sarisbéry de son professeur de grammaire : « Bernard, de Chartres, loin de se ren-
« fermer dans ce qui appartient à la grammaire,
« entrecoupait la lecture de mille observations,
« tantôt sur le choix des mots et des pensées, tantôt
« sur la variété et la convenance du style. S'il se
« présentait quelque trait relatif aux autres sciences,
« il avait soin de l'éclairer en mettant ses explica-
« tions à la portée de ses auditeurs... Il cultivait soi-
« gneusement la mémoire de ses élèves en les obli-
« geant à lui réciter les plus beaux morceaux des
« historiens, ou des poëtes commentés en classe, et
« les questionnait toujours sur ce qu'ils avaient en-
« tendu la veille. Il les exhortait à éviter dans leurs
« lectures particulières tout ce qui n'était bon qu'à
« repaître une vaine curiosité et leur donnait tous
« les jours en exercice des compositions en vers
« ou en prose. » Jean de Sarisbéry se félicite avec

(1) Grammatica est scientia interpretandi poetas et historicos et recte scribendi et loquendi. (*De instit. cleric.*, l. III, c. XVIII et seq.)

(2) Richerius, *Hist. sui temporis*, l. III, c. XLVII.

raison d'avoir suivi cette méthode, car c'est à elle qu'il est redevable, comme tous les écrivains du XIIe siècle, de la pureté et du bon goût de ses écrits. C'est pour l'avoir abandonnée que les écrivains du XIIIe siècle sont demeurés si au-dessous de leurs devanciers, et ont laissé si peu d'œuvres d'un véritable mérite littéraire.

Le grammairien expliquait donc les bons auteurs, accoutumait ses élèves à faire sur le texte l'application des principes, et à remarquer les tours oratoires, la propriété des termes, les artifices de langage, le mérite de l'ordre et de la disposition du sujet. La grammaire ainsi entendue comprenait tout ce que nous embrassons sous le nom d'humanités, et de là vient que le nom de grammairien était un titre d'honneur.

Deux sortes d'auteurs étaient alors employés dans un cours de grammaire: les uns fournissaient les préceptes, les autres les modèles de style. Pour les préceptes on peut affirmer que Priscien (1) et Donat (2) sont les deux auteurs qui ont été les plus analysés, commentés, cités et transcrits. Ils ont servi de base à tous les traités postérieurs. On connaissait encore les écrits d'Aulu-Gelle, de Macrobe, de Servius, de Paterius, d'Arnovius, d'Herodianus, d'Euticius, de Diomède, et les *Institutiones grammaticæ* de Charisius. En combinant les diverses

(1) *Priscianus*. De octo partibus orationis earumdemque constructione. Partitiones versuum principalium. De declinatione nominum. De accentibus. De versibus comicis. De preexercitamentis rhetoricæ.

(2) *Donatus*. Ars seu editio prima de litteris, syllabis, pedibus et tonis. Editio secunda de octo partibus orationis et de barbarismo, solœcismo schematibus et tropis.

doctrines de tous ces auteurs, les écolâtres composèrent de nouveaux traités qui souvent remplacèrent les anciens avec avantage (1). Après la grammaire d'Alcuin, que Notker le Bègue regardait comme supérieure à celles de Donat, Nicomaque, Dosithée et Priscien, nous citerons les travaux de Raban Maur, de Smaragde (2) dont la Bibliothèque impériale de Paris possède plusieurs exemplaires manuscrits; de l'Irlandais Sedulius, commentateur de Donat, de Priscien et d'Eutychès; ceux d'Erchambert, abbé d'Hirsauge (3), encore conservés à la bibliothèque de Frisingen, et le commentaire de Remy d'Auxerre sur Priscien. Gunzon, Rathier de Lobbes, Lambert de Poitiers, Jean Garlande (4), Pierre Hélie, Papias le Lombard, et Everard, de Béthune, entreprirent aussi de nouvelles compilations, mais l'usage n'en a pas été fort répandu avant le XIIIe siècle.

On étudiait comme modèles de style les historiens de l'antiquité, et plus encore les poëtes à cause des avantages qu'offrait à la mémoire la facture régulière des vers. Brunon, de Cologne (5), lisait Prudence, Pierre de Blois apprenait par cœur les lettres de l'évêque Hildebold, du Mans, et entretenait un commerce (6) intime avec Suétone, Trogue-Pom-

(1) Albinus talem grammaticam condidit ut Donatus, Nicomachus, Dositheus et noster Priscianus in ejus comparatione nihil esse videantur. (*Dialog. de grammatica, ap.* Migne, t. CI, *in notis.*)

(2) Bibl. imp., departement des mss. F. Lat., 11275 et alia.

(3) *Hist. litt. de la France*, t. V, p. 128 et 129.

(4) *Metricus de verbis deponentibus libellus cum commento.*

(5) Ubi prima grammaticæ artis rudimenta percepit, tradente magistro, Prudentium poetam legere cœpit. (*Acta SS.*, octobre, vol. V. Boll. *Brunonis vita.*)

(6) Præter cœteros etiam libros qui celebres sunt in scholis, profuit mih

pée, Josèphe, Quinte-Curce, Tacite et Tite-Live. C'est à tort que M. le baron de Reiffenberg et avec lui MM. Stallaert et Van der Haeghen (1) disent : « les anciens auteurs latins étaient à peine connus; encore moins savait-on en apprécier le mérite. » Ce qui est vrai du XIIIe siècle ne l'est pas du moyen âge tout entier, et ce jugement qu'ils appuient sur le dire d'un auteur postérieur à notre période ne saurait s'appliquer (2) aux siècles que nous parcourons. Notre récit a amplement démontré par de nombreux exemples qu'on ne craignait pas de faire usage (3) des auteurs profanes dans les écoles épiscopales ou monastiques. Toutefois, nous n'irons pas jusqu'à prétendre que les clercs et les moines n'ont éprouvé aucun scrupule à voir entrer dans le sanctuaire des idées et un langage trop empreints d'idolâtrie. La querelle des auteurs sacrés et profanes divisait déjà l'Eglise au IXe siècle. Virgile faisait la passion des uns, et le scandale des autres. Alcuin lui-même, qui dans son enfance avait préféré (4) les Bucoliques aux psaumes de David, et se plaignait qu'on ne les fît pas connaître aux élèves du Palais, conçut des

frequenter inspicere T. Pompeium, Josephum, Suetonium, Egesippum, Q. Curtium. (*Ep. CI.* PETRI BLESENSIS, *ap.* Migne, t. CCVII.)

(1) *Mémoire sur l'instruction publique en Belgique avant le* XVIe *siècle*, par MM. Stallaert et Van der Haeghen; in-8o, 1854, Bruxelles.

(2) Probi enim judicabant sapientissimi viri divinas scripturas neminem posse perfecte intelligere quem contigisset litteras secularis doctrinæ ignorare. (*Chron. Hirsaugiæ.* De Gerungo abbate.)

(3) Ad hoc ipsum, duce mea levitate, jam veneram, ut Ovidiana et Bucolicorum dicta præsumerem. (GUIBERTUS NOVIGENTUS, *de Vita sua*, *ap.* Migne, t. CLVI, p. 873.)

(4) Virgilii quam psalmorum studiosior cum undecimus annus teneret eum. (MABILLO, *Acta SS.O. S. B.*, IVe s., p. 147.)

remords dans sa vieillesse et en interdit (1) la lecture à ses élèves. Sigulfe était obligé de se cacher pour l'étudier à Ferrières, et Alcuin l'ayant un jour découvert, lui fit expier sa faute en le réprimandant publiquement. Ailleurs, Alcuin reproche publiquement à l'archevêque de Mayence, Rigbod, de trop s'adonner à la lecture de Virgile, et termine sa lettre en disant : *Utinam Evangelica quatuor non Æneades duodecim pectus compleant tuum.* Il ne faudrait cependant pas induire de ce changement de vues qu'Alcuin proscrivait absolument les auteurs profanes. L'ignorance de la science théologique était si générale, même parmi les membres du haut clergé, qu'il était prudent de détourner tout ce qui tendait à l'accroître. Théodulfe, évêque d'Orléans (2), avoue dans ses vers que s'il lit les Pères de l'Eglise avant tout, il ne dédaigne pas les auteurs profanes, surtout ceux du ve siècle. « Je sais bien, dit-il, que « ces poëtes sont pleins de frivolités, mais sous les « voiles mensongers de leur langage se cachent des « choses d'une haute utilité. » Raban Maur, dans son livre *de Institutione clericorum*, permet aux clercs de lire les auteurs païens à condition qu'ils les dépouilleront de tout ce qu'ils ont de superflu et de dangereux. Saint Anselme (3) fait la même recommandation à son disciple Maurice. Les vers de Tortaire (4) qu'a publiés M. de Certain, d'après

(1) Sufficiunt vobis divinæ poetæ, nec egetis luxuriosa sermonis Virgilii vos pollui facundia, contra quod præceptum tentavit Sigulfus vetulus secrete agere inde post erubuit publice. (*Ibid.*, p. 156.)

(2) Baunard, *Vie de Théodulphe*, in-8°, 1860, Orléans.

(3) *Ep. LV.*

(4) Bibl. de l'école des Chartes, t. XVI.

un manuscrit du Vatican, nous prouvent que ce moine de Fleury lisait non-seulement Horace, mais qu'il savait imiter habilement le tour libre de cet auteur. Enfin, au XIIe siècle, on affichait publiquement son admiration pour les anicens (1); car Hélinand de Froidmont, dans un sermon de Noël, trouva moyen de citer Horace, Virgile et Lucain. On trouve également des vers d'Horace dans les vies de saints écrites par Sigebert de Gembloux.

Rhétorique.

L'enseignement de la rhétorique eut rarement la place que nous lui donnons dans notre revue, il occupait plus souvent le troisième rang. On considérait avec raison la dialectique comme le complément de la grammaire et l'introduction aux véritables règles de l'éloquence. Quoi qu'il en soit, l'art oratoire était l'objet d'une étude sérieuse qui n'embrassait rien moins que l'ensemble des principes posés par Cicéron (2) et Quintilien. En résumant le *de Oratore*, dans son dialogue *de Rethorica*, Alcuin voulut compléter Cicéron par l'addition des préceptes subtils d'Aristote, mais il n'a réussi qu'à gâter la clarté du maître de l'éloquence latine. A propos du genre judiciaire, sur lequel il insiste le plus, il distingue les causes honnêtes, les petites, les admirables, les douteuses, les obscures, et, quand il arrive à l'élocution il énumère des figures de mots

(1) *Hist. litt. des Bénédictins*, in-4o, t. IX. *Etat des lettres au* XIIe *s.*

(2) Dans ses lettres LXII et CIII, Loup de Ferrières parle de ces deux auteurs,

et de pensées qui déconcerteraient les plus intrépides rhétoriciens. Les moines de Fleury qui portèrent à Cambridge (1) la méthode d'Orléans, discouraient sur la doctrine de Cicéron et de Quintilien. Au XIIe siècle, Etienne de Rouen composa pour ses élèves du Bec un petit manuel qui renfermait les passages les plus essentiels de l'institution oratoire (2).

Dialectique.

La dialectique, disaient les écolâtres dans leur langage pittoresque, est à la rhétorique ce que le poing fermé est à la main ouverte. Tandis que celle-ci étale aux yeux de pompeuses amplifications, celle-là fouille les profondeurs du sujet et en révèle toutes les richesses. Raban Maur (3) appelle la dialectique la science des sciences. Alcuin la définit l'art de raisonner, de discerner le vrai du faux, et invite les clercs à l'étudier sérieusement pour réfuter les hérésiarques. C'est elle qui leur donnait les règles de l'analyse, de la synthèse et de l'argumentation. « On ne savait la dialectique (4) qu'à la con-
« dition d'avoir appris tout ce qui regarde les cinq
« voix ou les rapports généraux des idées et des
« choses entre elles exprimés par les noms de
« genre, d'espèce, de différence, de propriété, d'ac-

(1) Ad horam tertiam Guillelmus rhetoricam Tullii, Quintilianique flores perorabat. (*Ingulfi Croylandi abb. historia.*)

(2) Bibl. imp., F. S. Germain, latin, 1547.

(3) Disciplina disciplinarum; hæc docet docere, hæc docet discere. (*De instit. cleric.*, l. III, c. XXVI.)

(4) Ch. de Rémusat, *Abélard*, t. I, p. 7.

« cident; les catégories ou prédicaments, c'est-à-
« dire les idées les plus générales auxquelles puisse
« être ramené tout ce que nous savons ou pensons
« des choses; la théorie de la proposition, ou les
« principes universels du langage; le raisonnement
« et la démonstration ou la théorie et les formes du
« syllogisme; les règles de la division et de la dé-
« finition; la science enfin de la discussion et de la
« réfutation, ou la connaissance du sophisme. »
On ne pouvait faire fausse route à travers ce dédale métaphysique, car on avait pour guides l'*Organon* d'Aristote traduit en latin par Boëce, les *Topiques* de Cicéron avec les commentaires de Boëce, l'*Introduction* de Porphyre aux *catégories* d'Aristote et les écrits du rhéteur Victorin. La bibliothèque philosophique de ces hommes qui puisaient toutes leurs idées à la source du passé était bien pauvre. Après les traités que nous venons de citer, elle renfermait seulement le *Timée* de Platon, le *De libero arbitrio* de saint Augustin et le livre de *la Consolation* de Boëce; aussi la logique a été à peu près la seule partie de la philosophie qu'on ait vraiment étudiée. Dès le IXe siècle, Alcuin, suivant les traces de saint Augustin, en démontra l'utilité en l'appliquant aux questions théologiques de son livre *de Trinitate*. Jean Scot, moins prudent, se servit de la dialectique comme d'une arme toute puissante, et s'éprit pour elle d'un si bel enthousiasme qu'il alla se perdre dans le panthéisme en proclamant la supériorité de la raison sur l'autorité. Remy d'Auxerre, plus modeste, se contenta d'expliquer à ses élèves les catégories attribuées à saint Augustin. Au Xe siècle, Ger-

bert commentait (1) à Reims non-seulement l'*Organon* d'Aristote dans toutes ses parties, mais encore les *Topiques* de Cicéron, et l'*Introduction* de Porphyre. Ses talents éclatèrent surtout dans l'épreuve que lui fit subir, à Ravenne, l'empereur Othon, en l'invitant à s'escrimer publiquement avec le philosophe Otric sur une question de dialectique. La dissertation qu'il nous a laissée sous le titre de *de Ratione et Rationabili* est le meilleur spécimen du genre qu'on puisse lire pour connaître la dialectique des écoles du moyen âge. Gerbert explique dans ce livre comment il se fait que Porphyre a pu dire que *ratione uti* pouvait servir à définir *rationale*, puisque le principe logique veut que les grandes choses se disent des petites, mais jamais les petites des grandes. Ce sujet, tout aride qu'il paraisse, lui fournit matière à un assez long développement grâce aux définitions et aux distinctions qu'il entremêle pour se faire comprendre.

L'engouement subit qui se manifesta au XIe siècle pour la dialectique ne fut pas provoqué, comme on l'a dit tant de fois, par l'importation des écrits d'Aristote (2) à la suite des Croisades, car il est bien avéré aujourd'hui qu'Aristote ne fut entièrement connu qu'au XIIIe siècle ; mais plutôt par l'apparition de quelques hérésies opiniâtres. Obligés de réfuter les erreurs et de prévenir les doutes qui s'élevaient autour d'eux, les théologiens éprouvèrent le besoin d'étudier de plus près la logique et d'exer-

(1) Richerius, *Hist. sui temporis*, l. III, c. XLIII, ed. Guadet.

(2) Jourdain, *Recherches sur l'âge et l'origine des traductions d'Aristote*, in-8°.

cer leur esprit à suivre la trame serrée des subtilités logistiques. Plusieurs y apportèrent une ardeur qui ressemblait à une passion. En lisant l'introduction de Porphyre aux catégories d'Aristote où sont conservées les opinions des anciens sur les Universaux, les uns prirent parti pour les réalistes, les autres pour les nominaux. Alors commencèrent ces vives disputes sur des pointes d'aiguilles qui transformèrent souvent les écoles en de véritables tournois, où chacun était moins soucieux de renverser son adversaire par de bons arguments, que de faire briller sa sagacité. Les intelligences n'étant pas encore capables de comprendre toute l'importance de l'arme qu'elles employaient, la dialectique, de science sérieuse qu'elle était, devint peu à peu au XIIe siècle un art frivole et captieux. Sous prétexte de chercher la vérité, on s'évertua à diviser, définir, analyser à tel point, qu'on perdait l'objet de vue. Comme on n'avait pas encore acquis assez d'idées justes, on faisait consister la logique en des mots et des règles qu'on ne savait pas appliquer. Le plus habile était celui qui proposait le plus de subtilités à démêler, et les négations se multipliaient à tel point dans la lutte, qu'on en constatait le nombre avec des pois. De ces dispositions naquit nécessairement le mépris de la partie des lettres qui a pour objet la pureté, les grâces et les ornements du discours.

La secte des Cornificiens surtout contribua (1)

(1) Poetæ, historiographi habebantur infames, et si quis incumbebat laboribus antiquorum notabatur et non modo asello Arcadiæ tardior sed obtusior plumbo. (*Ap.* D. Bouquet, t. XXIV, p. 300, Joh. Sarisb., *Metal.*)

par ses doctrines à propager ces nouveautés, et ne fit que trop de prosélytes. « Les poëtes, les « historiens, dit Jean de Sarisbéry, tombèrent « dans le discrédit, et quiconque se livra à l'étude « de la littérature ancienne, fut considéré comme « un rustre et un lourdaud. » Ces dialecticiens effrénés inspirèrent de sérieuses inquiétudes à quelques hommes distingués qui les attaquèrent de toute la puissance de leur talent, voire même des traits acérés de la satire, comme Jean de Sarisbéry. D'autres, tels que Guillaume de Champeaux, Progon de Troyes et Guillaume de Conches, s'empressèrent de mettre un frein à la raison égarée en soumettant ses caprices aux principes d'une logique plus réservée, et préparèrent l'avénement de la véritable scolastique.

CHAPITRE III

LE QUADRIVIUM ET LA THÉOLOGIE.

Arithmétique.

Le *Quadrivium* comprenait les sciences exactes : l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique. L'arithmétique, n'étant pas moins indispensable aux mathématiciens, que la grammaire aux humanistes, marchait naturellement la première. Cela ne veut pas dire pourtant qu'on en ait fait une étude approfondie. Aucune science n'était moins conforme aux habitudes et au développement intellectuel de l'époque que nous traversons. Par une disposition naturelle à tous les peuples en enfance, ceux même qui passaient pour savants considéraient l'arithmétique comme une science plus propre à résoudre les mystères que les problèmes, et s'appliquaient plutôt à étudier les propriétés cachées des nombres qu'à en former des combinaisons. Alcuin aimait, à l'exemple d'Isidore de Séville, à chercher l'interprétation allégorique des nombres : ceux-ci présageaient un malheur, ceux-là étaient de bon augure. Les nombres 3 et 6 surtout étaient la clef de tous les secrets de la nature, et

devaient donner la science parfaite à celui qui en pénétrait le sens occulte. Soit vanité, soit passion, Alcuin ne pouvait se lasser d'en parler à tout le monde, même à l'empereur Charlemagne qui ne l'écoutait jamais sans être émerveillé.

Raban Maur n'était pas moins superstitieux que son maître à cet endroit (1). « Le nombre 6, dit-il, n'est pas parfait, parce que Dieu a créé le monde en six jours, mais c'est parce qu'il est parfait que Dieu a créé le monde dans cet espace de temps. Celui qui ne connait pas la valeur des nombres, dit-il encore, ne pourra pas saisir tous les passages de l'Écriture Sainte dont le sens est mystique. Ainsi l'esprit seul ne comprend pas pourquoi Moïse, Elie et Jésus-Christ ont jeûné 40 jours, s'il ignore la valeur intrinsèque de ce nombre. » Au XIIe siècle, les mathématiques conservaient encore leur caractère suspect et mystérieux, car Abélard les désigne (2) par *nefarium exercitium*. On comprend aisément que sous l'empire de préoccupations aussi puériles, les sciences exactes aient fait peu de progrès.

Ceux qui étaient chargés de régler la succession des différentes fêtes de l'année, et d'enseigner le comput ecclésiastique, étaient à peu près les seuls qui fissent une application sérieuse de l'arithmétique. Afin d'initier leurs élèves aux abstractions, ils commençaient par leur proposer sous forme énig-

(1) Numerorum etiam imperitia multa facit non intelligi translate ac mystice posita in Scripturis. (*De instit. clericorum*, l. III, c. XXI.)

(2) Ea quoque scientia, cujus nefarium est exercitium, quæ mathematica appellatur, mala putanda non est. (Coll. des *Documents inédits*, in-4°. Traité du *sic* et *non* publié par M. Cousin, p. 435.)

matique, des problèmes qui charmaient leur imagination et éveillaient leur sagacité. Voici ceux qu'on trouve dans les œuvres de Bède et d'Alcuin. Une limace, invitée à dîner par une hirondelle à une lieue de distance, ne pouvait faire par jour qu'une once de pied, qu'on dise dans combien de temps elle arrivera. Un vieillard dit à un enfant : « Vis, mon fils, autant que tu as vécu, et encore autant, et encore trois fois autant ; que Dieu t'ajoute une de mes années et tu en auras 100. » Quel âge avait l'enfant ? En voici un choisi parmi les plus difficiles à résoudre. Une basilique a 240 pieds de long, 120 de large, les dalles ont 23 onces chacune de long et 1 pied de large ; combien en faut-il pour paver l'aire ? Quand les enfants s'étaient livrés à ces exercices et aux supputations de la table de Pythagore, ils apprenaient : 1° les divisions du temps chez les Grecs et les Romains ; 2° à quoi servent les concurrents, les réguliers, les épactes ; 3° comment se compose l'année solaire ; 4° comment on trouve le jour de la férie où tombent les kalendes, enfin toute la science du calendrier. Il n'est pas de connaissance sur laquelle on ait plus écrit au moyen âge, aussi les manuels de comput n'ont-ils jamais fait défaut dans les écoles. Ceux dont on se servait le plus souvent, portaient les noms de Boëce, de Cassiodore, d'Isidore de Séville, de Bède, d'Alcuin, de Raban Maur, d'Hilpéric et d'Adalhard de Corbie. Au xe siècle, deux esprits éminents, Abbon de Fleury (1) et Gerbert, s'efforcèrent par

(1) Sub expositionis tenore ad arithmeticam introductionis pontem cons-

leurs travaux, de frayer à l'arithmétique une carrière plus large, en dissipant les obscurités qui avaient enveloppé jusque-là les plus simples opérations.

On se servait alors, pour les calculs, d'une table parsemée de poudre, appelée *abacus,* sur laquelle on traçait des colonnes dont le nombre était toujours proportionné à l'étendue des sommes qu'on voulait multiplier ou diviser. Les unités, les dizaines et les centaines avaient chacune leur colonne propre, et le zéro se représentait par un vide. Malgré ces dispositions régulières, l'agencement des chiffres était tellement compliqué qu'on ne pouvait effectuer l'opération avec sécurité qu'après un long exercice, car chaque cas particulier se résolvait d'une manière différente. Gerbert, au moyen des lumières qu'il avait puisées en Catalogne, près de l'évêque Hatton, parvint à démêler les règles qui s'appliquaient aux divers genres d'opérations, et, afin de vulgariser ses recherches, il publia plusieurs traités dont voici les titres :

Theoria arithmeticæ cum prologo;
Regulæ de divisionibus;
Abacus seu regulæ arithmetices;
Libellus multiplicationum;
Epistola ad Constantinum de Abaco.

Pendant longtemps, le jugement des historiens s'est égaré sur la portée et l'origine du savoir prodigieux de cet habile mathématicien. La fable qui nous le représente comme un moine échappé de

truo. (Pref. Abbonis Floriac. *ad. comment. calculi Victorii*, ap. D. Martène, *Thes. anecd.*, t. I.)

son monastère, qui fréquente les écoles arabes, vole le grimoire de son maître et se donne ensuite au diable pour en gagner la faveur, n'est qu'une calomnie inventée à plaisir, par un des ennemis jaloux de son mérite, et colportée ensuite par des chroniqueurs trop crédules. Si Gerbert avait eu des rapports directs avec les Arabes, Richer, son historien et son élève, n'aurait pas oublié de nous mentionner ce détail, et Gerbert lui-même en aurait laissé quelques traces dans ses écrits. Quoi qu'il en soit, du reste, de cette question secondaire, ce que nous voulons constater, c'est que Gerbert n'a rien changé au système de numération connu dans nos écoles. Au milieu du conflit d'opinions qui s'est élevé de nos jours à ce sujet, M. Chasles (1), par un mémoire très-érudit et très-concluant, a parfaitement démontré l'identité qui existe entre le texte de Boëce et les écrits de Gerbert sur l'*abacus*. Dans les deux auteurs, les règles de la multiplication et de la division sont les mêmes, Gerbert ne fait que les présenter d'une manière moins laconique. Ses traités arithmétiques, comme ceux de Boëce, reposent sur un ensemble de 9 chiffres *(apices)* qui prennent des valeurs de position en progression décuple, et rien n'accuse qu'il ait introduit en France des doctrines arabes.

Il eut le mérite de propager la connaissance de l'arithmétique dans la Champagne et la Lorraine, et de laisser après lui de nombreux élèves parfaitement instruits. Bernelin, en adressant son traité de

(1) *Mémoires de l'Académie des sciences*, 1843, in-4°; voyez aussi le mémoire de M. Henri Martin, *Revue archéologique*, 1856, in-8°.

l'*abacus* à Amelius, lui dit qu'il ose à peine aborder une matière aussi difficile, sur laquelle on n'avait aucune lumière avant la venue de maître Gerbert, et il ajoute qu'Amélius aurait mieux fait de s'adresser aux Lorrains, chez qui cette étude est plus florissante que partout ailleurs. Heriger de Lobbes, Hermann Contract, Raoul de Laon, Garland de Besançon entreprirent aussi des traités sur l'*abacus,* mais il est peu certain qu'ils aient réussi à mettre cette méthode à la portée de toutes les intelligences.

Géométrie.

L'étude de la géométrie se réduisait à une série de propositions élémentaires relatives aux figures planes considérées dans l'arpentage, dont on s'efforçait de saisir l'application. Les manuels d'arts libéraux que nous avons cités plus haut, ne franchissaient pas ces limites. La géométrie même de Gerbert (1) ne contient rien de plus, si ce n'est un ensemble d'indications pratiques, telles que la manière de mesurer la hauteur d'une montagne ou la profondeur d'un puits.

Astronomie.

Selon l'opinion la plus commune, le ciel était une sphère aérée roulant autour de nous, de l'Orient à l'Occident, sur ses deux axes, et décrivant un cercle rétréci aux deux pôles. Notre hémisphère se divisait

(1) D. Pez, *Thesaurus anecd.*, t. III, IIe partie.

en cinq zones qu'on appelait : septentrionale, torride, équinoxale, brumeuse et australe. Celui qui connaissait les signes du zodiaque, les étoiles fixes, et les planètes errantes, les solstices et les équinoxes, les révolutions de la lune et du soleil, possédait à peu près la somme complète des notions astronomiques. On définissait les comètes des étoiles chevelues, qui naissent tout à coup pour présager un changement de dynastie, une peste, une guerre ou un grand accident. Raban Maur disait que les étoiles mêmes n'avaient qu'une lumière empruntée au soleil. Pline, Denys le Petit, et Bède leur compilateur étaient les autorités les plus accréditées dans les écoles; Ptolémée n'y fit apparition qu'au XIIe siècle. Gerbert fut le premier, dit Richer (1), qui, à l'étonnement général, enseigna l'astronomie au moyen de certains instruments. Il exprima la forme du monde par une sphère pleine, en bois, qu'il faisait obliquer par ses deux pôles sur l'horizon, et en composa d'autres pour les astres et les planètes, afin de donner une idée des cercles conventionnels à ses élèves. Il publia même un traité sur l'astrolabe, au moyen duquel on trouvait le lever et le coucher des astres, leur mouvement, leur position, la hauteur du soleil, les heures fixes de jour et de nuit et les variations des horloges solaires. Grâce aux efforts de ce génie étonnant et d'Abbon de Fleury, le Xe siècle fut l'âge d'or de l'astronomie. Ce n'est pas à dire qu'elle ait été négligée avant et après, car elle était l'auxiliaire indispensable du

(1) Richerius, *ibid.*, l. III, c. XLIX.

comput ecclésiastique. Il est presque inutile de dire que l'astrologie rencontra beaucoup plus de partisans et que les plus éclairés eux-mêmes ne surent pas se garder de cette erreur.

Musique.

Il faut distinguer la musique pratique qu'on enseignait aux enfants de chœur avec la lecture, dès leur entrée à l'école, de la musique théorique qui faisait partie du *Quadrivium.* L'une s'appelait *cantus* et l'autre *musica.* Toute la science du préchantre se réduisait à donner aux enfants la première note et la suite des modulations d'un office, jusqu'à ce qu'ils fussent capables de les répéter sans faute. La lenteur avec laquelle le chant grégorien se répandit en France, est une preuve indubitable que les notes s'apprenaient par la voix d'un maître. Quoique le pape Étienne eût envoyé douze clercs de Rome, au roi Pepin, Charlemagne trouva le chant grégorien si défiguré à son avénement, qu'il fut obligé d'en ramener d'autres en Gaule en 796. On avait bien certains signes destinés à conduire la voix, mais tout à fait impropres à indiquer les nuances et surtout le point de départ. Les antiphonaires du IXe et Xe siècle, conservés à la bibliothèque impériale de Paris, sont notés de telle façon que chaque syllabe est surmontée d'un trait horizontal, ou vertical, ou circulaire, souvent des trois réunis. Cette notation en neumes n'indiquait donc que les mouvements ascendants et descendants de la voix, sans déter-

miner avec certitude la valeur des intervalles musicaux. Il est évident que pour pouvoir la lire, il fallait préalablement avoir appris dans les écoles les chants traditionnels qu'elle reproduisait. Ainsi, au xe siècle, lorsque Arnoul, élève de Fulbert, se détermina à composer l'office de Saint-Evroul, deux jeunes moines, Hubert (1) et Raoul, se rendirent de l'abbaye de Saint-Evroul à Chartres, pour recueillir les intonations de la bouche même de l'auteur. Lorsque les chants se multiplièrent, certains écolâtres inventèrent des méthodes pour soulager la mémoire des enfants et abréger le temps des leçons. Hucbald de Saint-Amand imagina une série de signes distincts, représentant chacun un son particulier, qu'il plaçait au-dessus des mots. Parfois il disposait les syllabes à différentes hauteurs dans l'intervalle de quelques lignes.

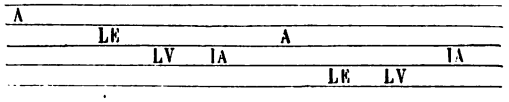

Gerbert (2) fit encore avancer la musique d'un pas de plus, en apprenant à ses élèves la génération des sons sur le monocorde, c'est-à-dire la manière de pincer une corde aux distances nécessaires pour en obtenir les divers tons de la gamme (3).

(1) Orderic Vital, t. II, p. 96.

(2) Richer, l. III, c. XLIX.

(3) Litteræ vel notæ quibus musici utuntur, in linea quæ est sub chorda per ordinem positæ sunt, dumque modulus inter lineam chordamque decurrit per easdem curtando vel elongando, chorda omnem cantum mirabiliter facit et dum pueris per ipsas litteras aliqua notatur antiphona, facilius et melius a chorda discunt quam si ab homine illam audirent, et post pauco-

Chaque syllabe était surmontée d'un chiffre ou d'une lettre qui correspondait à une division du monocorde, et, dès que l'élève était embarrassé, il lui était facile de prendre le ton sans le secours de personne. Odon de Cluny dit que par ce moyen, il enseigna aux enfants en trois ou quatre jours, à chanter un office sans faute, ce que les chantres ordinaires ne pouvaient faire après cinquante ans d'étude. Cependant le chant n'atteignit le dernier degré de perfection que le jour où le moine Guy d'Arezzo fit connaître les avantages de la portée musicale à quatre lignes et des sept notes *ut, ré, mi, fa, sol, la, si.* Cette utile réforme se répandit rapidement dans toute la France, et les vieillards furent stupéfaits (1), disent les chroniqueurs, en entendant les enfants chanter à première vue, les offices qu'ils n'avaient jamais appris. On comprend aisément qu'avec des méthodes aussi imparfaites, la symphonie soit restée longtemps à l'état rudimentaire, les combinaisons harmoniques ne pouvaient guère dépasser l'emploi simultané de la quarte et de la quinte.

Le *musicus* n'avait aucune relation avec le préchantre ; son domaine se renfermait dans la métaphysique de la musique. Il était chargé d'exposer les rapports de la musique avec l'arithmétique, l'harmonie des astres, et les lois de l'acoustique. Le

rum mensuum tempus exercitati, ablata chorda, solo visu indubitanter proferunt quod nunquam audierunt. (Odonis *dialogus de musica* apud Gerbertum, *scriptores de musica*, in-4°, t. I, p. 253.)

(1) Stupentibusque senioribus faciebat illos solo visu subito cantare tacita arte magistra, quod nunquam auditu didicerant. (*Chron.* S. Trudonis, l. VIII, *d'Achery spicileg.*, t. II.)

vrai musicien devait savoir les sons, leurs intervalles, leurs proportions, leurs consonnances, leurs genres, leurs modes, leurs systèmes. Cette science était en aussi grande estime au moyen âge que chez les anciens ; il n'est pas d'homme remarquable qui n'en ait fait une étude particulière. On la louait comme un exercice propre à former l'esprit, et favorable à la piété par le concours qu'elle prête à la pompe des cérémonies religieuses. Boëce assure qu'elle est une des quatre sciences sans le secours desquelles on ne peut arriver à la vérité ; et saint Isidore dit qu'il est aussi honteux d'ignorer la musique que de ne pas savoir lire, car, sans elle, nulle science ne peut être parfaite (1). Douées d'une imagination avide de rêveries et de merveilleux, les générations du moyen âge s'adonnaient avec passion à une étude qui leur ouvrait de vastes horizons mystiques. Elles considéraient, comme Cicéron dans le *songe de Scipion*, l'harmonie qui résulte de l'ordre du monde et du mouvement des saisons, et celle qui préside à l'union des parties de l'âme avec le corps. On croyait parfaire la grammaire et la rhétorique, en apprenant la musique ; le littérateur y puisait la manière d'agencer ses périodes en cadence, et l'orateur, le ton de voix qui convient aux diverses parties du discours. Toutes ces idées empruntées à l'antiquité par Boëce, Donat, et le Vénérable Bède, furent reproduites du IXe au XIIIe siècle, par Alcuin, Odon de Cluny, Notker, Réginon de Prum et quelques autres écolâtres.

(1) Sine musica nulla disciplina potest esse perfecta. (S. Isidorus, *origines*, l. III, c. XVIII.)

Théologie.

Ceux qui ont enseigné la théologie avant le XIe siècle, se sont bornés à puiser dans l'Ecriture sainte ou les Pères de l'Eglise les textes qui leur paraissaient les mieux appropriés à leur thèse. L'autorité seule passait pour le meilleur guide; rarement on invoquait le secours de la raison. Il y avait dans ce procédé peu de curiosité et d'invention sans doute, mais une haute estime des anciens. Ainsi, les traités théologiques de Bède, de Raban Maur et des autres écolâtres, ne sont pas autre chose que des compilations de textes empruntés à l'Ecriture sainte ou aux Pères de l'Eglise des six premiers siècles. Le meilleur théologien ne savait rien de plus, quand il avait expliqué le sens littéral, allégorique et moral d'un passage de l'Evangile.

Au XIe siècle, lorsque les esprits se furent aiguisés et subtilisés dans la lutte contre les hérétiques, on trouva trop simple cette méthode positive. Lanfranc et Anselme du Bec l'abandonnèrent les premiers et montrèrent par leur victoire sur Bérenger l'avantage que la théologie pouvait retirer de la démonstration. Dès lors, l'étude de la religion devint cette science difficile qu'on est convenu d'appeler scolastique, ou l'union de la théologie avec Aristote. Désormais, on ne traita plus aucun sujet sans procéder par axiomes, propositions et corollaires. Comme à chaque époque de renouvellement, on ne sut pas éviter les travers et les abus. Tandis

que les uns par la clarté de leurs définitions, la sobriété de leurs raisonnements, et la netteté de leurs décisions dégageaient la vérité des voiles du langage, ou se renfermaient dans les données de la tradition; d'autres, plus hardis et trop confiants dans leurs propres forces, se jetaient à corps perdu dans la dialectique et multipliaient les questions à force de les distinguer. Quelques théologiens ne voyant que les excès, se déclarèrent les champions du passé, et voulurent substituer à la logique le procédé de l'intuition soutenu par la tradition. Pierre Lombard, entre autres, ramassa dans les anciens docteurs les passages les plus précis sur les questions qui s'agitaient alors dans les écoles, et en forma un corps de décisions nettes, afin de ramener tous les esprits à l'uniformité de doctrine. Mais le courant qui emportait alors les étudiants vers la scolastique était irrésistible, et toutes les protestations furent inutiles. De même que dans un autre temps les idées s'appliqueront aux grands problèmes de la vie sociale, ainsi, aux XIIe et XIIIe siècles, toutes les forces du raisonnement se livrèrent aux spéculations de la vie future. Nous ne sommes pas de ceux qui seraient tentés de voir là un entraînement regrettable. Loin de regarder ce règne absolu et exclusif de la théologie comme une époque perdue pour l'intelligence humaine, nous croyons au contraire, avec M. Villemain, que cette occupation toute métaphysique était favorable à l'élévation et à l'originalité de la pensée.

CHAPITRE IV

LANGUES. — DROIT CIVIL ET CANONIQUE. — MÉDECINE. BEAUX-ARTS.

Par les nombreux exemples que nous avons cités dans le cours de cette revue, le lecteur a pu déjà remarquer que l'étude des langues orientales n'avait jamais été interrompue du IXe au XIIIe siècle Voici cependant encore quelques détails groupés ensemble qui fixeront mieux l'attention sur ce sujet.

Alcuin nous dit (1), dans le poëme qu'il a composé sur les pontifes de l'Eglise d'Yorck, que la bibliothèque épiscopale possédait des ouvrages en grec, en hébreu et en arabe. Il est peu probable qu'Alcuin soit resté si longtemps gardien de ces richesses littéraires sans avoir essayé d'apprendre au moins une de ces trois langues. C'est sans doute pour l'avoir cultivée que Raban Maur, son disciple, met la langue grecque au-dessus de toutes celles que parlaient les païens. S'il en coûte de mettre ces deux écolâtres au rang des hellénistes, on ne refu-

(1) Illuc invenies. . . . . .
Græcia vel quidquid transmisit clara Latinis,
(*Vide supra*, p. 4.)

sera pas ce titre à Jean Scot, le traducteur des traités de Denys l'Aréopagite, à Nolker de Saint-Gall, le traducteur d'Aristote, et à Hartmann, aussi moine de Saint-Gall, qui savait tout à la fois le grec, l'hébreu et l'arabe. Eginhard avait au moins une teinture du grec, car Loup de Ferrières avait recours à lui quand il était arrêté par une difficulté. Et, à défaut de tous ces écolâtres, le IXe siècle n'avait-il pas l'école spéciale d'Osnabruck, fondée par Charlemagne? Les nombreuses communautés de moines grecs dont nous avons signalé l'émigration en Lorraine, offrirent de grandes facilités à ceux qui voulurent étudier les langues orientales. C'est à ces étrangers que Léon IX et le cardinal Humbert sont sans doute redevables de leur savoir en grec. Lanfranc, Anselme, Sigebert de Gembloux, étaient des hellénistes. Sigon, moine de Marmoutiers (1), savait aussi bien lire et écrire le grec que l'hébreu. Dans sa bibliothèque des manuscrits belges, Sanderus dit (2) avoir vu à Saint-Martin de Tournai un psautier en quatre textes, qui remontait au XIe siècle.

Au XIIe siècle, Saint-Etienne, abbé de Cîteaux, fit réviser tous les livres de la Bible (3) par ses moines, au moyen des originaux hébreux et chaldaïques. Si nous jugeons la bibliothèque de Cluny par la vaste érudition que renferment les écrits de Pierre le Vénérable, elle devait être fort riche en manuscrits grecs et arabes. Abélard, dans sa lettre

(1) Litteras grecas et hebraicas peritissimus legendi et scribendi. (D. MARTÈNE, *Thesaurus anecd.*, t. III, p. 848.)

(2) Sanderus, *Bibl. Belgica manuscripta.*

(3) D. Rivet, *Hist. litt. de la France*, t. XI, p. 124.

aux religieuses du Paraclet (1), recommande d'étudier non-seulement le latin, mais le grec et l'hébreu. Toutefois, nous nous garderons bien d'affirmer que tous ces savants courageux furent d'habiles interprètes. Leur bonne volonté était trop souvent arrêtée par la rareté ou l'imperfection des glossaires et des grammaires qu'ils avaient entre les mains.

Droit civil.

Il semble que l'Eglise était destinée à transmettre au monde moderne jusqu'aux moindres vestiges de la civilisation des anciens. Non-seulement elle a sauvegardé la littérature et la langue latine, mais elle a aussi adopté le droit romain pour le sien, et en a perpétué la connaissance dans ses écoles. Tout d'abord elle se contenta d'entretenir quelques légistes dans chaque province ecclésiastique, afin de parer aux tentatives insidieuses des grands. Ce n'est guère avant le XIIe siècle que le droit civil eut sa place marquée dans le cadre des études. Le code Justinien, enfoui dans une des bibliothèques d'Italie, venait d'être découvert, et toute la curiosité se portait de ce côté. Séduits par l'appât du gain et par l'honneur attaché à la profession d'avoué qui prenait alors une grande extension, les clercs et les moines se livraient tout entiers à l'étude du droit, à tel point que les conciles de Reims, de Latran et

(1) Magisterium habetis in matre quæ non solum latinæ verum etiam tam hebraicæ quam grecæ non expers, sola hoc tempore illam trium linguarum adepta peritiam videtur. (*Documents inéd.*, in-4°, préface de M. Cousin au *sic* et *non* d'Abélard.)

de Tours, furent obligés de l'interdire aux moines et aux chanoines réguliers. Néanmoins, les villes de Toul, du Mans, de Tours, conservèrent des chaires de droit romain, dont les professeurs formèrent de nombreux élèves. Placentin, à Toulouse, attirait autour de lui autant d'auditeurs qu'Irnerius à Bologne.

Droit canon.

Le droit canon eut le même sort que le droit romain pendant les IXe, Xe et XIe siècles. Ceux qui s'adonnaient à cette étude, lisaient les œuvres de Denys le Petit, le *Codex canonum* donné à Charlemagne par le pape Adrien et les sentences des conciles. En 1151, un moine de Bologne, Gratien, publia une compilation de tous les auteurs précédents qui donna une vive impulsion à l'étude du droit canonique. Ce recueil, connu aussi sous le nom de *Decretum,* fut universellement adopté dans les écoles de France et d'Italie.

Médecine.

Pendant longtemps la médecine fut regardée comme l'apanage exclusif des Juifs, même dans l'Europe chrétienne. Par leurs habitudes nomades et leurs fréquents rapports avec les Arabes, ils étaient à peu près les seuls capables d'acquérir l'expérience et la science nécessaires à l'exercice de cet art. Fort peu soucieux d'entretenir un commerce assidu avec la *secte impie,* les chanoines et les cénobites préfé-

rèrent déchiffrer les vieux grimoires des médecins païens et pénétrer les arcanes des Grecs et des Latins, afin de pouvoir se soigner eux-mêmes. Au reste, les praticiens habiles ne devaient pas être nombreux, et il était prudent d'avoir près de soi, dans la communauté, un homme capable de combattre les maladies. Notker de Saint-Gall fit tant de progrès dans cet art, qu'il annonçait les maladies (1) et les guérissait avec un succès étonnant. — Walafrid Strabon composa un traité sur les vertus des plantes, qu'il a nommé *Hortulus*. En lisant Celse, Galien et Démosthènes, Gerbert était devenu capable de prescrire des remèdes à son maître Raymond contre une affection au foie, et à l'évêque Adalbéron contre la pierre.

Le moine Richer, dans une relation de voyage, nous dit : « Je me livrai tout entier (2) à l'étude des « aphorismes d'Hippocrate, chez le seigneur Héri- « baud, dont la science égale la libéralité. Il me « prêta la concorde d'Hippocrate, Galien et Sora- « nus, d'autant plus volontiers qu'il était plus versé « dans la médecine et qu'il savait parfaitement la « pharmaceutique médicale, la botanique et la chi- « rurgie. » Il en est qui surent exciter une véritable admiration. Tetbert de Marmoutiers combattait les symptômes les plus alarmants; Raoul Mal-Couronne du Bec ne trouva à Salerne qu'une seule personne plus habile que lui. Plusieurs évêques et abbés tels

(1) In re medica adeo excelluit ut multis etiam longe ante morbos prædiceret et incredibili felicitate eos inde curaret. (MEZLER, *de viris illustribus*, c. XXXVI.)

(2) *Hist. sui temporis*, Richerius, t. IV, p. 50.

que Fulbert de Chartres, Gilbert Maminot, évêque de Lisieux, Guillaume de Saint-Bénigne, Gontard, abbé de Jumiéges, et Jean de Fécamp donnaient d'utiles consultations. Nous fatiguerions le lecteur si nous voulions épuiser la liste des moines médecins. Dans le cours de cette revue, nous avons déjà eu occasion de rappeler que le roi Edouard d'Angleterre et les rois de France Henri Ier, Louis VI, et Philippe-Auguste, prirent leurs médecins dans les abbayes.

Au XIe siècle, un moine du Mont-Cassin, nommé Constantin, traduisit plusieurs traités grecs et arabes, et en composa de nouveaux qui contribuèrent beaucoup à populariser la médecine. Rien ne fut plus commun, dès lors, que de voir dans les monastères et les chapitres des médecins de réputation qui exerçaient leur art au dehors comme parmi leurs frères. Pierre, de Blois, chanoine de Rouen, expose (1) en termes techniques les symptômes de la maladie du sieur Gilduin, les remèdes qu'il a employés et ceux qu'on doit mettre en usage pour sa complète guérison. Jean de Saint-Nicolas d'Angers se rendit à Tours, afin de délivrer le doyen du chapitre d'une maladie désespérée. Alquirin de Clairvaux (2) jouissait d'une grande réputation parmi les séculiers.

Comme il était très-difficile de concilier la pratique de la médecine avec l'accomplissement des devoirs religieux, et que cette science faisait toujours de nouvelles conquêtes dans les communautés au préjudice de la théologie, le concile de Tours défen-

(1) *Ep. XLIII.*
(2) D. Rivet, *Hist. litt.*, t. IX. *Etat des lettres.*

dit aux réguliers (1) de fréquenter les écoles de médecine. Les termes dans lesquels est formulée la défense ne permettent pas de douter que la médecine ne fût enseignée au XIIe siècle dans les écoles épiscopales. Le fait est certain, du moins pour la ville de Montpellier.

Chaque monastère avait son laboratoire où se préparaient les remèdes, et le palais impérial lui-même avait le sien comme le prouvent les vers suivants d'Alcuin :

Accurrunt (2) medici mox Hippocratica tecta,
Hic venas fundit, herbas hic miscet in olla,
Hic coquit pultes, alter sed pocula præfert.

Abbon, chanoine d'Auxerre, légua en 1191 des vases (3), des pots et un mortier d'airain, ce qui fait justement présumer qu'il joignait la pratique à la théorie. Les auteurs qui servaient de guides sont : HIPPOCRATIS *aphorismata;* HIPPOCRATIS, GALIENI *et* URANI *passiones;* QUINTUS SERENUS, *de medicamentis;* PHILARETI *liber de pulsibus;* ALEXANDER, *de medicina;* ARSENII VENDICIANI *liber;* DIOSCORIDIS *virtutes herbarum;* JULIENI, *episcopi Tolletani, prognostici; Formulæ medicamentorum;* CONSTANTINI *liber urinarum;* CONSTANTINI *liber febrium;* THEOPHILI *liber urinarum.* Est-il juste, après ce que nous venons de constater que Sprengel (4) donne cours à ses pré-

(1) Ne regulares e claustris exeant seculares adituri scholas ad legendas leges et confectiones physicas ponderandas. (*Turonensis provinciæ concilia*, Johannes Maan, p. 90.)

(2) *Opera Alchuini*, apud Froben, t. II, p. 228.

(3) Labbeus, *Bibl. mss.*, t. I, p. 465.

(4) *Hist. de la médecine*, t. II, p. 344.

jugés en disant : « Les moines négligèrent l'étude « de la science proprement dite, ne réfléchirent « jamais sur les causes des phénomènes, et, loin « d'employer les remèdes ordinaires, eurent recours « aux prières, aux reliques et à l'eau bénite. » Sans doute ils se servirent de ces moyens de guérison, et ils n'eurent pas tort; mais les livres qu'ils ont pris la peine de transcrire et de conserver dans leurs bibliothèques sont une preuve qu'ils en connaissaient d'autres.

Beaux-arts.

Il n'est pas jusqu'aux beaux-arts qui n'aient aussi trouvé asile dans les monastères. L'architecture, l'orfévrerie, la peinture, la sculpture ainsi que la plupart des industries (1) se sont réfugiées dans le cloître à l'époque des invasions, et y sont demeurées jusqu'à l'émancipation de la bourgeoisie. Les splendides cathédrales qui font encore l'admiration et le désespoir de nos architectes ont été construites sous la direction des abbés et des évêques du XIe et du XIIe siècle. On serait même tenté de croire, d'après les traits de ressemblance qui existent dans la conformation des églises d'une même province, que chaque métropole avait une école d'architecture pour les diocèses suffragants. Ce qu'on enseigna certainement, ce sont les arts des-

(1) Au XIe siècle, l'évêque de Liége élevait à côté de ses clercs de jeunes laïques auxquels il apprenait un métier : « Etiam laïcos adolescentes quibus educandis instabat, ætati et ordini suo congruis artibus implicabat. (ANSELMUS, *Gesta episcop. Leodiensium*, ap. Chapeauville, t. I. p. 217.)

tinés à orner l'intérieur de l'église, l'orfévrerie, la joaillerie, etc. Lors même que les ouvriers laïques auraient été capables de fabriquer les vases sacrés, les moines se seraient fait scrupule de confier cette œuvre à des mains vulgaires. Comment veut-on que la grande école d'orfévrerie et d'émaillerie du Limousin (1) ait si longtemps conservé sa réputation d'habileté, si les moines de Saint-Martial n'avaient maintenu leurs traditions par l'enseignement?

Sous la dynastie carlovingienne il est rarement fait mention dans les chroniqueurs d'artistes habiles. On cite quelques moines de Saint-Gall qui se distinguèrent dans la ciselure, la peinture et l'orfévrerie; ceux de Fuld (2) qui excellaient à représenter les sujets avec une grande variété de couleurs, et le chanoine de Cambrai, Madalulf (3), qui orna le réfectoire de l'abbaye de Fontenelle de peintures à fresques. Au XIe siècle, presque tous les chapitres et les abbayes furent munis d'ateliers où les clercs et les moines apprenaient à manier le ciseau et le pinceau. L'abbé Osbern, de Saint-Evroul, sculptait et forgeait avec adresse; Josbert (4), de Saint-Martial faisait à merveille les statues et les reliquaires ornés de pierres précieuses; un autre représentait les

(1) *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1842, *mémoire* de M. l'abbé Texier.

(2) Pictura quoque et multiplici colorum fuco et imaginum exprimendarum usu haud pauci Fuldæ excellentes monachi floruere. (*De antiq. Fuld.* BROWERUS, l. I, c. XI.)

(3) Variis picturis decorari in maceria et laqueari fecit a Madalulpho egregio pictore eccl. Cameracensis. (*Spicil. d'Achery*, t. II, p. 281.)

(4) Dein Josbertus iconem auream S. Martialis fecit sedentem super altare. (LABBE, *Bibl. mss. nova*, t. II, p. 272.)

gestes du patron de l'église de Bourganeuf en cuivre doré et émaillé. L'évêque d'Auxerre, Geoffroy (1) de Champaleman, institua trois prébendes pour trois ecclésiastiques dont l'un serait peintre, l'autre vitrier et le troisième orfèvre. Nous avons trouvé dans un cartulaire (2) inédit de Saint-Martin de Séez, plusieurs chartes souscrites par des chanoines qui ont accolé à leur nom le titre d'*aurifaber*. Une petite anecdote (3) mise au jour par M. Achard, archiviste du Vaucluse, et déjà signalée plus haut nous a fait voir qu'un chanoine de Notre-Dame-des-Doms avait enseigné lui-même la peinture à son neveu, et l'avait ensuite envoyé à l'abbaye de Saint-Ruff pour apprendre l'architecture et la sculpture. Enfin, quoi de plus digne d'admiration que le manuscrit du moine Théophile, publié par M. l'Escalopier où tous les arts les plus délicats de la Grèce, de l'Orient et de l'Italie se trouvent exposés dans le plus grand détail?

Nous nous bornons à une simple nomenclature dans la crainte de dépasser les limites de notre aperçu; ce peu suffira pourtant à démontrer que les arts comme les lettres ont été l'objet d'un culte spécial au moyen âge.

(1) Labbe, *ibid.*, t. I, p. 453.

(2) Ce cartulaire appartient au chapitre de la cathédrale de Séez.

(3) Artem suam pictoriam edocuit..... insuper etiam magistros qui alia docuerunt artificia pecunia propria conduxit..... lignorum artifices vel lapidum sculptores vel arte sculptoria valentes..... (*Arch. de l'art français*, 15 janv. 1856.)

CHAPITRE V

INSTRUCTION DES LAIQUES.

Nous avons dit que l'état social avant le XIIe siècle ne comportait pas d'autres étudiants que les clercs et les moines; et que les laïques étaient condamnés à l'ignorance faute de loisirs et de ressources. Cette proposition ne doit pas être entendue dans un sens trop absolu, car l'histoire a enregistré les noms d'un certain nombre de seigneurs qui se sont livrés à la culture des lettres. Nous ignorons sur quoi on s'est appuyé pour avancer (1) que les *ingenui* ou *nobiles* se faisaient gloire de ne savoir ni lire ni écrire; aucun exemple n'autorise une pareille assertion. Leur ignorance n'avait rien de systématique, comme on le suppose gratuitement, elle provenait seulement du genre de vie auquel ils étaient assujettis par leur condition sociale. Ce n'était pas en refoulant les invasions étrangères, ou en combattant du haut de leur manoir contre leurs voisins, ou en courant aux expéditions d'outre-mer, qu'il était possible de s'appliquer à tracer des caractères ou à lire Virgile. La science leur paraissait si peu méprisable malgré

(1) Smet, *Hist. de la Belgique*, t. I, p. 171.

leurs habitudes belliqueuses, qu'ils envoyaient très-souvent leurs enfants aux écoles des monastères, au moins pendant tout le temps où leur âge les rendait impropres au service des armes. Ainsi le monastère de Saint-Gall avait réservé un lieu particulier où Tutilon apprenait aux fils de famille noble à tirer des sons harmonieux d'un instrument (1). Sous le gouvernement de l'abbé Heito, les enfants des princes, des ducs, et des comtes s'empressaient de solliciter la faveur d'assister aux leçons du monastère d'Auge, afin de devenir capables de diriger un évêché ou un duché (2). Ludolfe, abbé de Corbie, avait conquis (3) l'estime de tout le diocèse d'Amiens, et les seigneurs, dit la chronique, lui envoyaient leurs enfants à élever. L'abbaye de Saint-Riquier, en Picardie, comptait dans son école cent enfants (4), parmi lesquels se trouvaient les fils des ducs, des comtes et des princes. La grande Sauve (5) servait de maison d'éducation à toute la noblesse d'Aquitaine. Jean VIII, dans une bulle où sont rappelés tous les biens de l'abbaye de Fleury, fait mention d'un établissement appelé *Hospitale nobilium*. Meibomius (6) nous assure qu'en Allemagne, sous le règne

(1) Notker filios aliquorum qui patrum beneficia habituri, adsumptos severe educaverat (C.) XII. In omni genere fidium et instrumentorum præ omnibus, nam et filios nobilium in loco abbate destinato fidibus edocuit. (C. III, *De casibus S. Galli.*)

(2) Undique magnorum filii convolarunt ut deinde ad episcopatus et ducatus gubernandos idonei fierent. (MEZLER, *De viris illust.*, c. V.)

(3) *Acta SS. Bollandi*, août, 3 vol., *Vita Lodulfi.*

(4) Centum pueros scholis erudiendos statuimus in hoc cœnobio, duces, comites, filii ducum, comitum, filii etiam regum educabantur. (*Chron. Centul.* D'Achery spicileg., t. II.)

(5) Cirot, *Hist. de la Grande-Sauve.*

(6) Sub ævo Carolorum..... regum ducumque liberi tenelli adhuc in ca-

des Charles, des Othon et des Henri, les grands avaient la coutume d'envoyer leurs fils dans les chapitres ou les cloîtres. En Irlande, ils allaient se former à la piété et aux belles-lettres au monastère de Glastonbury (1).

Ceux qui n'embrassaient pas la vie religieuse rentraient dans le monde dès qu'ils étaient capables de lire et d'interpréter le Psautier et l'Évangile. C'était bien peu, sans doute, mais les fonctions de la vie civile exigeaient-elles alors tant de connaissances? A cette époque, le principal mérite d'un seigneur était d'être bon guerrier; il fallait donc l'habituer de bonne heure aux exercices violents. Le biographe de Gérauld, comte d'Aurillac, nous dit que ce seigneur sortit de l'école, *decurso psalterio,* afin d'apprendre (2) à courir avec les chiens, à tirer de l'arc, et à lancer le faucon.

On a eu tort de prétendre que les gentilshommes du moyen âge avaient regardé leur qualité comme incompatible avec la littérature, car nous pouvons en citer plus d'un qui charmait ses moments de loisir par la lecture. Le savoir était pour eux, comme pour les clercs, un titre de gloire. Foulques le Bon, comte d'Anjou, voyant Louis d'Outre-mer se moquer de ce qu'il chantait avec les chanoines,

nonicorum aut monachorum collegia amendabantur ut procul a strepitu ad exercitia pietatis honestarumque ac liberalium artium et linguarum cognitionem assuefierent. (MEIBOMIUS, *in dedicatione Vindiciarum.*

(1) *Acta SS. O. S. B.*, t. VII, p. 647.

(2) Scilicet ut molossos ageret arcista fieret, cappos et accipitres competenti jactu emittere consuesceret. On ne le laissa reprendre ses études qu'après une forte maladie qui semblait l'avoir rendu impropre à la vie guerrière. (*Vita S. Geraldi*, Bibl. Cluniac.)

n'hésita pas à lui répondre qu'un prince illettré était un âne couronné. Abbon, père d'Odon de Cluny et duc d'Aquitaine, connaissait l'histoire (1) et savait par cœur les Novelles de Justinien. Le comte de Frioul, Eberhard, avait une bibliothèque composée d'auteurs sacrés et profanes, qu'il partagea (2) entre ses fils et ses filles. Guillaume V, duc d'Aquitaine, commentait l'Écriture sainte et faisait collection de manuscrits dans son palais (3). Rathier de Lobbes, exilé de son monastère, rencontra en Provence un seigneur qui lui confia l'instruction de son fils. C'est à l'intention de ce jeune élève qu'il composa sa grammaire, intitulée *Sparadorsum* (4). Le seigneur Héribaud, que nous avons cité au chapitre de la médecine, lisait Soranus, Hippocrate et Galien.

« La science, disait l'abbé de Bonne-Espérance (5), « n'est pas l'apanage exclusif du clergé, car beau- « coup de laïques sont instruits dans les belles- « lettres. Quand il peut se dérober au tumulte des « affaires, ou des combats, un prince doit s'étudier « dans un livre, comme il regarde ses traits dans « un miroir. J'ai vu le comte Charles.... aussi em- « pressé à méditer les psaumes, que prompt à tirer « le glaive, quand il fallait venger la justice outra-

(1) Veterum namque historias, Justiniani novellam memoriter tenebat. (*Acta SS.*, Mab., t. VII, p. 152.)

(2) *Spicilegium Acherii*, t. II, p. 877.

(3) Fuit iste dux a pueritia doctus litteris et satis notitiam Scripturarum habuit et librorum copiam in palatio suo servavit. (*Ademarus Engol.* ap. Pertz, t. IV.)

(4) *De gestis abb. Laub.*, t. II, ap. *spicileg.*

(5) *Philippi Bonæ Spei opera*, *ap.* Migne, t. CCIII, *ep. XVI.*

« gée. J'ai vu le comte Adolphe témoigner la plus « vive reconnaissance envers ses parents, pour les « remercier d'avoir pris soin de son instruction. » Orderic Vital (1) nous dit qu'Henri 1er se livra à l'étude des lettres, *dum dociles annos attigisset.*

Henri, comte de Champagne (2), au XIIe siècle, connaissait les arts libéraux mieux que beaucoup de clercs. Sa plus douce récréation entre deux expéditions guerrières ou deux assises judiciaires, était de se retirer dans la solitude de son manoir, pour lire dans la langue originale, un classique (3) latin ou un auteur ecclésiastique. Il existe encore à la bibliothèque impériale un beau Valère Maxime, copié par les moines de Provins à son intention. Anselme, seigneur de Trainel, confia son fils Milon, âgé de 12 ans, aux religieux de Saint-Marien d'Auxerre. Geoffroy Plantagenet, l'un de ces comtes d'Anjou (4) chez qui la science était héréditaire, prenait tant de plaisir aux discussions philosophiques, que Guillaume de Conches l'a pris pour interlocuteur dans un de ses ouvrages. La cour de son fils Henri était une assemblée de savants. Enfin nous rappellerons

(1) *Hist. eccl. Norman.*, t. II, p. 182.

(2) Sub magistrali ferula liberalem es scientiam assecutus, ita ut quam plures clericos transcendas. (D. Bouquet, t. XVI, p. 703.)

(3) Jean de Sarisbéry, parlant de Végèce au comte Henri, dans une de ses lettres lui dit : « Vester Vegetius. » (*Hist. des comtes de Champagne*, t. III, p. 189, d'Arbois de Jubainville.)

(4) Juris sectator, legum firmissimus ultor,
Sola salus patriæ, speculum, lux, atque sophiæ,
Artibus imbutus septenis.....
In prosa Cicero, versu Maro cederet,
In logica Socrates.
(*V. Stephani carmen de Gaufrido comite Andegavensi*, F. S. Germain latin 1547, Bibl. imp.)

que le XIIe siècle est l'époque où les comtes de Provence s'efforcèrent d'ajouter à leur titre de braves chevaliers, celui de bons poëtes.

Les têtes couronnées ne furent pas plus ignorantes que leurs vassaux. Sans parler de nouveau de Charlemagne, d'Alfred le Grand, et d'Othon, empereur d'Allemagne, nous ferons remarquer que Pépin le Bref, Charles le Chauve, Lothaire, et Louis VI furent élevés à l'abbaye de Saint-Denys. Ce dernier était, au dire de Suger, un habile guerrier, ce qui ne l'empêchait pas d'être un théologien très-instruit. Louis le Débonnaire (1) parlait facilement le latin, comprenait le grec, et citait les auteurs profanes. D. Martène nous apprend par un quatrain trouvé au bas d'un diplôme, que le roi Raoul savait signer de sa propre main.

Utque hoc preceptum firmum (2) per secula duret
Et credant homines cuncti per tempora mundi,
Subsignante manu propria firmatio paret,
Atque anulus nostrum pinxit suppressus agalma.

Le roi Robert avait fréquenté l'école du grand Gerbert, et Louis VII, celle du cloître Notre-Dame de Paris.

(1) Thegamus, *vita Ludovici*, *ap.* Pertz, t. II, p. 594.
(2) D. Martène, *ampl. collectio*, t. I, p. 260.

CHAPITRE VI

INSTRUCTION DES FEMMES.

Si l'histoire des abbayes de religieuses avait été écrite avec autant de soin et d'exactitude que celle des monastères de moines, il est probable que nous serions obligés de réformer bien des préjugés à l'égard de l'instruction des femmes du moyen âge. La piété et la foi chrétienne qui animaient nos ancêtres, leur a inspiré bien souvent le désir d'apprendre. Les filles des seigneurs n'éprouvèrent pas moins que leurs frères, le besoin de lire les Évangiles, les écrits des Pères ou les vies des Saints, et leurs parents partageaient trop leurs sentiments religieux pour leur refuser la liberté de fréquenter les écoles. On sait que les filles de Charlemagne (1) avaient reçu une instruction assez étendue et qu'elles prenaient part aux réunions de l'Académie du Palais. Théodulfe, évêque d'Orléans, offrit à Gisèle un psautier à la fin duquel il l'exhortait à partager ses jours, entre la lecture et les soins du ménage (2) :

(1) Liberos suos ita censuit instituendos ut tam filii quam *filiæ* primo liberalibus studiis, quibus et ipse operam dabat, erudirentur. (EGINHARD, *ap.* D. BOUQUET, t. V, p. 9.)

(2) *Theodulphi carmina*, l. III, c. IV, *ap.* Migne, CV.

Assidue si ores, tibi si sit lectio crebra
Ipsa Deo loqueris, et Deus ipse tibi.
. . . . . .

N'avons-nous pas dit, plus haut, que les filles du comte Eberhard eurent aussi leur lot dans la répartition des livres de leur père. Dodane (1), duchesse de Septimanie, eut deux fils auxquels elle envoyait des instructions morales par écrit, en leur recommandant de se former une bibliothèque. L'épouse d'Henri, empereur d'Allemagne, sainte Mathilde (2) était une femme instruite dès sa jeunesse. On en peut dire autant d'Helvide, mère du pape Léon IX, d'Agnès, femme d'Henri le Noir, d'Ide, comtesse de Boulogne, de Constance, fille de Robert. Adèle, fille de Guillaume le Conquérant, recevait des lettres latines et des pièces de vers des évêques Hildebert du Mans et Ives de Chartres. Le moine de Fleury, Hugues, rédigea (3), pour elle, une histoire ecclésiastique en latin. Au XIIe siècle, Marguerite, femme du dauphin du Viennois, et la mère de saint Bernard s'appliquaient à la lecture. Parmi les lettres des savants de cette époqne (4), on en trouve une quantité qui sont adressées aux femmes des barons et des chevaliers. Béatrix de Bourgogne a fait elle-même son épitaphe, en huit vers latins; et Ermengarde, duchesse de Lorraine, était si sensible aux charmes de la poésie, que l'évêque Marbode lui adressa un de ses poëmes.

(1) *Acta SS. O. B.*, t. V, p. 750.

(2) Puella mirum in modum proficiebat in cunctis, capax in studio disciplinæ litteralis et operum industriis. (PERTZ, t. IV, p. 282.)

(3) *Annales de philosophie chrétienne*, t. XVIII, art. VI. (*Achery.*)

(4) *Hist. litt.*, t. IX, p. 123.

Les religieuses étaient obligées(1) non-seulement de pourvoir à l'éducation et l'instruction des jeunes filles du monde qui leur étaient confiées, mais aussi de cultiver l'esprit des novices destinées à la vie claustrale. « Il faut, dit le concile de Cloveshove (2), que les évêques, les abbés et *les abbesses* prennent soin d'entretenir dans leurs communautés l'amour de la lecture.» La règle rédigée par Amalaire recommande (3) que les jeunes filles apprennent le psautier, les proverbes de Salomon, le livre de Job, les Évangiles et les Actes des Apôtres.

A l'exemple des moines, les religieuses se préparaient souvent aux sciences sacrées par l'étude des arts libéraux. Ainsi Lioba (4), sœur de saint Boniface, archevêque de Mayence, avait appris au monastère de Winburn à composer des vers et à disserter sur chaque partie du *trivium* et du *quadrivium*. D'autres, comme Harnilde et Renilde, abbesses de Flandre, mettaient leurs connaissances à profit, en transcrivant des manuscrits. Saint Boniface, dans une de ses lettres, invite une religieuse à lui copier en lettres d'or les épîtres de saint Pierre. Le pur et poétique génie de Hroswitha, religieuse de Gandersheim, au xe siècle, a occupé de nos jours l'at-

(1) Sanctimonialium studium quondam ardens in litteris excolendis. (*Acta SS. O. B.*, sec. III, préf.)

(2) Episcopi et abbates atque abbatissæ studeant et diligenti cura provideant ut per familias suas lectionis studium indesinenter in plurimorum pectoribus versetur. (*Concilia orbis Britanni*, apud Spelmann. VIII s.)

(3) Migne, t. CV.

(4) Lectionis studio tanta diligentia incumbebat ut nisi orationi vacaret, nunquam divina pagina de manibus ejus abscedebat. Ab ipsis infantiæ rudimentis grammatica et reliquis artium studiis instituta..... (Mab., *Acta SS. O. B.*, préf. III s.)

tention de deux (1) éminents littérateurs qui lui ont prodigué les témoignages d'admiration. Elle savait non-seulement le latin, mais quelque peu de grec, et les principes de la philosophie. Outre le poëme sur la fondation de son abbaye, elle composa une histoire de l'empereur Othon VI et six drames chrétiens à l'imitation de Térence. Quoique ses œuvres soient assez éloignées du modèle qu'elle se proposait, on ne peut y méconnaître une érudition fort étendue, et souvent une perfection de style, vraiment surprenante.

L'abbaye de saint Pierre aux Nonains, à Metz, possédait des religieuses qui étudiaient sous la direction de Jean (2) de Vandière, l'Ancien et le Nouveau Testament, le comput, les canons, les homélies des Pères et même les lois civiles. On raconte que l'illustre Adélaïde de Luxembourg traitait ses jeunes élèves avec un soin tout maternel. Tous les jours en sortant de matines, elle allait réchauffer les pieds de celles qui étaient couchées, et se rendait dans les classes (3) pour combler de caresses celles qui répondaient exactement aux questions de grammaire. Hildebert, parlant de l'abbaye de Roncerai à Angers, dit qu'on y envoyait les jeunes filles pour leur procurer une instruction plus solide, *maturioris doctrinæ causa* (4). Abélard nous apprend d'ailleurs qu'il y avait une école semblable chez les religieuses

(1) *Théâtre de Kroswitha*, Charles Magnin. M. Philarète Chasles, *Revue des Deux-Mondes*, 1845.)

(2) *Acta SS. O. S. B.*, t. II, s. 371.

(3) Scholæ... quæ semper fuerunt summæ curæ officii. Has cum frequenter ingressit moveret de arte grammatica questiunculas. (*Ibid.*, t. VIII, p. 128.)

(4) *Hist. litt.*, t. IX, p. 128.

d'Argenteuil, où Héloïse apprit les arts libéraux. Quand sa compagne infortunée se fut établie au Paraclet, elle enseigna le grec et l'hébreu à ses sœurs, et leur révéla les beautés sublimes de l'Écriture. Sainte Mathilde d'Anjou, abbesse de Fontevrault, entretenait correspondance avec plusieurs savants, et engageait Pierre de Celle à écrire des ouvrages pour son instruction. Cécile, fille de Guillaume le Conquérant, abbesse de la Trinité de Caen, avait pris des leçons de grammaire et de philosophie, près d'Arnulphe, patriarche de Jérusalem. Enfin, nous ne pouvons mieux terminer qu'en citant l'*Hortus deliciarum* (1) de l'abbesse Herrade, de Hohenbourg, production confuse sans doute, comme toutes celles de cette époque, mais très-riche d'érudition. Cette singulière encyclopédie (2) écrite tour à tour en vers et en prose, se compose d'extraits tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament, de saint Augustin, de saint Isidore, saint Grégoire, Honoré d'Autun, Bède, Pierre Lombard, Clément Romain, saint Anselme de Cantorbéry, Fréculfe, Eusèbe de Césarée, saint Jérôme, saint Jean Chrysostome, Ives de Chartres. On y trouve des notions sur la cosmographie, la chronologie, la mythologie et l'agronomie ; plusieurs traités de discipline et de morale, un catalogue des papes, des cantiques et des poésies. Pour faciliter à ses religieuses l'intelligence de certains termes latins, Herrade a ajouté, en interligne, la traduction allemande de près de douze cents mots.

(1) L'original de ce mss. est à la bibliothèque de Strasbourg.
(2) V. *Biographie univ.*, ed. Didot, art. *Herrade*.

Ceux qui sont habitués à considérer les spéculations de la foi comme un exercice funeste à l'énergie de l'intelligence, seront assurément étonnés qu'une aussi vaste compilation soit sortie de la plume d'une religieuse du XIIe siècle. Pour nous, nous ne verrons là que l'effet naturel du développement de cet ordre mystérieux de saint Benoît qu'il a plu à la Providence de faire naître et fleurir au milieu des générations du moyen âge, comme pour abriter leur enfance contre les entraînements de la vie brutale, et guider leurs pas dans le chemin de la vraie civilisation.

APPENDICE

Claustrum sine armario quasi castrum sine armamentario.

(*Thes. anecd.* D. MARTÈNE, t. I, p. 502.)

APERÇU

SUR

LES BIBLIOTHÈQUES MONASTIQUES

DU IXe AU XIIIe SIÈCLE

LES BIBLIOTHÈQUES MONASTIQUES

Pour compléter le tableau de l'enseignement du IXe au XIIIe siècle, qu'on nous permette de pénétrer plus avant encore dans la solitude du cloître et de rechercher avec curiosité les origines de nos bibliothèques. Il nous a semblé que cet appendice ne paraîtrait pas superflu puisqu'il présenterait les pièces justificatives de tout ce que nous avons avancé, et donnerait la mesure des ressources dont disposaient les professeurs.

Aujourd'hui que l'imprimerie reproduit nos écrits avec autant d'abondance que de rapidité et favorise par là même la diffusion des lumières, nous oublions assez facilement que d'autres ont été obligés pour s'instruire et enseigner, de tracer leurs lettres sur le parchemin d'une main aussi patiente que laborieuse. Où en serions-nous réduits maintenant si nous n'avions pas d'autre moyen de publication, s'il nous fallait consigner nos découvertes à la main sur une substance rare et difficile à préparer?

Tel a été pourtant le sort du moyen âge. Dans un tel état de choses, on se demande ce que serait devenu le trésor des connaissances humaines, si l'ordre de saint Benoît n'avait mis au service de la littérature autant de scribes intelligents et désinté-

ressés. Où trouverait-on même aujourd'hui des légions d'hommes assez instruits et assez riches de loisirs et de patience pour passer une année à transcrire un livre, quand nous sommes forcés d'envoyer nos épreuves grecques à la correction des hellénistes étrangers? Rendons donc hommage à ces humbles, mais infatigables pionniers de la science, et recueillons avec respect et reconnaissance les moindres traces de leurs efforts.

Les fondateurs d'ordres monastiques ont tous mis la lecture et la transcription des manuscrits au rang des devoirs les plus impérieux des cénobites, et assigné à ces deux occupations les principaux moments de la journée. Les abbés (1) se sont toujours efforcés de faire observer ces deux points importants de la règle qu'ils regardaient justement comme la sauvegarde de la discipline et de la piété. Il n'est pas rare que les chroniqueurs recommandent un religieux à notre admiration pour avoir augmenté la bibliothèque de son monastère. Un cloître (2) sans livres, disait-on, est une forteresse sans arsenal.

Personne ne fera un crime aux moines d'avoir commencé d'abord par copier les livres sacrés, et ceux des saints Pères avant les profanes, ni même d'avoir quelquefois sacrifié une partie de ces derniers quand le parchemin était devenu trop rare. Leurs

(1) Quia cum religionis studio vigere fecerat etiam liberalis scientiæ studium et in hoc eis deesset unde hujusmodi artis exercitium exsequerentur, subministravit eis copiam librorum; non passus enim ut per otium mens aut manus eorum torpesceret. (*Gesta abb. Gemblac.*, spicilége d'Achery, t. II.)

(2) Claustrum sine armario quasi castrum sine armamentario. (*Thesaurus anecd.*, D. Martène, t. I, p. 502.)

convictions et leur genre de vie leur imposaient cette règle de conduite, et ils n'avaient reçu de personne la mission de transmettre intacts à la postérité les écrits des anciens. Il faudrait (1) enfin cesser ces récriminations aussi injustes qu'ingrates, qui tendent à nous représenter les ordres monastiques comme les ennemis-nés des auteurs païens, car les quelques mutilations dont on les rend responsables ne sauraient jamais nous faire oublier les éminents services qu'ils ont rendus à la république des lettres.

Dans chaque monastère, une salle spéciale, appelée *scriptorium,* était réservée à la transcription, et le règlement voulait que le silence le plus absolu y fût observé afin d'éviter les fautes qu'entraîne la dissipation. Chez les Cisterciens, on isolait les copistes par de petites cellules pratiquées dans le *scriptorium.* Leur nombre, qui variait suivant les besoins et les circonstances, était de douze (2) à Hirsauge et à Saint-Martin de Tournay. On les nommait *scribæ, cartularii, librarii* ou *bibliatores.* Ils se recrutaient non pas parmi les moines les plus instruits, mais parmi ceux dont l'esprit s'élevait difficilement (3) au delà des connaissances élémentaires. Ces transcripteurs, ainsi choisis, se bornaient à reproduire régulièrement et correctement le texte mis sous leurs yeux, et de plus habiles n'avaient ensuite qu'à vérifier l'exactitude de leur œu-

(1) Encyclopédie d'Ersch et Gruber. Art. *Handschriften.*

(2) Non minus quam duodecim qui in claustro sedentes in cathedris super tabulas diligenter et artificiose cum silentio scribentes cernebantur. (*Spicilege*, t. II, p. 889.)

(3) Tardioris ingenii si quem offendisset, ad scribendum et lineas ducendum applicabat. (Mezler, *de viris illustribus, ap.* D. Pez, t. II, p. 3.)

vre. Chez les Chartreux, il n'était pas permis de corriger une faute de son propre mouvement; il fallait prendre l'avis préalable du prieur et des Pères les plus éclairés. Ce n'est pas à dire que les moines ou les chanoines instruits aient dédaigné de s'asseoir parmi les copistes; au contraire, l'histoire a gardé les noms de plusieurs personnages célèbres, tels que Robert de Torigny, Guillaume, doyen de Verdun, Ernon, abbé de Prémontré, qui copiaient des livres. La reproduction des manuscrits, loin d'être un vil métier, était en si grande considération, qu'on pensait acquérir par elle d'immenses mérites pour l'autre vie. Certaines légendes, fort connues dans les *scriptoria*, racontaient qu'un moine, d'une conduite peu régulière, avait obtenu du souverain juge la rémission de ses fautes en qualité de copiste. On conserve encore aujourd'hui, à la bibliothèque de Chartres, un mss. (93), revêtu de cette inscription : *Hunc librum dedit Alveus abbas Sancto apostolo Petro Carnotensis cœnobii pro vita æterna.*

Le *papyrus* et le parchemin étant devenus très-rares en Occident, depuis la conquête de l'Egypte par les Arabes, les copistes se voyaient parfois réduits à l'inaction faute de matière première. Alors ils exprimaient leurs inquiétudes aux princes ou aux seigneurs qui leur envoyaient les dépouilles de leur chasse. Charlemagne (1), en 788, offrit à l'abbaye de Saint-Bertin une quantité de peaux pour relier les volumes de la bibliothèque. Quand

(1) *Cartulaire de S. Bertin*, publié par M. Guérard, doc. inéd.

les ressources ordinaires ne suffisaient pas, on prélevait une taxe sur les moines eux-mêmes. Ainsi, en tête d'un mss. (125) de la bibliothèque de Chartres, daté du XIe siècle, on trouve cette inscription: *Hic est liber S. P. Carnot, quem fratres caritative de suis caritatibus emerunt a quodam Langobardico monacho.* Guérard a publié dans le cartulaire de S. P. de Chartres une ordonnance (1) capitulaire qui soumet tous les obédienciers de l'abbaye à une redevance destinée à l'entretien de la bibliothèque.

Généralement on ne possédait pas plus d'un ou deux exemplaires de chaque ouvrage; aussi, quand un monastère demandait à emprunter un livre, on ne s'en dessaisissait pas sans exiger un gage (2). C'est du moins ainsi qu'agirent les moines de Saint-Père, quand le grammairien de Blois, Gérard, leur emprunta leur manuscrit de Stace. Le même usage s'observait à Saint-Victor de Paris au XIIe siècle, comme le constate la règle.

Le lieu qui renfermait les livres était désigné plus souvent par *armarium* que par *bibliotheca* dont le sens (3) semble alors avoir été très-restreint. En voici plusieurs exemples : Ansegise donna à l'abbaye de Fontenelle une excellente bibliothèque, contenant l'Ancien et le Nouveau Testament, décorés de frontispices en lettres d'or. Le grammairien

(1) *Cartulaire de S. Père de Chartres*, in-4°, t. II, p. 393.

(2) On lit en effet sur un mss. de la bibliothèque de Chartres : « Expositio Gregorii super Matheum *in quadimonio* pro Statio quem Gerardus abet grammaticus Blesensis. » (Bibl. de l'école des Chartes, t. XV, art. *Merlet.*)

(3) Bibliothecam optimam continentem vetus et novum Testamentum cum prefationibus et initiis librorum aureis litteris decoratis. (*Spicilege*, t. II, p. 281.)

Robert, dit un autre chroniqueur, offrit à saint Vincent une bibliothèque (1), c'est-à-dire un volume comprenant les saints Livres, divisés par parties. Ducange cite à l'appui de ce sens particulier la phrase suivante empruntée au nécrologe de saint Victor : *Bibliothecam quam sibi magna diligentia paraverat libros scilicet Veteris et Novi Testamenti nobis reliquit.*. Au milieu d'une énumération de livres, le comte Evrard désigne spécialement : *bibliothecam nostram.*

Des quatre siècles que nous étudions, le IXe siècle est, sans contredit, celui qui a le plus mérité de la postérité à cause des difficultés qu'il a vaincues. La plupart des manuscrits avaient été ensevelis sous les ruines des abbayes, et le peu qui restait était infecté de barbarismes, de solécismes, ou méconnaissable par le défaut de ponctuation (2) et l'étrangeté des caractères. Tout en s'appliquant à la transcription, les copistes de cette époque mirent tous leurs soins à purger les manuscrits de leurs fautes, et à dissiper la confusion qui régnait dans les textes en se servant des majuscules et des minuscules romaines.

Malgré tous les efforts déployés par Charlemagne et ceux qui l'entouraient, les bibliothèques étaient encore bien incomplètes vers l'an 800. Alcuin s'en plaignait à Charlemagne (3) en lui demandant la

(1) Unam bibliothecam id est sacrorum bibliorum codicem per partes divisam. (*Annales O. S. B.*, Mabillo, t. IV, p. 405.)

(2) Usus illorum propter rusticitatem pene recessit a scriptoribus. (*Ep. Alcuini Cl.*)

(3) Ea parte desunt mihi servulo vestro exquisitiores eruditionis scholasticæ libelli quos habui in patria per bonam et devotissimam magistri

permission de recourir à la collection qu'avait amassée au delà des mers Benoît Biscop, Théodore de Thrace, Bède et l'archevêque Egbert. La communauté de biens et l'esprit de fraternité qui unissait entre elles toutes les abbayes, contribua puissamment à la multiplication des manuscrits dans le cours du IXe siècle en dépit des Normands. On lit dans le spicilége de D. Luc Achery un inventaire (1) de la bibliothèque de Saint-Riquier, rédigé en 831, qui comprend 256 volumes, dont la contenance équivaut bien à 500. En 860, le monastère de Saint-Gall possédait 400 volumes (2) catalogués, sans compter les livres appartenant à chaque moine. Ziegelbauer (3) a publié un catalogue des manuscrits de Reichnaw, portant 42 volumes énormes, que le seul moine Regimbert avait réunis avec le concours d'amis bienveillants. D'après les détails contenus dans les lettres de Servat Loup, abbé de Ferrières, nous pouvons affirmer que ce monastère était aussi riche en manuscrits que les précédents. Dès que Servat Loup apprenait l'existence d'un livre qui lui était inconnu, il n'avait pas de repos qu'il ne l'eût fait transcrire. Ansegise légua 33 volumes à son abbaye de Fontenelle (4), et 60 à celui de Flavy (diocèse de Beauvais). Pour qu'un abbé en

mei industriam vel etiam mei ipsius qualemcumque sudorem. Ideò hæc Vestræ Excellentiæ dico ne forte vestro placcat totius sapientiæ consilio ut aliquos ex pueris nostris remittam qui excipiant unde nobis necessaria et revehant in Franciam flores Britanniæ. (*Ep. XLIII*, coll. Migne, t. C.)

(1) T. II, p. 311.

(2) Weidmann, *Hist. de la bibliothèque de S. Gall.*, mss. 728.

(3) *Hist. rei litterarie*, t. I, p. 569.

(4) *Chron. Fontanell.*, ap. spicileg. Acherii, t. II, p. 281.

eût autant à lui seul, il fallait que la communauté fût assez riche. Paul, diacre, qui vivait à la cour, avait à sa disposition l'encyclopédie de *Festus Pompeius* (1) en 20 volumes. Mais ce que nous avons de plus curieux à signaler à cette époque, c'est la quantité de livres qu'avait réunie le comte Eberhard (2), seigneur de la cour de Lothaire sur le droit, l'histoire profane et sacrée, la théologie et la littérature. On lira sans doute avec intérêt le détail que nous en donnons plus loin.

Tout ce que nous avons dit de l'activité avec laquelle Gerbert recherchait (3) les livres en France et à l'étranger, nous peut servir à estimer assez haut le chiffre des livres de Reims. Fleury, dont les écoles étaient trop petites pour les étudiants qui se pressaient dans ses murs, trouva un excellent moyen d'enrichir sa bibliothèque, en imposant à chaque nouveau venu l'obligation de donner deux manuscrits. Constantin, écolâtre de ce lieu, en allant voir Gerbert, lui portait les Verrines (4), la République de Cicéron, et les autres plaidoyers du Père de l'éloquence latine. Les Bénédictins de Saint-Maur disent avoir vu, à Metz, plus de cent volumes antérieurs à 1020.

Au XIe siècle, la bibliothèque de Gembly (5) s'en-

(1) *Vide coll.* Migne, t. XCV, p. 1589.

(2) Voyez le Catalogue des bibliothèques plus loin.

(3) Bibliothecam assidue comparo et sicut Romæ dudum ac in aliis partibus Italiæ, in Germania quoque et Belgica scriptores, auctorumque exemplaria multitudine nummorum redemi. (GERBERTI *ep. XLIV.*)

(4) *Ep. Gerberti LXXXVII* ad Constantinum.

(5) Divinæ quidem scripturæ plus quam centum congessit volumina, secularis vero disciplinæ libros quinquaginta. (*Abbat. Gemblac. gesta*, ap. spicilegium, t. II.)

richit de 100 manuscrits sacrés et 50 profanes, par les soins de l'abbé Olbert. D'autres mirent le même empressement à former des collections, et cependant les livres furent encore estimés comme une chose très-rare. Quand Grécie, comtesse d'Anjou, voulut acheter les homélies d'Haimon d'Alberstad, elle les paya deux cents brebis, un muid de froment (1), un de seigle et un de millet. Il fallait être riche pour former une bibliothèque à ce prix.

Dès la fin du XIe siècle, la création de nouveaux ordres religieux ouvrit une nouvelle ère pour la reproduction des manuscrits. Une des principales occupations des premiers disciples de saint Bruno fut de copier des livres, et leur bibliothèque devint, en peu de temps, une des plus nombreuses. Le vénérable Guigues, qui en connaissait tous les avantages, s'exprime ainsi dans ses statuts: « Puisque « nous ne pouvons annoncer de vive voix la parole « de Dieu, dit-il, nous le faisons de la main, car « autant on écrit de livres, autant on est censé for- « mer de prédicateurs de la vérité (2). » Ceux qui étaient admis dans l'ordre devaient savoir au moins écrire.

Quoique particulièrement dévoués à la pénitence et aux exercices de piété, les ordres de Cîteaux et de Prémontré se montrèrent aussi très-soigneux de former leurs bibliothèques. A Cîteaux, on ne se bornait pas à copier simplement, on poussait encore le zèle jusqu'à faire une critique grammaticale des

(1) D. Rivet, *Hist. litt. de la France*, t. VII. *Etat des lettres.*

(2) Hoc autem esse debet specialiter opus tuum libris scribendis operam diligenter impendas. (*Hist. litt.*, t. IX, p. 119.)

textes. L'abbé Etienne fit opérer sous sa direction (1) la révision de tous les livres de la Bible.

Un des travaux les plus ordinaires à Cluny était de transcrire les manuscrits anciens et modernes. Même sous la décadence qui suivit le grand Hugues, cette utile occupation n'avait pas cessé. Les Pères grecs et latins qu'on y conservait furent d'une grande utilité à Pierre le Vénérable (2), quand il déclara la guerre aux hérétiques.

Grâce à cette émulation générale qui animait toutes les communautés religieuses et les chapitres, le XIIe siècle vit éclore des merveilles. A leur exemple, chacun redoubla d'efforts, et bientôt les chétives collections des époques précédentes firent place à des bibliothèques vraiment dignes de ce nom. Ernon, abbé de Prémontré, aidé de son frère, copiait tous les ouvrages de droit, de théologie et de littérature qu'il avait étudiés à Paris et à Orléans. Guillaume, doyen de Verdun (3), achetait de tous côtés des manuscrits, et en transcrivait lui-même. Conon, abbé de Saint-Vanne, avait déjà une si belle collection, qu'il faisait construire un bâtiment à part, afin de la placer. Guibert de Nogent assure que saint Vincent de Laon possédait onze mille volumes (4). Udon de Saint-Père de Chartres, Macaire de Fleury, Robert de Vendôme, Hugues de Corbie, Mamert de Saint-Victor de Marseille, publièrent des règlements pour l'entretien de leurs bibliothèques.

(1) *Ibid.*, p. 124.
(2) *Ibid.*, p. 113.
(3) D. Calmet, *Hist. episc. Virdun.*, t. I, p. 229.
(4) *Hist. litt. de la France*, t. IX, p. 140.

Il paraît certain que les libraires commencèrent à exercer leur profession à cette époque, dans les grandes villes, pour subvenir aux besoins des étudiants. Pierre de Blois dit, en parlant d'un code de lois, qu'il l'avait acheté à Paris (1), *ab illo mangone publico librorum.* Geoffroi, prieur de Sainte-Barbe en Auge, écrivant à Jean, abbé de Beaugerais, en Touraine, lui proposait d'acheter une bibliothèque qui était en vente à Caen. Cette collection (2) ne pouvait appartenir qu'à un libraire; jamais un monastère ou un chapitre n'auraient voulu s'en défaire. Enfin, rien ne prouve mieux, ce nous semble, la multiplication des livres au XIIe siècle, que les legs fréquents faits aux abbayes par des évêques ou de simples chanoines. Hugues Farsit, chanoine de Saint-Jean des Vignes, légua (3) à la ville de Soissons des ouvrages sur toutes sortes de matières; Philippe d'Harcourt (4), évêque de Bayeux, donna 140 volumes à l'abbaye du Bec ; Arnoul de Lisieux, plusieurs *codices* de droit de théologie, à l'abbaye de Saint-Victor de Paris.

Nous faisons suivre cette courte notice de quelques fragments de catalogues qui pourront donner au lecteur une assez juste idée de la richesse des bibliothèques monastiques et épiscopales. Comme il est admis que les manuscrits sacrés s'y trouvaient en grand nombre, nous donnons seulement les titres des auteurs profanes.

(1) *Ep. LXXI.*
(2) D. Martène, *Thes. anecdot.*, t. I, p. 502.
(3) Bern. Silvestris, *Ep. XXXV et XXXVI.*
(4) *Hist. litt.*, t. IX, p. 109.

CATALOGUE

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DE L'ABBAYE DE SAINT-GALL (1)

VIIIe SIÈCLE.

Liber medicinalis mutilus litteris partim Scotticis.

Hippocrati et *Galeni* precepta ad morbos curandos Scottice scripta.

Donati grammaticæ fragmenta Scottice scripta.

Servii, Donati, Honorati, Diomedis, Manilii,

Bedæ, Pompeii regulæ grammatices et artis metricæ.

Beda, de orthographia.

Agrœtius, de orthographia.

Vocabularium Latino-Teutonicum.

Lexicon synonymicum latinum.

Geographia.

Prisciani Scottice scripta grammatica.

IXe SIÈCLE.

Alchuini rhetorica et dialectica. 3 ex.

Apuleius.

Liber medicinalis.

Vocabularium Teutonicum.

S. Isidori libri sententiarum.

Ejusdem libri etymologiarum.

Rabanus Maurus, de institutione clericorum,

Vocabularium et glossæ in omnes bibliorum libros.

Medicorum regulæ.

Josephus, de bello Judaïco.

Capitularia regum Francorum.

Lex Salica et Ripuaria.

Vocabularia botanica de morbis chronicis et acutis.

Apuleii, Plinii, Galeni, Arsenii,

Vendiciani scripta medica Grece et Latine.

De virtutibus herbarum, 2 ex.

Codex medicus. *Plinii II*, liber de medicina.

Apuleii sphera. *Hippocratis, Galeni* et *Urani* passiones.

(1) Hœnel, *Notitia manuscriptorum*, in-4°, *vide quoque* Weidmann, *hist. de la bibl. de S. Gall.*, in-8°.

Beda, de natura rerum.
Donati grammatica, ex. 2.
Alchuini rhetorica.
Cassiodori precepta rhetorices et philosophiæ.
Commentaria in *Juvenalis* satyras.
Boëtius et *Beda*, de computo, globo, mathesi, astronomia, geographia et sex ætatibus mundi.
Regulæ grammatices *Victorini*, *Donati*.
Hippocrates, de medicina.
Codex quodlibeticus ubi reperitur grammatica, philosophia, etc.
Collectio tractatuum de astrologia.
Dosithei grammatica greca.
Arati astrologia.
Rhabani computus.
Prisciani grammatica.

Xe SIÈCLE.

Commentaria in predicamenta *Aristotelis*.
Boëtius, de Consolatione.
Beda, de temporibus, de computo.
Loquela digitorum, 2 ex.
Gennadius, de viris illustribus.
Solinus, de situ orbis terrarum.
Ficheti rhetorica.
Dialectica.
Persii satyræ.
Ovidius.
Lucani Pharsalia.
Juvenalis satyrarum libri V.
Scipionis somnium.
Senecæ libellus conflictûs virtutum et vitiorum.
Cassiodorus, de institutionibus et septem artibus.
Alchuini rhetorica et musica.
Isidori liber differentiarum.
Liber ubi explicantur Latinæ, Scotticæ sæpe Teutonicæ nonnunquam Græcæ voces aut sententiæ ex libro Scripturæ sanctæ, Patrum, conciliorum, historiæ naturalis et ecclesiasticæ, ex Cassiodoro, Orosio et Eusebio desumptæ.

XIe SIÈCLE.

Isidori synonyma.
Aristotelis categorie a Boëtio latine redditæ.
Boëtii commentaria in easdem.
Aristotelis periermeniæ et *Boëtii* commentaria in easdem.
Theotisca translatio Organi *Aristotelis*.
Predicamenta ejusdem.
Ciceronis topica et de optimo genere dicendi, 2 ex.
Theotisca translatio *Boëtii* de Consolatione et Organi *Aristotelis*.
Boëtius in topica *Ciceronis* et

isagogas *Porphyrii* commentaria.
Horatius, Lucanus, Salustius.

XIIe SIÈCLE.

Claudiani poëmata.

TESTAMENT

DU COMTE EVRARD DE THEROUANNE (1)

(867)

In primis volumus ut Unroch habeat :

Psalterium nostrum duplum.
Bibliothecam nostram.
Librum S. Augustini de verbis Domini.
Librum de diversis sermonibus.
De constitutionibus principum et edictis imperatorum.
Evangelium.
Cosmogrophiam Ethici philosophi.
Librum de lege Francorum et Ribuariorum et Langobardorum Alamannorum et Bavariorum.
Librum rei militaris.
De utilitate pœnitentiæ.
Synonyma Isidori.
De quatuor virtutibus.
Librum bestiarum.

Berengarius volumus ut habeat :

Aliud psalterium cum auro scriptum.
L. S. Augustini de Civitate Dei.
Gesta pontificum Romanorum.
Isidori synonyma.
L. glossarum et explanationis et dierum.
L. de verbis Domini.
Libros Isidori, Fulgentii et Martini.
Librum Ephrem.

(1) *Spicileg. Acherii*, t. II, p. 877.

Adalardus volumus ut habeat :

Tertium psalterium.
L. Augustini.
Lectionarium de Epistolis et Evangeliis cum auro scriptum.
L. S. Augustini et Hieronymi.
Vitam S. Martini.
L. Aniani.
Volumen VII librorum magni Orosii.

Rodulphus volumus ut habeat:

Psalterium quem Gisla ad opus suum habuit.
Smaragdum.
Fulgentium.
Physionomia boni medici.
Vitam S. Martini.
Ordinem priorum principum.
Collectaneum.
Missale quotidianum.

Filia nostra Engelrud volumus ut habeat:

Vitas Patrum.
De doctrina Basilidis.
Apollonium.
Synonyma Isidori.

Judith.

Missale unum.
Legem Langobardorum.
Librum Alchuini ad Eridonem.
L. S. Augustini de ebrietate.

Eilvinch.

Passionalem.
Librum orationum.
Missale unum.
Libellum de orationibus.

Gisla.

De quatuor virtutibus.
S. Augustini Enchiridion.

Hæc omnia inter eos divisa permaneant.

BIBLIOTHÈQUE

DE

L'ABBAYE DE SAINT-RIQUIER (1)

(IXe SIÈCLE)

Les Pères qui figurent parmi les 250 volumes sont : saint Jérôme, saint Augustin, saint Grégoire, Origène, saint Hilaire, saint Jean Chrysostome, Cassiodore et Fulgence. Voici les auteurs profanes :

S. Isidori etymologiæ, synonyma.
Beda, de natura rerum.
Tullius Cicero, Rhetoricorum, lib. II.
Prosper, Aratus, Sedulius, Juvencus.
Epigrammata *Prosperi.*
Probæ versus.
Fortunati medietas.
Fabulæ *Avieni.*
Althelmus.
Plinius II, de moribus imperatorum.
Pompeii epitoma.
Socratis historia.
Eusebii historia.
Hieronymi chronicon.
Lex romana.
Partes *Donati* glossatæ.
Passio Domini theodisco sermone.
Donatus.—Probus.—Pompeius.
Priscianus. — Servius. — Victorinus.
Diomedes.— Verus Longinus.— Taduivus.
Quintus Serenus, de medicamentis.
Virgilius, Eglogæ ejusdem glossatæ.
Josephus Plenarius.

(1) *Spicilegium Acherii*, t. II, p. 311.

Homeri historia.
Sozomeni historia.
Philonis Judæi libri.
De origine et actibus Romanorum.
Pactum legis Salicæ.
Liber sermonum Grecorum ve Latinorum.
Genealogia bibliothecæ.

CATALOGUE

DE

LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMAND (1)

(XIIe SIÈCLE)

Ethici philosophi Cosmographia.
Cassiodorus, de septem artibus et disciplinis scholarum studiorum. Etymologiarum duo libri.
Bedæ orthographia.
De naturis rerum et temporibus.
Helperici duo de cursu solis et lunæ.
Gerlandi regulæ in abacum.
Tabulæ tres cum caracteribus ejusdem artis.
Tabulæ rimimachiæ cum figuris numerorum ejusdem artis.
Sphera de quinque zonis.
Mappæ tres.
Boëtii musicæ duæ.
— arithmeticæ duæ.
Topica *Ciceronis* cum comment. *Boëtii*.
Duo vol. ubi sunt :

(1) Bibl. impériale, f. latin, 1850.

Apulei periermeniæ cum libris
Boëtii de topicis differentiis, de divisione, de locorum rhetoricorum distinctione; de introductione in cathegoricos syllogismos.
De hypotheticis syllogismis.
Isagogæ *Porphyrii* cum principio commentorum Boëtii.— (2 exempl.).
Item Isagogæ *Porphyrii* et cathegoriæ *Aristotelis* cum periermeniis *Apulei* cum commentario *Boëtii* in periermenias Aristotelis (duo exemplaria).
Tullius Cicero, de amicitia.
— de senectute.
— de paradoxis.
Rhetorica de inventione.
— ad Herennium.
Rhetorica consulti.
Virgilii duo.
Servius super eumdem.
Lucanus. — *Salustius*. — *Oratius*.
Oratii poetriæ duæ.
Glosæ super poetriam.
Terentius cum *Omero*, de excidio Trojæ,
Eographius, super Terentium cum cathegoriis *Augustini*.
Iuvenalis glosæ super eumdem.
Donati ed. 2 de partibus orationis.
Institutio *Prisciani* cum expositione Remigii super barbarismum.
Dialogus Saxonis et Franconis super Donatum (*Alcuin*).
Priscianus, de duodecim primis versibus Æneidorum — de figuris numerorum — de metris Terentii.
De arte architectonica et geometria.
Priscianus, glosatus de nomine et pronomine, verbo et participio.
Regulæ exceptæ de Prisciano. Glosæ super eumdem.
Macrobius, de somnio Scipionis.
Ciceronis tres vol.
Persii 1 vol.
Boëtii de consolatione.
Martianus Capella.
Alexandri magni historia.
Apollonii gesta.
Hegesippus — *Orosius*.
Eutropi historia de gestis Romanorum.
Isidorus, de rhetorica et dialectica.
Disputatio Albini et Karoli.
De dialectica et rhetorica, etc.
Platonis Timeus.
Martiani Capellæ duo.
Victorinus, de varietate metrorum.
Marius Plotius, de metris, cum proverbiis *Senecæ* et cum ludo ipsius de morte Neronis.

Prisciani, duo majores.
Euticii ars.
Priscianus, de medicina.
Josephi historia.
Flores legum.
Isagogæ *Iohannitii* super artem Galieni.
Glosæ super eosdem quinque libros.
Dietæ particulares et universales de medicina.
Liber graduum de medicina cum aureo libro.
Aphorismi *Hippocratis* cum commentario (2 ex.).
Liber oxipate in intelligentia ex qua omnes egritudines generantur.
Antidotarium.— Comment. super aphorismos *Ypocratis* (2 ex.).
Galienus ad Paternum de qualitate herbarum, aromatum, lapidum, seu animalium (2 ex.).
Liber de pulsibus et urinis, — cirurgia cum imaginibus depictis.
Dioscorides, de virtutibus herbarum.
Libri duo urinarum translati a Constantino Cassinensi monacho de Arabico in Latinum.
Passionarius *Galieni* - Speculum medicinæ.
Constantini liber febrium.
Libri pronosticorum *Ypocratis*.
Liber *Cleopatriæ* de genetiis.
Lib. *Muscionis* de pessariis.
Constantini tota ars medicina; minor ars.
Viaticum de arabico translatum.
Alexander, de medicina.
Liber urinarum et pulsuum.

BIBLIOTHÈQUE DE CORBIE[1]

M. Delisle, dans son étude sur cette collection, a publié le catalogue des livres qui existaient sous Philippe-Auguste. Voici les classiques profanes.

(1) Bibl. de l'école des Chartes, t. XXI.

Glossarium Grecum et Latinum du VIIIe *ou* IXe *siècle.*

Epistolæ *Pauli* grecæ.
Lucani poetæ annot. codex.
Focæ grammatici ars.
Virgilii opera universa.

Manuscrits antérieurs à 1200.

Dometrii grammatica *Bedæ.*
Commentarium *Boëtii* super Isagogas Porphilii (sic).
Musica et geometria ejusd, 2 ex.
Boëtius, de consolatione.
— super periermenias.
Euticii grammatica.
Tullii prima rhetorica.
Arismetica 2. Musica 2.
Tullii de senectute. — *Macrobius.*
Topica. Liber divisionum.
Cathegorici. — Ypothetici syllogismi.
Tullius, lib. secundæ rhetoricæ.
Rhetorica *Fortunati.*
Augustini musica.
Martiani Capellæ de nuptiis, etc.
Ars *Prisciani.*
Diomedes, *Probus*, grammatici.
Annæi Flori, de Tito Livio.
Orthographia — Etymologiæ.
Smaragdus in partibus *Donati.*
Victoris grammatica.
Pompeii.
Utraque editio *Donati.*
Macrobius — *Priscianus.*
Timeus *Platonis.*
Philosophia mag. *Willelmi de Concis.*
Terentius cum *Statio Thebaidos.*
Plinius.
Bucolica cum Georgicis.
Epistolæ *Sidonii.*
Remigii super Donatum.
Lucanus — Æneis — *Fulgentius*, super Æneidos.
Glossæ super Odas, duo.
Flavius, de re militari.
Lucanus.
Solinus, de situ orbis terrarum.
Glosæ super *Martianum* et *Priscianum.*
Persius — *Juvenalis.*
Statius Æneidos. *Ovidius.*
Salustius — Duo Servii in Æneida.
Pollio, in Æneida.
Cornutus in Persium.
Commentaria in Statium.
Titi Livi decada tertia.
Senecæ epist. ad Lucilium.
— de controversiis.
— de beneficiis.
De naturis avium.
Lucretii de natura rerum.

Moderati rei rusticæ.
Cornelii, de bello Trojano.
Hist. *Orosii*.
— Greg. Turonensis.
— Egesippi.
— Francorum.
— Anglorum.
— Eusebii.
Gesta Francorum Ierosolymis.
Historia Treberensium.
Historia Pauli diaconi.
Josephus antiq. et belli Jud.
Hist. Caii Cæsaris.
Historia Manducatoris (Petri).
Philippicarum — Alexandri.
Tiberius — Florus.
Libri novellarum sex.
Decreta *Gratiani*.
Euclides, de figuris geometricis.
Medicinales quatuor.
Victorinus, de rhetorica.
Porphylii isagogæ.
Iginus, de astronomia.

CATALOGUE

DE

LA BIBLIOTHÈQUE DE CHARTRES (1)

Fonds du chapitre et de l'abbaye de Saint-Père.

VIIIe SIÈCLE.

Boetii super cathegorias Aristotelis libri tres.

IXe SIÈCLE.

Virgilii Æneidos. L. I.
Beda, de computo et natura rerum.
Boetii arithmetica. 2 ex.

XIe SIÈCLE.

Boetius, de musica. 5 lib.

(1) Extrait du Catalogue général des mss., in-4°, imp. impériale.

Gerberti ep. ad Constantinum de abaco.

IXe SIÈCLE.

Sergii et *Pompeii* grammatica.
De medicina varia.
Grammaticæ et rhetoricæ varii tractatus.
Comment. *Boetii* super periermenias Aristotelis.
Perierm. *Aristot.* Lib. duo.
Ciceronis Topica.
Boetii comment. in eodem.

Xe SIÈCLE.

Comment. *Boetii* in Aristot. perihermenias.

IXe et XIe SIÈCLE.

Boetii introductio in syllogismos cathegoricos.
Boetii de hypotet. syllog.
— De definitionibus.
Apulei perihermeniæ.

IXe et Xe SIÈCLE.

Cathegoriæ Arist. a S. *Augustino* translatæ. 3 ex.

IXe SIÈCLE.

De computo litt. grecorum.
Caroli regis et Alcuini disputatio de rhetorica.

Xe SIÈCLE.

Isidori etymologiæ.
Cassiodori, de 7 artibus.

XIe SIÈCLE.

Boetius, de differentiis topicis.
Cicero, de inventione rhetoricæ.
Cicero ad Herennium.

XIe SIÈCLE.

Isagogas *Porphyrii*.
Arist. predicamenta.
— Cathe
Boetius, de
Ciceronis to
Arist. peril
Apuleii per
De different
Speculatio d
tione.
Boetii divisi
Gerberti de
tionabili.
Boetii de sy
— de syl

X^e

Fragments
qu'il y a
cube, l'ic
ments, fe
Martiani C
Peristoichei
cinæ).
Galenus ad
medendi.
Alphabetun
Tractatus d

X

Donatus, de octo part. orationis.
Priscianus, L. 18.
— Instit. grammaticæ.
— De XII versibus Virgilii.

BLACKWELL'S, our helpful robots, have helped the Bodleian Library by providing for this order forms for books and in many other ways. Will you also help the Bodleian Library by becoming a Friend of the Bodleian? (Application forms are available at all reserve counters and entrances to the Library, and the Admissions Office.)

Priscianus, de declinationibus.
Ciceronis de inventione.
— ad Herennium.
Alia Rhetorica.
Institutio Porphyriana.
Aristotelis cathegoriæ, — Perihermeniæ — Analytica — Topica — Elencha.
Boëtii introd. ad catheg. syllog.
— de syllog. cathegorico.
Anonymi de logica.
Ciceronis topica.
Boëtii opera.
Martiani Cap. de arithmetica.
Boëtii de musica.
Adelardo interprete de corp. regularibus.
Definitiones geom. per responsiones, etc.
De mensuris superficierum.
Isidori de mensuris agrorum.
Tractatus de mensuris.
Columella, de re rustica.
Gerlandus, de abaco.

Hygini poeticon astron.
Tabulæ astronomicæ.
Philareti de pulsibus liber.
Theophili lib. urinarum.
Aphorismi *Hippocratis*.
Prognostica.
Constantini de medicina.
Comment. super omnia opera supradicta.
Introductorius *Alkabizi* ad judicia astrorum.
Astrologiæ tractatus.
Tabulæ astronomicæ.
Preceptum can. Ptolomei.
Alphabetum grece et orientale.
De scientia vel labore astrolabii.
De probanda profunditate.
Sententiæ astrolabii.
Gerbertus, de constructione spheræ.
Diversa opera astron. etc., ubi reperiuntur vocabula arabica.

BIBLIOTHÈQUE

DE

L'ABBAYE SAINT-VICTOR

A PARIS (1)

XIIe SIÈCLE.

Tullii Ciceronis veteris et novæ rhetoricæ libri.
Isidorus synonyma.
Cicero, de officiis. — De senectute. — De amicitia.
Quintilianus, de causis.
Horatii opera.
Virgilii Æneidos, 12 lib.
Ovidii epistolæ.
Eusebii Cæsariensis, *Hieronymi ;*
Prosperi, Sigeberti chronica.
Priscianus minor.

XIe SIÈCLE.

Victorini comment. in rhetoricam Ciceronis.
Fulgentius. — Sidonius.
Isidori etymologiæ.
Terentii comediæ.
De interpretatione hebræorum nom. veteris et novi Testamenti.
Martianus Capella.
Hugonis Floriac. chron. *Orosii.*
Isidori de differentiis.
Josephi antiquitates.

(1) Bibl. imp. (F. S. Victor).

BIBLIOTHÈQUE DE LAON [1]

Fonds du chapitre de la cathédrale.

IXe SIÈCLE.

Palladii agricultura.
Formulæ medicamentorum.
De mensura cœræ et metalli in operibus fusilibus.

XIIe SIÈCLE.

Papiæ lexicon.
Grammatica.

IXe SIÈCLE.

Vegetii de re militari.

IXe ou Xe SIÈCLE.

Glossarium greco-latinum.

IXe SIÈCLE.

Glossæ super Virgilium et Sedulium.
De pedum regulis.

XIIe SIÈCLE.

Ciceronis de inventione.
Boëtii de differentiis topicis.

IXe SIÈCLE.

Fragmenta de signif. nominum grecorum, etc.
Dialogus de grammatica.
Orthographia *Albini* magistri.
Libri etymolog. *Isidori*.

Xe SIÈCLE.

Glossarium latinum.
Boëtius, de consolatione.

IXe SIÈCLE.

Epist. diversorum de qualitate et observantia medicinæ.

Fonds de Saint-Vincent.

XIIe SIÈCLE.

Eusebii, *Hieronymi*, *Prosperi*, *Sigeberti Gemblac.* chronica.

IXe SIÈCLE.

Hegesippi prologus de excidio Hierosolimorum.

XIIe SIÈCLE.

De bello Judaïco.
De architectura ex libris antiquorum.
Miscellanea de coloribus, metallis.

(1) Extrait du catal. gén. des mss., t. I, in-4o.

Sphera auri et argenti densitate hydrostatice invenienda...
Lib. hist. Pompeii Trogi.

VIIe et VIIIe SIÈCLE.

Pauli Orosii historiæ.

CATALOGUE DE SAINT-BERTIN [1]

(XIIe SIÈCLE)

---

180 *volumes, dont :*

Adelmi de metrica arte.
Beda, de grammatica,
Boëtii de consolatione.
— de dialectica musica.
— et de VII artibus.
— in topica Ciceronis.
Cassiodorus, de VII artibus.
Comment. sup. Horatium.
— Porphyrium.
Donati lib. grammatici.
Remigii super Donatum.
Fortunati liber metrice.
Glossarius unus magnus.
Glossarii minores.
Gesta Francorum.
— Langobardorum.
— Anglorum.
Glossæ in ed. secund. Donati.
Josephi historia.
Juvenalis satiræ. 3 lib.
Juvenci, lib. III.
Legis Salicæ lib.
Luciani.
Frontinus, de geometria.
Medicinales VI.
Macrobii liber.
Martiani.
Orosii.
Oratii IV.
Ovidii III.
Pompeius super Donatum.
Prisciani IV.
— de constructione.
Persii III.
Virgilii IV.
Rhabani etymolog. lib.
Rhetoricæ Tullii, l. I.
Sedulii, l. IX.
Statii.
Salustii.
Duo Servii super Virgilium.
Terentii liber.
Sergius, super Donatum.
Isidori libri II etymologiarum.

(1) Mém. de l'Académie de Bruxelles, t. V, 1re série.

BIBLIOTHÈQUE

DES

ARCHEVÊQUES DE ROUEN (1)

(XIIe SIÈCLE)

Un catalogue conservé dans un ancien manuscrit de la cathédrale, sous le nom de *Livre d'ivoire*, prouve que vers 1120 le nombre des volumes s'élevait à 60. Un inventaire, rédigé sous le pontificat de Rotrou, nous fournit plusieurs autres catalogues qui attestent qu'en peu de temps elle s'était enrichie considérablement.

Martiani lib. de armonia.
Omerus.—Ovidius.—Virgilius.
Juvenalis — Oratius. — Tullii topica.
Categorici syllogismi.
Primum commentum super cathegorias.
Perihermeniæ.
Pars aritmeticæ.
Sedulius et *Juvenalis.*
Arator.
Lib. de XII vers. *Virgilii.*
Donatus.
Major *Donatus* et barbarismus.
Ovidius, de arte amatoria et remediis amoris.
Lib. *Virgilii* Æneidos.
Medicinalis liber ubi herbæ sunt pictæ.
Donatus et *Beda*, de arte metrica.
Apulei perihermeniæ.
Lib. de abaco. — *Vitruvius.*
Boëtius. — Marcianus.
Terentius.
Plinius, de naturali hystoria.
Isidori Etymologie.

(1) Mémoire de l'abbé Langlois, publié dans les mém. de l'Académie de Rouen, t. LIV.

CATALOGUE DE SAINT-ÉVROUL

125 *volumes, dont :*

AU XIIe SIÈCLE.

Historia Clementis. *Orosius.*
Boëtius, de philosophia.
Isidorus, de natura rerum.
Synonyma ejusdem.
Liber *Ypocratis.* — *Priscianus.*
Josephi antiq. lib. cum bello Judaico.

CATALOGUE DE FÉCAMP [2]

150 *volumes, dont :*

AU XIIe SIÈCLE.

Isidorus etymologiæ.—*Orosius.*
Josephi duo. — *Egesippus.*
Lib. Æneidos. — Medicinalis.
Magnus *Priscianus*, et de XII versibus.
Topica *Aristotelis.*

La Bibliothèque de Lire (3) comptait, au XIIe siècle, 150 vol. environ, dont :

Isidori etymologiæ et synonyma.

(1) B. I. Suppl. latin, 801.
(2) B. I. lat., 1298.
(3) Bibl. imp. mss. 4221.

CATALOGUE DE L'ABBAYE DU BEC [1]

(XIIe SIÈCLE)

Orosius. — *Josephi* historia.
Eusebius. — *Egesippus*.
Trogus Pompeius.
S. Joannes Chrysostomus, *Cassiodorus*.
VII Lib. hist. Normanorum.
Gregorius Turonensis.
Rabani aliquot libri.
Alchuinus, de Trinitate.
Palladius, de agricultura.
Suetonius totus.
Quintilianus, de causis.
T. Cicero, de officiis.
Philippica.
Seneca, de causis, de clementia.
— de benef.; de remed. fort.
— de natur. questionibus.
Martianus Capella.
Priscianus. — Rhetorica. Dialectica.
Comment. in Porphyrium.
Arithmetica. Geometria. Musica.
Geometria *Gilberti*.
Propositiones *Boëtii*.
Macrobe II.
Plato III.
Ovidius (exceptis fastis).
Isidorus. — *Beda*.
Anselmus. — *S. Augustinus*.
Ptolomeus super astrolabium.
Tractatus de orologia.
De componendo viatico horologio. Erathosthène.
Ritmarchia.
Astronomia prestig. Thebidis secundum Ptolomeum et Hermetum per Adelardum Barthomensem ex arabico translatus.
Tractatus de Zodiaco (arabe).

Livres donnés au Bec par Philippe, évêque de Bayeux.

S. Hilarius. — Gesta Cesaris.
Pomponius Mela, de cosmographia.
Tullius, de fine boni et mali.
Academici. — Timeus *Platonis*.
De partitione oratoria.

(1) Ravaisson, *Rapport sur les bibl. de l'Ouest.*

Digesta vetera. — Decreta Gratiani.
Anneus Florus. — Sallustius.
Instituta Justiniani minora.
Inforciata et liber authenticorum.
Codex. Tres partes et digesta nova.
Cicero, de legibus—pro Ligario.
Cicero, de paradoxis — pro Dejotaro.
— de natura Deorum.
— de divinatione,
— pro Marcello.
— de Fato. — Tusculanæ.
— ad Hortensium.
De causis (corruptæ eloquentie)?
Plinius Junior.
Boëtius, de Trinitate et commentum *Gisleberti* super eumdem.
Vegetius, de re militari.
Quintiliani institutio oratoris.
Plinius, historia naturalis.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE D'AVRANCHES (1)

Manuscrits du Xe *ou* XIIe *siècle.*

Incipit præceptum canonis Ptolomei.
De astronomia quare sit ultima artium.
De his que præstat astronomia.
De mensura ceræ et metallorum fusilis operis.
De fistulis organicis.
De multiplicationibus per abacum.
Intellectus clymatum.
Tractatus astronomie.
Tractatus de coloribus.
— de ventis.
Psilostrum ad noxios humores extrinsecus dissicandos et pilos qui displicent, extirpandos.
De cedenda materia lignorum.
De ponderibus quantum contineant.
Compositio astrolabii secundum Her (mannum).

(1) Ravaisson, *Rapport sur les bibl. de l'Ouest.*

BIBLIOTHÈQUE

DE

L'ABBAYE DE BOBBIO EN LOMBARDIE (1)

Catalogue rédigé au xe *siècle.*

Outre les ouvrages d'Eusèbe, saint Hilaire, saint Grégoire, saint Ambroise, Origène, saint Cyprien et saint Isidore, on y trouvait :

Plinii sec. naturalis hist. Libros III.

De institutis antiq. regum I et Iustiniani II.

Libros *Egesippi.*

Librum cujusd. de gestis Gothorum.

Lib. legis Langobardorum duos.

Lib. unum *Dyonisii* de computo.

Lib. *Sergii* de grammatica duos et in uno horum Adamantii liber habetur.

Lib. *Virgilii* numero quatuor.

Lucani lib. IV — *Juvenalis* II et in uno ex his habetur *Martialis* et *Persius.*

In uno vol. habemus *Persium, Flaccum* et *Juvenalem.*

Lib. *Claudiani* poetæ IV et in uno ex his Sedulii quædam pars in capite.

Lib. *Ovidii Nasonis* II. — Lib. *Lucretii.*

Lib. *Donati* III et in uno ex his habentur sinonima *Ciceronis.*

Lib. *Valerii Probi* III.

Lib. *Boetii* III de arithmetica, et alterum de astronomia.

De hist. Alexandri Magni. L. I.

De diversis generibus monstrorum. L. I.

Lib. *Ciceronis* in quo sunt topica et partitiones — contra Catilinam.

Lib. I generalium sententiarum.

Lib. *Virgilii* unum — *Priscianus minor.*

(1) Muratori, *antiq. Italiæ*, in-f°, t. III, p. 818 et suiv.

L. *Boëtii* de consolatione philosophiæ et *Catonis* liber.

De rhetorica *Caroli* et *Albini* magistri.

Lib. *Martiani* de nuptiis philologiæ et Mercurii, II.

Expositio in somnio Scipionis et *Boëtii* de musica.

Lib. *Marii Victoris* de rhetorica.

Lib. *Terentii*, II. — Lib. Porphyrii, II, et alterum de isagogis.

Lib. *Demosthenis* — Lib. IV categoriarum *Aristotelis*.

Lib. II. *Capri* et *Acroëtii* de orthographia.

Lib. I. *Dosithei* de grammatica.

L. I. *Flaviani* de consensu nominum et verborum.

L. *Prisciani minoris*, II.

Phocæ de grammatica, L. III.

L. *Prisciani*, II. — Lib. de sententiis philosophorum in quo sunt libri *Catonis* et *Theophrasti* de nuptiis.

Lib. glossarum super Virgilium, IX.

Lib. diversorum de grammatica, XX.

Lib. *Septimi Sereni* duos, I de ruralibus, I de hist. Trojana in quo et habetur hist. Daretis.

Lib. de situ Indiæ Alexandri ad Aristotelem magistrum.

Lib. I. cosmographiæ.

Lib. I, in quo *Lucii Annei Senecæ, Valerii Flacci.*

Lib. Etymologiarum *Isidori*, I.

Lib. *Joseppi* historiographi, I.

Beda, de metris et alia habentur opuscula.

Einhardi librum.

De dialectica *Martiani*, *Augustini*, *Apulei* et *Isidori*, L. I.

Lib. *Ciceronis* de senectute, in quo habetur dialectica *Augustini*.

CONCLUSION

En résumé le flambeau de la science longtemps obscurci en Gaule par les troubles civils et les invasions, s'est tout à coup rallumé dans la main puissante de Charlemagne au contact des écoles anglo-saxones, irlandaises et italiennes. Recueilli dans les cloîtres des évêchés et des monastères, ce feu sacré a brillé en Occident du IXe à la fin du XIIe siècle sans interruption, grâce aux efforts constants des Alcuin, des Loup de Ferrières, des Gerbert, des Abbon de Fleury, des Lanfranc, des Anselme, des Fulbert de Chartres et des Abélard. Loin de se renfermer dans le cercle étroit d'une ville ou d'une nationalité, les moines n'ont suivi que les inspirations d'un généreux prosélytisme et ont porté les lumières de l'intelligence avec celles de la foi partout où le besoin s'en est fait sentir. Tout en attribuant à chaque province et à chaque époque une large part dans cette œuvre de régénération, on ne peut s'empêcher de reconnaître que les principales écoles de l'Occident ont appartenu au Nord de la Gaule, et que le XIe siècle est le point de départ d'une véritable renaissance.

Avant les premières tentatives d'organisation générale qui remontent seulement à la fin du XIe siècle, les écolâtres jouissaient d'une grande liberté et prodiguaient leurs personnes partout où se trouvait une école à restaurer. Les élèves étaient tels que le comportait l'état social, c'est-à-dire moines ou clercs, et ceux qui se dévouaient à leur instruction et à leur

éducation, se préoccupaient autant d'améliorer leurs mœurs que d'orner leur esprit.

Quant au programme des études, il n'a pas varié d'une syllabe avant le XIIe siècle, il est resté tel qu'il avait été tracé pour les écoles des premiers siècles du moyen âge par Boëce, Martianus Capella, Cassiodore et Isidore de Séville.

FIN.

TABLE

GÉNÉRALE DES MATIÈRES

Bibliographie I
Introduction V

PREMIÈRE PARTIE. — Revue des écoles pendant les IXe, Xe, XIe et XIIe siècles.

Chapitre I. — Préliminaires. — État des lettres en Occident, vers le milieu du VIIIe siècle 1
Chap. II. — Renaissance de la Gaule sous Charlemagne 6
Chap. III. — Destinées de la renaissance sous Louis le Débonnaire et ses descendants 23
Chap. IV. — L'Académie et l'école du palais 32
Chap. V. — Revue des écoles au IXe siècle 48
Chap. VI. — Revue des écoles au Xe siècle 75
Chap. VII. — Revue des écoles au XIe siècle 96
Chap. VIII. — Revue des écoles au XIIe siècle 140

DEUXIÈME PARTIE. — Organisation des écoles épiscopales et monastiques.

Chap. I. — De la liberté d'enseignement 173
Chap. II. — Règlements généraux 178
Chap. III. — Condition des écolâtres 184
Chap. IV. — Condition des écoliers 192

TROISIÈME PARTIE. — Les études.

Chap. I. — L'uniformité et l'instabilité de l'enseignement 207
Chap. II. — Le trivium 217
Chap. III. — Le quadrivium et la théologie 229

CHAP. IV. — Langues. — Droit civil et canonique. — Médecine. — Beaux-arts..... 242
CHAP. V. — Instruction des laïques..... 252
CHAP. VI. — Instruction des femmes..... 258

APPENDICE.

Les bibliothèques monastiques..... 267
Les catalogues de Saint-Gall, de Saint-Riquier, de Saint-Amand, de Corbie, de Chartres, de Saint-Victor, de Saint-Bertin, du Bec et de Bobbio..... 278
CONCLUSION..... 299

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

TABLE

DES

NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

A

Abbon de Saint-Germain 60.
Abbon de Fleury 43, 50, 76, 77, 97, 101, 231, 235.
Absalon 92.
Abelard 99, 107, 132, 141, 145, 153, 243.
Adam 129, 162, 144.
Adalard de Saint-Trond 114.
Adalard 19, 35, 64.
Adrevald 43.
Adson 97, 85.
Adalbert 84.
Adalbéron de Trèves 112.
Adelaïde de Luxembourg 261.
Adhémar 136.
Adelmann 101, 103, 113.
Adam de Saint-Victor 144.
Adalbéron 80, 84, 89, 100, 105.
Adson de Luxeuil 81.
Adelhaire 83.
Aix-la-Chapelle 14, 24.
Aimoin 76, 101.
Alcuin 4, 9, 18, 19, 20, 32, 36, 40, 42, 47, 208, 214, 220, 223, 229.
Alexandre II 124.
Alexandre III 149, 180, 181, 182.
Aldrade 119.
Allemagne 120.
Albéric de Reims 146, 151, 155.
Aldric 46, 50.
Alfred d'Hildesheim 53.
Altwin 54.
Alfred le Grand 70.
Albéric 107.
Algarès de Coutances 107.
Alger 155.
Almann 85.
Alesta 113.
Amiens 64, 82, 109.
Amalaric 49.
Amalaire de Metz 42, 46.
Amalaire de Trèves 18

Ampère 17, 19, 34.
Amalbert 92.
Angelrann 109, 39.
Angelranne de Coucy 107.
Anglo-Saxons 3.
Angers 130, 162.
Angilbert, 33, 39, 66.
Anschaire 65.
Aniane 73.
Angoulême 137.
Angleterre 101, 144, 158, 201.
Ansegise 71.
Anselme du Bec 122, 124, 158, 197, 240.
Anselme de Laon 99, 106, 112, 125, 151, 156.
Anstée 84.
Aquitaine 72, 94, 136, 138,
Aquilée 5, 48,
Argenteuil 262.
Arras 156.
Arnon 20.
Arnault 132.
Arles 20.
Arabes 95, 245.
Arnoul 112, 237.
Aubert de Reims 146.
Auxerre 59, 133, 248, 251.
Auge 91.
Autun 134.
Aurillac 80, 94, 166.
Avranches 123, 126.
Avignon 139.
Aynard 217.
Azon de Bologne 168.

B.

Bacon 46.
Baugulfe 9.
Baudric 85.
Babbion 162.
Baudry 101-132.
Baudoin 100, 115.
Bayeux 126, 159.
Bède 4, 213, 235, 240.
Béatrix de Bourgogne, 259.
Benoît d'Aniane 23, 36, 178.
Belgique 84.
Beauvais 108, 153.
Beaupré 154.
Bernard 53, 78, 131, 158.
Berhard 68.
Berhaire 60.
Bernon 78, 93.
Bernard de Narbonne 94.
Bernard d'Utrecht 107.
Bernard de Chartres 146, 149, 209, 218.
Bernard de Blois 149.
Berner 85.
Besançon 134.
Berenger 103, 127, 129, 131, 240.
Bec (le) 104, 106, 122, 158, 161, 194.
Berthold 112.
Bernelin 233.
Blangy 159.
Blois 104, 149, 180.
Blidulf 84.
Bobbio 38, 299.
Boëce 210.
Bourges 135, 166.

Borel 79.
Bonfils 80.
Bordeaux 167.
Bourgueil 101, 132.
Boson 158.
Bouchard 161.
Bovon 118.
Bourgdieu 135.
Brunon de Cologne 41, 85, 86, 220.
Bretagne 50.
Brunon de Toul 111, 135.

C

Cajot II.
Candide 53.
Cambrai 70, 88, 115, 155.
Cambridge 127, 200.
Carcassonne 138.
Cassiodore 211.
Celle (la) 165.
Certain (de) 102.
Cécile 262.
Charles 53.
Charlemagne V, VII, 6, 32, 35, 36.
Charles Martel 2, 6.
Charles le Chauve 27, 43, 45, 61.
Chaise-Dieu (la) 136.
Châlons-sur-Marne 151, 181.
Chalon-sur-Saône 135.
Chatillon 135.
Chartres 102, 149.
Chinon 162.
Chartreux 275.
Chelles 44.
Chrodegang 23, 67, 114, 197.
Chrétien Druthmar 70.
Chunbert 90.
Cîteaux 275.
Clermont 167.
Clément 38, 45.
Cluny 93, 134, 146, 165, 194.
Clermont-sur-Oise 153, 182.
Claude de Turin 46.
Compiègne 108.
Cologne 85.
Constantin 78, 101, 247.
Constance 259.
Corbeil 149.
Cordoue 95.
Corbie 35, 64, 82.
Criel 159.
Crevier I.

D

Daurade (la) 138.
De Launoi I.
Denys le Petit 235, 245.
Digot III, 1, 96.
Diethmar 89.
Diethar 89.
Digon 135.
Dodane 259.
Druthmar 65.
Drogon 99, 151, 152.
Du Boulay 1, 44.
Durand de Castres 94.
Durand 88, 121.

E

Ebon 63.
Eberhard 67.

Edouard d'Angleterre 100.
Egbert 4, 82.
Eginhard 18, 19, 33, 47.
Einold 85.
Ekkerard 90.
Engelbert 101.
Epternach 83.
Erlebald 57.
Ermengarde 259.
Eracle 87.
Erchembauld 90.
Erembert 114.
Espagne 72.
Etienne de Liége 87, 155.
Etienne de Cîteaux 100, 243.
Etienne de Tournai 144, 155, 187.
Etienne d'Alinerre 153.
Etienne de Rouen 158, 224.
Etienne de La Rochefoucaud 163
Eugène 11, 25.
Eudes d'Orléans 111, 116.
Eudes de Deuil 149.
Eudes de Vaudemont 154.
Eustache 153.
Eu 159.
Eudes de Montreuil 160.
Evrard 87.

F

Fécamp 122, 159.
Ferrières 57.
Fleury 81, 102.
Florus 26.
Foucher 149.
Foulques 64, 115.
Fougères 132.
Foucarmont 159.
Fontevrault 262.
Francon 69, 113, 156.
Freculf 53, 71.
Fredegise 33.
Frédéric 84.
Frotaire 68.
Fuld 51, 89.
Fulbert 97, 99, 101, 103, 109, 113, 119, 131, 139, 187, 247.

G

Gand 89, 179.
Garland 234.
Gauthier d'Orléans 30.
Gauzelin 78.
Gausbert 129.
Gauthier de Mortagne 108, 151.
Gauthier de Pontoise 121.
Gaunilon 130.
Gauthier de Compiègne 162.
Geoffroy de Lèves 149.
Gervold 71.
Gembly 77, 110, 119, 157.
Gerbert 78, 79, 82, 86, 109, 133, 135, 208, 226, 232, 237, 246.
Germain 78.
Geoffroy Leroux 168.
Geraud 79, 94, 166.
Gellone, 138.
Geoffroy 127, 128.
Géraud de Moissac 138.
Gervin 105.
Gérard 109, 137.
Girard de Bayeux 137.
Giselbert 80.
Girard de Ratisbonne 93.

Giffard 158.
Gilbert 128.
Girard de Cambrai 115, 146.
Gilbert-Porée 107, 146.
Gottescalk 43, 64.
Gorze 68, 84, 88, 110.
Gontard 247.
Godefroy 105.
Gozechin 112, 113.
Goisbert de Chartres 160.
Gratien 245.
Grande Bretagne 5.
Grimald 55, 70.
Grégoire de Trèves 35, 38.
Guillaume de Corbeil 107.
Guillaume Firmat 129.
Guillaume de Saint-Bénigne 112, 121, 122, 135, 247.
Guillaume de Jumiéges 121.
Guillaume de Conches 146, 158.
Guillaume de Soissons 146.
Guillaume de Champeaux 99, 107, 143, 145, 152.
Guillaume 128, 136, 149, 158, 167.
Guérin 119, 127.
Guidon 115.
Guibert 84, 108, 143, 153.
Guimond 127.
Guinamund 136.
Guizot 2, 47.
Guérech 78.
Guy d'Étampes 107.
Guy 163.
Guy d'Arezzo 238.

H

Hatton 165.
Haimon 53, 88, 110.
Harderard 54.
Hartmann 55.
Hardouin 71, 132, 162.
Hatton de Vich 79.
Halinard 134, 135.
Hautvillers 64.
Hémeré 11.
Herfroi 28.
Herric 28, 46, 59.
Herard 30, 50.
Hervé 50.
Heito 56.
Herrade 262.
Hermann Contract 234.
Heribaud 246.
Heloïse 262.
Heribald 59
Herifrid 59.
Heribert 83, 101.
Helinand 153, 223.
Henri de Dreux 156.
Hélie Scotigène 137.
Hélie (Pierre) 146.
Hervé 135.
Herluin 88, 123.
Heriger 89, 113, 234
Helperic 90.
Helgaud 101.
Herimann 106.
Herbert 115, 163.
Hellouin 149.
Hezelon 88.
Hildulfe 53, 54.

Hildebert de Lavardin 132, 173.
Hincmar 25, 61, 63.
Hildebold 84, 220.
Hilaird 163.
Hirsauge 54, 89.
Hirlduin Tasson 87.
Hroswitha 260.
Hucbald 64, 84, 88, 237.
Hugues d'Amiens 107.
Hugues de Cluny 135.
Hubold de Liége 99.
Hunauld 135.
Hugues de Saint-Victor 144.
Humbert 112, 243.
Hugues de Champfleury 145.
Hugues de Farsit 152.
Hugues de Saint-Calais 164.

I

Ingelran 82.
Ingelran 82.
Ingon 133.
Irlandais 3, 5, 28, 46, 54.
Ison 55.
Isidore de Séville 212, 217.
Isembert 121, 165.
Italie 5, 7.
Ives 149.
Ives de Chartres 104, 108, 123.

J

Jean de Saint-Arnoul 109.
Jean de Sarisbéry 146, 149, 209.
Jean d'Hauteville 148.
Jean 162.
Jean d'Angers 247.
Jolly (Claude) 1.
Joffride 101.
Jourdain de Clivo 168.
Josbert 250.
Joscelin 153.
Jumiéges 121.
Juifs 245.

K

Kilian III.
Kerard 57, 215.

L

Lanfranc 104, 122, 126, 243.
Lambert 99, 105, 115, 118, 135, 156.
Langres 135.
Laferrière 36, 174, 176.
Laon 81, 106, 152, 189, 276.
Laubes 88, 104, 115, 116, 156, 190.
Laval 164.
Languedoc 94, 138.
Leptines 6.
Leidrade 7, 18, 71.
Léon 151.
Letald 79.
Liége 69, 87, 101, 112, 155, 190.
Limoges 94, 135, 166, 250.
Lisoins 101.
Lille 118.
Lisieux 127, 159.
Lisiard 153.
Lietbert de Cambrai 187.
Lioba 260.
Lombards 7.

Louis le Pieux 23, 43.
Louis II, 46.
Louis le Gros 100.
Loudun 137.
Lotulfe 151.
Lothaire 30, 59,61.
Londres 158.
Loup de Ferrières 27, 53, 57, 243.
Ludger 4, 35, 38.
Ludbert 53.
Luxeuil 85.
Lyon 30, 92, 98, 134, 165.

M

Mabillon II, 40.
Macaire 265.
Madalulf 250.
Mâcon 165.
Maine 50, 132, 163.
Maminot 127, 247.
Maguelone 138.
Manegaud 99, 137.
Mannon 46, 87.
Mansi 45.
Marmoutiers 3, 130, 162.
Marcellus 55.
Martinien 77.
Marquard 83.
Maurille 88.
Marguerite de Viennois 259.
Mathilde 259.
Marseille 138.
Martianus C. 211,
Maurice 122, 145, 165.
Marcey (Albert de) 154.
Matthieu 107, 146, 163.
Marbode 107, 131.
Mauger 160.
Mayence 50, 89.
Meaux 29, 77.
Meginrad 89.
Metz 12, 41, 67, 83, 109, 154, 261.
Merlerand 160.
Melun 149.
Metel 107, 111.
Meung-sur-Loire 101.
Mici 79.
Michel de Corbeil 145.
Montier en Der, 81, 106.
Montmajour 139.
Moissac 138.
Montpellier 168, 182, 248.
Mouzon 106, 115.
Moyen-Moutier 85, 112.
Murbach 69.

N

Namur 157.
Nantes 164.
Nicolas Ier 45.
Notker de Liége 87.
Notker de Saint-Gall 55, 90, 220, 246.
Normand de Douai 155.
Notre-Dame des Doms 139, 251.
Noyon 153.

O

Obizon 144.
Odilbert de Milan 18.

Odon de Cluny 59, 93, 178, 238.
Odilon 88.
Odulfe 113.
Odon de Tournai 116.
Odon 128, 130, 155.
Odolric 134.
Odon de Sainte-Geneviève 144.
Olbert 76, 89, 103, 109, 116, 119.
Olger de Liége 93.
Olivier le Breton 146.
Orbais 43, 64.
Orléans 61, 77, 100, 128.
Orderic Vital 127, 160.
Osbern 127, 250.
Osnabruck 14, 69.
Othon 81.
Otric 86.
Oxford 146.

P

Patrice 3.
Paul V 6.
Paul d'Aquilée 7, 8, 45.
Paris 25, 29, 44, 59, 76, 99, 104, 143, 277.
Paschase Radbert 27, 35, 46, 65.
Pavie 5.
Périgueux 137.
Pepin le Bref 6, 36.
Philippe Auguste VII.
Philippe d'Harcourt 158, 159.
Pise 5.
Pierre de Pise 7, 8, 19, 36, 38, 45.
Pierre Lombard 144, 145, 151, 241.
Pierre le Mangeur 144, 165.
Pierre de Collemède 156.
Pierre le Vénérable 166, 243.
Pierre le Chantre 145.
Pierre de Corbeil 145.
Pierre de Poitiers 145.
Pierre de Blois 149, 247.
Pierre de Celle 147, 148, 149, 151, 209.
Pitra (D.) 34.
Placentin 168.
Poitiers 136, 167.
Port-Royal 45.
Pons de Thomières 138.
Pontoise 121.
Probus 54.
Provence 94, 138.
Prémontré 275.
Prunelai (Robert de) 160.
Pullus (Robert) 148.

R

Rainier 158.
Raginald 129.
Raban Maur 47, 51, 201, 222, 230, 240.
Radbod 46.
Raoul 136, 146, 153, 160.
Raoul de Saint-Trond 109.
Rainald 130, 137.
Raoul Tortaire 101, 222.
Raoul Glaber 97.
Rainard 133.
Raoul de Laon 108, 234.

Raimbert 118.
Raoul de Caen 126.
Ravenne 81.
Reginbod 54.
Reichnaw 56.
Remy d'Auxerre 60, 64, 84, 128, 225.
Reims 63, 76, 79, 81, 82, 105, 150, 180.
Rémusat (Charles de) 73, 224.
Remi de Metlock 82.
Reginon 83.
Rennes 132.
Renaud 127.
Remi 122.
Rhetel 151, 182.
Richard l'Evêque 146, 158, 209.
Richard de Saint-Victor 144.
Riculfe 33, 47.
Rigbod 20, 33, 67.
Rigord 149.
Richbodon 54.
Richard de Saint-Vanne 111.
Robert de Torigny 161.
Robert de Molesme 178.
Robert d'Aurillac 178.
Robert de Melun 146.
Robert 50, 81, 83, 101, 131, 135, 158.
Robert d'Arbrissel 100, 131, 132.
Rodulf 114.
Rodolph 155.
Roger de Caen 126, 130.
Roger du Sap 127.
Rolland 83.
Rome 5.
Roger 146, 158.
Roncerai 261.
Rothard 84, 88.
Rotrou 157.
Roscelin 99, 109.
Roricon 81.
Rouen 70, 91, 157.
Rotwicius 82.
Rutgaire 52.
Rupert 54.
Ruthard 54.
Rudiger 83.

S

Salzbourg 91.
Sabrand de Chabod 156.
Saint-Alban 53.
Saint-Augustin 18.
Saint-Aignan 61.
Saint-Arnoul 110.
Saint-Boniface 51.
Saint-Benoît-sur-Loire 61, 77.
Saint-Bertin 70, 118, 156.
Saint-Bruno 105.
Saint-Barthélemy 114.
Sainte-Catherine-du-Mont 121.
Saint-Cyprien 137.
Saint-Colomban 38.
Saint-Denis 60, 100, 148.
Saint-Dunstan 89.
Saint-Evroul 105, 127, 160.
Saint-Florent de Saumur 79, 131, 163.
Saint-Flour 166.
Saint-Gatien 162.
Saint-Germer 153.

Saint-Germain des Prés 60, 76, 147.
Saint-Gall 54, 90, 278.
Sainte-Geneviève 99, 144, 147.
Saint-Hubert des Ardennes 115.
Saint-Jean de Latran 6.
Saint-Julien de Tours 129.
Saint-Léger 34.
Saint-Liffard 61.
Saint-Laurent 114.
Saint-Martin des Champs 147.
Saint-Michel (Mont) 120.
Saint-Mihiel 68, 84.
Saint-Maieul 93.
Saint-Martial 94, 166.
Saint-Mathias 67.
Saint-Martin 67.
Saint-Maximin 67.
Saint-Maur des Fossés 100.
Saint-Ouen 120.
Saint-Quentin 108.
Saint-Remy 105.
Saint-Riquier 66, 105, 109.
Saint-Ruff 139, 251.
Saint-Stanislas 100.
Saint-Trond 114, 155.
Saint-Vanne 111.
Saint-Wandrille 71.
Saint-Wolfand 91.
Saponnières 31.
Salomon 55.
Sasqualo 104.
Sauve-Saint-Pierre 138.
Saumur 91.
Savigny 161.
Scot (Jean) 45, 243.
Senones 110.
Sens 57, 133, 164, 179.
Seligenstad 54.
Séez 251.
Sigefroi 110.
Sigebert 119, 154, 157.
Simon de Poissy 146.
Sigelaüs 67.
Sigo 104.
Sigon 130, 131.
Sigulfe 46, 222.
Sigebert de Gemblours 109, 116, 243.
Smaragde 68, 220.
Soissons 6, 12, 41, 64, 152.
Spire 54, 89.
Strasbourg 69, 90.
Stavelot 70, 88, 115.
Stepelin 115.
Suger 149.
Suisse 54.

T

Terrique 128.
Tetbert 246.
Teurède 146.
Theiner II.
Théry III.
Théodore de Tarse 3.
Théodulfe 7, 8, 13, 18, 61, 100, 214, 228.
Théophile 251.
Thibaud 79, 106, 158.
Thierry 84, 106, 115, 116, 121.
Thiecelin 111.
Thomas de Cantorbéry 148.
Thomas 46. Tilpin 61.

Toul 85, 111, 154. Tiron 150.
Tours 48, 51, 57, 91, 129, 161.
Tournus 91.
Tournai 115, 116, 156, 189.
Toulouse 188.
Tréport 120.
Trèves 67, 82.
Troyes 104, 134, 165.
Tutilon 55.

U

Ulger 162.
Utrecht 85.
Udon 112.

V

Vace (Robert) 126, 159.
Valon 110.
Vallet 111.
Vala 27, 47, 64.
Valence 30.
Valenciennes 189.
Walafrid 53, 57, 246.
Walbert 82.
Vandière (Jean de) 83, 84.
Walcher 113.
Warnefreid 38, voyez Paul.
Van der Haeghen IV.
Varin 41.
Vason 88, 113.
Vauthier 111, 156.
Vaussor 114, 155.
Wedric 156.
Verdun 68, 84, 110, 154.
Vettin 57.
Vienne 30.
Wigo 33.
Wichmar 65.
Winchester 70.
Viollet-le-Duc 73, 140.
Wigeric 83.
Victor de Saint-Gall 90.
Willeram 99.
Vicelin de Brême 107.
Vicogne 118.
Villemain 241.
Vital 161.
Vulfade 78.
Vulfin 62.

Y

York 4, 21.

Z

Zinthelme 89.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA

Page 118, note 4, 2e ligne, lire *indeque* au lieu de *indique*.
— — 3e ligne, lire *aliis* au lieu de *alliis*.
Page 148, ligne 3e, lire *un récit* au lieu de *un un récit*.
— — 23e, lire *s'alimentaient à d'autres* au lieu de *s'alimentaient d'autres*.
Page 223, ligne 5e, lire *anciens* au lieu de *anicens*.
— — 20e, lire *Rhetorica* au lieu de *Rethorica*.
Page 271, note 2, ligne 2e, lire *guadimonio* au lieu de *quadimonio*.

Le Mans. — Impr. Ed. Monnoyer, place des Jacobins.